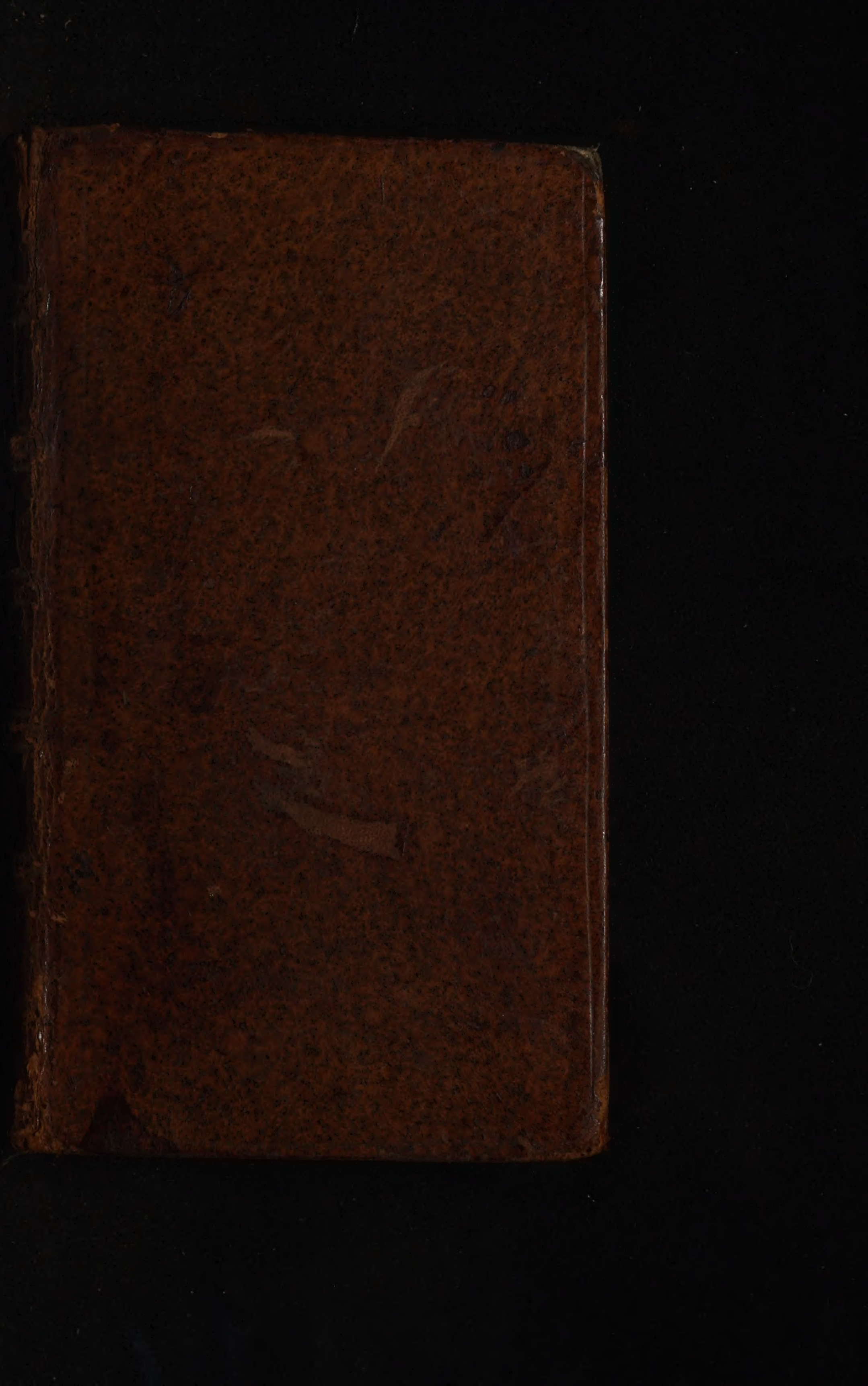
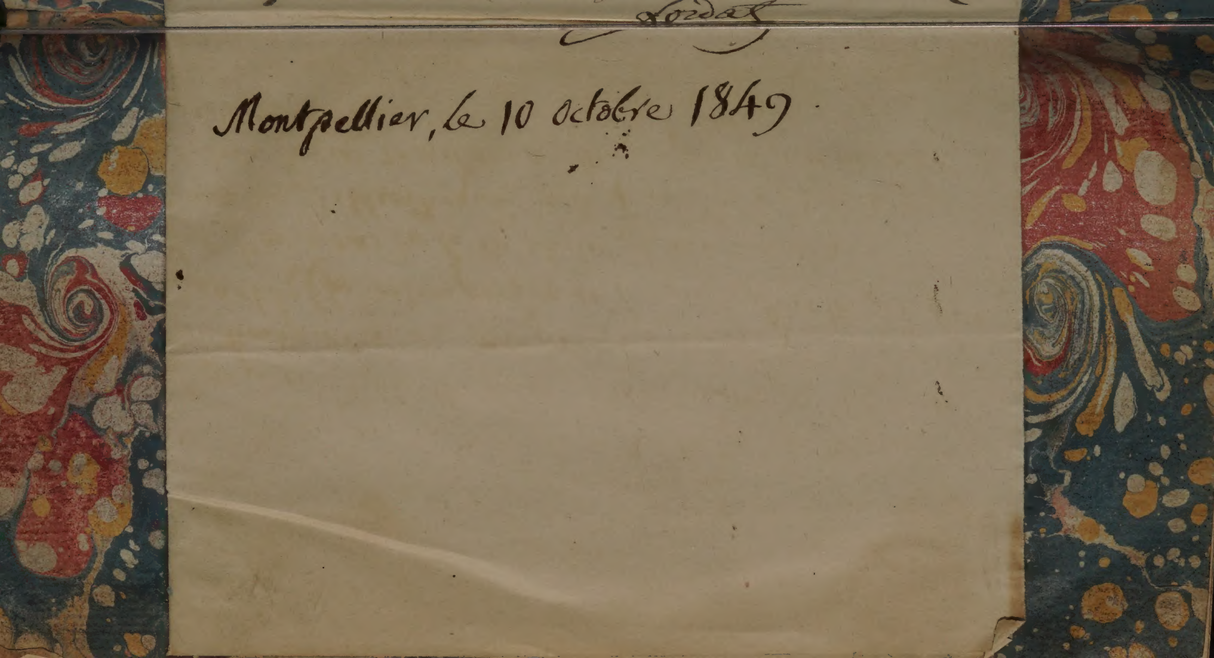
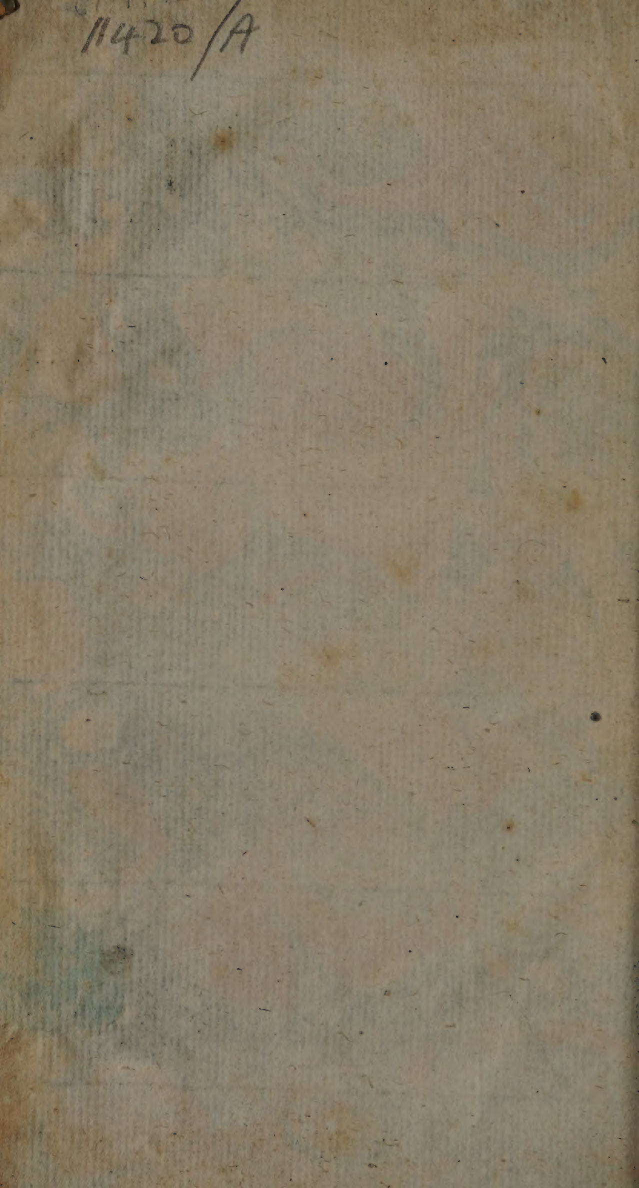


Je prie Monsieur Kühnholtz, Professeur Agrégé et Bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, de me prêter le livre que le Docteur Sanchez (le contemporain et l'ami de Barthez) a fait sur l'origine de la Syphilis, si cet ouvrage est dans la Bibliothèque de la Faculté ; et je le prie encore de le remettre à M. Depeyre, un de nos élèves.

J'ai l'honneur de saluer M. Kühnholtz.

Lordat


Lordat
Montpellier, le 10 octobre 1849


11420/A

TRAITÉ DES MALADIES VÉNÉRIENNES;

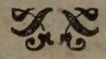
Où, après avoir expliqué l'Origine, la Propagation, & la Communication de ces Maladies en général, on décrit la Nature, les Causes, & la Curation de chacune en particulier:

Traduit du Latin de M. ASTRUC, Médecin-Consultant du Roi, Premier Médecin du feu Roi de Pologne, Auguste II. Médecin Ordinaire de Son Altesse Sereníssime Monseigneur le Duc d'Orléans, & Professeur en Médecine au Collége Royal de France.

SECONDE EDITION.

Revue, corrigée & augmentée.

TOME I.



A PARIS,
Chez GUILLAUME CAVELIER,
Rue S. Jacques, près la Fontaine
S. Séverin, au Lys d'Or.

M. DCC. XLIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



PRÉFACE

DE L'AUTEUR.



L y a beaucoup de défauts dans la plupart des Ouvrages que nous avons ſur les Maladies Vénériennes. Comme c'eſt un fait dont tout le monde convient, je ne crains point de le dire moi-même. Mais ces défauts ne ſont pas de la même eſpèce dans tous ces Ouvrages. Dans ceux qui ſont anciens, c'eſt-à-dire, dans ceux qui ont été publiés avant l'année 1600., les Symptômes ne ſont point traités aſſez en détail, ni expliqués avec aſſez d'éxactitu-

de, les Caufes ne font pas expofées affez au long, & ne font pas affez développées, le Diagnoftic & le Prognoftic n'eft pas affez éclairci, ni affez fixé: Et, ce qui eft plus important, la Méthode de guérir ces Maladies, qu'on y propofe, n'eft ni affez sûre, ni affez efficace; parce qu'on compte trop fur le Guaiac, le Saffafras, la Squine, la Salfe-pareille, & les autres Remèdes Sudorifiques de cette efpèce; parce qu'on ne rend pas affez de juftice à la vertu du Mercure, & à l'excellence des Frictions Mercurielles; Enfin, parce que dans les Traités où l'on penfe plus favorablement des Frictions, on n'y trouve pas, dans le détail convenable, la meilleure manière de les adminiftrer. Mais ces défauts font moins les défauts des Auteurs

qui ont écrit dans ce tems-là, que ceux du ſiècle où ils écrivoient : Et ils méritent quelque indulgence, ſi l'on fait attention, qu'on ne connoiſſoit guères bien alors le véritable Remède du Mal Vénérien ; qu'on étoit encore fort prévenu pour les opinions des Anciens ; qu'on regardoit le Mercure comme un poiſon, ſur leur témoignage ; Et qu'enfin tout retentiſſoit des éloges du Guaiac, auquel on attribuoit à l'envi les effets les plus miraculeux.

Les Auteurs modernes, c'eſt-à-dire, ceux qui ont écrit dans le ſiècle paſſé, ou dans celui-ci, ſont tombés dans des défauts d'un autre genre, mais plus conſidérables. A-peine ont-ils donné un ou deux Ouvrages d'une certaine étendue, & où les Maladies Vénérien-

nes ſoient expliquées dans le détail néceſſaire. Ils n'ont publié, pour la plupart, que des Brochures, ou de petites Diſſertations ſur quelqu'une de ces Maladies en particulier, & des Diſſertations ſans force, ſans génie, ſans art, écrites à la hâte, & où la matière eſt à-peine effleurée. On ne trouve dans la plupart que des hypothèſes, c'eſt-à-dire, de ces chimères, dont on ſçait que les Médecins du ſiècle paſſé s'étoient laiſſés entêter, lorſqu'après avoir ſecoué le joug des Anciens, & fiers de n'être plus les eſclaves de l'autorité, ils ſe livroient aux illuſions de leur imagination, qu'ils prenoient pour guide, ſans conſulter aſſez la raiſon & ſur-tout l'expérience. On peut ajoûter qu'entre tant d'Ecrivains, il n'en eſt point qui ſe ſoit attaché à

décrire éxactement la manière de traiter la Vérole par le Mercure, & à marquer les divers écueils qu'il faut éviter dans le cours de ce traitement. Chacun n'a pensé qu'à faire valoir son prétendu Secret, en le donnant pour infaillible, immanquable, incomparable, & cela avec tant d'affectation & si peu de ménagement, qu'ils se sont trahis eux-mêmes, & ont fait connoître, que le véritable but de ces éloges outrés, étoit d'attraper l'argent du Public, & que leur intérêt particulier avoit été l'unique motif qui leur avoit mis la plume à la main.

Ces vues, ces moyens de s'enrichir, conviennent à des Charlatans; mais une pareille conduite est indigne de gens d'honneur, ennemis de la fraude, partisans de la vérité,

animés d'une affection sincère pour la conservation du genre humain : Et l'on ne sçauroit approuver que plusieurs Chirurgiens, que quelques Médecins étrangers, qu'un ou deux Médecins François, aient osé proposer des Secrets, dont ils cachoient avec soin la préparation, pour n'en pas faire connoître l'inefficacité, & qu'ils aient cherché à séduire, par de pareils moyens, la crédulité du Public.

Les réfléxions qu'on vient de faire, font assez sentir le besoin qu'avoit la Médecine, d'un Ouvrage nouveau sur les Maladies Vénériennes, qui fût plus éxact, plus étendu, & écrit de meilleure foi. Mais elles servent en-même-tems à faire connoître la grandeur & la difficulté d'une pareille entreprise, & le nombre des écueils

que l'Auteur doit éviter pour pouvoir mériter l'approbation.

Il m'a été utile de les avoir faites ces réfléxions, avant que d'entreprendre cet Ouvrage. J'en ai mieux compris l'obligation où j'étois, d'expliquer d'une manière claire, éxacte & précise, tout ce qui regarde l'origine, la naissance, & la propagation de la Vérole ; tout ce qu'on sçait de plus certain sur sa contagion, sur les diverses voies par où elle se répand, & sur les différentes manières dont le Virus agit, plus lentement ou plus vîte, plus fortement ou plus foiblement, dans les différens sujets ; enfin tout ce qu'il y a d'important sur les causes, les symptômes, les signes & la curation des Maladies Vénériennes, soit locales, soit universelles. Mais j'ai compris en-même-tems, que pour m'as-

ſûrer du ſuccès, il falloit, ſuivant le conſeil de PLINE (*a*), dans un ſujet pareil, *donner à ce qui étoit vieux, les graces de la nouveauté, appuyer ce qui étoit nouveau, éclaircir ce qui étoit obſcur, démontrer ce qui étoit douteux. remettre en honneur ce qui étoit mépriſé, faire goûter ce qui étoit rejetté, & repréſenter chaque choſe avec les traits les plus naturels, & avec toutes les couleurs qui lui convenoient.*

Je n'ai garde de compter d'avoir éxécuté mon deſſein. Lorſque je l'ai formé, je connoiſſois trop bien mes forces, pour avoir oſé m'en flatter : Mais j'ai cru qu'entrant dans une carrière pénible, & qu'ayant à traiter un ſujet difficile & plein d'obſcurités, il m'étoit permis

(*a*) Dans la *Préface* de ſon *Hiſtoire Naturelle.*

de concevoir de hautes eſpérances, qui fuſſent capables de m'animer, de m'encourager, & de me donner les forces néceſſaires pour l'éxécution de mon entrepriſe. Je n'ignorois pas d'ailleurs, qu'*il eſt toujours glorieux de tenter de grandes choſes ; parce qu'on tient quelque compte à ceux-mêmes qui ne réuſſiſſent pas, des efforts qu'ils ont faits pour en venir à bout.* (*a*)

Plein de ces idées, j'ai entrepris mon Ouvrage avec un peu plus de confiance ; & pour pouvoir embraſſer l'étendue de la matière qui devoit y entrer, j'ai cru devoir le partager en IX. Livres. (*b*)

(*a*) PLINE, *ibid.*

(*b*) On n'a traduit en François que les quatre premiers Livres ; parce qu'on n'a pas cru les cinq autres néceſſaires à ceux, en faveur de qui l'on a traduit les quatre premiers.

I. Dans le *Premier*, je donne l'hiſtoire de la Naiſſance, du Progrès, & du Déclin de la Maladie Vénérienne ; & je prouve que cette Maladie, inconnue aux Anciens, Juifs, Grecs, Latins, Arabes, a paru, pour le plutôt, dans notre Continent à la fin du quinzième ſiècle, & qu'elle tire ſa première origine des Iſles Antilles, particulièrement de l'Iſle *Haïti* ou *Eſpagnole*, qu'on appelle aujourd'hui *Saint Domingue* ; d'où elle a été malheureuſement apportée en Europe : Que les Eſpagnols, qui abordèrent dans ces Iſles en 1492 & 1493. ſous la conduite de CHRISTOPHLE COLOMB, y contractèrent d'abord le Mal par le commerce impur qu'ils eurent avec les femmes du pays, & le communiquèrent enſuite aux Napolitains, à qui ils por-

tèrent du ſecours en 1494. : Que les François, avec leſquels ils étoient alors en guerre, en furent promptement infectés : Que ces trois Nations une fois infectées donnèrent bien vîte le même Mal au reſte de l'Europe, & à la plupart des Peuples d'Aſie & d'Afrique : Qu'ainſi on peut dire avec vérité que l'Amérique, en communiquant cette Peſte aux Européens, *a corrompu ſes propres Conquerans* (*a*), comme les Romains le diſoient en parlant de l'Aſie, qui avoit infecté de ſes vices la République Romaine. Je montre enſuite, que le Mal Vénérien a eu juſqu'aujourd'hui divers Périodes, marqués par différens Symptômes, qui ont paru de nouveau, ou qui ont diſparu ; & que maintenant il ſemble s'a-

(*a*) FLORUS, Liv. 3., Chap. 12.

doucir peu-à-peu : ce qui donne lieu de croire qu'il vieillit chaque jour, & qu'il tend à ſa fin, quoique ce ſoit bien lentement encore.

II. Dans le *Second* Livre, j'explique la nature, le caractère, la propagation, & l'efficacité du Virus Vénérien. J'éxamine enſuite hiſtoriquement, en quel tems & par qui chacun des Remèdes qu'on emploie contre la Vérole, comme le Mercure, les bois de Guaiac & de Saſſafras, les racines de Squine & de Salſe-pareille, les Préparations Mercurielles & les Fumigations, a été propoſé & mis en uſage? Et je parle en détail de la vivacité avec laquelle on a long-tems diſputé ſur l'excellence de chacun de ces Remèdes, & ſur la préférence qu'on devoit leur donner, juſqu'à ce qu'enfin les Frictions Mercu-

rielles l'ont emporté, de l'aveu des Médecins les plus inſtruits.

Il étoit néceſſaire de parler plus amplement de la Fumigation, dans cette ſeconde Edition, parce qu'un Avanturier avoit inſpiré par ſes belles promeſſes à bien des gens trop de confiance en ce Remède. J'ai donc commencé par éxaminer dans le détail quels étoient les Parfums uſités chez les Anciens, & la Méthode avec laquelle ils les employoient, ainſi que les Suffumigations & la nouvelle manière de les employer de ce Charlatan. Enſuite ayant peſé les avantages & les inconvéniens des deux Méthodes, j'ai prouvé que la Fumigation eſt moins commode, moins ſûre, & moins efficace que les Frictions Mercurielles, & cela, ſi je ne me trompe, par de ſi bonnes raiſons & par des

expériences ſi inconteſtables, que j'oſe me perſuader que la queſtion eſt abſolument décidée pour toujours.

III. & IV. Après avoir ainſi éclairci toutes les difficultés hiſtoriques, phyſiologiques, & pathologiques, dont la queſtion ſe trouvoit chargée, je viens à ce qui regarde proprement la Médecine, & dont le reſte n'étoit que comme le préliminaire; c'eſt-à-dire, que je traite de toutes les Maladies Vénériennes, ſoit locales, ſoit univerſelles. Les premières, qui ſont comme les avant-coureurs de la Vérole, ſont la matière du *Troiſième* Livre; & les autres, qui marquent une Vérole confirmée, ſont traitées amplement dans le *Quatrième*. Dans ces deux Livres j'expoſe d'abord la nature, la cauſe, les ſymptômes, les ſi-

gnes diagnoſtics & prognoſtics de chaque Maladie : Enſuite je donne la méthode ſpéciale de traiter chaque genre & chaque dégré de ces différentes Maladies.

Je n'ai rien négligé pour tâcher d'expliquer la matière que je traitois, avec l'ordre, la brièveté & la clarté convenables. C'eſt aux Lecteurs équitables à juger ſi j'y ai réuſſi. Mais du-moins (& c'eſt une juſtice qu'on ne ſçauroit refuſer de me rendre, & dont je ſuis le plus jaloux) j'ai parlé toujours avec la candeur & la bonne foi qu'on doit attendre d'un honnête homme ; je n'ai rien ſupprimé de ce qui m'a paru utile, rien omis de ce qui m'a ſemblé néceſſaire ; j'ai rapporté tous les Remèdes que j'ai connus pour ſûrs, excellens & éprouvés par un long uſage ;

ſi j'en ai indiqué quelques-uns de douteux, d'incertains, d'infidèles, j'ai eu la précaution d'en avertir; & comme il n'en eſt aucun que j'aie tenu ſecret, par une indigne fraude (a), il n'en eſt aucun non-plus que j'aie loué avec excès, par un vil motif d'intérêt. Mais je me ſuis conduit en tout avec la ſincérité & la candeur qu'on doit attendre d'un Médecin & d'un Citoyen qui s'intéreſſe vérita-

(a) A Dieu ne plaiſe que je m'expoſe jamais à la cenſure de SCRIBONIUS LARGUS, qui, tout Payen qu'il étoit, a parlé ſi chrétiennement dans ſa Préface à C. JULES CALLISTE, que ſes paroles feront la condamnation de bien des Chrétiens. « Ceux, *dit-il*, qui ont éprouvé de bons „ Remèdes, & qui refuſent d'en faire part „ aux autres, ſont très-blâmables de les „ leur envier. C'eſt une baſſeſſe indigne, „ principalement dans un Médecin, qui doit „ être abhorré des Dieux, & des hommes, „ dès qu'il n'a point la compaſſion & „ l'humanité que ſa Profeſſion veut qu'il „ ait. „

blement pour le bien des Malades. Ce qui me fait espérer, que si l'on n'est pas content de l'Ouvrage-même, on ne sçauroit au-moins désapprouver le motif qui me l'a fait entreprendre; puisque c'est l'intérêt seul du bien public.

J'ai donné toutes les formules de Remèdes, qui sont reçues dans la bonne Pratique, & qui peuvent convenir également à plusieurs malades Quant aux autres, qui doivent nécessairement varier, suivant la nature & le dégré du mal, & suivant les forces & l'âge des malades, j'ai cru n'en devoir point rapporter; de-peur qu'elles ne devinssent une pierre d'achoppement pour les jeunes Médecins, qui pourroient quelquefois les employer dans toutes sortes de malades sans distinction. J'ai eu soin, à la pla-

ce, de rapporter éxactement les principaux Remèdes & les Remèdes les plus sûrs pour chaque espèce de Maladie Vénérienne, en commençant par les plus foibles, & montant par dégrés aux plus forts, sans oublier de mettre la dose de chacun : ainsi on n'aura aucune peine à composer sur le champ les Formules qui pourront être nécessaires. Mais je crois que mon devoir m'oblige d'avertir les jeunes Médecins, de composer toujours leurs *Formules d'un petit nombre des Remèdes, qui soient réellement indiqués par la cause de la maladie, & non pas pris par conjecture* (*a*). Car ce fatras de différentes drogues, que quelques-uns accumulent & mêlent ensemble sans raison, sans

(*a*) PLINE. *Histor. Natur.* Lib. 22. Cap. 24.

choix, ſans diſcernement, n'eſt pas ſeulement, comme dit PLINE (*a*), *une vaine parade de ſcience, & une forfanterie propre à éblouir les ignorans:* Mais *c'eſt même*, ſuivant cet Auteur, *une impudence* (*b*), *une fourberie* (*c*), *une perfidie* (*d*). En effet, cet aſſemblage de Remèdes entaſſés confuſément, ne manque preſque jamais d'être préjudiciable aux malades; en ce qu'il y a toujours pluſieurs de ces Remèdes qui ſont inutiles, & qu'il y en a même ſouvent qui ſont contraires au but qu'on ſe propoſe.

V. & IX. L'Ouvrage ſembloit fini, lorſque j'ai cru qu'il étoit à propos d'y joindre une

(*a*) *Ibid.* Lib. 29., Cap. 1.
(*b*) *Ibid.* Lib. 22., Cap. 24.
(*c*) *Ibid.* Lib. 22., Cap. 1.
(*d*) *Ibid.* Lib. 29., Cap. 1.

Bibliothèque Chronologique des Auteurs qui ont écrit ſur le même ſujet; afin qu'on pût voir, comme d'un coup-d'œil, les divers ſentimens qu'on a eus, en différens tems, ſur l'origine, la nature, les remèdes de la Vérole; & les diverſes manières de la guérir que chacun a propcſées; en un mot, qu'on pût connoître ceux à qui nous avons l'obligation d'avoir porté le traitement des Maladies Vénériennes au point de perfection où nous le voyons aujourd'hui, & juger des difficultés qu'ils ont eues à ſurmonter.

Pour cet effet, j'ai lu éxactement tous les Auteurs que j'ai pu trouver ſur cette matière. Par rapport à ceux que je n'ai point trouvés dans les plus riches Bibliothèques de Paris, j'ai conſulté les plus célèbres

Médecins de l'Europe, ſçavoir, ANTOINE LEPROTI, Médecin du feu Pape CLEMENT XII.; JEAN FANTONI, Médecin du Roi de Sardaigne, & JEAN HENRI HEUCHER, Médecin du Roi de Pologne; JEAN (*Hans*) SLOANE, Premier Médecin du Roi de la Grande Bretagne, & Préſident de la Société Royale des Sciences d'Angleterre; JEAN-BAPTISTE MORGAGNI, Profeſſeur de Padoue; THEODORE TRONCHIN, Médecin d'Amſterdam, & THOMAS STACK, Médecin de Londres; Tous perſonnages d'un mérite ſupérieur dans l'Art de guérir. J'ai extrait, avec ſoin, de chaque Ouvrage tout ce qui m'a paru nouveau, ſingulier, rare & digne de remarque; j'ai rangé ces extraits ſuivant l'ordre Chronologique, & je les ai partagès en cinq Livres, qui font le ſe-

cond Volume de cet Ouvrage. Dans le *Cinquième* & le *Sixième* je parle de tous les Auteurs qui ont donné des Traités particuliers ſur les Maladies Vénériennes, depuis qu'elles ont paru en Europe juſqu'à l'an 1600. Et dans le *Septième* & le *Huitième* je fais mention de tous ceux qui en ont traité depuis la première année du ſiècle XVII. juſqu'à la fin du même ſiècle. Enfin dans le *Neuvième* je parle des Auteurs qui ont écrit ſur le même ſujet depuis ce tems-là juſqu'aujourd'hui. Au-reſte, pour remplir le plan que je m'étois propoſé, il m'a fallu feuilleter bien des Livres dégoûtans, écrits d'un ſtyle groſſier & barbare, ou publiés par des Charlatans pleins de vanité & de fatuité, & il m'a fallu, pour ainſi dire, tirer l'or du fumier, comme faiſoit VIRGILE

des

des Ouvrages d'ENNIUS. Mais j'ai dévoré cet ennui d'autant plus courageuſement, que je me ſouvenois de cette parole que PLINE le Jeune dit avoir ſouvent entendu dire à ſon Oncle, qu'*il n'y a point de Livre ſi mauvais, qu'il ne contienne quelque choſe de bon.*

Ainſi s'eſt formé un Ouvrage qui a trois parties, étant *Hiſtorique* & *Critique* dans le premier Livre, où je décris l'origine, le progrès, les différentes formes, le déclin, &c. du Mal Vénérien; *Médical* & *Thérapeutique* dans les ſecond, troiſième & quatrième Livres, où j'expoſe en détail la Nature, les Cauſes, les Symptômes, le Diagnoſtic & le Prognoſtic de toutes les Maladies Vénériennes, & ce qui eſt encore plus important, tout ce qui concerne le traitement de ces Maladies; Enfin

Littéraire & Philologique dans les cinquième, sixième, septième, huitième & neuvième Livres, où je développe par ordre les différentes Méthodes curatives qu'ont employées successivement les Médecins, & où je fais voir l'étrange consternation que leur causa d'abord la Vérole, & l'embarras étonnant où les jetta la nouveauté de ce Mal; la défiance & le peu de succès qui accompagnèrent leurs premières tentatives; la crainte avec laquelle ils essayèrent leurs premiers remèdes; le grand nombre de gens à qui ces essais coûtèrent la vie. On pourra, par ce moyen, juger par quels dégrés & par quelles expériences on est enfin arrivé à la connoissance des Vérités ou Maximes suivantes, qui dans les commencemens surprirent les Praticiens, & qui parurent long-

tems douteuſes à pluſieurs Médecins, parce qu'elles étoient nouvelles; mais dont tous conviennent depuis long-tems, parce qu'elles ſont aujourd'hui très-évidentes.

1°. *Que la Vérole eſt une Maladie, qui ne peut jamais s'engendrer d'elle-même en Europe, ni par le mauvais régime, ni par aucun abus des choſes non-naturelles; mais qui s'y maintient par un Levain étranger qui ſe perpétue, ou plutôt qui ſe renouvelle toujours.* C'eſt ce qu'on n'avoit jamais dit ni même penſé d'aucune autre Maladie, avant qu'on connût la Vérole: C'eſt ce qui n'étoit pas avoué de pluſieurs Médecins à l'égard même de la Vérole, ſoixante ans aprés qu'elle eut paru: C'eſt ce que des obſervations inconteſtables ont démontré depuis long-tems

ſur l'article de cette Maladie: Enfin, c'eſt ce que quelques Médecins croient avoir convenu autrefois à la Lèpre des Arabes, tandis qu'elle a régné en Europe, & qu'ils croient convenir encore aujourd'hui à la Peſte d'Aſie, qui ravage de-tems-en-tems l'Europe.

2°. *Que ce Levain étranger, qui en ſe renouvellant entretient la Vérole, peut paſſer par pluſieurs voies, des malades aux ſains, toutes les fois que les parties molles, d'un tiſſu rare, tièdes, humides, s'échauffent enſemble par un contact intime & de quelque durée : Mais qu'il ne ſe communique jamais ni plus fréquemment ni plus ſûrement, que par l'Acte Vénérien, où concourent toutes les conditions requiſes; en ſorte que la ſource même de la volupté & de la vie devient aſſez ſouvent*

une ſource d'amertume & de mort. Ce nouveau fléau inconnu aux Anciens ſemble avoir été reſervé au fond de la Boëte de Pandore juſqu'à ces derniers tems, qu'il en eſt ſorti pour mettre un frein à l'excès du Libertinage.

3°. *Que ce Levain Morbifique, qu'on appelle* Virus Vénérien, *quoiqu'il ne puiſſe jamais s'engendrer en Europe, peut s'y augmenter, s'y multiplier, & s'y fortifier aiſément, s'il vient à s'introduire dans le Sang, de quelque manière que ce ſoit, & ſous la forme des gouttes les plus petites & les plus imperceptibles.* C'eſt une propriété indubitable du Virus Vénérien, qui peut avoir convenu autrefois au Virus de la Lèpre ou de l'*Elephantiaſis*, qui convient certainement au Venin Hydrophobique, &

qui, ſelon l'opinion plauſible de quelques Médecins, convient encore à celui de la Peſte, quoique pluſieurs ſoient d'un autre avis.

4°. *Que le Virus Vénérien peut demeurer quelquefois pluſieurs années caché dans le Sang, ſans action, & par-conſéquent ſans donner aucun ſigne de ſon éxiſtence : Mais que, dans cet état-là-même, il ne perd rien ni de ſa qualité, ni de ſa force ; de telle manière qu'à la première occaſion, il peut non-ſeulement ſe mettre en mouvement, mais s'y mettre même avec une violence qui fait payer bien cher le repos précédent.* C'eſt ce que les Anciens avoient ſoupçonné du Virus Hydrophobique ; mais c'eſt ce qu'une infinité d'éxemples ont mis hors de doute à l'égard du Virus Vénérien.

5°. *Que le Mercure & les Preparations Mercurielles ſont l'unique Remède capable de détruire radicalement la Vérole ; & que ces Remèdes, pourvuqu'on les enploie avec précaution, ſont toujours ſûrs & efficaces.* On n'auroit oſé autrefois, avant la naiſſance de la Vérole, employer du Mercure ; & même, durant près d'un ſiècle après qu'elle eut paru, il y a eu pluſieurs Médecins qui en ont condamné l'uſage, par une ſuite du reſpect aveugle qu'ils avoient pour les Anciens, qui avoient mis ce Minéral au nombre des Poiſons : Mais enfin l'expérience a montré, que c'étoit le plus ſûr Remède du Mal Vénérien.

6°. *Qu'on peut procurer également la Salivation, ſoit en donnant des Frictions avec l'Onguent Mercuriel, ſoit en parfu-*

mant le corps avec du Cinnabre, ſoit en faiſant prendre intérieurement des Préparations Mercurielles. Ce qui fournit une nouvelle eſpèce d'évacuation, qui a été entièrement inconnue aux Anciens; mais qui eſt aujourd'hui le plus excellent moyen de guérir la Vérole; & que quelques Médecins voudroient qu'on employât dans pluſieurs autres Maladies. Et plût à Dieu que ce pût être avec un pareil ſuccès!

7°. *Qu'on excite ordinairement une Salivation ſalutaire par le ſeul uſage des Frictions Mercurielles; ce qui fait voir l'utilité & l'efficacité de la Médecine Iatraliptique, c'eſt-à-dire, de la Médecine qui ſe ſert de Frictions.* Ce qui eſt une nouvelle manière d'introduire dans le Corps certains Remèdes, qu'il eſt ſurprenant

qu'on n'ait pas miſe en uſage pour d'autres Maladies que pour la Vérole.

8°. *Que le traitement du Mal Vénérien ne réuſſit jamais mieux, & que le Virus qui eſt caché dans le Sang, n'en eſt jamais chaſſé plus ſûrement ni plus efficacement, que quand le Mercure entre dans le Sang ſang interruption, mais lentement comme une roſée, par petites gouttes inſenſibles, ſous ſa forme naturelle, c'eſt-à-dire, pur & ſans mêlange.* Je ſens bien que cette idée ne quadrera jamais avec celle des Chymiſtes, qui font gloire de s'occuper à diſſoudre le Mercure dans des Menſtrues, à le torréfier, à le ſophiſtiquer avec des Sels, des Métaux, des Minéraux. Ils trouvent leur compte à faire valoir leurs Sublimés, Précipités, Magiſtères, Arca-

nes, Préparations Mercurielles de toutes ſortes, afin de les vendre plus cher : mais dans le fonds c'eſt ſe donner beaucoup de peine inutilement ; c'eſt d'un Remède aiſé, innocent & des plus efficaces, en compoſer de difficiles, de douteux, de dangereux, de veneneux, ou qui du-moins, quelque rectifiés qu'on les ſuppoſe, fatiguent plus les Malades, & ſont moins efficaces.

9°. Enfin, *que le Mal Vénérien, ce Monſtre que ni l'art, ni la longueur du tems, ni le Régime, ni les Remèdes vulgaires ne ſçauroient détruire, eſt néanmoins dompté par les Frictions Mercurielles, & dompté promptement, ſûrement, & efficacement.* Ce qui démontre la merveilleuſe efficacité de ce Remède, lequel ſurmontant une Maladie d'ailleurs inſur-

montable, mérite, à juſte titre, le nom de Remède Divin; Ce qui par-conſéquent fait & fera toujours beaucoup d'honneur à la Médecine, puiſque c'eſt à elle que la découverte en eſt due, & que pour cela ſeul elle eſt digne d'être appellée un Art ſecourable.

Il faut conclure de ce qu'on vient de dire, que le Mal Vénérien, en s'introduiſant dans l'Europe, a été un terrible fléau pour le genre humain: Mais il faut avouer auſſi, qu'il a donné lieu de découvrir pluſieurs Vérités qui ont étendu l'Art de la Médecine, & pluſieurs Remèdes qui l'ont enrichi; comme ſi ce n'étoit qu'à nos dépens, que les connoiſſances que nous avons en cette matière, peuvent augmenter. C'eſt ainſi à-peu-près que la Science Militaire ne

fait jamais plus de progrès, que dans le tems des guerres les plus violentes & les plus meurtrières; & qu'on ne découvre jamais de meilleures manières de fortifier & de défendre les Places, que lorsqu'on a inventé de nouveaux moyens de les attaquer.

Au-reste, de-peur que les jeunes Médecins ne se laissassent éblouir par le nom & par la réputation des Auteurs, jusqu'à ajoûter foi à des opinions frivoles, j'ai cru être obligé de prononcer sur le mérite de la plupart des Ouvrages dont j'ai parlé, & sur la valeur des opinions qu'on y trouve: Mais j'ai eu grand soin de ne prononcer qu'avec équité, & avec modestie. Il est vrai que j'ai moins ménagé les Charlatans; mais j'ai cru qu'il étoit également de l'intérêt de l'Etat &

de la Médecine, de faire connoître leur impudence & leur ignorance, & de découvrir leurs tromperies.

Il me reſtoit encore à examiner ſi j'écrirois mon Ouvrage en Latin, ou bien en François. Les uns vouloient que ce fût en François, pour être entendu de nos Chirurgiens, dont la plupart ne ſçavent point le Latin. D'autres jugeoient qu'il étoit plus à propos d'écrire en Latin, afin de pouvoir être utile en même-tems aux Etrangers. Mais enfin j'ai préféré le Latin, comme étant & plus expreſſif & plus honnête. Je puis en dire ce que CELSE, au Livre 6., Chap. 18., de ſon Traité de Médecine, diſoit du Grec. *Les termes propres pour exprimer les Parties Naturelles & leurs Maladies, ſont plus ſupportables en Latin,*

& plus ufités tant dans les Livres que dans les difcours des Médecins : Au-lieu qu'en François ils paroiffent obfcènes, & choquent les perfonnes modeftes ; Ce qui fait qu'il eft difficile de traiter ces fortes de matières fuivant les règles de l'Art, fans bleffer les oreilles chaftes.

Je ne dois pas oublier ici de m'excufer auprès de ceux qui ayant acheté la première Edition de mon Livre, pourroient fe plaindre de cette feconde Edition que je donne corrigée & augmentée. Ce qu'il y a de certain, c'eft que j'en fuis fâché moi-même ; & cependant je ne vois pas que j'aie pu faire autrement. Car il falloit bien le réimprimer, puifque les Exemplaires de la première Edition étoient épuifés ; & il ne convenoit pas de le réimprimer non corrigé & non augmenté,

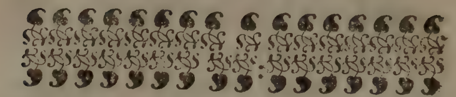
ſur-tout les augmentations & les corrections étant toutes prêtes. D'ailleurs je ne crois pas que les perſonnes qui ont acheté la première Edition aient lieu de s'en repentir; car, à la réſerve de l'Ophthalmie Vénérienne qui eſt une Maladie aſſez rare, à peine y a-t-il dans les deuxième, troiſième & quatrième Livres trois mots de changés ou d'ajoûtés en ce qui concerne la Médecine, & qui eſt le principal de mon Ouvrage. Quant à ce que j'ai ajoûté dans le ſecond Livre ſur la Méthode des Fumigations, cela n'eſt nullement néceſſaire pour la Pratique, attendu que cette Méthode y eſt condamnée & rejettée comme inutile. Enfin toutes les autres Additions inſérées dans le premier Livre & les cinq derniers, appartiennent à l'Hiſtoire, à la Critique,

& à la Philologie; je souhaite qu'elles soient du goût des gens de Lettres: Mais il est aisé de voir qu'elles ne sont d'aucune utilité pour faire la Médecine. En un mot, je suis assûré de n'avoir rien avancé, ni rien omis dans la première Edition, en fait de Pratique, qu'il ait fallu corriger ou suppléer. Ainsi elle peut servir pour pratiquer la Médecine, ce qui est l'essentiel, aussi utilement que cette seconde Edition.

Des deux Dissertations, dont on a enrichi cette Edition, l'une qui traite *de l'Origine, de la Dénomination, de la Nature & de la Curation des Maladies Vénériennes à la Chine*, a été mise à la fin du premier Tome; & l'autre qui traite *de ce qui nous manque pour avoir une connoissance plus*

parfaite des Auteurs qui ont écrit ſur la Vérole, à la fin du ſecond Tome, ſelon que la conformité de la matière ſembloit le demander. (*a*)

(*a*) Pour rendre plus égaux nos quatre Volumes de Traduction Françoiſe, on a placé la première de ces Diſſertations à la fin du ſecond Volume, ainſi que les Additions que l'on a jointes dans cette nouvelle Edition.



LISTE CHRONOLOGIQUE

Des AUTEURS qui ont écrit ſur la Vérole, ou ſur les Remèdes de la Vérole, depuis la naiſſance de cette Maladie juſqu'en 1740.

QUINZIE'ME SIE'CLE.

1475.

JEAN MULLER, de *Konigsberg* en Franconie, fameux Aſtronome, & Evêque de Ratiſbonne.

1487.

PAUL ALMAN, de *Middelbourg* Ville Capitale de Zelande, Médecin de FREDERIC Duc d'Urbin, & Evêque de Foſſombrone.

1495.

MARCEL CUMANUS, Médecin-Chirurgien dans les Troupes Vénitiennes.

1496.

SEBASTIEN BRANT, de *Strasbourg*, Professeur d'Humanités à *Basle*, Poëte & Jurisconsulte.

JOSEPH GRUNPECK, ou GRUNBECK, de *Burkchausen*, Médecin Allemand.

1497.

NICOLAS LÉONICENO, de *Vicence* ou *Vicenza* en Lombardie, Professeur en Médecine à *Padoue*, puis à *Ferrare*.

CORADIN GILINI, Médecin Italien.

JEAN WIDMAN, WIDEMAN, ou WEIDMAN, appellé aussi SALICET & MEICHINGER, Professeur en Médecine à *Tubingen* dans le Duché de Wirtemberg.

ALEXANDRE BENEDETTO, de *Vérone*, Médecin des Troupes Vénitiennes.

GASPARD TORRELLA, de *Valence* en Espagne, Médecin des Papes ALEXANDRE VI. & JULES II.

1498.

NOEL MONTESAURO, de *Vérone*, Médecin.

ANTOINE SCANAROLO, de *Modène*, Médecin.

François de Villalobos, de *Tolède*, Médecin de l'Empereur Charles-Quint.

Simon Pistor, Pistoris ou Pistorius, de *Leipsick*, Médecin.

Sebastien Aquilano, Médecin Italien.

Jacques Romer, Médecin.

1499.

Jean Geppingensis, Chirurgien de l'Empereur Frederic III. & de Maximilien I. son Fils.

Barthélemi Montagnana le jeune, de *Padoue*, Philosophe & Médecin.

SEIZIEME SIECLE.

1500.

Conrad Schelling, de *Heidelberg*, Médecin de l'Electeur Palatin.

Pierre Riccio, vulgairement appellé Crinitus, de *Florence*, célèbre Philologue.

François Circello, Médecin.

1501.

Martin Pollich, de *Mellerstad* en Franconie, Professeur en Médecine à *Leipsick*.

Anonyme, Médecin François, &

ſprobablement Profeſſeur en Médecine à Montpellier.

1502.

ANTOINE BENIVENIO, de *Florence*, Médecin & Philoſophe.

WENDELIN HOCK, de *Brackenaw* dans le Duché de Wirtemberg, Médecin Allemand.

1505.

JACQUES CATANÉE du *Lac-Marcin*, Médecin Génois.

CLEMENTIUS CLEMENTINUS, d'*Amelia* en Ombrie, célèbre Aſtronome, Profeſſeur de Philoſophie & de Mathématique à Padoue, & Médecin du Pape LÉON X.

1506.

PIERRE TRAPOLIN, de *Padoue*, Profeſſeur de Philoſophie & de Médecine dans l'Univerſité de la même Ville.

1507.

ANGELO BOLOGNINI, de *Pieve di Sacco* dans le Padouan, Médecin Italien, & Profeſſeur en Chirurgie à Bologne.

JEAN VOCHS, de *Cologne*, Médecin Allemand.

1508.

GEORGE VELLA, de *Breſſe* ou *Breſcia* en Italie, Médecin.

1510.

JEAN BENOÎT, Médecin Allemand.

1512.

JEAN ALMENAR, Médecin Espagnol.

JEAN DROYN, d'*Amiens*, Bachelier en Droit, & Poëte François.

JACQUES BERENGER, de *Carpi* dans le Duché de Modène, & pour cela appellé ordinairement JACQUES CARPI, Médecin-Chirurgien, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à Bologne.

1514.

JEAN DE VIGO, de *Rapallo* dans l'Etat de la République de Gènes, Médecin-Chirurgien du Pape JULES II.

1516.

RECUEIL des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, imprimé à *Pavie*, qui est le premier de tous ceux qui ont paru sur cette matière.

MARIN BROCARD, Médecin Vénitien.

1517.

NICOLAS POLL, Professeur en Médecine, & Médecin de l'Empereur CHARLES-QUINT, Allemand.

1518.

PIERRE MAYNARD, de *Vérone*, Médecin.

LÉONARD SCHMAI, de *Saltzbourg* en Bavière, Docteur & Professeur en Médecine.

1519.

ULRICH DE HUTTEN, Gentilhomme & Chevalier Allemand.

JEAN CHERADAME, de *Seez* en Normandie, Médecin & Professeur en Langues Sçavantes.

1520.

JEAN MANARD, de *Ferrare*, Médecin.

JEAN LE MAIRE, de *Bavay* en Haynaut, Poëte François.

1524.

DIDIER ERASME, de *Roterdam*, Auteur célèbre.

1525.

BARTHÉLEMI SILEBER.

NICOLAS GODIN, Traducteur François de la Chirurgie de JEAN DE VIGO.

1527.

JACQUES DE BETHENCOURT, Médecin de Rouen.

1529.

FRANÇOIS DELGADO ou DELICADO,

Prêtre Espagnol du Diocèse de Cordoue.

1530.

NICOLAS LÉONICO THOMÉE, de *Venise*, Professeur de Philosophie à Padoue.

JERÔME FRACASTOR, de *Vérone*, Philosophe, Poëte, & Médecin célèbre.

1532.

LAURENT PHRISIUS ou FRISIUS, Médecin Allemand.

NICOLAS MASSA, de *Venise*, très-célèbre Médecin dans son tems.

RECUEIL des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, vraisemblablement imprimé à *Venise*, qui est le second de ceux qui ont paru.

1534.

JEAN PASCHALIS, de *Sessa*, Ville Episcopale du Royaume de Naples, Médecin.

AUGUSTIN NIPHUS, appellé EUTYCHUS PHILOTHEUS, d'*Iopoli* dans la Calabre, Philosophe, Astronome, & Médecin.

1535.

GONSALVE FERNANDEZ, en Espagnol GONÇALO HERNANDEZ DE OVIEDO Y VALDÈS, de *Madrid*, Historien

Historien & Naturaliste.

PIERRE-ANDRÉ MATTHIOLE, de *Sienne*, fameux Botaniste & Médecin.

Premier Recueil des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, imprimé à *Venise*, qui est le Troisième.

1536.

Recueil des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, imprimé à *Bâle*, qui est le Quatrième.

Recueil des mêmes Auteurs, imprimé à *Lyon*, qui est le Cinquième.

AURÉOLE - PHILIPPE-THÉOPHRASTE PARACELSE BOMBAST DE HOHENHEIM, natif d'*Einsidlen* en Suisse, Médecin-Chirurgien Chymiste & Empirique fameux.

Anonyme, Auteur Allemand.

1537.

SEBASTIEN MONTUUS, Seigneur de *Rivoles* en Savoye, Philosophe & Médecin.

JEAN-ANTOINE ROVERELLUS, Médecin de *Bologne* en Italie.

ALFONSE FERRY, de *Naples*, Docteur en Médecine, Professeur en Chirurgie, premier Chirurgien, ou, selon d'autres, Médecin du Pape PAUL III.

JEAN EYCHMAN, autrement dit DRYANDER, de *Hesse* en Veteravie, Médecin, Professeur de Mathématique & de Médecine.

CHEIREDIN ou CHEIRADIN, dit BARBEROUSSE, de *Metelin* dans l'Isle de Lesbos, frere du fameux Corsaire HORUCH, & Corsaire lui-même.

THOMAS RANGONI, dit PHILOLOGUE, de *Ravenne*, Professeur en Médecine & en Astronomie à *Padoue*.

1539.

MARTIN DORCHESINO, Auteur François, qui s'est joué sur la Maladie Vénérienne.

JACQUES DUBOIS, dit SYLVIUS, de *Leuvilly*, Village du Diocèse d'*Amiens*, Médecin de *Montpellier*, & Professeur en Médecine au Collége Royal.

1540.

JOSEPH STRUTHIUS, de *Posnanie* en Pologne, élu Professeur en Médecine à *Padoue*, puis premier Médecin de SIGISMOND-AUGUSTE, Roi de Pologne.

DENYS FONTANON, de *Montpellier*, célèbre Médecin de son tems.

NICOLAS MICHEL, de *Poitiers*, Doyen de la Faculté de Médecine de cette Ville.

ANTOINE LE COCQ, de *Paris*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de la même Ville.

1541.

REMACLE FUCHS, de *Limbourg* Capitale du Duché de ce nom dans les Pays-Bas, Chanoine de l'Eglise de Saint Paul à *Liége*.

GAULTHIER HERMANN RYFF, Médecin de Strasbourg.

1542.

LÉONHART FUCHS, du Pays des *Grisons*, Professeur en Médecine à *Ingolstad*, puis à *Tubingen*.

MICHEL-ANGE BLONDI, Médecin Italien.

1544.

LOUIS LOBERA, d'*Avila* en Espagne, Médecin de l'Empereur CHARLES-QUINT.

1546.

ANDRÉ VÉSALE, de *Bruxelles*, très-célèbre Anatomiste, Professeur d'Anatomie à *Padoue*, & Médecin de l'Empereur CHARLES-QUINT, & ensuite de PHILIPPE II. son fils Roi d'Espagne.

BENOÎT RINIO, Médecin de *Venise.*

1548.

JERÔME CARDAN, de *Milan*, célèbre Médecin & Astrologue, Professeur en Médecine successivement à *Milan*, à *Pavie* & à *Bologne.*

1549.

GUILLAUME BRUNELL Docteur en Médecine de la Faculté de *Paris.*

PIERRE DESCHAMPS, de *Paris.*

1550.

JEAN-BAPTISTE DE MONTÉ ou MONTANUS, de *Vérone*, Professeur en Médecine à *Padoue.*

VIDUS VIDIUS, de *Florence*, Professeur de Médecine & de Chirurgie au Collége Royal de France à *Paris*, & ensuite à *Pise* en Toscane.

BARTHÉLEMY MAGGIUS, de *Bologne*, Philosophe & Médecin célèbre de son tems, Professeur en Chirurgie dans l'Université de cette Ville, & Premier-Médecin du Pape JULES III.

JEAN ELISIUS ou ELYSIUS, de *Naples*, Docteur en Médecine.

1551.

BENOÎT VICTORI, de *Faenza*, Pro-

feſſeur en Médecine à *Padoue*, & enſuite à *Bologne*.

ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, de *Ferrare*, Médecin.

ANDRÉ LACUNA, de *Ségovie*, Medecin du Pape JULES III. & grand voyageur.

JACQUES CORNICIUS, d'*Embden* Capitale de la Weſt-Friſe, Médecin.

1552.

PHILIPPE, Empirique Portugais.

CHRISTOPHLE DE VEGA, d'*Alcala de Henarez*, Docteur & Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de cette Ville, Médecin de Dom CARLOS Infant d'Eſpagne & fils de PHILIPPE II.

THIERRY DE HÉRY, de *Paris*, Barbier-Chirurgien.

1553.

AUGIER FERRIER, de *Toulouſe*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Médecin Ordinaire de CATHÉRINE DE MÉDICIS, Reine de France.

HERCULE BONACOSSI, de *Ferrare*, Médecin Italien.

VICTOR TRINCAVELL, de *Veniſe*, Profeſſeur de Dialectique & de Médecine à *Padoue*, ſur-tout à

Bologne, & de Philoſophie à *Veniſe*.

1554.

JEAN RODERIC ou RODRIGUEZ, de *Caſtello-Bianco*, appellé communément AMATUS LUSITANUS, Médecin Portugais, & Profeſſeur en Médecine à *Ferrare*.

JEAN LANGE ou LANGIUS, de *Lemberg* ou *Lewemberg* en Siléſie, Prémier-Médecin de cinq Electeurs Palatins ſucceſſivement.

PIERRE HASCHARD OU HASSARD, de *Lille*, ou d'*Armentières* en Flandres, Médecin-Chirurgien, & Aſtrologue.

1555.

NICOLAS MACCHELLI, de *Modène*, Médecin.

MICHEL-JEAN PASCHAL, de *Caſtellon de la Plana* au Royaume de Valence, Médecin.

RODERIC, RODRIGUE, OU RODRIGUEZ-DIAS DE ISLA, de *Baeza* ou *Baeça* Ville d'Andalouſie, Médecin de *Séville*.

GABRIEL FALLOPPE, de *Modène*, Médecin & Anatomiſte célèbre, Profeſſeur d'Anatomie à *Piſe* & à *Padoue*.

1556.

JEAN FERNEL, d'*Amiens*, ou plutôt de *Clermont* en Beauvoisis, ou, selon MEZERAY, de *Mondidier* Diocèse d'*Amiens*, Premier-Médecin d'HENRY II. Roi de France.

PIERRE ROSTINIUS, Médecin Italien.

1557.

PIERRE DE BAYRO, de *Turin*, Professeur en Médecine dans la même Ville, & Premier-Médecin de CHARLES II. & de CHARLES III. Ducs de Savoye.

JEAN SYLVIUS OU DUBOIS, de *Lille* en Flandres, Médecin.

JULES-CÉSAR SCALIGER, de *Vérone*, fameux Philologue, & Docteur en Médecine de *Padoue*.

1558.

PIERRE LAURO, Italien.

LAURENT HIEL, de *Wesel* au Duché de Clèves, Professeur en Médecine dans l'Université de *Jena* ou *Jene* en Turinge.

FRANÇOIS FRIZIMELICA OU FRIGIMELICA, de *Padoue*, Professeur en Médecine dans la même Ville, & ensuite Médecin du Pape JULES III.

JERÔME MONTUUS, de Savoye, Médecin Ordinaire de FRANÇOIS I., d'HENRY II. & de FRANÇOIS II., Rois de France.

FRANÇOIS RENNER, de *Nuremberg*, Chirurgien.

1560.

REINER SOLENANDER, de *Budrick* ou *Burick*, ſur le Rhin dans le Duché de Clèves, Philoſophe & Médecin.

PIERRE, Chirurgien ou Empirique François.

Anonyme, Médecin de Nîmes.

GUILLAUME RONDELET, de *Montpellier*, Profeſſeur en Médecine, & Chancellier de l'Univerſité de cette Ville.

ANTOINE CHAUMÈTE, de *Vergeſac*, Village du Velay, célèbre Chirurgien de ſon tems.

1562.

DOMINIQUE LÉON, de *Sarzana*, en Toſcane dans la Lunegiane, Profeſſeur en Médecine à *Bologne*.

1563.

BERNARDIN TOMITANO, de *Padoue*, Philoſophe, Médecin, Orateur, & Poëte.

LÉONARD BOTALL, d'*Aſte* en Pié-

mont, Médecin Ordinaire de Cathérine de Médicis, de Charles IX., & de François de Valois, Duc d'Anjou, son frere.

1564.

Jean Hesse, de *Nuremberg.*

Antoine Fracanciano, de *Vicence*, Professeur en Médecine à *Bologne* & à *Padoue.*

1565.

Alexandre-Trajan Petronio, de *Cività* ou *Città Castellana*, Ville de l'Etat de l'Eglise en Italie, Médecin du Pape Grégoire XIII.

1566.

Prosper Borgarucio, d'*Urbin* Capitale du Duché de ce nom, Philosophe & Médecin célèbre, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à *Padoue*, & vraisemblablement Médecin Ordinaire d'Henry II. Roi de France.

Sixième Recueil des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, ou le Second de *Venise*, & peut-être le Troisiéme, donné par Louis Luisini, Médecin d'*Udine.*

1567.

Louis Luisini, d'*Udine*, Médecin célèbre.

PIERRE ARIAS DE BENAVIDEZ, de *Toro*, Ville d'Eſpagne au Royaume de Léon, Médecin-Chirurgien.

1568.

GEORGE DORDON, Médecin de *Plaiſance*, & Profeſſeur en Chirurgie à *Pavie*.

1569.

HENRY BRUCÉE, ou BROUCÉE, natif d'*Aloſt* en Flandres, Docteur en Médecine, & Profeſſeur de Mathématique dans l'Univerſité de *Roſtock* en Allemagne.

CHARLES BATT, dans la même Univerſité.

1570.

HENRY GOLDLIUS, de *Zurich* en Suiſſe, Médecin.

JEAN DE FOGUEDA, Eſpagnol, Philoſophe & Médecin.

ANTOINE SAPORTA, de *Montpellier*, Profeſſeur en Médecine, & Chancellier de l'Univerſité de cette Ville.

LOUIS ISLA, Médecin Portugais.

Anonyme, Auteur Anglois.

1572.

NICOLAS DE CORMEILLES, Docteur en Médecine de la Faculté de *Paris*.

JACQUES JOUVENCEL, de *Grenoble.*

1573.

ALBERT BEAUFORT, du Pays des *Grisons*, Médecin.

1574.

JEAN PLANERIUS, de *Quinzano* dans le Bressan, Médecin.

SULPICE RIGAULT, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de *Paris.*

JEAN RIOLAN, d'*Amiens.*

1575.

ANDRÉ ALCAÇAR ou ALCAZAR, de *Guadalajara* dans la Castille neuve, Médecin-Chirurgien, & Professeur en Chirurgie dans l'Université de *Salamanque.*

GUILLAUME LUSSON, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de *Paris.*

FRANÇOIS MOMBEL, Piémontois.

AMBROISE PARÉ, de *Laval* dans le Maine, Premier-Chirurgien de quatre Rois de France, sçavoir d'HENRY II., de FRANÇOIS II., de CHARLES IX. & d'HENRY III.

GUILLAUME CLOWES, de *Londres*, Chirurgien du Roi d'Angleterre.

GEORGE BAKER, Chirurgien Anglois.

1576.

ETIENNE MANIAULD, de *Bourdeaux*, Médecin.

1577.

LAURENT JOUBERT, de *Valence* en Dauphiné, Professeur en Médecine & Chancellier de l'Université de *Montpellier*.

1578.

JULIEN PAULMIER, de *Coutances* en Normandie, Docteur en Médecine des Facultés de *Caën* & de *Paris*.

THOMAS JOURDAIN, de *Clausembourg* dans la Transylvanie, Médecin.

1579.

VICTOR GISELIN, de *Sandfurt*, Village voisin d'*Ostende*, Médecin.

PIERRE-PAUL PEREDA, de *Xativa* dans le Royaume de Valence, Docteur & Professeur en Médecine.

GAULTHIER BRUELE, autrement BRANT, Médecin.

1580.

JEAN SCHENCKIUS DE GRAFFENBERG, Médecin de *Fribourg* en Brisgaw.

JEAN WIER, de *Grave* dans le Duché de Brabant, Médecin.

JEAN CRATON DE CRAFFTHEIM, de *Breslaw* en Silésie, Premier-Médecin des Empereurs FERDINAND I., MAXIMILIEN II., & RODOLPHE II.

FRANÇOIS CAMPI, de *Lucques*, Ville d'Italie en Toscane, Médecin.

ANNIBAL BRIGANTIUS, de *Chieti* au Royaume de Naples, Philosophe & Médecin célèbre de son tems.

CYRIACUS LUCIUS, de *Claf*, Médecin Bavarois.

1581.

ALPHONSE LOPEZ, de *Corella* dans la Navarre, Médecin.

REMBERT DODONÉE ou DODOËNS, de *Malines*, au Duché de Brabant, habile Botaniste, & Premier-Médecin des Empereurs MAXIMILIEN II. & de RODOLPHE II. Ensuite Professeur en Médecine à *Leyde*.

1582.

PIERRE MONAW, de *Breslaw*, Médecin de l'Empereur RODOLPHE II.

1584.

GODEFROY GIANNATI, Italien Empirique.

1586.

JEAN ZECCHIUS, de *Bologne*, Pro-

fesseur en Médecine dans l'Université de cette Ville, & Premier-Médecin des Papes SIXTE V. & CLÉMENT VIII.

1587.

JERÔME MERCURIAL, de *Forly*, Ville de la Romagne en Italie, célèbre Professeur en Médecine à *Padoue*, ensuite à *Bologne*, & enfin à *Pise*.

ANDRÉ DU LAURENS, d'*Arles*, Professeur en Médecine & Chancellier de l'Université de *Montpellier*, & ensuite Premier-Médecin de MARIE DE MÉDICIS & d'HENRY IV. Roi de France.

GABRIEL BEAT, de *Bologne*, Professeur en Médecine dans la même Université.

GABRIEL DE MINUT, Chevalier, Baron de Castera, & Senéchal de Rouergue.

1588.

FRANÇOIS DIAZ, Professeur de Philosophie & de Médecine dans l'Université d'*Alcala de Henarez*, & Premier-Chirurgien de PHILIPPE II. Roi d'Espagne.

1589.

LUC GHINI, de *Bologne*, Philosophe & Professeur en Médecine, d'abord

dans l'Université de *Pise*, ensuite dans celle de *Bologne* même.

1590.

JERÔME CAPIVACCIO, ou CAPO DI VACCA, ou CAPITAURO, de *Padoue*, Professeur en Médecine, & habile Praticien dans la même Ville.

JEAN WITTICHIUS, de *Weimar* en Thuringe, Médecin Allemand.

1591.

FELICIEN BETERA, de *Bresse* ou *Brescia* Ville d'Italie, Médecin.

JACQUES MARANT, Médecin-Consultant du Cardinal de Lorraine.

JACQUES COUSINOT, de *Paris*, Doyen de la Faculté de Médecine de la même Ville.

1592.

JEAN CALVO, de *Valence* ou *Valencia* en Espagne, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

1593.

JERÔME MINETTI, d'*Arezzo* en Toscane, Professeur d'Anatomie dans l'Université de *Sienne*.

LOUIS ROSELLI, de *Fossombrone*, Ville du Duché d'Urbin, Philosophe & Médecin.

1594.

LIVONIO RECTORI, de *Sienne*, Médecin.

1596.

PIERRE FORESTUS, d'*Alcmar* en Hollande, Professeur en Médecine à *Leyde*.

ANTOINE QUIQUEBŒUF, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de *Paris*.

PIERRE PAULMIER, de *Coutances* en Normandie.

PIERRE LOWE, d'*Ayr* en Ecosse, Chirurgien-Ordinaire d'HENRY IV. Roi de France.

AURÈLE MINADOÜS, de *Rovigo*, Ville de la Republique de Venise, Médecin.

1597.

HERCULE SAXONIA, de *Padoue*, Professeur en Médecine dans la même Ville.

GUILLAUME ARRAGOSIUS, de *Toulouse*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*.

1598.

ALEXANDRE MASSARIAS, de *Vicence*, célèbre Professeur en Médecine à *Padoue*.

ANDRÉ CHIOCCI, de *Vérone*, Phi-

losophe & Médecin.

PIERRE SEGUYN, Docteur-Régent de la Faculté de *Paris*, Professeur en Chirurgie au Collége Royal, & ensuite Premier-Médecin d'ANNE D'AUTRICHE, Reine de France, & femme de LOUIS XIII.

ANTOINE RABAULT, de *Blanc* en Berry.

1599.

Seconde Edition de *Venise* du second Recueil des Auteurs sur la Maladie Vénérienne, donné par LOUIS LUISINI, Médecin d'*Udine*.

ANDRÉ BASTELL, de *Melses* ou *Melfi* au Royaume de Naples, Professeur de Philosophie & de Médecine.

DIX-SEPTIE'ME SIE'CLE.

1600.

HORACE AUGENIO, de *Monte-Santo* dans la Marche d'Ancone, Professeur en Médecine à *Rome*, & ensuite à *Padoue*.

JEAN SAPORTA, de *Montpellier*, Professeur en Médecine & Vice-Chancellier de l'Université de cette Ville.

PIERRE TORREZ OU DE TORREZ, de *Daroca* en Arragon, Médecin-Chirurgien de l'Impératrice MARIE D'AUTRICHE.

1601.

JEAN-BAPTISTE SILVATICUS, de *Milan*, Professeur en Médecine à *Pavie*.

1602.

SEXTILIUS PICCOLOMINÆUS, de *Rome*, Docteur en Médecine.

CYNTHIO CLÉMENT, de *Corinaldo* ou *Corinalto* dans le Duché d'Urbin, Premier-Médecin du Pape PAUL V. & Chanoine de Saint Jean de Lateran.

ANDRÉ CÉSALPIN, d'*Arezzo*, Professeur en Médecine à *Pise*, & Premier Médecin du Pape CLÉMENT VIII.

DEMETRIO CANEVARI, de *Gènes*, Philosophe, & Premier-Médecin du Pape URBAIN VII.

1603.

JOSEPH DU CHESNE, ou QUERCETAN, du Comté d'*Armagnac* en Gascogne, Chymiste, & Médecin-Ordinaire d'HENRY IV. Roi de France.

MARSILE CAGNAT, de *Vérone*, Professeur en Médecine à *Rome*.

1604.

EUSTACHE RUDIUS, d'*Udine*, Professeur en Médecine à *Padoue*.

MUNDINUS MUNDINIUS, de *Vicence*, Philosophe & Médecin.

FABIUS PACIUS, de *Vicence*, Médecin.

ÆMILIUS CAMPOLONGUS, de *Padoue*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

1605.

LOUIS MERCATUS, OU DE MERCADO, de *Valladolid*, Professeur en Médecine dans la même Ville, & ensuite Médecin de PHILIPPE II. & de PHILIPPE III., Rois d'Espagne.

ANDRÉ DE LÉON, Espagnol, Médecin-Chirurgien-Ordinaire de PHILIPPE II. Roi d'Espagne, & Premier-Médecin de ses Galères.

BARTHÉLEMY PERDULCIS, de *Bouilleuci*, petit Bourg du Vivarez, Docteur & Professeur en Médecine de la Faculté de *Paris*.

JULES-CÉSAR CLAUDINI, de *Bologne*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

1606.

PIERRE PIGRAY, de *Paris*, Chirurgien d'HENRY IV. Roi de France,

& Doyen de la Communauté des Chirurgiens de Saint Cosme.

JEAN DE RENOU ou RENODÉE, Normand, Docteur en Médecine, très-habile en Pharmacie.

GEORGE ARBAUD, d'*Aups* en Provence.

1608.

FELIX PLATER, de *Bâle*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

1609.

GERARD COLUMBA, de *Messine* en Sicile, Professeur en Médecine à *Padoue*.

1610.

JEAN VARANDÉ, de *Nismes*, Professeur Royal & Doyen de la Faculté de Médecine de *Montpellier*.

HENNING ARNISÆUS, de *Halberstad* dans la Basse Saxe, Professeur en Médecine à *Helmstad*, & ensuite Premier-Médecin de CHRISTIERNE IV. Roi de Dannemarck.

MARTIN GOSKY, de *Lignitz* en Silesie, Professeur de Philosophie & de Médecine.

SEBASTIEN CORTILIO, de *Rimini*, Médecin-Chirurgien.

1611.

TANEQUIN GUILLAUMET, de *Nismes*, Chirurgien d'HENRY IV. Roi de France.

JEAN HARTMANN, d'*Amberg* Capitale du haut Palatinat, Professeur de Philosophie, de Mathématique & de Chymie à *Marpourg* dans la haute Hesse.

JEAN KEIL, de *Breslaw* en Silésie.

1613.

HORACE GUARGUANTUS, de *Soncino* Ville du Crémonois, Philosophe & Médecin.

CLAUDE CHARLES, de *Paris*, Docteur en Médecine de la Faculté de cette Ville, & Professeur en Chirurgie au Collége Royal.

SIGISMOND SCHILLINGIUS, de *Franckenstein* dans la haute Silésie, Philosophe & Médecin, Professeur de Thérapeutique & Doyen de la Faculté de Médecine de *Leipsick*.

LOUIS SEPTAL, ou SETTALA, de *Milan*, Professeur en Médecine à *Pavie*, & Premier-Médecin du Milanez.

SIMON PIETRE, de *Paris*, Professeur en Médecine au Collége Royal.

NICOLAS ROUSSEAU, de *Troyes* en Champagne.

GEORGE CORNUTY, Docteur en Médecine.

JEAN MAUNOIR, de *Romorantin*, Ville Capitale de la Sologne.

1615.

VICTOR MANGG ou MANGGUS, de *Schrattenthal* en Autriche, Médecin.

LOUIS GUYON, Sieur de la Nauche, de *Dole* en Franche-Comté, Médecin.

1616.

JEAN MACOLLO ou MACOLO, Ecossois, Professeur en Chymie à *Pise*, & ensuite Médecin-Ordinaire de JACQUES I., Roi de la Grande-Bretagne.

EITEL-JOACHIM KRUPPEL.

JEAN GAULTIER, de *Montauban*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Médecin du Roi.

1617.

JERÔME FABRICE, d'*Aquapendente*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Padoue*, Professeur de Chirurgie & d'Anatomie dans cette même Ville.

GUILLAUME LOYSEAU, de *Bergerac* en Périgord, Médecin-Chirurgien-Ordinaire d'HENRY IV.

1620.

FRANÇOIS RANCHIN, de *Montpellier*, Professeur en Médecine, & Chancellier de l'Université de cette Ville.

DANIEL SENNERT, de *Breslaw* en Silésie, Professeur en Médecine dans l'Université de *Wittemberg*, & Médecin-Ordinaire de JEAN-GEORGE I. Electeur de Saxe.

MATTHIAS UNTZER, de *Hall* en Saxe, Médecin.

TOBIE KNOBLOCH, Médecin d'*Anspach*, qu'on appelle aussi *Onoltzbach* ou *Onsbach*, en Franconie.

1621.

JEAN COLLE, de *Belluno* dans l'Etat de Venise, Premier-Médecin de FRANÇOIS MARIE II. Duc d'Urbin, & ensuite Professeur en Médecine à *Padoue*.

EPIPHANE FERDINAND, de *Mesagna* Bourg du Royaume de Naples, Philosophe & Médecin.

1623.

DAVID DE PLANIS CAMPY, Chirurgien Galénique & Spagyrique.

1624.

JEAN JUNCKER, Médecin Allemand.

1626.

LOUIS DE HORNIGK, Médecin Allemand.

ARNOLD WEICKARD, Médecin Allemand.

1627.

JEAN NEANDER, de *Breme* Capitale du Duché de ce nom, Docteur en Médecine.

1528.

JEAN-BAPTISTE SORI, Chirurgien Italien.

GREGOIRE HORSTIUS, de *Torgaw* en Saxe, Professeur en Médecine, & Premier-Médecin de LOUIS Landgrave de Hesse.

GUY PATIN, natif de *Houdan-l'Evêque* en Beauvoisis, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de *Paris*, & Professeur en Médecine au Collége Royal.

1629.

ZACUTUS LUSITANUS, (ou Portugais) de *Lisbonne*, célèbre Médecin Juif.

JEAN-BAPTISTE LALLI, de *Nursia* ou plutôt *Norcia* en Ombrie, Poëte Italien.

CLAUDE SEGUIN, de *Paris*, Professeur en Chirurgie au Collége Royal,

Royal, & Premier-Médecin d'ANNE D'AUTRICHE, Reine de France, Mere de LOUIS LE GRAND.

JACQUES REGNAULT, de *Paris*.

1630.

JEAN-ANTONIDES VANDER LINDEN, d'*Enchysen* ou *Enchuse* en Nort-Hollande, Professeur en Médecine à *Franeker* en Frise, & ensuite à *Leyde*.

ALDREGHETTUS ALDREGHETTIUS, ou selon quelques-uns ANDREGHETTUS ANDREGHETTIUS, de *Padoue*, Philosophe & Médecin.

DENYS ALLAIN, Docteur en Médecine.

GUILLAUME GUERIN, de *Paris*.

1631.

ANTOINE BOXBARTERUS, d'*Ausbourg*.

1632.

MARC-AURÈLE SEVERINUS, de *Tarsia* en Calabre, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à *Naples*.

1633.

BARTHÉLEMY GALESIO, de *Bologne*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

MICHEL LE LONG, de *Provins*, Docteur en Médecine.

1635.

Pio de Marra, du *Mont-Cassin*, Abbé de Grande Croix de Cypre.

1637.

Nicolas Colletet, Docteur en Médecine.

Martin Akakia, de *Paris*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de cette Ville, & Professeur en Chirurgie au Collége Royal.

1639.

Nicolas Matthieu, Docteur en Médecine.

Pierre Bourdelot, de *Sens*.

Pierre Haguenot, célèbre Médecin de *Montpellier*.

1640.

Paul de Flemming, Médecin Allemand du Haut-Palatinat.

Thomas Browne, Médecin Anglois.

Albert Kyper, de *Konigsberg* en Prusse.

1641.

Cyprien Maroja ou Maroxa, Médecin & Ministre de Philippe IV. Roi d'Espagne, & de l'Inquisition, Professeur en Médecine à *Valladolid*.

1642.

PAUL MARQUART SLEGELIUS ou SCHLEGELIUS, de *Hambourg* en Allemagne, Professeur en Médecine dans l'Université de *Jene*.

ROBERT WRIGHT, de *Londres*.

EDOUARD MADEIRA ARRAIS, Portugais, Médecin de JEAN IV. Roi de Portugal.

1643.

JEAN WALÉE, Professeur en Médecine à *Leyde*.

JEAN SCAVART, de *Breda* en Brabant.

1644.

JEAN-BAPTISTE VAN HELMONT, de *Bruxelles*, fameux Médecin-Chymiste.

1645.

PIERRE SARTORIUS, Chirurgien de l'Hôpital des Vérolés de *Strasbourg*.

1649.

FRANÇOIS BOUJONIER, Docteur en Médecine.

ROBERT PATIN, de *Paris*, Professeur en Médecine au Collége Royal.

1650.

THÉODORE TURQUET DE MAYERNE, de *Genève*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*,

Médecin-Ordinaire d'HENRY IV. Roi de France, & enſuite Premier-Médecin de JACQUES I. & de Charles I. ſon fils, Rois d'Angleterre.

1652.

PIERRE CASTELLO, de *Rome*, Profeſſeur de Philoſophie & de Pharmacie dans l'Univerſité de cette Ville, & enſuite Profeſſeur en Médecine à *Meſſine*.

FRANÇOIS PONA, de *Vérone*, Docteur en Médecine.

1653.

JOSEPH GALEANO, de *Palerme* en Sicile, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de cette Ville.

1654.

HENRY RYSENDEECH, de *Leyde*.

JOSEPH SCHMIDTS, Allemand, Barbier-Chirurgien-Herniaire à *Ausbourg*.

JEAN-JOACHIM, ou JACQUES VIETOR.

1656.

JEAN RODOIPHE SALZMANN, de *Strasbourg*, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de cette Ville.

CONRAD KLEIN, de *Strasbourg*.

GUERNER ROLFINCIUS, de *Hambourg*, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de *Jene*.
ZACHARIE-NICOLAS GOTZIUS, de *Zuickaw* en Miſnie.
CHARLES BARALIS, Docteur en Médecine.
NICOLAS LIENARD, de *Paris*.

1657.

ANDRÉ VETRANO, de *Palerme*, Premier-Médecin de cette Ville, & enſuite Docteur en Droit & en Théologie.
JEAN LIPPINS, de l'*Ecluſe* ou *Sluys* en Flandres.

1658.

ANTOINE BIGORRE, d'*Alby*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*.

1659.

GASPARD FESQUET, de *Montpellier*, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de cette Ville.
PIERRE BENOIT, de *Carcaſſone*, Profeſſeur en Médecine à *Montpellier*.
JEAN VIGIER, de *Caſtres* en Albigeois, Docteur en Médecine.

1660.

SIMON PAULI, de *Roſtock* en Allema-

gne, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville, & ensuite Professeur d'Anatomie, de Chirurgie & de Botanique à *Copenhague*, enfin Premier-Médecin du Roi de Dannemarck.

N...... CULPEPER, Médecin Anglois.

JEAN WINELL, Médecin Anglois.

1661.

ANTOINE EVERHAERS ou EVERHARDI, de *Middelbourg* en Zelande, Docteur en Médecine.

TOBIE WITHAKER, Anglois, Médecin-Ordinaire de CHARLES II. Roi de la Grande-Bretagne.

1662.

RICHARD BUNWORTH, Anglois.

ALBERT OTTON FABER, Médecin-Royal des Armées de Suede.

JEAN KAUFFMAN, Anglois.

JEAN VAULOUÉ, d'*Orléans*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*.

MELCHIOR SEBIZIUS, de *Strasbourg*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville.

JEAN ULRICH OELER, de *Lindaw* en Souabe.

1663.

GUILLAUME BARBOR, Anglois.

MICHEL HEILAND, Docteur en Médecine, & Professeur d'Anatomie, de Chirurgie & de Botanique dans l'Université de *Giesse* dans la Haute Hesse.

GEORGE CRETZSCHMAR, de *Tey* dans le Haut Palatinat.

1665.

JEAN BERGERUS, d'*Amsterdam*.

JEAN-ARNOLD FRÉDERIC, d'*Altembourg* en Misnie, Professeur en Anatomie, en Chirurgie & en Botanique dans l'Université de *Jene*.

JEAN-GEORGE KEYSER, d'*Altembourg* en Misnie, Médecin.

FRÉDERIC MONAVIUS, Professeur en Médecine à *Stettin*, Ville Capitale du Duché de Poméranie.

1666.

GUERNER ROLFINCIUS, de *Hambourg*, le même que ci-dessus.

MARTIN WILLICHIUS, de *Hambourg*.

GEDEON HARVEY, Anglois, Philosophe & Médecin.

1668.

JEAN-GEORGE TRUMPHIUS, de

Goslar dans la Basse Saxe.

BERNHARD-CHRÉTIEN CAPELLE, de *Dethmold* en Westphalie.

PAUL MATTOT, Docteur en Médecine.

CLAUDE GUERIN, de *Paris.*

EDME MORPHŒUS, de *Limerick* en Irlande, Docteur Aggrégé dans la Faculté de *Montpellier.*

ANDRÉ BRUNEL, de *Saint Pons* près de *Pezenas* en Languedoc.

LAURENT LOSS, d'*Isne* en Souabe.

1669.

JUSTIN WIGAND.

JEAN-BAPTISTE SITONI, de *Milan*, Médecin.

1670.

NICOLAS BRAYER, Docteur en Médecine.

CLAUDE PUYLON, de *Paris.*

Anonyme, Auteur d'un Recueil de Formules de Médecine.

1672.

FRANÇOIS DE LE BOE dit SYLVIUS, de *Hanovre*, Professeur en Médecine à *Leyde.*

1673.

EVERARD MAYNWARING, Médecin Anglois.

NICOLAS DE BLEGNY, de *Paris*, d'abord Chirurgien-Herniaire, en

ſuite Chirurgien-Ordinaire de la Reine de France, & de S. A. S. PHILIPPE Duc d'Orléans, enfin Médecin ſoi-diſant du Roi & du Duc d'Orléans ſon frere.

CLAUDE REYNAUD, de *Lyon*.

IRÉNÉE VEHR, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de *Francfort* ſur l'*Oder*.

JEAN-PIERRE ALBRECHT, de *Hildesheim*, Membre de l'Académie des Curieux d'Allemagne.

JEAN-DANIEL MAJOR, de *Breſlaw*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Padoue*, & Premier-Médecin d'AUGUSTE FRIDERIC Evêque de *Lubeck*.

JEAN-NICOLAS SCHIPPEL, de *Smalcalde* en Franconie.

JEAN-GASPAR SPARR, Etudiant en Médecine.

L. . . . . S. . . . . Médecin Anglois.

1674.

IRÉNÉE VEHR, de *Francfort* ſur l'*Oder*, le même que ci-deſſus.

GYSBERT VAN TOL, Hollandois.

LOUIS DE HAMMEN, de *Dantzick*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Médecin-

Consultant de JEAN SOBIESKI Roi de Pologne.

1675.

Anonyme, Traducteur Latin du Traité écrit en Anglois par EVERARD MAYNWARING sur la Maladie Vénérienne.

1676.

RICHARD WISEMAN, Anglois, Chirurgien du Roi d'Angleterre.

BERNARDIN-CHRISTIN DE JUVELLINA, de l'Isle de *Corse*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & ensuite Cordelier.

GAULTHIER HARRIS, Médecin Anglois.

Anonyme, Traducteur Allemand de deux Traités de LÉONARD BOTALL, l'un sur la Vérole, & l'autre sur les Playes d'Arquebusade.

N.... GUIDE, Médecin François.

1677.

ANTOINE MENJOT, Parisien, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Praticien à *Paris*.

1678.

CHARLES PETER, Chirurgien Anglois.

1679.

THÉOPHILE BONET, Génevois, Médecin d'HENRY D'ORLÉANS, Duc de Longueville.

MICHEL SENNERT, Professeur en Médecine dans l'Université de *Wittemberg*.

HUMFROY RIDLEY, Anglois.

1680.

THOMAS SYDENHAM, natif de *Wintfordeagle*, dans le Comté de Dorset, Docteur en Médecine de la Faculté de *Cambridge*, & célèbre Praticien de *Londres*.

SAMUEL JANSON, Hollandois, Médecin-Chirurgien.

PAUL DE SORBAIT, Originaire des *Pays-Bas-Espagnols*, Professeur en Médecine à *Vienne* en Autriche, & Médecin d'ELÉONORE DE GONZAGUE, Impératrice Douairière.

1682.

JEAN MICHAULT, natif de *Villenoxe* en Brie, Maître Chirurgien Juré de Saint Cosme.

GEORGE WOLFGANG WEDELIUS, de *Spremberg* en Lusace, Premier-Médecin des Ducs de Saxe, Professeur en Médecine dans l'Université de *Jene*, & Membre de

l'Académie des Curieux de la Nature d'Allemagne.

ANDRÉ LOW, d'*Oedenbourg* dans la Basse-Hongrie.

HENRY MEIBOMIUS, de *Helmstadt*, Professeur en Médecine & en Chirurgie dans l'Université de cette Ville.

ANDRÉ-GUILLAUME FISCHBECK, de *Goslar* en Allemagne.

1683.

JACQUES PLUTACRIUS, Auteur déguisé qui a fait l'éloge de la Vérole, dans le goût du prétendu MARTIN DORCHESINO.

JEREMIE LOSSIUS, de *Born* ou *Borna*, Bourg de Misnie, Philosophe & Médecin, Professeur d'Anatomie & de Botanique dans l'Université de *Wittemberg*.

JEAN-GEORGE REBENSTROST, de *Dreybach* en Misnie.

1684.

DAVID ABERCROMBY, Ecossois, Docteur en Médecine.

CHARLES THUILLIER, de *Rouen*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Paris*.

ESTIENNE BLANCARD, de *Middelbourg* en Zelande, Médecin Hollandois

MARTIN FREDÉRIC FRIESS, Philosophe & Médecin, Professeur de Pathologie dans l'Université de *Leipsick*.

JEAN-FRÉDERIC ORTLOB, d'*Olssna* ou *Olss*, autrement *Oelss* ou *Elss*, en Silésie.

1686.

JEAN-PIERRE FISCHER, de *Cobourg*, Bourg de Franconie.

1687.

GUILLAUME DOUGLAS, Ecossois.

CHARLES PATIN, de *Paris*, Docteur en Médecine de la Faculté de cette Ville, & ensuite Professeur en Médecine & en Chirurgie à *Padoue*, où il s'étoit refugié.

1688.

Anonyme, François.

GUILLAUME WILLIS, Traducteur François du Traité d'ESTIENNE BLANCARD sur la Vérole.

1689.

L..... LE MONNIER, Chirurgien François, suivant toutes les apparences.

BERNARD WEISS, ou ALBINUS, de *Dessaw* Capitale de la Principauté d'Anhalt dans la Haute Saxe, Professeur en Médecine dans l'U-

niversité de *Francfort* sur l'*Oder*, Premier-Médecin de FRÉDERIC III. Electeur de Brandebourg, & enfin Professeur en Médecine à *Leyde.*

GEORGE CONRAD DE HORN, de *Brunswic*, Capitale du Duché de ce nom.

THÉODORE CRAANEN, Hollandois, Professeur en Médecine à *Leyde*, ensuite Premier-Médecin de l'Electeur de Brandebourg.

Anonyme, Traducteur Allemand du Traité Hollandois d'ESTIENNE BLANCARD sur la Vérole.

1690.

G.....B..... DE SAINT ROMAIN, Médecin-Ordinaire du Sérénissime Prince HENRY JULES DE BOURBON.

FRANÇOIS CALMETTE, de *Rhodez*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*.

GEORGE FRANCUS DE FRANCKENAW, de *Naumbourg* en Misnie, Professeur en Médecine à *Heidelberg*, & ensuite à *Wittemberg*, enfin Premier-Médecin de CHRISTIERNE V. & de FRÉDERIC IV. son fils, Rois de Dannemarck.

DANIEL HAKE, K... S...

ANDRÉ PETERMANN, Professeur en Anatomie & en Chirurgie, & Praticien de *Leipsick*.

1691.

JEAN-MAURICE HOFFMANN, d'*Altorf* en Franconie, Professeur en Médecine dans l'Académie de cette Ville, & Médecin de GUILLAUME FRIDERIC Marquis de Brandebourg.

ADAM UNZELMANN, de *Delmenhorst* en Westphalie.

JEAN-BAPTISTE LUSART, Médecin Brabançois.

1693.

GERVAIS UCAY, Médecin de *Toulouse*.

Anonyme, François.

JOSEPH VALLISNIERI, de *Reggio* en Lombardie, Premier-Médecin des Princes de la Maison d'ESTE, Oncle paternel d'ANTOINE VALLISNIERI Professeur en Médecine à *Padoue* & célèbre Naturaliste.

1694.

HYDENDRYK OVERCAMP, Médecin Hollandois.

MARTIN LISTER, d'*Yorck*, Membre de la Société Royale de *Londres*,

& Medecin-Ordinaire d'ANNE, Reine d'Angleterre.

NICOLAS-MAXIMILIEN WILHELMI, L.... de *Schwalbach*, Bourg de Westerwald en Allemagne.

1695.

JEAN-FRÉDERIC STÆDEL, de *Strasbourg*,

JEAN VIERZIGMANN, de *Nuremberg*.

1696.

W.... WALL, Anglois.

GUILLAUME RIVIÈRE, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Membre de la Société Royale des Sciences de cette Ville.

1697.

MICHEL ALOYSIUS SINAPIUS, Philosophe & Médecin Hongrois.

NICOLAS HEINSIUS, de *Culembourg*, au Duché de Gueldres, Docteur en Philosophie & en Médecine.

CHARLES MUSITAN, de *Castro Villare* ou *Apriglianо*, Bourg du Royaume de Naples dans la Calabre Citerieure, Médecin-Prêtre.

JOSEPH MUSITAN, de *Castro Villare*, Docteur en Médecine & neveu de CHARLES MUSITAN.

1698.

CHARLES DENYS DE LAUNAY, Chirurgien d'Armées.

1699.

PIERRE GARNIER, de *Lyon*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & Aggrégé au Collége des Médecins de *Lyon*.

GUILLAUME VINCE, Anglois.

DIX-HUITIE'ME SIE'CLE.

1700.

GEORGE WOLFFGANG WEDELIUS; le même que ci-dessus.

JEAN-ADOLPHE STOLLIUS, de *Zittaw* Ville de la Haute Lusace.

T..... NEDHAM, Chirurgien Anglois.

JEAN ZELLER, de *Tubingue* ou *Tubingen* dans le Duché de Wittemberg, Professeur en Médecine Pratique, en Anatomie & en Chirurgie dans l'Université de cette Ville, & Premier-Médecin du Duc de WITTEMBERG.

GEORGE-FRÉDERIC GMELIN, de *Stugard* ou *Stougard* en Souabe, Médecin.

ANDRÉ WRIGHT, Médecin Anglois.

FRÉDERIC HOFFMANN, de *Hall* en Misnie, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville, Prémier-Médecin de FRÉDERIC I. & de FRÉDERIC II. Rois de Prusse & Electeurs de Brandebourg, Associé aux Accadémies des Sciences d'Allemagne, de Londres, & de Prusse, Praticien consommé & renommé dans toute l'Europe.

JACQUES VAN DEN VELDE, de *Hanaw* Capitale du Comté de ce nom.

MATTHIEU GODEFROY PURMANN, de *Halberstad* dans la Basse Saxe, Chirurgien-Ordinaire de *Breslaw* en Silesie.

HENRY-ELIE HUNDERTMARCK, Docteur en Médecine & Praticien de *Zeitz* en Misnie, Auteur Allemand.

1702.

JOSEPH LANZONI, de *Ferrare*, Professeur de Philosophie, & ensuite de Médecine dans l'Université de cette Ville.

NICOLAS BOIREL, d'*Argentan* en Normandie, Médecin.

1703.

Anonyme, Hollandois.

Anonyme, Allemand.

1704.

JEAN-ADRIEN SLEVOGTIUS, de *Jena* ou *Jene* en Thuringe, Professeur d'Anatomie, de Chirurgie & de Botanique dans l'Université de cette Ville.

JEAN-JACQUES BAYER, de *Jene*, Professeur en Médecine dans l'Académie d'*Altorf*, & Président de l'Academie des Curieux de la Nature d'Allemagne.

JEAN-PIERRE ROSELIUS, de *Herszbruck* dans le Nordgaw.

1705.

JOSEPH JACKSON, Médecin-Chymiste Anglois.

Anonyme, Allemand.

LAURENT ROBECQ, Médecin.

GEORGE RAST.

GAULTHIER HARRIS, Anglois, du Collége des Médecins de *Londres*, Médecin-Ordinaire de CHARLES II. Roi d'Angleterre, & ensuite Médecin de GUILLAUME DE NASSAW, Roi de la Grande-Bretagne.

1706.

CONRAD JOHRENIUS, Professeur de Philosophie & de Médecine.

GEORGE-ERNEST STAHL, de *Hall*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville, Conseiller Aulique & Premier-Médecin de FREDERIC, Roi de Prusse.

GEORGE-DANIEL THEBESIUS, de *Hayn* en Silésie.

Anonyme, Traducteur François du Traité Hollandois de NICOLAS HEINSIUS, sur la Maladie Vénérienne.

JEAN LINDER, de la Province de *Wermeland* en Suede, Docteur en Médecine de l'Université d'*Upsal*.

1708.

HYACINTHE CESTONI, de *Santa Maria in Giorgio* dans la Marche d'Ancone, Apothicaire à *Livourne*, & Naturaliste.

JEAN MARTEN, Chirurgien Anglois.

1709.

JEAN SINTELAER, Praticien Anglois.

JEAN SPINKE, Anglois, Médecin-Chirurgien.

1710.

ADRIEN HELVETIUS, Hollandois, célèbre Praticien à *Paris*, Médecin-Ordinaire de PHILIPPE Duc d'Orléans Frere de LOUIS LE GRAND.

Anonyme, Anglois.

THÉODORE ZUINGER, de *Bâle*, Docteur en Médecine de la Faculté de cette Ville, & successivement Professeur d'Eloquence, d'Histoire Naturelle & de Physique, d'Anatomie & de Botanique, enfin de Médecine Théorique & Pratique, & de plus Aggrégé à l'Académie des Curieux de la Nature d'Allemagne.

GEORGE-ERNEST STAHL, de *Hall*, le même que ci-dessus.

JEAN-DANIEL ISAAC, de *Gorlitz* dans le Marquisat de Lusace.

1711.

JEAN DEVAUX, Parisien, Maître-Chirurgien-Juré de la Communauté de Saint Côme, Auteur de plusieurs Traductions Françoises.

JEAN-JOACHIM LA GRUE, Médecin-Chirurgien d'*Amsterdam*.

ELIE CAMERARIUS, Professeur en Médecine dans lUniversité de

Tubingen, Premier-Médecin de *Wirtemberg*, & Membre de l'Académie des Curieux de la Nature d'Allemagne.

PIERRE PAXTON, Médecin Anglois.

Anonyme, Traducteur Allemand.

LULLE HILAIRE, Docteur en Médecine, Panégyriste de la Gonorrhée.

GEORGE WARREN, de *Cambridge*, Chirurgien.

1713.

HENRY-ALEXANDRE NIESERS, d'*Oranienbourg* dans l'Electorat de Brandebourg, Chirurgien Allemand.

RUDOLPHE HUBER.

1714.

RICHARD BOULTON, de *Chester*, Médecin Anglois.

GUILLAUME HALLET, Anglois.

ARCHIBALD PITCARNE, d'*Edimbourg*, Médecin Ecossois.

1715.

FRANÇOIS DE FONSECA HENRIQUEZ, de *Mirandela*, en Portugal, Médecin de JEAN V. Roi de Portugal.

1716.

JACQUES VERCELLONI, Piémontois,

Médecin de l'Hôpital de Saint Jacques des Incurables à *Rome*, ensuite d'*Aste* en Piémont.

JEAN-GEORGE STUSSIUS, Docteur en Médecine.

JEAN-GASPAR GEMEINHARDT, de *Lauban* dans la haute Lusace.

1717.

GUILLAUME COCKBURN, Ecossois, Docteur en Médecine, Membre de la Société Royale de *Londres*, & Licentié du Collége des Médecins de cette Ville.

GERARD GORIS, de *Bommel* au Duché de Gueldres, Docteur en Médecine de la Faculté de *Leyde*, Examinateur des Chirurgiens & des Sages-Femmes, & Inspecteur des Assassins dans le Rheinland en Hollande.

DANIEL TURNER, Médecin-Chirurgien Anglois.

LOUIS-GUILLAUME DE KNORR, Médecin, Philosophe, Chymiste.

JEAN-BAPTISTE FAUSTE ALLIOT, Parisien, Docteur en Médecine de la Faculté de *Paris*.

JEAN-FRANÇOIS LEAULTÉ, Parisien,

JEAN BUISSIERE, Anglois de la Principauté de Galles.

1718.

J.... F.... NICHOLSON, Ecossois, Membre du Collége d'*Oxford*, & de l'Université de *Glascow* en Ecosse.

FRANÇOIS CHICOYNEAU, de *Montpellier*, Professeur en Médecine, Juge & Chancellier de l'Université de cette Ville, aujourd'hui Premier-Médecin de Sa Majesté.

ANTOINE PELISSERY, de *Marseille.*

GUILLAUME BECKETT, Chirurgien Anglois, Membre de la Société Royale des Sciences de *Londres.*

1719.

PHILIPPE SHORT, Anglois.

Anonyme, Anglois.

1720.

HERMANN OOSTERDYCK SCHACT.

ABRAHAM VAN LOON, de *Roterdam.*

FRANÇOIS RONCALLO, de *Bresse*, Ville de l'Etat de Venise.

1721.

JEAN-BERNHARD OELFFEN, de *Breslaw* en Silésie.

1722.

BARTHÉLEMY BOSCHETTI, de *Vicence*, Docteur en Philosophie & en Médecine.

JACQUES BOUEZ, dit SIGOGNE, de *Corbigny* en Nivernois, Docteur en Médecine de la Faculté de *Rheims*.

1723.

C.... WILLOUGHBY, Médecin Anglois.

1724.

ROGER DIBON, Chirurgien à *Paris*.

MICHEL ALBERTI, de *Nuremberg*, Professeur en Médecine dans l'Université de *Hall*, & Aggrégé à l'Académie des Curieux de la Nature d'Allemagne.

JEAN HAVIGHORST, de *Rheynaw* en Westphalie.

ANTOINE DEIDIER, de *Montpellier*, Ancien Professeur de Chymie dans l'Université de cette Ville, & actuellement Médecin Réal des Galères de France à *Marseille*.

J... C... Médecin Anglois.

ANTOINE BENEVOLI, de *Florence*, Premier-Chirurgien de l'Hôpital de Sainte Marie la Neuve de la même Ville.

P... R... JOUNEAU, Anglois.

1725.

PIERRE VIOLETTE DU BOIS, Maître Chirurgien de *Paris*.

ERIC-JOACHIM ANISIUS, de *Soltwedel* dans la Marche de Brandebourg.

JEAN-GUILLAUME SPARMANNS, de *Dresde*, Docteur en Médecine.

N.... POINTET, Chirurgien soi-disant des Hôpitaux du Roi.

1726.

JEAN GOTTLOB SEGNITZ.

1727.

FRANÇOIS BAILLY, Docteur en Médecine.

DIDIER-CLAUDE FREMONT, Parisien.

JEAN-GEORGE RAUCH, de *Wisbaden*, Bourg d'Allemagne possédé par la Maison de NASSAW-SARBRUCH.

1728.

Troisième Edition du Recueil de LOUIS LUISINI, donné à *Leyde* par Monsieur BOERHAAVE.

HERMAN BOERHAAVE, natif de *Voorhout* petit Village de Hollande près de *Leyde*, Docteur & Professeur célèbre en Médecine,

Associé de l'Académie des Sciences de *Paris*, & de la Société Royale de *Londres*.

GEORGE-DANIEL COSCHWITZ, Allemand, Professeur d'Anatomie, de Chirurgie & de Botanique dans l'Université de *Hall*, Membre de l'Académie des Curieux de la Nature de CHARLES LÉOPOLD.

LAURENT HEISTER, de *Francfort*, Professeur en Médecine dans l'Académie d'*Altorf*, & ensuite Professeur d'Anatomie, de Physiologie & de Chirurgie dans l'Université-Jule, ou d'*Helmstadt*, Aggrégé à l'Académie des Curieux de la Natute, & Membre de la Société Royale des Sciences de *Berlin*.

JEAN-JACQUES SCHMID, de *Magdebourg*, Ville Capitale du Duché de ce nom dans le Cercle de la Basse Saxe.

1729.

HERMAN KAAU, Hollandois, neveu du célèbre HERMAN BOERHAAVE.

DANIEL TURNER, Anglois, le même que ci-dessus.

1730.

JEAN-BAPTISTE THOMAS MARTINENQ, Docteur en Médecine.

ANTOINE-NICOLAS GUENAULT, Parisien.

1731.

CHARLES BARBEIRAC, de *Céreste*, Village de Provence, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, & fameux Praticien dans la même Ville sur la fin du dernier siècle.

1732.

DANIEL TURNER, le même que cidessus.

THOMAS DOVER, Médecin Anglois.

POLYCARPE GOTTLIEB, ou GOTTLOB SCHACHER, de *Leipsick*, Professeur de Thérapeutique, & Doyen de la Faculté de Médecine de la même Ville.

JEAN-GEORGE RUPPIUS, de *Frawenstein*, Bourg de Misnie.

JEAN-ZACHARIE PLATNER, de *Kemnitz* en Misnie, Professeur d'Anatomie, de Chirurgie, & de Physiologie dans l'Université de *Leipsick*.

JEAN-HONORÉ RAIBERTI, de *Nice* ou *Nizza* Capitale du Comté de ce nom, Docteur en Philosophie, & en Médecine, Bachelier dans l'Université de *Montpellier*, & Professeur à *Rome*.

AUGUSTIN BELLOSTE, Parisien, Chirurgien Major dans les Hôpitaux des Armées du Roi, & Premier-Chirurgien de MARIE-JEANNE Duchesse de Savoye, Mere de VICTOR AMÉDÉE Roi de Sardaigne.

FRANÇOIS-BALTHAZAR VON LINDERN, de *Bouxviller* petite Ville des Pays réunis de Lorraine, Docteur en Médecine & Praticien à *Strasbourg*.

JACQUES FOURNEAU, Docteur en Médecine.

OTTON-CASIMIR BARFEKNECHT, de *Coslin* en Poméranie.

J.... S.... Chirurgien Anglois.

1733.

PIERRE DESAULT, Bourdelois, Aggrégé au Collége des Médecins de *Bourdeaux*, Professeur en Médecine dans l'Université de la même Ville durant la Vacance.

1734.

HENRY HAGUENOT, de *Montpellier*, Professeur en Médecine dans l'Université de la même Ville.

ALEXANDRE CAMERARIUS, de *Tubingen*, Professeur en Médecine dans l'Université de cette Ville, & Aggrégé de l'Académie des Curieux de la Nature.

JULES-FRÉDERIC BREYER, de *Stugard*, Ville Capitale du Duché de Wirtemberg.

1735.

JULIEN OFFRAI, dit DE LA METTRIE, de *Saint-Malo*, Docteur en Médecine.

ANTOINE-MARIE ZANINI, de *Vérone*, Docteur en Médecine.

VINCENT BREST, Chirurgien François.

1736.

NICOLAS ROBINSON, Médecin Anglois.

DANIEL TURNER, le même que ci-dessus.

1737.

GUILLAUME BARROWBY, de *Londres*, Bachelier en Médecine, Traducteur Anglois de la première Edition de ce Traité.

JEAN ARMSTRONG, Ecoſſois, Docteur en Médecine de la Faculté d'*Edimbourg*.

JEAN DOUGLAS, Ecoſſois, Chirurgien, Membre de la Société Royale des Sciences de *Londres*.

JEAN TIMMIUS, de *Brème*, Ville Capitole du Duché de ce nom dans le Cercle de la Baſſe Saxe.

JOSEPH-ANTOINE PUJATI, de *Sacile* Ville d'Italie dans l'Etat de Veniſe.

1738.

MICHEL PEAGET, Docteur en Médecine.

CHARLES DIONIS, Pariſien.

JEAN-RODOLFE IM-HOFF, Imprimeur-Libraire de *Bâle*.

Anonyme, Anglois.

1739.

FRÉDERIC HOFFMANN, de *Hall*, le même que ci-deſſus.

JULIEN OFFRAI, dit DE LA METTRIE, le même que ci-deſſus.

PIERRE DE ROTUNDIS, Médecin Italien.

DANIEL TURNER, Anglois, le même que ci-deſſus.

1740.

PIERRE GUISARD, Languedocien,

du Diocèse d'*Alais*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*.

AUGUSTIN-FRANÇOIS JAULT, d'*Orgelet* en Franche-Comté dans le Diocèse de *Besançon*, Médecin, à qui je fais des remercimens, pour sa Traduction élégante & fidelle des quatre premiers Livres de ce Traité, tels qu'ils ont paru dans la première Edition.

FIN DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS.



TABLE

Des Chapitres du Premier Tome.

LIVRE PREMIER.

De l'Origine, de la Propagation, & des Périodes du Mal Vénérien.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER TOME.

TRAITE'



TRAITÉ DES MALADIES VÉNÉRIENNES.

LIVRE PREMIER.

De l'Origine, de la Propagation, & des Périodes du Mal Vénérien.

CHAPITRE PREMIER.

Que le Mal Vénérien n'a été connu autrefois, ni des Grecs, ni des Romains.



JE ne déſapprouve point le ſentiment de ceux qui ſont perſuadés, que c'eſt par la Providence Divine que le Mal Vénérien a paru ſur la terre, pour être un frein à l'impudicité ſans bornes des hommes,

ou pour lui servir comme de fleau: Et je crois que CICERON a eu raison de dire, quoique dans une autre matière, * *que c'est par un decret très-avantageux pour les hommes, que le crime porte avec lui-même sa punition.* Mais je ne pense pas qu'on ait droit de conclure de-là, que le Mal Vénérien a du être toujours tel qu'il est aujourd'hui, parce que les crimes des hommes ont toujours eu besoin de la même peine. Il est bien vrai que la piété demande qu'on respecte & qu'on adore les desseins de Dieu, quand ils sont certains & manifestes; mais il n'est pas permis de vouloir les sonder, ni d'entreprendre de les déviner, quand ils sont cachés. Ce seroit vouloir renfermer la Providence Divine dans les étroites bornes de notre raison, & mesurer la Sagesse infinie de Dieu, selon la petitesse de la nôtre. Sans donc s'arrêter à une si vaine témérité, il s'agit ici de rechercher, non ce que Dieu a du faire autrefois, mais ce qu'il a fait effectivement; non s'il a du autrefois punir par la Vérole l'impudicité effrenée

* *Quæst. Tuscul.* Lib. IV.

des hommes, mais s'il l'a réellement ainsi punie.

La question étant mise dans ce point de vue, il est facile de la résoudre, non par des conjectures, ou par des indices tirés de loin, mais par la foi des Histoires, qui, à ce que je crois, prouve très-évidemment que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu ni les effets, ni même le nom du Mal Vénérien; mais au-contraire qu'ils l'ont entièrement & parfaitement ignoré.

Preuve que le Mal Vénérien n'a été connu autrefois, ni des Grecs, ni des Romains.

Comme nous soûtenons le parti de la négative, il n'est pas raisonnable de nous demander des preuves positives, ou des témoignages précis qui décident clairement la difficulté, & qui prouvent directement que la Maladie Vénérienne a été inconnue aux Anciens. Il suffit d'apporter des preuves négatives, qui sont les seules qui conviennent à cette question; & nous croïons qu'on n'en sçauroit apporter de plus fortes & de plus concluantes que celles qui suivent.

La première est prise du silence des Médecins qui ont fleuri dès le tems d'HIPPOCRATE, c'est-à-dire, dès la naissance de la Médecine, dans les

1°. Le silence de tous les Médecins.

Ecrits desquels on ne trouve pas un seul mot, qui puisse en aucune manière convenir au Mal Vénérien. A peine y a-t-il deux cens quarante ans que ce Mal parut, selon nous, en Europe; cependant, depuis ce tems-là, on a mis au jour plus de trois cens Traités sur cette matière; & il y a même peu d'Ouvrages de Médecine écrits depuis, où il ne soit parlé expressément de cette Maladie. Une conduite si opposée prouve suffisamment, que les anciens Médecins, dont on connoît d'ailleurs l'exactitude à rapporter toutes les espèces de tumeurs, à distinguer jusqu'aux plus légères maladies des yeux, en un mot, à expliquer toutes les maladies qui leur ont été connues, n'auroient pu, pendant deux mille ans, garder tous ensemble un silence si constant sur une Maladie si grave, si commune & si singulière, si elle s'étoit fait sentir de leur tems, comme elle s'est fait sentir depuis plus de deux siècles.

2°. Le silence des anciens Historiens.

La seconde preuve est tirée du silence des anciens Historiens, qui ne font mention de qui que ce soit attaqué d'une maladie contractée par l'usage des femmes, quoiqu'ils rap-

portent, en plusieurs endroits, quantité d'impudicités & de débauches des Empereurs, des Rois, & d'autres personnes. On est aujourd'hui plus réglé, & notre siècle est beaucoup moins débordé. Cependant il est certain, par le témoignage des Historiens, que peu de tems après la naissance de la Vérole, on a vu plusieurs Princes attaqués de cette Maladie; comme 1°. L'Empereur CHARLES-QUINT (*a*) qui, pour en être délivré, se servit souvent de la Décoction de Guaiac & de Squine; 2°. FRANÇOIS I. Roi de France (*b*), qui prit cette Maladie de la femme d'un Marchand de fer, & qui en mourut enfin, après avoir long-tems souffert; 3°. CHARLES IX. (*c*), qui eut une Carnosité dans l'urèthre, produite par une Go-

(*a*) Voyez ANDRÉ VÉSALE, Médecin de ce Prince, dans sa Lettre *De Radice Chinæ*. GABRIEL FALLOPPE, dans son Traité *De Morbo Gallico*, *Cap.* 60. & ANTOINE FRACANTIANO, dans son Livre *De Morbo Gallico*.

(*b*) MEZERAY, Abrégé Chronologique, sur l'année 1538. BAYLE, Dictionnaire Critique, au mot *François I.*

(*c*) LAZARE RIVIERE, *Observat. Medicin. Centur. II. Observ.* 14.

norrhée Virulente, & qui en fut guéri par l'uſage de remèdes corroſifs employés par GODEFROY GIANNAT, comme il paroît par les Actes de la Chambre des Comptes de Montpellier; 4°. HENRI III. (*a*), qui en revenant de Pologne en France, après la mort de ſon frere Charles IX. gagna à Veniſe une Gonorrhée Virulente avec une Courtiſane; 5°. Enfin, ſans parler des exemples tirés des autres nations de l'Europe, CHARLES de *Lorraine*, Duc de *Mayenne* (*b*), ce fameux Chef des Ligueurs, ou plutôt des Rebelles, contre Henri III. & Henri IV., lequel fut auſſi attaqué de la même maladie.

Comment donc pourroit-on excuſer le ſilence des anciens Hiſtoriens, qui pendant deux mille ans n'ont rapporté aucun pareil exemple? Peut-on croire que parmi tant de Capitaines Grecs, parmi tant d'Empereurs Romains, qu'ils nous dépeignent comme addonnés à toutes ſortes d'actions impures, il ne s'en ſoit jamais

(*a*) MEZERAY, Abrégé Chronolog. ſur l'année 1574.

(*b*) MEZERAY, Abrégé Chronolog. ſur l'année 1589.

trouvé aucun d'attaqué de quelque Maladie Vénérienne dont ils ayent pu faire mention ? Ce seroit une espèce de prodige, que tant de gens se fussent si heureusement, si long-tems, & si constamment garantis de ce Mal, tandis qu'ils s'exposoient sans ménagement à tout ce qui auroit dû le leur procurer. Dira-t-on que les anciens Historiens n'auront pas osé découvrir les maladies honteuses & infames des personnes du premier rang? Raisonner ainsi, ce seroit assurément mal connoître ces anciens Historiens. En effet, Tacite, qui reprend si vivement les vices des Empereurs; Suétone, qui a écrit les vies des XII. Césars, avec autant de licence qu'ils ont vécu eux-mêmes; & les autres anciens Ecrivains, qui n'épargnent personne, auroient-ils tous caché à dessein, par la plus lâche flatterie, l'infamie & la honte de ces Princes? Comme cela est dénué de toute apparence, il ne reste qu'à conclure du silence des anciens Historiens, comme nous l'avons déja conclu de celui des anciens Médecins, que les Anciens n'ont jamais connu le Mal Vénérien.

3°. Le silence des Poëtes, & des autres anciens Ecrivains.

La troisième preuve est prise du silence des anciens Poëtes, tant Satyriques, qu'Epigrammatistes, & des autres Ecrivains, dans les Ouvrages desquels on ne trouve aucun passage, qui puisse s'entendre du Mal Vénérien. Nous ne voyons pas une pareille retenue dans nos Poëtes François qui ont paru depuis deux siècles, pour ne pas parler ici des étrangers. Personne n'ignore que dans les Satyres de REGNIER, dans les Epigrammes & autres Poësies de MAROT, de BAYF, de THEOPHILE, de SIGOGNES, de BERTHELOT, de SAINT-AMAND, de ROUSSEAU, &c. dans la Satyre de RABELAIS, intitulée, *Les Faits de Gargantua & de Pantagruel*, on trouve sur la Vérole & sur les Vérolés quantité de traits & de plaisanteries fort libres, que nous ne prétendons pas excuser. D'où viendroit donc cette si grande différence entre les Poëtes & autres Ecrivains anciens, & nos Auteurs modernes ? Croiroit-on qu'HORACE, JUVENAL, & PERSE, qui sont remplis de tant d'obscénités, de railleries & de traits satyriques ; que CATULLE & MARTIAL, dans lesquels on trouve tant de plaisanteries con-

tre les impudiques; ou enfin que PETRONE, le plus obſcène des Ecrivains, ayent été plus modeſtes, ou moins médiſans que REGNIER, MAROT, BAYF, THEOPHILE, DE SIGOGNES, BERTHELOT, SAINT-AMAND, ROUSSEAU, & RABELAIS? Non ſans doute: mais on doit conclure de-là, comme nous l'avons déja ſouvent dit, que la Vérole, qui a régné du tems des Modernes, n'a point été connue aux Anciens; puiſque ceux-ci n'auroient pu s'empêcher de railler les débauchés, tant ſur la nature, que ſur la cauſe d'une maladie qu'ils ſe ſeroient attirée par leur diſſolution.

Comme donc LUCRECE prouve la nouveauté de l'Univers par le ſilence des Poëtes avant la guerre de Thèbes & la ruine de Troie *, nous pouvons auſſi prouver, par un raiſonnement ſemblable, la nouveauté du Mal Vénérien: En effet, ſi ſon origine n'eſt pas nouvelle, ſi cette infame

* *Præterea, ſi nulla fuit genitalis origo*
Terrarum & Cœli, ſemperque æterna fuère;
Cur ſuperà bellum Thebanum, & funera Trojæ,
Non alias alii quoque res cecinère Poëtæ?
LUCRETIUS, *De Rerum naturâ*. Lib. V.

Maladie a régné anciennement ; comme elle fait à présent, pourquoi les anciens Médecins, les Historiens & les Poëtes, qui parlent de toutes les maladies, même des plus légères & des plus rares, auroient-ils tous, comme d'un commun accord, passé sous silence un mal si cruel & si commun ?

4°. La diversité des noms imposés au Mal Vénérien dans le commencement.

La quatrième preuve, qui est celle qui me paroît la plus forte, se tire de la diversité des noms (*a*) qu'on donna au Mal Vénérien, lorsqu'il commença à paroître en Europe. En effet, si ce Mal s'étoit répandu chez les Grecs, les Latins, ou les Arabes, qui ont été successivement en possession de l'Empire de la Médecine, comme il fait parmi nous, on lui auroit imposé en Grec, en Latin, ou du moins en Arabe un nom propre, ainsi qu'à toutes les autres maladies qui

(*a*) La Vérole, dit LÉONARD SCHMAI dans son Traité *De Morbo Gallico*, *Cap.* I., a reçu des Peuples différens noms, en sorte que les Médecins d'Europe ont été assez longtems partagés sur le nom propre qu'ils lui donneroient ; ce qui a fait croire que cette Maladie n'avoit point été vue par les Anciens, ni traitée par aucun Médecin Grec, ou Arabe.

ont été connuës des Anciens. Au-contraire, non seulement le Mal Vénérien dans le commencement n'eut point de nom propre qui fût en usage parmi les Médecins Européens ; mais on laissa au Public la liberté d'inventer des noms à son gré, pour signifier une Maladie nouvelle, & par conséquent *anonyme*.

De-là cette variété de termes presqu'infinie, qu'on employa d'abord pour nommer le Mal Vénérien, les uns lui imposant un nom, & les autres un autre, dérivés de différentes sources :

Et qui étoient déduits des symptômes de la Maladie.

Sçavoir 1°. Des divers Tubercules, ou Pustules ulcéreuses & diversifiées de la peau, qui dans le commencement étoient, sinon l'unique, du-moins le principal symptôme de la Maladie. Voilà pourquoi les Espagnols (a) ont appellé le Mal Vénérien *Las Bubas*, *Buvas*, *Buas* ou *Boas* ; les Génois (a) *Lo male de le Tavèlle* ; les Toscans (a) *Il malo delle Bolle* ; les Lombards (a) *Lo malo de le Brosule*, tous mots qui signifient *Pustules* ; &

(a) JEAN DE VIGO, *Practic.* Lib. V. Cap. I.

les François, *La Vairole* ou *Vérole*, à cause *de la variété des Pustules.*

Des noms des Saints, dont les Malades imploroient l'assistance.

2°. De différens noms de Saints, sur l'assistance desquels les Malades fondoient leur salut. De-là vient que le Mal Vénérien a été nommé par les Allemands (*a*) *Mal de Saint Mévius*; par les habitans de Valence, les Catalans & les Arragonois (*b*) *Mal de*

(*a*) C'est se tromper que de croire avec FRACASTOR, *De Morb. Contag L. II. Cap.* 1.; avec FALLOPPE, *De Morbo Gallico, Cap.* 2., & avec JOUBERT, *De Vairolâ magnâ, Cap.* 1., que le Mal Vénérien s'appelle chez les Allemands *le Mal Mévius*, parce que *Mévius*, ou *Meinius*, formé du mot obscène *Minnen*, signifie les *Parties Honteuses*, qui en sont atteintes. Il est plus raisonnable de penser, avec ULRICH DE HUTTEN, *De Morbi Gallici curatione, Cap.* 1., qu'il est ainsi appellé du nom d'un Saint: Car nous verrons dans un moment que ce *Saint Mévius* des Allemands est le même que le *Saint Méen* ou *Saint Mein* des François, dont il est fait mention dans la Note suivante.

(*b*) Ceux de Valence, de Catalogne & d'Arragon, dit GASPARD TORRELLA dans son Traité de la Vérole, l'ont nommée *Mal de Saint Sement*, ainsi que les François, parce que bien des gens sont guéris en implorant sa protection, sur-tout s'ils se rendent au lieu où repose son Corps, en marchant à pié & en demandant l'aumône; c'est-à-dire, en Breta-

Saint Sement; par quelques-uns (*a*) *Mal de Saint Job*, (*b*) *de Sainte Reine*, (*c*) *de S. Evagre*, (*c*) *de S. Roch*, *&c.*

gne, où il eſt en très-grande vénération. Les Pélerins infectés de la Ladrerie ou de la Vérole (car on croyoit dans le commencement que la Vérole étoit de même nature) pour avertir les autres de les éviter, portent deux grandes mains d'étoffe, l'une ſur la tête, l'autre ſur la poitrine. Voilà ce qu'en dit TORRELLA.

Or il eſt clair que ce *Saint Sement*, ou plutôt *Saint Ment*, dont il parle, eſt le même que le *Saint Méen* ou *Mein* des François, dont le Corps repoſe en Bretagne dans un Couvent qu'on appelle pour cet effet *Saint Méen de Gaël*, ſitué ſur une Rivière du même nom, au Diocèſe de Saint Malo, & où par religion vont en foule tous les ans une infinité de malades attaqués d'une Gale âpre & écailleuſe, dite *Mal de Saint Mein*, pour obtenir la ſanté. Sur quoi l'on peut conſulter le *Catalogue des Saints & Saintes* de SIMON DE PEIRONET, pages 152. 320. & 321.; auſſi-bien que les *Actes des Saints* au 21 de Juin. On remarquera ſeulement que *ces* deux *mains d'étoffe*, que TORRELLA dit que portoient les *Pélerins ſur la tête & la poitrine*, faiſoient alluſion au nom de *Saint Mein*, dont ils imploroient la protection.

(*a*) ULRICH DE HUTTEN, *à l'endroit cité.* JEAN LE MAIRE, *dans les trois Comptes de* Cupido & d'Atropos, *Compte ſecond.*

(*b*) JEAN LE MAIRE, *ibid.*

(*c*) ULRICH DE HUTTEN, *ibid.*

Des différentes Nations, d'où l'on croyoit que la Maladie avoit été transmise.

3°. Principalement des différentes Nations, d'où l'on croyoit que la Maladie avoit été transmise. Ainsi les Napolitains & tous les autres Italiens ont appellé la Vérole *Mal Francese*, ou *Mal François*, comme ayant été portée par les François en Italie, lorsqu'ils envahirent le Royaume de Naples l'an 1494.; Et les François au-contraire, *Mal de Naples*, parce qu'ils l'y avoient gagnée dans la Conquête qu'ils en firent. Ainsi les Allemands l'appellent encore aujourd'hui *Frantzosen*, ou *Frantzosischen Pocken*, c'est-à-dire, *Mal François*, ou *Vérole Françoise*; & les Anglois, *French Pox*, c'est-à-dire, *Vérole Françoise*, parce que ce sont les François qui l'ont communiquée à chacune de ces Nations. Pour abréger, c'est par la même raison que les Flamands & les Hollandois (*a*) la nomment *Spaanse Pocken*, c'est-à-dire, *Vérole Espagnole*; les Africains & les Maures (*b*) *Mal Espagnol*, les Portugais (*c*) *Mal Cas-*

(*a*) BEVEROVICIUS, *Idea Medicinæ Veter.* Part. III. Cap. 8.

(*b*) JEAN LEON, *Description. Africa.* Lib. I.

(*c*) RODRIGUE DIAZ DE ISLA, *Tratado contra las Bubas*, Cap. I.

tillan; les Indiens Orientaux & les Japonois mêmes (*a*) *Mal des Portugais*; les Turcs & les différens Peuples d'Afrique qui habitent les Côtes de la Méditerranée (*b*) *Mal des François*; ou *des Chrétiens*; les Persans (*c*) *Mal des Turcs*; les Polonois, *Mal des Allemands*; enfin les Moscovites, *Mal des Polonois*, Chacun s'en plaignant comme d'un Mal qui lui a été apporté d'une Nation voisine, ou mêlée par le Commerce.

Or dans une si grande variété de dénominations vulgaires, les Médecins eux-mêmes ont long-tems balancé sans sçavoir quel nom ils donneroient à cette Maladie. La plupart des Espagnols, comme s'ils s'en reconnoissoient les auteurs, lui ont donné avec le Vulgaire, celui de *Pustules*, sans employer presque jamais tout autre nom injurieux aux autres Nations.

(*a*) RODRIGUE DIAZ DE ISLA, *ibid.* ENGELBERT KEMPFER, *Histor. Japoniæ.* Lib. II. Cap. 4.

(*b*) JEAN LEON, *à l'endroit ci-dessus.* LEONARD FIORAVANTI, *Capricci Medicinali*, Lib. I. Cap. 16.

(*c*) JEAN GODEFROY HAHN. *De Antiquit. Variolarum*, in Præfat.

Il s'en est trouvé aussi qui ont inventé de nouveaux noms pour désigner cette nouvelle Maladie. Ainsi GASPARD TORRELLA l'a nommée *Pudendagra* ; JOSEPH GRUNDPECK, *Mentulagra* ; & WENDELIN HOCK, *Mentagra*, c'est-à-dire, *Maladie des Parties Naturelles*, ou *du Menton* : car les deux derniers termes sont déduits ou faits à l'imitation de cette ancienne Maladie appellée *Mentagre*, qui, au rapport de PLINE (*a*), se répandit en Italie vers le milieu du Règne de Claude, & qui tira son nom du Menton qu'elle défiguroit. C'est ainsi que quelques-uns, & particulièrement JEAN-ANTOINE ROVEREL, lui ont donné le nom de *Patursa*, dont je ne sçai pas trop bien la raison, à moins qu'on ne veuille croire avec GABRIEL FALLOPPE (*b*) que *c'est le nom propre de la Vérole dans les Indes*, ou imaginer avec JEAN ALMENAR (*c*) que ce terme a été formé des trois premières syllabes de trois mots, comme qui diroit Pa*ssio* tur*pis* Sa*turnina*, c'est-à-dire, *Maladie honteuse de Saturne*. En-

(*a*) Histor. Natural. *Lib. XXVI. Cap.* 1.
(*b*) De Morbo Gallico, *Cap.* 2.
(*c*) De Morbo Gallico, *Cap.* 1.

fin, c'eſt ainſi qu'il a plu à JERÔME FRACASTOR de ſe jouer dans ſon Poëme [a], & de forger le terme nouveau de *Syphilis*, à cauſe du Berger *Syphile*, qu'il feint avoir été atteint le premier de cette Maladie pour avoir offenſé les Dieux.

Au-reſte, tous les Médecins, excepté le petit nombre de ceux que je viens de citer, n'ont pas donné d'autre nom au Mal Vénérien que celui de *Mal François*, non ſeulement en Italie, mais auſſi en Allemagne & en Angleterre; & cette dénomination avoit tellement pris faveur, que JACQUES DE BETHENCOURT & DENYS FONTANON, qui parmi les François ont écrit les premiers de cette Maladie, furent contraints de s'en ſervir & de ceder, pour ainſi dire, à l'injure. Mais dans la ſuite les Médecins François, indignés de l'outrage fait à la Nation, crurent qu'il étoit de leur devoir, non ſeulement de repouſſer un opprobre ſi mal fondé, mais de le rejetter ſur les premiers auteurs de la Maladie. De-là vient que GUILLAUME RONDELET l'appelle ſi ſouvent

(a) Syphilid. *Lib.* 3.

Mal Italien, & ANTOINE LE COCQ & JEAN FERRIER *Mal Espagnol.* Mais enfin JEAN FERNEL, pour ne pas animer les haines nationales par des disputes frivoles, jugea à propos d'inventer le nom de *Mal Vénerien*, qui n'offense personne, & est très-convenable pour signifier la Maladie qu'on contracte par le plaisir de l'amour: & les Médecins François qui sont venus après lui, comme JERÔME MONTUUS, ANTOINE CHAUMÈTE, LÉONARD BOTAL, JULIEN PAULMIER, &c. ont suivi son exemple, aussi-bien que les autres Médecins de toute l'Europe; en sorte qu'il y a déja longtems que cette Maladie n'a point d'autre nom dans les Ecrits des Médecins, que celui de *Mal Vénérien.*

5°. Le témoignage de tous les Médecins, qui ont vêcu du tems de Charles VIII.

Enfin, nous pouvons alléguer, pour dernière preuve, l'autorité de tous les Médecins qui ont vêcu dans le tems que la Vérole a commencé à paroître, lesquels témoignent unanimement que cette Maladie fut apportée, pour la première fois, en Europe sur la fin du quinzième siècle; qu'elle n'avoit nul rapport avec aucun autre mal qui eût été anciennement connu; que du Royaume de Naples,

où elle attaqua d'abord les Napolitains & les François, elle se répandit de tous côtés, par contagion, dans les autres pays de l'Europe; & qu'enfin elle avoit été apportée à Naples par les Soldats Espagnols qui avoient servi sous CHRISTOPHLE COLOMB en Amérique. Mais nous parlerons au long & en détail, de tous ces faits dans la suite de cet Ouvrage.

CHAPITRE II.

Explication de quelques Passages des Anciens, dont on abuse pour les appliquer à la Maladie Vénérienne.

Explication des Passages tirés des Anciens pour l'ancienneté prétenduë de la Vérole.

QUELQUE fortes que soient les raisons qu'on vient d'apporter, il se trouve encore des gens qui prétendent prouver le contraire par des autorités, & par des raisons; ils employent des autorités pour montrer que la Vérole a été connuë des Anciens; & ils se servent des raisons pour faire voir que les Anciens ont du la connoître. Le plan de cet Ouvrage éxige que nous examinions ces deux sortes de Preuves, & nous al-

lons le faire en répondant aux autorités dans ce Chapitre, & aux raiſons dans le Chapitre qui ſuit. Par-là, ſi nous réuſſiſſons à faire ſentir le peu de ſolidité de ces objections, les Preuves que nous avons alléguées en ſeront d'autant plus fortes, & la vérité que nous ſoûtenons, d'autant plus évidente.

Ceux qui défendent l'ancienneté de la Vérole, ſentent bien que leurs preuves ne ſont pas aſſez fortes pour obtenir gain de cauſe. C'eſt pourquoi ils tâchent par toutes ſortes de moyens de ſuppléer à ce qui leur manque en empruntant par-tout les autorités & les témoignages des Anciens : Mais ils ont beau entaſſer paſſages ſur paſſages tirés des Anciens, & faire montre d'érudition ; ils ne font par-là que rendre leur cauſe encore pire. Car il arrive qu'aveuglés par l'ignorance, ou par le préjugé, tous les paſſages qu'il accumulent ſont étrangers à la Vérole, & qu'ils regardent manifeſtement d'autres eſpèces de maladies : Ce qui fait ſoupçonner à juſte titre que nos Adverſaires n'ont trouvé la Vérole nulle part dans les Ecrits des Anciens, quoiqu'ils ſe vantent de la

trouver en tant d'endroits, où il eſt très-ſûr qu'on n'y a pas même ſongé. Venons au fait.

I. On rapporte pluſieurs Paſſages d'HIPPOCRATE, tirés principalement du *troiſième Livre des Maladies Populaires, Sect. 3.*, où l'on prétend trouver une deſcription éxacte de la Maladie Vénérienne; & cela, parce qu'on y rencontre les noms de divers Symptômes qu'on a coûtume d'obſerver dans cette Maladie. Tels ſont les Dépôts ſur les parties honteuſes; les Ulcérations, les Tumeurs dans la région des aînes; les groſſes Puſtules; les Ulcères malins qui s'étendent; l'Eryſipèle malin, accompagné de très-petits ulcères; les Abſcès & les Suppurations, les grandes Déperditions de ſubſtance des Os & des Nerfs; les Dépôts d'une Humeur différente du pus, mais qui eſt encore pire; la Chûte des Cheveux & celle des Poils du Menton, avec de la fièvre, ou ſans fièvre; les Abſcès autour des Dents; &c.

Paſſages tirés des Médecins; ſçavoir, d'*Hippocrate.*

Mais 1°. il paroît que ceux qui alléguent ces ſortes de Paſſages, trahiſſent en cela-même leur propre cauſe; puiſqu'ils oſent abuſer ſi captieuſement

du témoignage d'HIPPOCRATE. En effet, ils ne rapportent aucun Passage entier, qu'on lise de suite & sans interruption, & d'où l'on puisse tirer le vrai sens de ce que dit HIPPOCRATE; mais ils composent des descriptions arbitraires de différentes périodes de cet Auteur, défigurées, tronquées, & ramassées de côté & d'autre, pour tâcher de rendre le sens d'Hippocrate conforme à leur opinion. Si l'on devoit recevoir de pareilles preuves, l'autorité des Ecrivains ne seroit plus d'aucun poids; car pourquoi disputeroit-on en vain sur le vrai sens de ce qu'on lit dans leurs Ouvrages, s'il étoit permis à chacun d'arranger à sa fantaisie leurs expressions?

2°. Que si l'on consulte, sans prévention, les Passages dont il s'agit, il paroîtra plus clair que le jour, qu'HIPPOCRATE n'a nullement songé à la Vérole, mais qu'il a décrit la Peste: Car les Maladies dont il parle, étoient aiguës, épidémiques, & accompagnées de fièvre, & avoient été produites par un tems humide & par le vent du midi; au lieu que la Maladie Vénérienne est chronique, & *sporadique* ou vague, qu'elle com-

mence ſans fièvre, & qu'elle ne s'étend & ne ſe communique que par le commerce des femmes. Sans compter que les Maladies dont il eſt queſtion, guériſent, ou d'elles-mêmes, (ce qui ne convient point à la Vérole) ou du-moins par une méthode qui feroit ſans efficacité pour la curation de ce Mal.

3°. C'eſt pourquoi GALIEN lui-même, dans ſon *Troiſième Commentaire*, entend les Paſſages d'HIPPOCRATE qu'on a rapportés, des maladies peſtilentielles & épidémiques, produites par un vice de l'air; en quoi il a été ſuivi par preſque tous les autres Commentateurs qui ont écrit depuis, ſoit avant que la Vérole eût été apportée en Europe, ſoit après.

4°. On ne doit pas, au-reſte, être ſurpris qu'HIPPOCRATE rapporte quelques Symptômes, tels que les Dépôts ſur les parties honteuſes, les Ulcérations, les Tumeurs dans la région des aînes, &c. Car quoique ces Symptômes ſemblent d'abord donner une idée de la Vérole; cependant, ſi l'on y fait plus d'attention, il paroîtra évidemment qu'ils n'appartiennent en aucune façon à cette Maladie; mais

qu'ils désignent, ou des bubons pestilentiels, qui ont coûtume de paroître aux aînes des pestiferés, & d'y faire du ravage s'ils viennent à s'ulcérer; ou du-moins des Abscès ou des Ulcères dégénérans en Sphacèle, lesquels n'étoient ni nouveaux, ni sans exemple en tems de Peste; puisque déja, dans cette fameuse Peste d'Athènes, qui étoit arrivée peu de tems auparavant, sçavoir, la seconde année de la guerre du Péloponnèse, la fureur de la maladie s'étoit fixée & arrêtée (suivant le rapport de THUCYDIDE, dans son second Livre) sur les parties honteuses, & sur les extrémités des mains & des pieds, & que plusieurs malades n'avoient réchapé que par la perte de ces parties; ce que LUCRÉCE a aussi remarqué dans la description qu'il fait de cette Peste. *

* *Profluvium porrò qui tetri sanguinis acre*
Exierat, tamen in nervos hinc morbus & artus
Ibat, & in partes genitales corporis ipsas,
Et graviter partim metuentes limina lethi,
Vivebant ferro privati parte virili.

LUCRET. *Lib. VI. De Rerum naturâ.*

II. On

II. On cite quelques Hiſtoriens, que l'on croit favorables à l'ancienneté de la Vérole.

Des Hiſtoriens.

1°. HÉRODOTE, qui dans ſes *Hiſtoires*, *Liv. I.* appellé *Clio*, rapporte que » les Scythes ayant fait une ir- « ruption dans la Paleſtine, pillè- « rent le Temple de VENUS URANIE « qui étoit à *Aſcalon*, ... C'eſt « pourquoi la Déeſſe irritée envoya « à ces violateurs de ſon Temple & « à leurs Deſcendans, *la maladie des* « *femmes* (*a*), . . . Et les Scythes appel- « lent ceux qui ſont atteints de cette « maladie *Maudits*: (*b*) »

Sçavoir, d'*Hérodote*.

2°. SUÉTONE, qui en parlant de l'Empereur AUGUSTE, dit Art. 80. « qu'il avoit des *taches* par le corps, « que ces taches ou marques, qui « étoient de naiſſance, ſe trouvoient « répandues ſur ſa poitrine & ſur ſon « ventre, ſuivant l'ordre & le nom- « bre des Etoiles de la Conſtellation « de l'Ourſe; qu'outre cela il avoit, « en quelques endroits, des *Cicatrices* « *calleuſes* répandues en différentes « manières, & qui provenoient de la « démangeaiſon de la peau, & du fré- «

De *Suétone*.

(*a*) Ἐ'ναγίας ſive Ἐ'ναγίας.

» quent & violent usage de l'étrille
» ou frottoir dont on se servoit dans
» les bains. »

3°. TACITE, qui, dans ses *Annales*, *Liv. IV.* entr'autres causes de la retraite de TIBÉRE, raconte qu'il y avoit des gens « qui croyoient que dans
» sa vieillesse ces Empereur avoit
» honte de l'état de son corps : car,
» comme il avoit la taille haute & fort
» effilée, il étoit fort voûté, sa tête
» étoit *chauve*, & son visage *couperosé*,
» où l'on distinguoit de côté & d'au-
» tre différentes *marques* causées par
» l'application des médicamens. »

4°. EUSÉBE de PAMPHILE, Evêque de Césarée, qui, dans son *Histoire Ecclesiastique, Liv. VIII. Chap.* 16. rapporte que l'Empereur GALERE MAXIMIEN mourut « d'un *Abscès rebelle*
» & d'un *Ulcère fistuleux*, qui lui
» étoient venus au milieu des parties
» secrettes du corps (apparemment
» au périnée); que l'un & l'autre de
» ces maux étoient incurables, & lui
» rongeoient les entrailles; qu'il en
» sortoit outre cela une quantité pro-
» digieuse de vers, & une puanteur
» si pernicieuse & si insupportable,
» que l'Empereur fit mourir ses Mé-

decins, les uns parce qu'ils ne pu- «
rent ſupporter cette horrible puan- «
teur, & les autres parce qu'ils ne «
ſçurent venir à bout de guérir ſon «
mal. »

5°. Enfin PALLADE, Diſciple d'EVAGRE, contemporain & ami de RUFIN, & Evêque d'Hélénople, qui dans ſon *Hiſtoire Lauſiaque, Vie* 32. raconte qu'un « certain homme ap- « pellé ERON, addonné à la gourman- « diſe & à l'yvrognerie, ſe laiſſa aller « à l'amour impudique des femmes, « & eut affaire à une Comédienne; « d'où il arriva que par une punition « divine il lui ſurvint un *Anthrax* « (ou Charbon) au *Gland* de la *Ver-* « *ge*, & que pendant l'eſpace de ſix « mois il fut ſi griévement attaqué de « ce mal, que ſes parties honteuſes ſe « pourrirent & tombèrent d'elles-mê- « mes; mais que cet homme, ayant « été guéri dans la ſuite, ſe repentit « de ſes fautes, & reconnut la main « de Dieu, & qu'étant venu dans la « ſolitude, il confeſſa toutes ces cho- « ſes aux Peres qui y étoient. »

Et de *Pallade.*

De tous ces paſſages, compilés de côté & d'autre, ceux qui ſoûtiennent le ſentiment que je combats, préten-

dent qu'il est prouvé que la *maladie des femmes* parmi les Scythes dans Hérodote; que les *marques*, les *taches*, & les *Cicatrices calleuses* d'AUGUSTE dans Suétone; que le *visage ulcéré* de TIBERE dans Tacite, que l'*Ulcère sordide & rongeant du périnée* de GALERE MAXIMIEN dans Eusèbe; enfin que l'*Anthrax* d'ERON dans Pallade, étoient ou la Vérole-même, ou du-moins les principaux Symptômes de la Vérole, & que par-conséquent cette Maladie a été autrefois connue des Anciens.

Mais toutes ces prétendues preuves n'ont aucun fondement. Car 1°. c'est en-vain que l'on objecte le passage d'HÉRODOTE, comme si cette *maladie des femmes* parmi les Scythes, devoit s'entendre de la Gonorrhée Vénérienne; car JERÔME MERCURIALI a déja suffisamment démontré *, que cette *maladie des femmes* a été décrite d'une manière si claire & si expresse par HIPPOCRATE, dans son *Livre de l'air, des eaux & des lieux*, qu'on ne sçauroit la méconnoître. « Plusieurs Scythes, dit-il, devien-

* *Variarum Lection. Lib, III. Cap. 7.*

nent Eunuques, & prenant l'ha- «
bit de femme, ils s'acquittent des «
fonctions de ce sèxe, ils font tout «
ce que font les femmes, & parlent «
comme elles, & on les nomme en «
Grec ἀνανδριεῖς, c'est-à-dire, *effemi-* «
nés. Les habitans du pays rapportent «
à Dieu la cause de cet accident, & «
ils honorent ces sortes de person- «
nes, craignant pour eux-mêmes le «
même malheur. » Hippocrate croyoit que les Scythes devenoient inhabiles à l'acte vénérien, ou tomboient dans la *maladie des femmes*, parce qu'ils se faisoient ouvrir fréquemment les veines de derrière les oreilles. Je ne m'arrête pas ici à éxaminer si ce sentiment étoit bien fondé; il me suffit d'avoir fait remarquer que cette *maladie des femmes* parmi les Scythes, étoit entièrement différente de la Gonorrhée Vénérienne. Au-reste, tout ce qu'HIPPOCRATE & HÉRODOTE rapportent des mœurs & des usages des Scythes, se pratiquoit il y a deux cens ans, & se pratique encore aujourd'hui chez la plupart des Peuples de l'Amérique; d'où l'on pourroit conclure que la plus grande partie des Américains tirent leur ori-

gine des Scythes. On peut consulter sur cela JEAN DE LAET, dans son Traité intitulé, *De l'Origine des Nations de l'Amérique.*

2°. Je ne comprens pas comment le passage de SUÉTONE a pu faire conclure que l'Empereur AUGUSTE étoit infecté de la Vérole; puisque SUÉTONE rapporte lui-même en termes exprès, que les *taches* & les *marques* que ce Prince avoit sur la *poitrine* & sur le *ventre*, étoient *de naissance*, c'est-à-dire, qu'elles étoient des envies ou marques qu'il avoit apportées du ventre de sa mere; & que les Cicatrices calleuses répandues en différens endroits de la peau, avoient été produites par l'usage fréquent & violent du frottoir dans les bains. En vérité, ce qu'on vient de rapporter, bien loin de ressembler à la Vérole, prouve plutôt le contraire.

3°. C'est avec aussi peu de raison & aussi peu de succès, que l'on abuse des paroles de TACITE, pour soutenir que TIBERE avoit la Vérole. SUÉTONE nous apprend, Art. 68. que cet Empereur avoit le visage assez beau; mais qu'il étoit gâté par quantité de boutons, ou, comme parle Suétone

lui-même, *facie honestâ, in quâ tamen crebri & subtiles tumores*, c'est-à-dire, un visage agréable, où l'on voyoit néanmoins quantité de petits tubercules. Il ne faut pas s'étonner si ce Prince devenant vieux, & l'acrimonie de ses humeurs s'augmentant, les boutons se changèrent en *goutte-rose* ou couperose, c'est-à-dire, en tubercules pustuleux, qui, dès qu'on négligeoit d'y appliquer des médicamens, dégénéroient en pustules ulcéreuses ou en dartre ulcérée, telle que la décrit TACITE. On trouve dans GALIEN, *Livre* 5. *De la Composition des Médicamens selon les genres, Chap.* 12. la formule d'un Onguent prescrit autrefois pour les Dartres de l'Empereur TIBERE; ce qui sert à confirmer le rapport de SUÉTON & de TACITE. Mais, pour en revenir à la question, il paroît manifestement que ces passages, quelque sens qu'on veuille leur donner, ne peuvent point se rapporter à la Maladie Vénérienne.

4°. Quant au passage d'EUSEBE, nous avouons qu'il prouve que GALERE MAXIMIEN mourut d'un abscès au périnée & d'un ulcère sordide, malin, invétéré, fistuleux, & même,

comme il paroît, carcinomateux, qui s'y forma, & qui ayant gagné insensiblement le dedans du corps, rendoit une puanteur insupportable. Mais que s'ensuit-il de-là ? Peut-on en conclure que c'étoit un ulcère vénérien ? Non assûrément. Car il ne faut pas admettre si témérairement une telle conséquence ; puisque les abscès, les ulcères & carcinômes attaquoient autrefois & attaquent encore aujourd'hui souvent les parties honteuses, sans qu'il y ait aucun lieu de soupçonner une cause vérolique. Il est sûr d'un côté que ces sortes de maux se trouvent décrits par les Anciens, qui cependant n'avoient pas la moindre connoissance de la Vérole ; & il n'est pas moins certain de l'autre côté, que si à présent ces mêmes maladies, depuis l'origine de la Vérole en Europe, où tant de personnes sont infectées de ce Mal, dépendent pour l'ordinaire du Virus Vénérien ; elles ne laissent pas de venir quelquefois d'une autre cause, & qu'à cet égard les parties naturelles sont soumises aux mêmes accidens que les autres parties du corps.

5°. Il faut porter le même jugement

de la maladie qu'avoit le nommé ERON dont parle PALLADE ; car il est certain que ce n'étoit point un Ulcère Vénérien. 1°. Parce que Pallade lui-même appelle cette maladie un *Anthrax* ou Charbon, sorte de mal qui est ancien & connu, & auquel le gland de la verge peut être sujet, sans aucune contagion vénérienne, tout de même que les autres parties du corps; ce qui est confirmé par le témoignage de JEAN GORRÆUS *. 2°. Parce qu'il paroît que Pallade fait entendre que cette maladie n'étoit pas arrivée selon les seules loix de la nature, mais par un châtiment divin; ce que l'on pouvoit bien croire pieusement d'un Charbon, sorte de mal qui attaque rarement le gland, & qui ne se contracte guères par l'acte vénérien; mais ce qu'il n'étoit pas possible qu'on crût d'un Ulcère Vénérien, qu'on auroit du voir fréquemment & presque tous les jours, comme on le voit à présent, si la Vérole eût régné anciennement comme elle règne aujourd'hui, & qu'on n'auroit pas pu par-conséquent regarder com-

* *Definitiones Medicæ*, sur le mot Ἄνθραξ.

me un effet particulier de la Providence Divine. 3°. Parce que PALLADE rapporte que cette maladie guérit après six mois de souffrance ; ce qui convient au Charbon, dont le traitement étoit connu autrefois, & se faisoit avec succès, mais ce qui ne convient en aucune façon à l'ulcère vénérien, que personne assûrément ne croira qu'on eût pu guérir radicalement, dans un tems où l'on ne connoissoit point du-tout l'usage ni du Guaiac, ni du Mercure.

Des Poëtes.

III. Enfin, on tâche d'appuyer l'opinion de l'ancienneté de la Vérole par des passages de quelques-uns des anciens Poëtes, que l'on prétend avoir fait allusion à la Vérole.

Sçavoir, d'*Horace*.

1°. On cite pour cela HORACE, qui, dans le *premier Livre*, *Ode* 37. en décrivant les projets téméraires de CLÉOPATRE contre Rome, dit qu'elle étoit accompagnée d'une troupe impure d'hommes attaqués d'une *honteuse maladie*. (a)

(a) ——— *Dum Capitolio*
Reginæ dementes ruinas,
Funus & Imperio parabat,
Contaminato cum grege turpium
Morbo virorum.

2°. Le même HORACE, qui, dans *le second Livre, Satyre* 5. en parlant de la diſpute du bouffon SARMENTUS, & de MESSUS CICIRRUS qui avoit une *vilaine cicatrice au front*, rapporte que Sarmentus ſe moqua beaucoup de Meſſus, lui reprochant qu'il avoit le *mal de Campanie.* (a)

3°. JUVENAL, qui, dans ſa *ſeconde Satyre*, en parlant d'un hypocrite, lui reproche qu'il s'étoit fait couper des *mariſques* ou *fics*, ſorte d'excroiſſances qui ſurviennent au fondement.(*b*) De *Juvenal.*

4°. Enfin MARTIAL, qui raille en plusieurs endroits ceux qui avoient ces excroiſſances appellées *fics;* mais particulièrement au *premier Livre, Epigramme 66.* où il ſe moque d'un nommé CÆCILIANUS. (*c*) De *Martial.*

(a) *Campanum ob morbum, in faciem permulta jocatus.*

(b) ——— ——— *Caſtigas turpia, cùm ſis*
Inter Socraticos notiſſima foſſa Cinædos:
Hiſpida membra quidem, & duræ per brachia ſetæ
Promittunt atrocem animum; ſed podice lævi
Cæduntur tumidæ, Medico ridente, Mariſcæ.

(c) *Cùm dixi* ficos, *rides quaſi barbara verba;*
Et dici ficus, CÆCILIANE, *jubes:*
Dicemus ficus, *quas ſcimus in arbore naſci:*
Dicemus ficos, CÆCILIANE, *tuos.*

De ces Citations on s'imagine pouvoir conclure, que dans HORACE la *maladie honteuſe de la troupe impure de* CLÉOPATRE, & le *mal de Campanie*; que dans JUVENAL les *mariſques*; & qu'enfin dans MARTIAL les *fics* doivent s'entendre de la Vérole même, ou du-moins des principaux ſymptômes de la Vérole.

Mais 1°. comment oſe-t-on oppoſer le paſſage d'HORACE, pour prouver que ce Poëte a entendu parler de la Vérole en parlant de la *maladie honteuſe*, dont il dit que la *troupe de* CLÉOPATRE *étoit ſouillée*? C'eſt une plaiſante conjecture d'attribuer la Vérole, non à des fornicateurs, non à des hommes, mais à des Eunuques! Car c'eſt d'Eunuques dont il eſt queſtion en cet endroit, comme il paroît évidemment par un ſemblable paſſage d'HORACE, qui concerne la même matière, *Epod. 9.* où ce Poëte reproche aux Soldats Romains qu'*ils obéiſſoient aux Eunuques ridés de* CLÉOPATRE. Ainſi, en rapprochant les paſſages d'HORACE, il eſt évident que ce Poëte ſe moque avec eſprit, dans les vers qu'on cite, des vaines fureurs de cette folle Reine, qui vouloit

ruiner le Capitole & détruire l'Empire Romain, & qui prétendoit venir à bout de ſi grands projets avec une troupe ſouillée (*cum grege contaminato*) c'eſt-à-dire, impure, d'hommes rendus vilains par leur maladie, (*virorum morbo turpium*) c'eſt-à-dire, d'hommes infirmes, ou Eunuques. Rien n'étoit plus commun dans les Cours des Rois d'Orient, & ſur-tout dans celle de CLÉOPATRE, qui en avoit un grand nombre à ſa ſuite, comme il paroît par le témoignage du même Poëte, *Epod. 9*. Mais rien n'étoit plus en horreur chez les Romains, ſur-tout dans ce tems-là. Au reſte, l'explication que je viens de donner eſt celle du plus grand nombre des Commentateurs. Mais accordons, ſi l'on veut, que ce mal, qui rendoit impurs les gens de la ſuite de Cléopatre, n'étoit pas un défaut corporel, cauſé par l'opération qu'ils avoient eſſuyée, mais une maladie proprement dite : Que s'enſuivroit-il de-là ? Pourroit-on en conclure que c'étoit la Vérole ? Rien de plus vain, ni de plus abſurde. S'imagineroit-on que les Eunuques de Cléopatre n'étoient pas ſujets à tous les maux qui

peuvent attaquer les autres hommes ? & de-plus à quantité de maux, même de vilains maux, qui proviennent de la mutilation ; enfin à plusieurs maux, même très-honteux, qui ont accoûtumé de survenir aux hommes qui se prostituent ; ce qui n'étoit que trop ordinaire aux Eunuques, qui suivant le témoignage de S. GREGOIRE de NAZIANZE, dans l'*Epitaphe de* S. BASILE LE GRAND, *se comportoient en hommes parmi les femmes, & en femmes parmi les hommes.*

2°. C'est en-vain de-même qu'on presse le second passage d'HORACE ; jamais on ne viendra à bout d'établir l'ancienneté du Mal Vénérien (contre laquelle on a de si fortes & de si évidentes preuves) sur deux mots qui s'y trouvent, par raillerie, au sujet du *mal de Campanie*, dont la signification pouvoit autrefois être connue, mais qui sont à présent obscurs, incertains, ambigus ; & cela d'autant plus, qu'on ne le lit nulle autre part. Que les Grammairiens se tourmentent donc, tant qu'ils voudront, pour découvrir le vrai sens de ce passage : Que les uns croyent, avec DENYS LAMBIN, qu'Horace y reproche un mal de

l'ame, qui n'étoit autrefois que trop commun parmi les Habitans de la Campanie, qu'on accusoit de faire un usage impudique & infame de leur bouche : Que les autres pensent, avec LÆVINUS TORRENTIUS, qu'il faut entendre par ces mots une maladie du corps, ordinaire en Campanie, & que les Grecs nommoient *lichen*, & les Latins *impetigo* : Cela est fort indifférent, pourvû que j'en puisse conclure, avec le sçavant M. DACIER, que c'est une chimère de vouloir par-là entendre la Vérole.

3°. Le sens du passage qu'on cite de JUVENAL, est beaucoup moins douteux; mais il est en cela beaucoup plus concluant contre ceux qui l'allèguent en faveur de l'ancienneté de la Vérole. Il est clair, pour peu qu'on y prenne garde, que le Médecin que Juvenal fait soûrire tandis qu'il coupoit au malade des *marisques* grosses & enflées, ne soûrioit pas, parce qu'il en concluoit qu'elles venoient de la Vérole, dont il n'est point ici question; mais parce qu'il comprenoit fort bien que ces excroissances étoient survenues à ce malade pour s'être prostitué. Ainsi la censure

du Poëte, dans ces vers, ne tombe pas ſur une maladie honteuſe, comme nos Adverſaires ſe l'imaginent; mais ſur des mœurs très-abominables & très-criminelles.

4°. Il ne faut pas non-plus donner d'autre ſens aux railleries & aux traits piquans de MARTIAL contre ceux qui avoient des *fics*: Ce Poëte, qui les attaque & qui ſe moque d'eux en pluſieurs endroits, n'a en vue que de leur reprocher qu'ils étoient des efféminés, & qu'ils ſe proſtituoient. On doit donc conclure de ce que nous venons de rapporter, que ceux qui tâchent de ſoûtenir leur opinion par de ſi vaines allégations, ſont entièrement deſtitués de meilleures autorités.

D'autres Auteurs cités par *Dom Calmet.*

IV. DOM AUGUSTIN CALMET, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulfe, dans ſes ſçavans Commentaires ſur la Bible, venant à parler de la Maladie de JOB, * y traite, par occaſion, de la Maladie Vénérienne, qu'il prétend avoir été la même que celle de JOB: C'eſt pourquoi il ſoûtient que cette

* *Diſſertation ſur la Maladie de* JOB, au commencement du *Livre de* JOB.

Maladie a régné anciennement; & pour appuyer ce ſentiment, outre quelques paſſages des anciens Ecrivains du nombre de ceux que nous avons rapportés, il en cite trois autres, que nous avons oubliés; ſçavoir, 1°. Un paſſage de LUCIEN, dans ſon *Pſeudo-Logiſte*, au ſujet de la *Maladie Lesbienne* : 2°. Un endroit d'AUSONE, dans ſa 71. Epigramme, contre CRISPA, au ſujet du *Luxe de Nole* : 3°. Un endroit de SUETONE, dans la Vie d'AUGUSTE, Chap. 22. où il eſt parlé des *Onctions* que cet Empereur ſe *faiſoit faire près du feu.*

Je n'ai ni le loiſir ni le courage de rapporter ici ni le premier ni le ſecond de ces paſſages, tirés de LUCIEN & d'AUSONE; parce qu'ils ſont l'un & l'autre de la dernière obſcénité. Dans le troiſième, tiré de SUÉTONE, on lit ce qui ſuit: *Mais ce Prince* (AUGUSTE) *ſe ménageoit avec grand ſoin dans une ſanté ſi foible, & cela ſurtout en ne ſe baignant que rarement: il ſe faiſoit ſouvent oindre & frotter, il ſuoit devant le feu, & enſuite ſe faiſoit jetter ſur le corps de l'eau un peu tiède, ou échauffée long-tems au ſoleil.*

Dom CALMET penſe que la *Mala-*

die Lesbienne, dans LUCIEN, & que le *Luxe de Nole*, dans AUSONE, doivent ſe prendre pour la Vérole-même; & que les *onctions* & les *ſueurs* qu'AUGUSTE ſe procuroit près du feu, ſuivant SUÉTONE, doivent s'entendre de la curation *iatraliptique* * de cette maladie.

On doit aiſément pardonner ces mépriſes à un Auteur, qui, quoique ſçavant, n'eſt point au fait de la Médecine; mais on ne ſçauroit ſe diſpenſer de les relever. 1°. Il eſt certain que LUCIEN, par la *Maladie Leſbienne*, & qu'AUSONE, par le *Luxe de Nole*, n'entendent point des maladies ou affections du corps, mais des vices de l'eſprit, & des actions très-impures & très-abominables; comme il paroît évidemment, tant par les paſſages-mêmes, que par l'explication unanime des Commentateurs. Pour ce qui eſt de ſçavoir quelles ſont ces infamies exprimées dans ces paſſages, le Lecteur ne l'apprendra jamais de moi, qui les déteſte. C'eſt aſſez qu'il paroiſſe évidemment qu'il n'eſt point ici queſtion de la Vérole,

* C'eſt-à-dire, qui ſe fait par l'uſage des onctions & des frictions.

qu'il n'y en a pas même l'ombre. Ainſi je m'étonne que Dom CALMET ait allégué ces paſſages ſi mal à propos pour confirmer ſon opinion ; mais je conjecture qu'il ne les a cités que ſur la foi d'autrui, ſans les avoir jamais lus ; en quoi je ne ſçaurois que louer un Religieux, qui a donné de ſi excellentes preuves de religion & de piété. 2°. Tant s'en faut que les *onctions* & les *ſueurs* qu'AUGUSTE ſe procuroit, euſſent quelque rapport à la curation *iatraliptique* du Mal Vénérien (à laquelle perſonne n'oſeroit donner une ſi grande ancienneté) qu'elles ne regardoient pas même aucune ſorte de curation médicinale, mais ſeulement le régime de vivre. En effet, comme cet Empereur ne pouvoit pas, à cauſe de ſa ſanté naturellement foible, uſer chaque jour des bains & des plaiſirs qu'on y prenoit (comme cela ſe pratiquoit en ce tems-là), dans la vue d'y ſuppléer, il ſe faiſoit *oindre* & frotter, & *ſuoit* devant le feu, après quoi *on lui verſoit ſur le corps de l'eau un peu tiède.* Voyez LÆVINUS TORRENTIUS ſur cet endroit de SUÉTONE.

D'un Auteur Grec anonyme, dont Jean Meursius rapporte quelques Vers dans son Glossaire Grec-Barbare.

V. La première Edition de cet Ouvrage avoit déja paru au jour, lorsque cherchant quelqu'autre chose, je tombai par hazard sur la page du Glossaire Grec-Barbare de JEAN MEURSIUS, où est rapporté un mot Grec-Barbare (a) qui signifie, selon cet Auteur, *avoir la Galle Françoise*; & pour preuve il cite deux Vers Grecs d'un Anonyme au sujet du Renard & du Loup, dont voici à peu près le sens : *Vous dites donc, Garce & yvrognesse, infectée du Mal François, méchante Coquine, qui êtes cause de ma perte.* . . . . .

De-là il s'ensuit que cet Auteur Grec a connu la Vérole ; ce qui pourroit bien jetter quelque scrupule dans l'esprit des gens peu attentifs ; mais qu'il est aisé de dissiper, si l'on fait réfléxion que cet Anonyme, quel qu'il soit, étoit postérieur à l'an 1494., que la Vérole commença de paroître en Italie. On le prouve,

1°. Par le nom-même, qu'il donne à la Vérole : Car quand nous accorderions qu'elle a régné anciennement, il est du-moins constant de

(a) Φραντζάζειν.

l'aveu de tout le monde qu'on ne l'a point appellée *Mal François* avant la Conquête de Naples, qui tombe ſur l'année 1494., tout au plutôt.

2°. Par les termes Grecs-Barbares qui ſe liſent dans ces Vers (*a*), & dont quelques-uns ſont du plus bas Grec (*b*), enſorte qu'ils ne ſe rencontrent pas même dans DUCANGE. Il y en a un (*c*) qu'on ne trouve que dans le Lexicon (*d*) du Grec vulgaire du Pere ALEXIS de SOMAVÉRA, où il eſt rendu par le mot Italien *Sviatrice*, qui ſignifie une *Maquerelle*. J'en dis autant d'un autre terme (*e*), dont je n'ai pu découvrir le ſens par moi-même, ni par le moyen des hommes vraiment érudits que j'ai conſultés.

(*a*) Καὶ δέν μȣ λέγεις χῆσȣνε πȣτάνα; καὶ μεθύςρα,
Καὶ φραντζασμένη, καὶ λεβὴ, καὶ μία κακὴ μαυλίςρα.

(*b*) Πȣτάνα, en Italien *Putana*, en Latin *Meretrix*, & en François *Putain*.

(*c*) Μαυλίςρα.

(*d*) Teſoro della lingua Greca vulgare ed Italiana, de Padre ALESSIO da SOMAVERA. Parigi 1709.

(*e*) Χῆσȣνε, eſt apparemment un mot d'injure dérivé de *Cazzo*, qui en Italien veut dire le *Membre Viril*.

Au-reste, je ne me soucie guères que l'Auteur de ces Vers soit Grec de Nation, ou descendant des Grecs qui se refugièrent en Italie après que les Turcs eurent pris Constantinople, l'an 1453., ou bien que ce soit un Italien, qui ait appris le Grec de ces Refugiés, suivant la coutume de ces tems-là, pourvu qu'il soit évident, comme je crois qu'il l'est en effet, qu'on ne doit pas le compter parmi les Anciens, mais parmi les Modernes qui ont vêcu depuis l'an 1494. Car l'on sçait qu'en Italie il se fit alors beaucoup de Vers dans le même langage Grec-Barbare, dont usent aujourd'hui les Grecs; & cela tant par les Grecs refugiés, que par les Italiens qui les ont eus pour Maîtres. Pour ce qui est des premiers, on peut s'en assûrer par les différens Ouvrages Grecs-Barbares imprimés ou non, que JEAN MEURSIUS rapporte dans son Glossaire; & quant aux derniers, GERARD-JEAN VOSSIUS l'atteste dans sa Dissertation *sur les Poëtes Grecs*, & en particulier de LÉONARD FORTIUS, Romain, qui écrivit de l'Art Militaire, & des Machines de Guerre, l'an 1531., en Vers

Grècs, *dans le même langage que les Grecs parlent maintenant.*

CHAPITRE III.

Réfutation des autres Raiſons, qu'on allègue pour établir l'ancienneté de la Verole.

PREMIÉREMENT. On prétend que la Vérole ne diffère en aucune manière de l'*Eléphantiaſis*, ou Lèpre des Arabes, & qu'elle a été connue autrefois ſous le nom d'*Eléphantiaſis*, ou de Lèpre; par-conſéquent que la Maladie Vénérienne, dans notre Continent, n'eſt point nouvelle dans le fond, puiſqu'elle étoit très-commune il y a déja longtems; mais qu'elle a ſeulement changé de nom, parce qu'on appelle à préſent *Veroles* ceux qu'on nommoit autrefois *Lépreux* ou *Eléphantiques*. Ils s'imaginent que leur opinion ſe trouve appuyée par la ceſſation de la Lèpre, qu'on a vu diſparoître en Europe vers le commencement de la Vérole; d'où ils ſe croyent en droit de conclure, que la raiſon pourquoi

Première Raiſon: Que la Vérole eſt la même choſe que l'*Eléphantiaſis*.

l'on ne connoît pas aujourd'hui la Lèpre, c'est qu'on la confond avec la Vérole; de-même qu'autrefois on ne connoissoit point la Vérole, parce qu'on la confondoit avec la Lèpre.

Mais, quelque plausibles que ces raisons paroissent être, on en sentira aisément la foiblesse, si l'on considère;

Réfutation. I. Que quand même nous avouerions que la Maladie Vénérienne est la Lèpre des Arabes & l'*Eléphantiasis* des Grecs, comme nos Adversaires le prétendent, cela-même devroit faire regarder cette Maladie comme nouvelle en Europe; puisqu'il est certain, suivant le témognage des Historiens & des Médecins, que la Lèpre elle-même étoit une maladie *endemique* (*a*) à la Syrie & à l'Egypte, mais toujours nouvelle & étrangère à l'Europe, où elle a régné dans deux tems différens; sçavoir, la première fois avant la naissance de Jesus-Christ, y ayant été apportée (*b*) par l'armée

(*a*) LUCRÉCE, *De Rerum naturâ*, Lib. 6. & GALIEN, dans son 2. Liv. à GLAUCON, Chap. 12.

(*b*) PLINE, *Histor. Natural, Lib.* 26. *Cap.* I.

de

de POMPÉE le Grand, à ſon retour en Italie, après avoir ſubjugué la Syrie & l'Egypte; mais alors cette Maladie ceſſa bien-tôt. La ſeconde, au douzième ſiècle de l'Ere Chrétienne, dans le tems des Expéditions, appellées *Croiſades*, que les Chrétiens entreprenoient par réligion pour délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Mahométans; ce qu'on trouve par-tout dans les Hiſtoriens de ce tems-là.

II. Que c'eſt néanmoins ſans aucune raiſon valable que les Médecins d'à-préſent, qui n'ont jamais vu de Lèpre, prétendent aujourd'hui que la Vérole eſt la même que la Lèpre; puiſqu'il eſt certain au-contraire, par le témoignage unanime des Médecins qui vivoient lorſque la Vérole a commencé de paroître, & qui connoiſſoient alors très-bien la Lèpre, que ce dernier mal étoit entièrement différent de la Vérole; comme il paroît en faiſant la comparaiſon des ſignes & des ſymptômes de l'une & de l'autre Maladie, & comme il a été autrefois évidemment prouvé par CORADIN GILINI (*Opuſcul. de Morbo Gallico*) en 1497.; NICOLAS LÉONI-

CÉNO, de Vicence, (*Lib. de Epidemiâ quam Itali Morbum Gallicum vocant*); GASPARD TORRELLA, Médecin du Pape Alexandre VI., & ensuite Evêque de Sainte Justine en Sardaigne, (*Consil.* 5.) en 1500.; JACQUES CATANÉE du *Lac-Marcin*, Médecin Génois, (*Tractat. de Morbo Gallico*) en 1505.; PIERRE MAYNARD, de Vérone, (*Tractat.* 1. *de Morbo Gallico*) en 1518.; JEAN MANARD, de Ferrare, (*Epistol.* 1. *Lib. II.*) en 1500.; LOUIS LOBÉRA, d'Avila en Espagne, Médecin de l'Empereur, (dans son *Livre des quatre Maladies des Gens de Cour*, écrit en Espagnol) en 1544.; PIERRE-ANDRÉ MATTHIOLE, de Sienne, (*Opuscul. de Morbo Gallico*) en 1535.; JEAN-BAPTISTE MONTAN, OU DE MONTÉ, de Vérone, (*Tractat. de Morbo Gallico*) en 1550.; ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, de Ferrare, (*Lib. de Morbo Gallico*) en 1551.; GABRIEL FALLOPPE, de Modène, (*Tractat. de Morbo Gallico, Cap.* 3.) en 1560.; & plusieurs autres.

III. Que s'il restoit encore quelque doute, malgré l'autorité d'un si grand nombre de témoins oculaires, quelque rares que soient aujourd'hui

les Lépreux, pour les confronter en personne avec des Vérolés, on pourroit aisément s'assûrer que la Maladie Vénérienne est fort différente de l'ancienne Lèpre, en comparant les signes de la Lèpre avec les symptômes de la Vérole. On trouve ces signes de la Lèpre dans AVICENNE, (*Lib.* 4. *Fen.* 3. *Tract.* 3. *Cap.* 2.); dans GORDON, (*Philon. Particul.* 1. *Cap.* 22.); dans GUY DE CHAULIAC, (*Magn. Chirurg. Tract.* 6. *Doctrin.* 1. *Cap.* 2.), & dans la plupart des anciens Auteurs, surtout dans CONRARD GESNER, qui les a ramassés avec beaucoup d'exactitude dans son *Examen Leprosorum*. On verra, par cette comparaison, que ces deux Maladies ne conviennent qu'en peu de signes, & en des signes purement accidentels, & qu'elles diffèrent en plusieurs symptômes essentiels.

Par exemple, suivant GUY DE CHAULIAC, de la Traduction de LAURENT JOUBERT *, les Signes *univoques* de la Lèpre sont au nombre de six; sçavoir, « La rondeur « des yeux & des oreilles; Dépilation « & grossesse ou tubérosité des sour- «

* *Grande Chirurgie*, *Traité* VI. *Doctrin.* I. *Chap.* 2. *De la Ladrerie.* Pag. 418.

» cils ; Dilation & tourſure des na-
» rilles par dehors , avec étroictesse
» intérieure ; Laideur de lèvres , voix
» rauque , comme s'il parloit du nez ;
» Puanteur d'haleine , & de toute la
» perſonne ; Regard fixe & horrible ,
» en manière de la beſte Saton. . . . «

Les Signes *équivoques* ſont au nombre de ſeize : « Le premier eſt , durté
» & tubéroſité de la chair , ſpéciale-
» ment des joinctures & extrémitez.
» Le ſecond eſt , couleur de morphée
» & ténébreuſe. Le troiſiesme eſt ,
» cheute des cheveux , & renaiſſance
» de ſubtils. Le quatriesme , con-
» ſomption des muſcles , & principa-
» lement du poulce. Cinquiesme , in-
» ſenſibilité , & ſtupeur , & grampe
» des extrémitez. Sixiesme , rogne ,
» & dertes , copperoſe, & ulcérations
» au corps. Le ſeptiesme eſt , grains
» ſous la langue , ſous les paupiéres ,
» & derriére les oreilles. Huictiesme ,
» hardeur & ſentiment de piqueure
» d'aiguilles au corps. Neufviesme ,
» creſpeure de leur peau expoſée à
» l'air , à mode d'oye plumée. Dixies-
» me, quand on jette de l'eau ſur eux,
» ils ſemblent oingts. Unziesme , ils
» n'ont guiéres ſouvent fiévre. Dou-

ziesme, ils sont fins & trompeurs, «
furieux, & se veulent trop ingérer «
sur le peuple. Treziesme, ils ont «
des songes pesans & griefs. Quator- «
ziesme, ils ont le poulx débile. «
Quinziesme, ils ont le sang noir, «
plombin, & ténébreux, cendreux, «
graveleux, & grumeleux. Sezies- «
me, ils ont les urines livides, blan- «
ches, subtiles, & cendreuses. «

On peut trouver, parmi ces différens Signes, quelques maladies de la Peau assez semblables à des symptômes qu'on observe quelquefois sur les Vérolés; mais on ne trouvera jamais dans la Lèpre, des gonorrhées, des chancres au gland, des bubons aux aînes, des exostoses, des hypérostoses, &c. Et ce sont les accidens les plus fréquens dans la Vérole, si ce ne sont pas même les symptômes essentiels. On ne verra jamais dans les Lépreux que les parties génitales soient plus mal affectées que les autres parties du corps; ce qui pourtant se trouve toujours dans le Mal Vénérien. Réciproquement, on ne rencontrera point non-plus dans les Vérolés cet engourdissement, ou cette perte de sentiment aux extrémités

du corps, qui eſt particulière à ceux qui ſont attaqués de l'*Eléphantiaſis*; d'où eſt venu le reproche qu'on fait à ceux qui ne reſſentent point les injures, d'avoir auſſi peu de ſentiment que les Ladres.

IV. Que l'*Eléphantiaſis* & la *Vérole* ne différoient pas ſeulement par leur nature, mais encore par leur cauſe, & par leur curation. Tous les anciens Médecins ont témoigné unanimement que la première de ces Maladies ſe contractoit ſans aucune contagion, mais le plus ſouvent par le mauvais régime ſeulement: Il eſt certain au-contraire, que la ſeconde n'eſt jamais produite par le vice du régime, mais qu'elle ſe communique & ſe répand par la ſeule contagion. Tous les Médecins ont reconnu que la première étoit incurable, ſi elle étoit confirmée: Au-contraire, il eſt ſûr qu'on peut guérir la ſeconde, quoique confirmée. L'expérience a montré, d'une manière certaine, que les remèdes mercuriels ne faiſoient qu'irriter & augmenter la première, bien-loin de la guérir: Il eſt ſûr au-contraire, qu'on adoucit toujours la ſeconde par l'uſage des remè-

des mercuriels, & qu'on vient même à bout de la déraciner entièrement, si l'on sçait administrer le mercure comme il faut. Tout cela marque suffisamment une cause, une nature, & un caractère tout-à-fait différent.

Je me rappelle qu'ANDRÉ DU LAURENS apporte à ce sujet une pareille preuve dans son Traité de la Vérole, Chap. I. « La Lèpre, dit cet Auteur, est presque toujours accompagnée de rudesse à la peau, au-lieu « que dans la Vérole la peau est presque toujours unie. La Lèpre ne « commence jamais par les Parties « Honteuses, & la Vérole commence « presque toujours par-là. Dans la Lèpre on ne sent aucune douleur; « dans la Vérole on souffre les douleurs les plus atroces. La peau des « Lépreux est dure, noire, calleuse, « tous vices qui ne se rencontrent « point dans les Vérolés. Les Lépreux « désirent la compagnie des femmes, « & sont attaqués du Priapisme; au- « contraire les Vérolés détestent le « commerce des femmes, tant qu'ils « sont malades. Dans les Lépreux, les « poils des aisselles & du Pubis tombent avec les cheveux, & nullement «

» dans les Vérolés. En un mot, la
» Lèpre est incurable de sa nature ;
» au-lieu que la Vérole, même invé-
» térée, est guérissable. » D'où il conclud, sans hésiter, que la Vérole & la Lèpre sont deux maladies totalement différentes, & qu'on ne sçauroit en aucune façon les regarder comme une seule & même maladie.

V. Qu'on ne doit point par-conséquent s'étonner si ces anciens Médecins, qui ont vu les commencemens de la Vérole, & qui connoissoient tous les remèdes convenables aux Lépreux, qu'ils trouvoient répandus dans les Livres des Médecins Grecs & Arabes, ont néanmoins tellement ignoré (comme ils le confessent eux-mêmes) la curation qui convenoit à la Maladie nouvellement découverte, qu'après avoir été long-tems incertains & sans sçavoir où se tourner, ils se virent enfin obligés de chercher de nouveaux secours & de nouveaux remèdes, entièrement differens de ceux de la Lèpre : Sur quoi l'on peut voir GASPARD TORRELLA, dans son Traité *De Dolore in Pudendagrâ,* en 1499. ; WENDELIN HOCK de BRACKENAW, au pre-

mier Chapitre de ſon Ouvrage *De Morbo Gallico,* en 1502. ; ULRICH de HUTTEN, dans ſon Traité *De Morbi Gallici curatione per adminiſtrationem Ligni Guaiaci*, en 1519. ; JEAN de VIGO, Génois, dans ſon *Practica Chirurgia*, Livre 5. Chap. 1. en 1514. ; LAURENT PHRISIUS, dans ſon *Opuſculum de Morbo Gallico*, Chap. 1. en 1532. ; GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, au Chap. 14. du Livre II. de ſon *Hiſtoire naturelle & générale des Indes Occidentales*, écrite en Eſpagnol, en 1535. ; & GABRIEL FALLOPPE, au Chap. 20. de ſon Traité *De Morbo Gallico*, en 1560.

VI. Qu'ainſi l'on voit clairement pourquoi les Lépreux avoient tant de ſoin d'éviter la compagnie des Vérolés, comme le témoigne LAURENT PHRISIUS, à l'endroit cité, où il rapporte « qu'*il s'éleva alors un grand trouble parmi le peuple, en ce que les Lépreux ne vouloient point habiter avec ceux qui étoient attaqués de cette Maladie*, c'eſt-à-dire, de la Vérole. » Ce qui prouve que les Lépreux étoient très-perſuadés que ce nouveau Mal différoit entièrement de la Lèpre, dont ils étoient attaqués,

& qu'ainsi il se pouvoit faire qu'en demeurant avec ces gens-là, ils contractassent la nouvelle Maladie. Et c'est, sans doute, pour cette raison que lorsque le Parlement de Paris, par ses Arrêts rendus dès les premiers commencemens de la Vérole, défendit à tous ceux qui en étoient attaqués d'avoir aucun commerce avec les personnes saines, on trouva à propos de confiner les Vérolés dans une maison louée exprès & fort chérement, & non dans les Hôpitaux des Lépreux, qu'on appelloit communément *Maladeries* & *Léproseries*, quoiqu'il y en eût cependant plusieurs à Paris; ce qui se fit, de-peur que par la communication des Lépreux & des Vérolés, ceux-ci n'infectassent les autres: comme on le verra ci-dessous plus amplement au Chap. 15.

VII. Enfin, que c'est sans aucun fondement qu'on assûre que la Lèpre disparut tout-d'un-coup en Europe, dès le commencement de la Vérole, pour en pouvoir conclure que la Lèpre ne fit que changer de nom en ce tems-là, & qu'elle fut appellée *Maladie Vénérienne*, ou *Mal François*. Car le contraire paroît évi-

demment par les témoignages les plus authentiques des Médecins, qui font voir que la Lèpre fut encore commune en Europe pendant tout le seizième siècle. Nous avouons que dès le quinzième la Lèpre commença à faire moins de ravage, & que sa violence s'étant adoucie insensiblement, elle diminua d'une telle manière pendant le seizième, qu'enfin elle sembla disparoître tout-à-fait au commencement du siècle dernier. Mais que s'ensuit-il de-là? La Lèpre a eu cela de commun avec quantité d'autres maladies qui sont survenues en Europe, ou qui y ont été apportées d'ailleurs, lesquelles s'y affoiblissent & s'y assoupissent peu-à-peu, jusqu'à ce qu'elles cessent. Ainsi la Lèpre elle-même avoit déja cessé en Italie, du tems de POMPÉE, suivant le témoignage de PLINE (*a*), & avoit alors cessé plutôt que la dernière fois; parce que le nombre des personnes infectées s'étoit alors trouvé moins considérable. C'est ainsi que s'est éteinte (*b*) la Maladie appellée par les Anciens *Gemursa*, qui naissoit en-

(*a*) *Histoire Naturelle*, Liv. XXVI. Chap. I.
(*b*) PLINE, ibid.

tre les doigts des pieds, & dont le nom même a été mis en oubli. C'eſt ainſi que cette ſorte d'Eryſipèle malin, appellé *Feu-Saint-Antoine*, ou *Mal des Ardens*, qui a fait autrefois tant de ravage dans les Gaules, pendant le neuvième & le dixième ſiècle, a diſparu il y a long-tems. Il en a été de-même de la *Sueur Angloiſe*, ou *Fièvre Sudatoire*, qui a fait ſentir ſi ſouvent ſa fureur à l'Angleterre. Enfin, c'eſt de cette manière que nous eſpérons que la Vérole-même ceſſera quelque jour; ce qui n'eſt pas peut-être une vaine conjecture, comme on le prouvera ci-deſſous.

Au-reſte, c'eſt une queſtion très-obſcure, & très-difficile à décider, pourquoi les Maladies nouvelles paroiſſent en un tems, & finiſſent en un autre? Nous avons tâché d'en rendre raiſon, le mieux qu'il nous a été poſſible, dans un Traité François qui a pour titre: *De l'Origine des Maladies Epidémiques, & principalement de l'Origine de la Peſte, où l'on explique les cauſes de la propagation & de la ceſſation de cette maladie.* Le Lecteur peut conſulter ce Traité, s'il ſouhaite de plus grands éclairciſſemens ſur

cette matière, dont il ne s'agit point ici.

SECONDEMENT. On prétend que la Vérole vient d'elle-même, lorſqu'une femme, ſans avoir de mal, a commerce indifféremment avec pluſieurs hommes qui n'en ont point non-plus. On veut qu'il arrive par-là un mêlange de différentes ſemences dans la matrice, qui fermentent, à raiſon de l'hétérogénéité particulière des molécules qui les compoſent, ou à cauſe de la chaleur & de l'humidité du lieu, qui s'y pourriſſent, s'y corrompent, & s'y changent en une liqueur vénéneuſe, ſemblable au Virus Vénérien, ou plutôt entièrement la même: D'où l'on conclud, que non-ſeulement la Vérole eſt ancienne, mais que ſon ancienneté va preſque de pair avec celle du Monde; puiſque dès la création de l'Univers, ou peu s'en faut, les hommes ont toujours été addonnés à la pluralité & à l'amour vague des femmes, & qu'il y a eu de-même toujours un grand nombre de femmes livrées à leur paſſion, qui ſe ſont proſtituées à pluſieurs hommes.

Seconde raiſon: Que la Vérole vient d'elle-même par le commerce d'une femme avec pluſieurs hommes.

Mais cette manière de raiſonner

Réfutation.

est des plus frivoles. 1°. Ceux qui s'en servent supposent, avec beaucoup de confiance, que la Vérole a été produite autrefois, & qu'elle se produit encore aujourd'hui & se multiplie, par le commerce avec des femmes d'ailleurs saines, supposé qu'elles ayent affaire à plusieurs hommes, quoiqu'ils soient tous sains en particulier; & ils avancent cette supposition, comme si elle étoit démontrée par une expérience certaine. Cependant elle n'est appuyée d'aucune autorité, & n'a jamais été confirmée par aucune expérience. Ainsi la conclusion qu'on en tire en faveur de l'ancienneté de la Vérole, n'étant appuyée sur aucun fondement, tombe d'elle-même, & se réduit à un sophisme, que les Logiciens appellent *pétition de principe*, ou *ignorance de l'argument*.

2°. Nous pouvons, avec bien plus de droit, en renversant l'ordre des propositions, tirer une conclusion directement contraire. On a vu autrefois (pouvons-nous dire) des femmes très-impudiques, qui, après avoir souffert les embrassemens de plusieurs hommes, s'en sont trouvées à la vé-

rité fatiguées, mais ſans en être raſſaſiées; il y a eu des maiſons de débauche, où des Courtiſanes viles & mercénaires ſe proſtituoient au premier venu. Nous ne liſons cependant nulle-part, que la Vérole ait jamais paru autrefois: Donc, il faut en conclure que cette Maladie n'eſt jamais produite par la ſeule proſtitution entre des perſonnes d'ailleurs ſaines; & que par-conſéquent une femme ſaine qui s'abandonne très-ſouvent à pluſieurs hommes qui ſe portent bien auſſi, peut être attaquée de telle autre maladie qu'on voudra, mais qu'elle ne ſçauroit l'être de la Vérole.

3°. AURELE MINADOÜS, Médecin de *Rovigo*, a ſoutenu autrefois une opinion qui reſſemble à celle que nous réfutons; comme il paroît dans ſon Traité *De Virulentia Venereâ*, imprimé à Veniſe en 1596. Il prétend, Chap. 29. que la Virulence Vérolique tire ſa première origine de l'impureté des matrices des Courtiſanes les plus diſſolues, par la corruption des différentes ſemences qui s'y trouvoient mêlées. *Car*, dit-il, *comme un eſtomac ſain ſe maintient dans ce bon état lorſqu'il ne reçoit qu'une ſorte de viande,*

mais qu'au-contraire la varieté des viandes l'incommode, y produisant des aigreurs, & des âcretés nidoreuses, & y forme des amas de pourriture; de-même une seule sorte de semence n'a rien que de convenable pour la matrice, & contribue à la fécondité : au-lieu que la multitude & la varieté des semences reçues dans une seule matrice, l'incommode d'une telle manière, que ces semences venant à s'y corrompre, y produisent des humeurs excrémentitielles, d'une très-mauvaise qualité.

Mais comme ce Médecin sçavoit que le libertinage avoit régné de tout tems, & que cependant la Vérole n'avoit point paru avant l'année 1494., il avertit lui-même qu'il n'entend pas parler, en cette occasion, de toutes sortes de femmes, mais *seulement des femmes Indiennes, qui, à raison du climat, de l'air, des eaux, & des lieux, à raison de la manière particulière dont elles se nourrissent, & de toutes leurs actions sales & impures, contractent, ou plutôt engendrent en elles-mêmes, ce virus, qui ensuite a été apporté chez nous du tems de* COLOMB, *& s'est répandu, par contagion, au moyen des troupes d'Espagne & de France.*

Ces paroles, comme il paroît clairement, bien-loin d'être contraires à notre ſentiment, y ſont plutôt favorables.

Troiſième raiſon, tirée d'une maladie commune dans les Chiens.

TROISIÉMEMENT. Enfin on nous objecte l'exemple d'une Maladie qui eſt fréquente dans les Chiens : Qu'il leur arrive communément quand ils deviennent vieux, ſur-tout dans les pays chauds, & en Eté, d'être attaqués d'une vilaine Galle, qui eſt une eſpèce de dartre miliaire, & qui non-ſeulement leur ronge & ulcère la peau, mais qui, outre cela, leur fait tomber le poil. Cette Galle eſt le plus ſouvent accompagnée de quantité de petits ulcères, ou chancres, qui leur viennent aux parties génitales, avec un gonflement manifeſte, aſſez ſemblable au phimoſis dans les Chiens mâles. On prétend donc que ce Mal, dont les Chiens ont été attaqués de tout tems, ne diffère point de la Vérole qui attaque les hommes ; ce qu'il ſemble qu'on peut ſoutenir avec d'autant plus de raiſon, que cette Galle des Chiens ſe guérit, en les frottant d'onguent mercuriel, auſſi heureuſement que la Vérole-même dans les hommes : d'où l'on conclud que la

Maladie Vénérienne eſt auſſi ancienne parmi les hommes, que la Galle dont on vient de parler, l'eſt parmi les Chiens; & par-conſéquent que ces deux Maladies ont régné de tout tems dans les uns & dans les autres.

Réfutation. Mais ce ſont-là des pures ſubtilités très-mal fondées; parce qu'il eſt certain, à n'en pouvoir douter, que cette Galle des Chiens n'a aucun rapport avec la Vérole.

1°. Cette Galle vient d'elle-même aux Chiens, par un vice naturel qui eſt dans leur ſang, lequel étant fort âcre de ſoi-même, s'altère facilement, & cela ſans qu'il y ait aucune contagion venue de dehors, dumoins ſans que ces Chiens ſe ſoient auparavant accouplés avec d'autres; & c'eſt ce que j'ai ſouvent obſervé.

2°. Ces petits ulcères, ou Chancres, qui viennent aux parties génitales avec un gonflement qui reſſemble au Phimoſis, dans les Chiens mâles & autres animaux ſemblables, leur arrivent de-même fréquemment à cauſe de la conformation naturelle de ces parties, & ſans aucune contagion. Car la Verge de ces animaux étant renfermée dans un long four-

reau, & perpétuellement humectée d'une Lymphe virulente, qui distille sans interruption d'une quantité de glandes, ne peut pas manquer d'être exposée à de fréquentes inflammations & ulcérations, pour peu que cette Lymphe devienne plus âcre qu'à l'ordinaire, comme il est sûr qu'elle devient la plupart du tems en Eté & en Automne, principalement dans les Chiens déja vieux.

3°. Cette Galle & ces Chancres des parties génitales ne se communiquent point par l'accouplement: autrement toute la race des Chiens seroit aujourd'hui infectée de l'un & de l'autre Mal, parce que ces animaux, incapables de réfléxion, s'accouplent à l'avanture, & qu'ainsi, si ces Maladies pouvoient se communiquer par l'accouplement, elles seroient depuis long-tems communes à tous les Chiens, sans exception.

4°. Cette Galle & ces Chancres des parties génitales cessent le plus souvent d'eux-mêmes, sans remèdes, par le seul changement de saison, ou de nourriture, comme l'expérience l'a fait connoître. Tout cela prouve suffisamment que ces deux Maladies

des Chiens ſont abſolument différentes de la Vérole des hommes.

5°. Enfin, on ne peut non-plus tirer aucune induction, ſoit de l'éruption des ulcères ſur les parties génitales des Chiens galleux, puiſque l'expérience fait voir que les ulcères des parties honteuſes chez les hommes, ne ſont pas toujours virulens & vénériens; ſoit de la guériſon de la Maladie par les frictions mercurielles, puiſqu'il eſt certain que le Mercure remédie à une infinité de maux entièrement différens de la Vérole, & principalement à la Galle la plus rébelle, pour la guériſon de laquelle il eſt d'un uſage très-commun.

CHAPITRE IV.

Explication de quelques Paſſages tirés particulièrement de la Bible, qu'on prétend mal-à-propos devoir s'entendre de la Vérole.

J'AI honte de toucher aux Livres Saints avec des mains profanes; mais je m'y trouve forcé par les perſonnes avec qui je ſuis en diſpute ſur

l'ancienneté de la Vérole, & qui n'oublient rien de ce qui pourroit favoriser leur opinion, jusqu'à chercher dans la Bible dequoi l'appuyer. En vérité, à force d'y entendre finesse, nos Adversaires font bien voir qu'ils n'y entendent rien, lorsqu'ils nous opposent, avec plus d'érudition que de jugement, des Passages qui étant examinés comme il faut & suivant les règles d'une saine critique, sont manifestement contr'eux, bien loin d'être pour eux.

I. Ils objectent des Passages du Lévitique, où il est parlé de la Lèpre, qu'ils soutiennent être la même que la Vérole.

PREMIÉREMENT. On prétend que la Vérole d'aujourd'hui est la même que la Lèpre si commune autrefois parmi les Hébreux, dont MOÏSE a fait une exacte description dans le LÉVITIQUE, sous le nom de TSARAHATH, & qui régnoit encore dans la Judée du tems de JESUS-CHRIST, puisque les Evangelistes rapportent que plusieurs Lépreux furent parfaidement guéris par sa Divine puissance. Et pour autoriser cette opinion, on allègue différens Passages de l'Ecriture, où la Lèpre est décrite, & par où l'on s'imagine qu'est démontrée l'*Indentité* de cette Maladie & de la Vérole.

Description de la Lèpre Mosaïque.

Mais pour faire voir combien cela est peu fondé, je suis d'avis de citer les propres paroles de MOÏSE, telles qu'on les lit au Chapitre 13. du LÉVITIQUE, Verset 2. & suivans.

℣. 2. « L'homme, sur la peau & la » chair duquel on verra paroître di- » verses couleurs ou pustules, ou bien » quelque chose de luisant, c'est-à- » dire, la playe de la Lèpre, sera » amené devant le Grand-Prêtre AA- » RON, ou devant quelqu'un de ses » fils.

℣. 3. » Et lorsque celui-ci verra de » la Lèpre à la peau, le poil devenu » blanc, & une espèce de Lèpre plus » basse que la peau & le reste de la » chair, il séparera cet homme à son » gré, comme attaqué de Lèpre.

℣. 9. » Si la playe de la Lèpre se » rencontre dans un homme, on le » menera au Prêtre,

℣. 10. » Qui le verra; & lorsqu'il » y aura une couleur blanche sur la » peau, que l'aspect des cheveux aura » changé, & que la chair elle-même » paroîtra vive,

℣. 11. » La Lèpre sera jugée très- » ancienne, & devenue comme na- » turelle à la peau. C'est pourquoi le

Prêtre le renfermera comme un « homme souillé & manifestement « impur.

℣. 44. « Quiconque donc sera gâté « de la Lèpre, & séparé au gré du « Prêtre,

℣. 45. » Aura des habits décousus, « la tête nue, le visage couvert de son « habit, & criera qu'il est souillé & « mal propre.

℣. 46. « Un homme ainsi atteint « de la Lèpre, demeurera tout seul « hors du Camp; tant qu'il sera Lé- « preux & impur. »

Si l'on pèse soigneusement ces paroles de MOÏSE, on verra qu'il ne rapporte tout-au-plus que quatre symptômes de la Lèpre: Le premier, lorsqu'il venoit des *pustules à la peau*, *quelque chose de luisant*, ou *différentes couleurs*, ℣. 2. ou bien que *la peau devenoit blanche*, ℣. 10. Le second, lorsque *le poil prenoit une couleur blanche*, ℣. 3. ou, ce qui revient au même, lorsque *l'aspect des cheveux étoit changé*, ℣. 10. Le troisième, lorsque *la playe de la Lèpre étoit plus basse que le reste de la peau & de la chair*, ℣. 3. Le quatrième enfin, & qui étoit la marque d'une *Lèpre très-ancienne & devenue*

Dont il y a quatre signes Pathognomoniques.

comme naturelle à la peau, lorsqu'*on voyoit la chair vive dans la playe de la Lèpre*, ℣. 10. Or il étoit ordonné par la Loi de MOÏSE, que *quiconque seroit infecté de la Lèpre, habiteroit hors du Camp avec des habits décousus, le visage couvert de son habit, la tête nue, & criant à tout le monde qu'il étoit souillé & impur*, afin-que personne n'approchât par mégarde trop près de lui.

D'où l'on conclud que la Lèpre, dont parle Moïse, n'est point différente de ces espèces de taches à la peau, que Celse appelle *Alphos*, & *Leucé*.

I. Ces symptômes de la Lèpre des Hébreux ont un parfait rapport avec ceux d'une espèce de tache à la peau *(a)*, telle que CELSE la décrit dans son Traité *de Médecine*, *Liv.* 5. *Chap.* 28. *Art.* 19., sur-tout de celle qu'on appelloit (*b*) *Alphos* & *Leucé*. « Il y a, » dit cet Auteur, trois espèces de ta- » ches de la peau. La première, nom- » mée *Alphos*, est celle où la peau est » blanche, ordinairement un peu ru- » de, mais non pas tout de suite, en- » sorte que ces taches paroissent par- » semées comme des gouttes. Quel- » quefois aussi elles occupent plus d'é- » tendue, & cela avec certaines inter- » ruptions. La seconde, dite *Mélas* (*c*),

(*a*) Vitiligo.
(*b*) Ἄλφος & Λεύκη.
(*c*) Μέλας.

en

en diffère par ſa couleur, qui eſt « noire & ſemblable à une ombre. « Le reſte eſt le même. La troiſième « qui porte le nom de *Leucé* reſſemble « un peu à l'*Alphos*; mais elle eſt plus « blanche, outre qu'elle s'enfonce « plus avant, & que le poil y eſt blanc « & ſemblable à du poil folet. Toutes « ces ſortes de taches s'étendent de « proche en proche, mais dans les uns « plutôt, & dans les autres plus tard. « L'Alphos & le Mélas ſe montrent & « diſparoiſſent dans certaines gens en « différens tems. La Leucé ne quitte « pas aiſément celui qu'elle a une « fois attaqué. En un mot, les deux « premières Maladies ne ſont pas bien « difficiles à guérir; au-lieu que la « dernière ne ſe guérit preſque ja- « mais. »

Et qui eſt décrite par les autres Médecins anciens.

On lit une pareille deſcription dans les Ecrits des Médecins Grecs, poſtérieurs à CELSE, qui ont fait mention des mêmes Maladies, tels que GALIEN (*a*), ORIBASE (*b*),

(*a*) De cauſis ſymptomatum, *Lib.* 3. *Cap.* 4. Et Method. medendi, *Lib.* 14. *Cap.* 17.

(*b*) De morbor. curat. *Lib.* 3. *Cap.* 58. Et ſynopſeos, *Lib.* 7. *Cap.* 48.

PAUL ÆGINÉTE (*a*), AETIUS (*b*), ACTUARIUS (*c*), ou dans ceux des Médecins Arabes qui ont parlé de la Lèpre, appellée en leur langue *Albaras*, comme AVICENNE (*d*), HALI ABBAS, &c. Je dis plus ; les ſignes de la Lèpre des Hébreux, qui ont été allégués, s'accordent aſſez bien avec les ſymptômes de la Lèpre vulgaire des Arabes, qui a régné long-tems en Europe depuis l'onzième ſiècle de l'Ere Chrétienne. Car, ſuivant le témoignage de GUY de CHAULIAC, très-célèbre Médecin de la Faculté de Montpellier, & qui a été ſuivi par tous les autres Auteurs modernes, on comptoit parmi les principaux ſymptômes de cette Lèpre, *La dureté & les tuberoſités de la chair, une couleur hideuſe & ſombre de la peau, la Galle, la Gratelle, la Goutte-roſe ou Couperoſe, & les ulcérations du corps.*

Que par conſéquent la Lèpre des Hébreux eſt la même que la Lèpre apportée de Syrie en Europe, où elle a régné quelque tems.

Ainſi il eſt à croire que l'ancienne Lèpre des Hébreux, que MOÏSE a décrite, étoit la même que celle qui

(*a*) De re Medic. *Lib.* 4. *Cap.* 5. *&* 6.
(*b*) Tetrabiblo 4. *Serm.* 1. *Cap.* 132. 133.
(*c*) Methodi medendi, *Lib.* 2. *Cap.* 11. *& Lib.* 4. *Cap.* 15.
(*d*) *Lib.* 4. *Fen.* 7. *Tract.* 2. *Cap.* 9.

fut autrefois apportée de Syrie en Europe dans l'onzième siècle, tems où les Européens eurent beaucoup de commerce avec les Orientaux par le moyen des Croisades ; & que par-conséquent elle ne différe en rien de l'*Elephantiasis* ou *Albaras*, c'est-à-dire, *de la Lèpre des Arabes*, ou *Ladrérie*, dont il a été parlé dans le Chapitre précédent. Au-reste nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Nous avons pour nous FRANÇOIS RANCHIN, *Traité de la Lèpre, Sect.* 1. *Chap.* 13.; THOMAS BARTHOLIN, *Des Maladies de la Bible, Chap.* 8., & JEAN LE CLERC dans une Dissertation particulière, qui se trouve *à la fin du Tome III. de ses Commentaires* sur la Bible.

On ne doit pas s'étonner que les Hébreux ayent autrefois gagné la Lèpre, pendant leur séjour en Egypte, où elle étoit Epidémique & Endémique, au rapport de LUCRÉCE dans son Poëme *De Rerum naturâ, Liv.* 6.; de PLINE, *Histoire Naturelle, Liv.* 26. *Chap.* 1.; de GALIEN, *Dans sa méthode de guérir*, adressée *à Glaucon*, *Liv.* 2. *Chap.* 12., & de MARCELLUS l'Empirique, *Chap.* 19. Il ne faut pas

non-plus être surpris, si ayant une fois gagné cette sorte de Maladie, ils l'ont gardée si long-tems dans la Palestine, où ils s'établirent après leur sortie de l'Egypte, & où l'on sçait que la Lèpre étoit aussi Endémique. C'est même de-là qu'elle nous fut apportée dans l'onzième & le douzième siècle par des Soldats Emérites, qui après avoir fait leur tems de service dans les Croisades, revenoient de Syrie chez eux, infectés de cette Maladie.

Et qu'ainsi elle est bien différente de la Vérole qui règne aujourd'hui.

Or si cela est certain, comme il semble qu'on n'en peut pas douter, la question est pleinement décidée. Car nous avons prouvé ci-dessus que la Lèpre des Arabes, telle qu'elle a couru en Europe durant quelques siècles, étoit fort différente de la Vérole qui règne maintenant si cruellement parmi nous. Si donc la Lèpre, décrite par MOÏSE dans le Lévitique, & commune autrefois parmi les Hébreux, est la même que la Lèpre des Arabes, il s'ensuit que l'une & l'autre étoient bien différentes de la Vérole qui règne à présent.

II. Mais de peur de paroître pousser trop loin le rapport qu'il y a de

l'ancienne Lèpre des Hébreux avec la Lèpre moderne des Arabes, & en conclure trop inconſidérément qu'elles ſont toutes deux la même, & que par-conſéquent elles différent également de la Vérole; nous voulons bien céder de nos droits, & accorder qu'elles étoient différentes, ce que nos Adverſaires demandent injuſtement. Que pourront-ils après-tout inférer de-là? Que l'ancienne Lèpre décrite dans le Lévitique s'accorde avec la Vérole qui règne maintenant? Nullement; au-contraire, il n'en ſera pas moins évident que ce ſont deux Maladies toutes différentes.

Car 1°. *La playe de la Lèpre* décrite par MOÏSE, étoit une Maladie purement cutanée, dans laquelle certains endroits ſuperficiels de la peau devenoient blancs, s'affaiſſoient, pouſſoient beaucoup de chair vive, & étoient couverts de poils blancs, qui avoient changé de couleur. Cette *playe* n'étoit pas tellement une Maladie propre des hommes, qu'elle ne s'attachât encore aux habits de laine, de lin, de peaux, & même aux murailles des maiſons (*a*). Or tout

(*a*) Lévitique, *Chap.* 13. & 14.

cela ne s'est jamais dit & ne peut pas se dire de la Vérole.

D'un autre côté, la Lèpre ne produisoit ni Gonorrhée, ni Bubon aux aînes, ni Chancres au Gland, ni Exostoses, ni Douleurs dans les articulations, ni aucun Mal aux Parties Génitales; Toutes particularités si essentielles à la Vérole, que si elles ne s'y rencontrent pas toujours toutes à la fois, ce qui est fort rare, il y en a du-moins la plupart.

Il paroît donc clairement que la Lèpre des Hébreux étoit autrefois constamment accompagnée de tous les symptômes, qui sont aujourd'hui le plus constamment absens de la Vérole: Et qu'au-contraire tous les signes qui accompagnent perpétuellement la Vérole, ne se rencontroient point dans la Lèpre. D'où je concluds avec la dernière certitude que cette Maladie étoit totalement différente de la Vérole.

2°. Ce qui semble fortifier encore davantage cette conséquence, c'est ce que MOÏSE ajoûte touchant les Cérémonies, qui devoient purifier les Lépreux une fois guéris: Car il s'ensuit de-là que non-seulement la Lèpre

ſe guériſſoit quelquefois parfaitement, mais qu'elle étoit auſſi entièrement différente de la Vérole, ce qui nous touche de plus près. En effet je ne ſçaurois croire qu'aucun homme de bon ſens qui aura reconnu par expérience que la malignité du Virus Vénérien eſt ſupérieure à tous les remèdes vulgaires, s'aviſe jamais d'aſſûrer que du tems de MOÏSE la Lèpre eût pu ſe guérir radicalement, ſi elle avoit été la même que la Vérole, ſoit par les ſeules forces de la Nature, ou par la ſeule vertu d'autres remèdes inefficaces, puiſque dans ce tems-là on ne connoiſſoit point encore la nature & l'efficacité du Mercure, ni le païs d'où l'on nous apporte le Guaiac, & que par-conſéquent on ignoroit parfaitement alors les deux ſeuls remèdes ſpécifiques de la Vérole.

Nous avons pour nous à ce ſujet la plupart des Médecins qui ont traité cette matière.

Ainſi je crois qu'il eſt ſuffiſamment démontré, que malgré les ſubtilités les plus recherchées il eſt impoſſible de prouver que la Lèpre des Hébreux, & la Vérole ſont la même Maladie. Que dis-je ? Il n'eſt pas poſſible que la Lèpre & la Vérole ne ſoient deux Maladies toutes différen-

tes, & en cela se déclarent ouvertement pour nous tous les Médecins qui ont traité le même sujet, comme GUILLAUME ADER, dans le Livre où il parle *Des Malades & des Maladies* dont il est fait mention *dans l'Evangile*, Part. 3. Narrat. 1.; JEAN FREIND, *Histoire de la Médecine, Part.* 2.; PAUL GOTTLIEB WERLHOF; Traité *de la petite Vérole & de l'Anthrax* ou du *Charbon, Chap. 3. Art. 9.* &c., à l'exception d'un seul, que je sçache, c'est-à-dire, de GEORGE WOLFGANG WEDELIUS, qui a traité la même matière assez froidement & sèchement dans ses *Dissertations Medico-Philologiques, Dec. 4. Cent. 2. Dissert. 9.*

Et des Théologiens, qui ont écrit des Commentaires sur la Bible.

Nous avons encore de notre côté la plupart des Théologiens, qui ont écrit des Commentaires sur la Bible: Et si quelqu'un pense autrement, comme Dom AUGUSTIN CALMET, Bénédictin de la Congregation de Saint VANNE & de Saint HIDULFE, qui lui seul en vaut plusieurs autres, dans une Dissertation Françoise *sur la Lèpre*, & qu'on a mise à la tête de son Commentaire sur le Lévitique, je crois sa faute pardonnable. Cet homme érudit, quoique très-habile

dans la Théologie & les Belles-Lettres, n'étoit pas au fait de la Médecine, & conséquemment il n'a pas pu décider avec connoissance de cause une question de Médecine fort obscure & tout-à-fait difficile, comme il sçait resoudre admirablement les autres difficultés de l'Ecriture Sainte.

II. On nous oppose les Passages du Lévitique, où il est parlé des hommes qui perdent leur semence.

SECONDEMENT. Ceux qui défendent l'ancienneté de la Vérole, nous objectent les Passages suivans, tirés du Chapitre 15. du Lévitique, où MOÏSE a fait ces Ordonnances *contre les hommes qui perdent leur semence.*

℣. 2. « Si un homme a une perte « de semence, il sera impur.

℣. 3. « Et il sera jugé sujet à ce vi- « ce, lorsqu'à chaque moment une « vilaine humeur s'attachera à sa « chair.

℣. 4. « Tout lit dans lequel il « dormira, & tout endroit où il se « sera assis, sera immonde.

℣. 5. « Si quelqu'un touche à « son lit, il lavera ses vêtemens, & « même après s'être lavé avec de « l'eau, il sera immonde jusqu'au « soir.

℣. 13. « Si celui qui est attaqué de «

D v

» cette Maladie, guérit, il comptera
» ſept jours depuis ſa guériſon, &
» après avoir lavé ſes habits & tout
» ſon corps dans les eaux vives, il
» ſera pur.

℣. 14. « Et le huitième jour il
» prendra deux Tourterelles ou deux
» Pigeonneaux; puis il ſe préſentera
» devant le Seigneur à l'entrée du
» Tabernacle du témoignage, & il
» les donnera au Prêtre,

℣. 15. « Qui en ſacrifiera un *pour le*
» *péché*, & l'autre en holocauſte, &
» il priera pour lui devant le Sei-
» gneur, afin qu'il ſoit purifié de l'é-
» coulement de ſa ſemence. »

Qu'on croit avoir été attaqués d'une Gonorrhée Vénérienne.

D'où nos Adverſaires ſe perſuadent, 1°. que cet écoulement de ſemence, qui rendoit les hommes impurs ſuivant l'Ordonnance de MOISE, étoit la Gonorrhée Virulente ou Vénérienne elle-même, telle qu'on la gagne aujourd'hui par un commerce impur; & ils s'imaginent que cela eſt clairement marqué par les paroles-mêmes du Texte ſacré, où il eſt dit, qu'*un homme ſera cenſé ſujet à ce vice, lorſqu'à chaque moment une vilaine humeur s'attachera à ſa chair.*

2°. Que c'eſt par cette raiſon que

MOÏSE avoit rigoureuſement défendu d'avoir aucun commerce avec des hommes affligés d'une perte de ſemence, ſans qu'il fût permis à perſonne de ſe ſervir des choſes, auxquelles ils auroient touché, qu'après qu'elles auroient été lavées & purifiées, afinque par la crainte de l'interdiction portée par la Loi, les Hébreux fiſſent enſorte d'éviter cette honteuſe Maladie, en vivant chaſtement.

3°. Que les Cérémonies-mêmes, que MOÏSE ordonna de mettre en uſage pour purifier les hommes ſujets à cet écoulement, ſont extrêmement favorables à leur opinion. Car ils ne penſent pas qu'on puiſſe apporter aucune autre raiſon pourquoi le Prêtre offroit *pour le péché* l'un des deux Tourtereaux ou Pigeonneaux, ſinon que ces hommes étoient coupables, comme ayant gagné par un commerce de proſtitution, & conſéquemment par le crime ou *le péché*, la Maladie dont ils ſe purifioient.

Mais ceux qui penſent de la ſorte, dans le tems qu'ils s'imaginent avoir tranché la difficulté en deux mots, prennent pour tirer leur concluſion,

des moyens dont on ne leur accorde rien.

Mais nous prouvons que cette créance n'a aucun fondement.

Car 1°. c'est gratuitement qu'ils veulent qu'on entende de la Gonorrhée Vénérienne, Maladie nouvelle & inconnue aux siècles anciens, ce qui doit s'entendre de la Gonorrhée simple qui est une Maladie aussi ancienne que le Genre humain, & de laquelle ont fait mention les Médecins de tous les siècles, d'abord parmi les Grecs HIPPOCRATE, *Liv. 6. Des Maladies Epidemiques, Sect. 8. Text.* 52.; L'Auteur des Définitions de Médecine au mot *Gonorrhée*; ARETÉE, *Des Signes & des Causes des Maladies Aiguës, Liv. 2. Chap. 5. & De la Curation des Maladies Chroniques, Liv. 2. Chap. 5.*; GALIEN, *Des Endroits affectés, Liv. 6. Chap. 6. & Des Causes des Symptômes, Liv. 3. Chap.* 11.; ORIBASE, *De son Abrégé, Liv.* 4. *Chap.* 107.; AETIUS, *De son Tetrabible, Liv. 3. Disc. 3. Chap.* 33. & 34.; ALEXANDRE TRALLIEN, *De la Médecine, Liv. 9. Chap.* 9.; PAUL ÆGINÉTE, *De la Médecine, Liv. 3. Chap.* 55.; ACTUARIUS, *De la Méthode de guérir, Liv. 1. Chap.* 22.; Et parmi les Latins CELSE, *De la Mé-*

decine, Liv. 4. *Chap.* 21.; CŒLIUS AURELIANUS, *Des Maladies de Langueur, Liv.* 5. *Chap.* 5., &c.

2°. La deſcription de cet écoulement ſeminal, qui ſe lit dans MOÏSE, ne quadre pas mieux avec la Gonorrhée Vénérienne qu'avec la Gonorrhée ſimple, puiſque dans l'une & dans l'autre également c'eſt l'ordinaire qu'*une vilaine humeur*, c'eſt-à-dire, une ſemence vicieuſe, *s'attache à tout moment & goutte à goutte à la chair*, c'eſt-à-dire, à l'extrémité du Gland ou au Prépuce.

3°. Quant à la défenſe faite par MOÏSE aux perſonnes qui n'ont point de mal, d'avoir commerce avec des hommes affligés d'une perte de ſemence, on en conclud mal-à-propos que cette perte avoit été contractée par *un péché*, à moins qu'on ne veuille auſſi de même droit faire paſſer *pour des péchés* le commerce d'un mari avec ſa femme (*a*), l'accouchement (*b*), la menſtruation des femmes (*c*), &c. qui chez les Hébreux étoient des

(*a*) Lévitique, *Chap.* 15. ℣. 16. 17. & 18.
(*b*) Lévitique, *Chap.* 12. ℣. 2. 5.
(*c*) Lévitique, *Chap.* 15. ℣. 19. & ſuivans.

choses sujettes aux mêmes interdictions, suivant la Loi de MOÏSE.

4°. Il en faut dire autant du Tourtereau ou Pigeonneau qui étoit offert *pour le péché*, dans l'intention de purifier les hommes guéris de leur écoulement. Car il paroît clairement par les Articles cités du Lévitique, qu'on offroit pareillement *pour le peché* une Tourterelle ou un Pigeon, lorsque les femmes en couche (*a*) & celles qui avoient leurs menstrues (*b*) se purifioient. Cependant quel est l'homme de bon sens qui osât regarder comme *un péché* l'enfantement ou la menstruation.

Et que ceux-là pensent plus juste, qui entendent de la Gonorrhée simple cet écoulement de semence.

5°. Ainsi ceux-là pensent plus juste, à mon avis, qui croient avec presque tous les Commentateurs, 1°. que MOÏSE n'a fait ces défenses par l'ordre de Dieu, que pour rendre les Hébreux plus attentifs à la propreté du corps, qui étoit un signe de la pureté de l'ame. 2°. Que *le péché*, pour lequel on offroit une Tourterelle ou un Pigeon, ne peut en aucune façon s'entendre d'aucun *péché moral*, puisque ces hommes sujets à

(*a*) *Chap.* 12. ℣. 8.
(*b*) *Chap.* 15. ℣. 30.

une perte de ſemence en étoient certainement exempts, auſſi-bien que les femmes en couche ou qui avoient leurs menſtrues; mais qu'il faut l'entendre d'*un peche Legal*, dont étoient coupables ceux qui encouroient quelque impureté condamnée par la Loi. Voyez ſur ce point le Lévitique, Chap. 5. ℣. 2. & 3. (*a*)

Au-reſte, tant de précautions de la part de MOÏSE dans les réglemens qu'il fait pour les hommes affligés d'un écoulement de ſemence, donnent lieu de conjecturer que la Gonorrhée ſimple étoit autrefois plus commune chez les Hébreux, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui chez les Européens. Or ſi cette conjecture eſt vraie, il ſemble qu'il faut l'attribuer au mauvais régime de vivre qui étoit en uſage parmi les Hébreux, ou ce qui eſt plus vraiſemblable, à

(*a*) ℣. 2. Quiconque touchera à quelque choſe d'immonde, ſoit à ce qui a été tué par une bête, ou qui eſt mort de ſoi-même, ou à quelque Reptile, & aura oublié ſon impureté, eſt *coupable* & a *péché*.

℣. 3. Et ſi un homme touche à quelque choſe d'impur dans toute l'étendue d'un corps ſouillé, & que l'ayant oublié, il s'en reſſouvienne dans la ſuite, il ſera *en faute*.

l'extrême incontinence, à laquelle il est constant que les Hébreux étoient enclins. Néanmoins rien n'empêche, que ces mêmes Loix n'ayent été portées à l'occasion d'une maladie plus rare, puisque MOÏSE ne se contentant pas d'interdire aux Hébreux la chair de Porc & de Lièvre, qui étoit commune, leur a défendu avec le même soin de manger de certains animaux, tels que sont *parmi les Oiseaux* l'Aigle, le Grifon, le Milan, le Vautour, la Chouette, le Corbeau, le Hibou, la Chauve-souris; & *parmi les animaux terrestres* la Bellette, le Rat, le Chaméléon, la Salamandre, le Lézard, la Taupe, &c. (*a*) dont il est probable qu'on n'a jamais mangé, ou du-moins que très-rarement.

III. Nos Adversaires objectent différens Passages, où il est parlé de l'ulcère de Job, qu'ils prétendent avoir été produit par une Vérole cachée.

TROISIÉMEMENT. ils s'efforcent de prouver que *cet Ulcère malin depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête*, dont Satan frappa JOB par la permission de Dieu (*b*), doit s'entendre de la Vérole; & dans cette vue ils allèguent les Passages suivans, où JOB lui-même dépeint au

(*a*) Lévitique, *Chap.* 11.
(*b*) Livre de JOB, *Chap.* 2. ℣. 7.

naturel les ſymptômes de ſa Maladie.

CHAP. 7. ℣. 5. « Ma chair s'eſt « revêtue de pourriture & d'une « pouſſière ſordide ; ma peau s'eſt « deſſéchée & ridée.

CHAP. 16. ℣. 8. « Maintenant la « douleur m'accable, & tous mes « membres ſont réduits à rien.

℣. 14. « *Dieu* m'a en- « vironné de ſes lances, il m'a percé « les reins, il ne m'a point épargné, « & a répandu ſur la terre mes en- « trailles, (ou ſuivant l'Hébreu *mon* « *fiel.*)

℣. 15. « Il m'a fait « bleſſure ſur bleſſure, & il s'eſt jetté « ſur moi comme un Géant.

℣. 17. « Ma face s'eſt « tuméfiée à force de pleurer, & mes « paupières ſe ſont obſcurcies.

CHAP. 19. ℣. 17. « Ma femme « a eu horreur de mon haleine, & « j'implorois l'aſſiſtance de mes pro- « pres enfans, (ou comme l'Hébreu « porte, *des Eſclaves nés dans ma mai-* « *ſon.*)

℣. 20. « Ma bouche « s'eſt collée à ma peau, après que « mes chairs ont été conſumées, & il « n'eſt reſté que mes lèvres autour de « mes dents.

CHAP. 30. ℣. 17. « Pendant la
» nuit ma bouche eſt tranſpercée de
» douleurs, & les tourmens qui me
» dévorent ne me laiſſent point de
» repos, (ſuivant l'Hébreu, *& mes*
» *veines ne ſe repoſent point, c'eſt-à-*
» *dire, j'ai la fièvre.*)

℣. 27. « Mon intérieur
» a été en feu ſans aucun repos; les
» jours d'affliction m'ont ſurpris.

℣. 30. « Ma peau s'eſt
» noircie ſur moi, & mes os ſe ſont
» deſſéchés à cauſe de la brûlure,
» (c'eſt-à-dire, *à cauſe de la chaleur*
» ou *de la fièvre.*) »

Mais ſans aucun fondement, quoi que bien des Savans ayent ouvertement favoriſé cette idée.

Mais ces témoignages, quelque grands qu'ils paroiſſent, ne le ſont pourtant pas aſſez pour mettre la choſe hors de doute. J'avoue que l'*Ulcère* dont JOB eſt dit avoir été *frappé*, a été regardé comme Mal Vénérien par FRANÇOIS VATABLE (*a*), & par CYPRIEN (*b*), Moine de l'Ordre de Cîteaux: que JEAN de PINEDA, Jéſuite (*c*); JACQUES BOLDUC, Ca-

(*a*) Dans les Annotations ſur le *Livre de Job*, *Chap.* 2. ℣. 7. miſes à la marge de la Bible.

(*b*) Commentaire ſur le 2. *Chap. de Job.*

(*c*) Commentaire ſur le 2. *Chap. de Job*, ℣. 7. & 8.

pucin (*a*); & Dom AUGUSTIN CALMET, Bénédictin de la Congrégation de S. VANNE & de S. HIDULFE (*b*), ont été du même-avis: qu'il y a eu même, au rapport d'ULRICH de HUTTEN (*c*), des Auteurs qui *faisoient remonter l'origine de la Vérole à la Galle de Job*. De-plus, je conviens qu'autrefois les Vérolés imploroient communément la protection de JOB (*d*), comme un Patron particulier qui avoit lui-même éprouvé ce Mal. Mais il est étonnant que la credulité des Anciens ait été poussée jusques-là, & je ne comprens pas par quelle raison cette opinion a pu s'accréditer si fort dans l'esprit d'hommes sensés: Car outre qu'il est plus clair que le jour, que la Vérole n'a pénétré en

(*a*) Commentaire sur le 30. *Chap. de Job*, ℣. 30.

(*b*) Dissertation *sur la Maladie de Job.*

(*c*) Des vertus Médicinales du Guaiac, & de la Vérole, *Chap.* 1.

(*d*) Voyez ci-dessous Livre V. à l'année 1520., où il est parlé de JEAN LE MAIRE, *Flamand.*

MOLANUS, dans *le Journal des Médecins Ecclésiastiques, au* 10. *de Mai, jour de* la Fête de JOB.

BAILLET, *Vies des Saints de l'Ancien Testament*, 10. Mai.

Europe que sur la fin du quinzième siècle, il n'y a certainement aucune affinité entre la Maladie de JOB, telle qu'elle est décrite dans *les Passages rapportés ci-dessus*, & la Vérole, pour appuyer cette idée. D'un côté, tout ce qu'on rapporte de la Maladie de JOB, est générique & commun à toute Maladie ulcéreuse, comme sont la Lèpre, le Phthiriasis ou la Maladie Pédiculaire, l'Ulcère de Syrie, la Gratelle, la Dartre, &c. Et de l'autre, tous les signes Pathognomoniques de la Vérole, comme la Gonorrhée, le Bubon, les Chancres du Gland; les Poireaux, les Verrues, les Crêtes, les Condylômes, les Gonflemens des Testicules, les Skirrhes, les Apostêmes ou Abscès, & autres vices qui ont accoutumé d'attaques les parties génitales dans les Vérolés, ne se rencontrent point dans cette énumeration de symptômes. C'est-pourquoi il vaut beaucoup mieux se taire sur l'ulcère de JOB avec JEAN Mercier (*a*); ou rapporter avec ORIGÉNE (*b*), Saint JEAN CHRY-

(*a*) Commentaire sur JOB, *Chap.* 2. ℣. 7.
(*b*) Contre CELSE, *Liv.* 6. *pag.* 503.

SOSTOME (*a*), POLYCHRONIUS (*a*), APOLLINAIRE (*a*) & Saint AUGUSTIN (*b*), cet Ulcère & la Lèpre qui étoit commune en Arabie ſur l'Euphrate, où demeuroit Job (*c*), que de débiter témérairement & ſans nulle autorité de pareilles imaginations.

QUATRIÉMEMENT. Ils font ce qu'ils peuvent pour imprimer à DAVID la même tache, dont nous venons de laver JOB; & pour cet effet ils détachent différens Verſets des Pſeaumes, qu'ils s'imaginent qu'on doit entendre de la Vérole, & dans leſquels le Pſalmiſtè ſe plaint de cette ſorte.

IV. Ils nous oppoſent plusieurs endroits des Pſeaumes, où ils croyent qu'eſt dépeinte la Vérole, dont ils prétendent que David lui-même n'a pas été exempt.

PSEAUME 6. ℣. 3. « Ayez pitié de « moi, Seigneur, parce que je ſuis « infirme; guériſſez-moi, mon Dieu, « parce que mes os ſont ébranlés.

PSEAUME 31. ℣. 3. « Parce que « je me ſuis tu, la corruption s'eſt in- « vétérée dans mes os, me faiſant « crier tout le jour.

(*a*) Dans la Chaîne des Peres Grecs ſur le B. JOB, recueillie par NICÉTAS.

(*b*) Sermon 32., *aux Freres dans le Déſert.*

(*c*) Hiſtoire de JOB par FRÉDERIC SPANHEIM, *Chap.* 3.

PSEAUME 37. ℣. 4. « Votre colère
» n'a rien laiſſé de ſain dans ma chair;
» mes os n'ont point de repos à la
» vue de mes péchés.

℣. 6. « La pourriture
» & la corruption s'eſt miſe dans mes
» playes, & cela à cauſe de mes
» folies.

℣. 7. « Je ſuis deve-
» nu miſérable, & courbé ſans ceſſe;
» je marche accablé de triſteſſe du-
» rant tout le jour.

℣. 8. « Parce que mes
» reins ſont remplis d'agitation, &
» qu'il n'y a rien de ſain dans ma
» chair. »

Mais on démontre évidemment la fauſſeté de cette idée.

Mais 1°. il eſt certain que la plupart des Commentateurs ſont perſuadés que DAVID ne ſe plaint pas ici d'une douleur du corps produite par la maladie, mais d'une douleur de l'ame cauſée par le péché; & que parconſéquent l'*ébranlement des os*, *la pourriture & la corruption des playes*, *l'agitation des reins*, *&c.* ne doivent pas ſe prendre à la Lettre pour des infirmités ou maladies du corps, mais par métaphore pour les tourmens d'une ame affligée & pénitente. C'eſt ce que DAVID lui-même ſemble

ſuffiſamment inſinuer, quand il dit qu'*il n'y a rien de ſain dans ſa chair à la face d'un Dieu irrité; qu'il ne ſent aucun repos dans ſes os à la vue de ſes péchés; que la pourriture & la corruption s'eſt miſe dans ſes playes à cauſe de ſes égaremens*, &c. Si ce ſentiment eſt reçu une fois, les raiſons de nos Adverſaires tombent ſur le champ. Il faut donc qu'ils attaquent une foule de Commentateurs, avant que d'en venir aux priſes avec nous, & qu'ils nous laiſſent en paix, juſqu'à ce qu'ils ayent remporté une victoire aſſûrée ſur les Commentateurs.

2°. Que ſi nous voulons bien céder de nos droits, nous pouvons leur accorder une choſe qu'il leur eſt impoſſible de prouver; ſçavoir, que DAVID étoit fort malade dans le tems qu'il compoſoit les Verſets cités ci-deſſus, & qu'ainſi les plaintes qu'il fait doivent s'entendre de cette grande maladie. Mais il ne s'enſuit pas pour cela que cette Maladie fût la Vérole; & quand même l'on ſçauroit avec certitude que la Vérole regnoit du tems de DAVID comme à préſent, ce ſeroit une témérité d'avancer une pareille propoſition;

puiſque les ſymptômes rapportés par DAVID n'ont pas aſſez de rapport avec les ſymptômes connus de la Vérole, pour pouvoir donner lieu à ce ſoupçon. Je dis plus ; quand il ſeroit vrai que ces ſymptômes auroient moins de diſproportion les uns avec les autres, on ne pourroit croire cela de David, ſans aller contre une vérité manifeſte & des mieux prouvées, qui eſt que la Vérole étoit entièrement inconnue aux ſiècles anciens dans notre Continent. Enfin, ſi nous joignons enſemble les deux membres de notre raiſonnement, il en reſultera que l'aſſertion de nos Adverſaires eſt & téméraire & de la dernière fauſſeté.

V. On objecte certains paſſages de l'Eccléſiaſtique, qu'on croit devoir s'entendre de la Vérole ; mais on ſe trompe lourdement.

CINQUIÉMEMENT. Ils veulent que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique ait fait alluſion à la Vérole, Chap. 19. ℣. 3. quand il dit ; *Que celui qui ſe joint aux fornicateurs eſt un méchant, & que la pourriture & les vers ſeront ſon partage.*

Mais c'eſt ſe tromper bien groſſièrement, que de croire que le Mal Vénérien peut être ſignifié par cet endroit de l'Eccléſiaſtique ; Car il paroît évidemment qu'il s'agit ici de l'ignominie,

minie, du deshonneur, de la pauvreté, du chagrin, & des autres maux, qui ſont le partage ordinaire des *fornicateurs* & des débauchés, addonnés honteuſement à des amours impudiques. On trouve un Paſſage tout ſemblable dans le Livre des Proverbes, Chap. 5. ℣. 8. & ſuivans; où la Sageſſe donnant des avis à ſon Elève, lui dit: *Mon fils, éloignez vous de la femme proſtituée, & n'approchez pas de la porte de ſa maiſon; ne livrez pas votre honneur à des Etrangères, & vos années à une Cruelle, de-peur que des Etrangers ne profitent de vos forces, & que vos travaux ne paſſent dans la maiſon d'Autrui; & que vous ne gémiſſiez à la fin, quand vous aurez conſumé vos chairs & votre corps.* De pareils avis ſur le même ſujet ne ſont pas rares non-plus dans les Auteurs prophanes. C'eſt ainſi que PLAUTE, *dans ſon Truculentus, Acte II. Scène 7.*, fait dire à un Eſclave: *Une Courtiſane a réduit, par ſes careſſes, mon pauvre Maître à l'indigence; Elle l'a privé de ſes biens, de la ſociété, de l'honneur & de ſes amis.*

VI. Enfin on nous oppoſe deux Paſſa-

SIXIÉMEMENT. Enfin, on trouve dans *les Actes des Saints*, deux Paſſa-

ges tirés des Actes des Saints, où il est fait mention de la Vérole.

ges sur le Mal Vénérien, qui pourroient faire de la peine aux Lecteurs, & dont je m'étonne que nos Adversaires n'ayent pas encore fait usage. L'un se lit dans le Livre des Miracles de Saint BENNON, cité *dans les Actes des Saints du Mois de Juin, Tome III.* au 16e. jour de Juin, où il est rapporté, *page* 90., que certains Malades dangereusement atteints de la Vérole, *après avoir fait un Vœu*, & imploré l'assistance de Saint BENNON, en furent délivrés. L'autre se rencontre dans la Vie de Sainte COLOMBE, de Riéti, du Tiers-Ordre de Saint DOMINIQUE, rapportée *dans les Actes des Saints du Mois de Mai, Tome V.*; où il est pareillement raconté, *page* 361., qu'un jeune homme, nommé VINCENT, *qui étoit tellement tourmenté* de la Maladie Vénérienne, *qu'il se désesperoit, ayant été transporté par ses Compagnons dans la Chambre* où avoit habité Sainte COLOMBE, *fut délivré de son Mal.*

Mais ces Passages qui sont en apparence contre nous, sont réellement pour nous.

Mais ces témoignages ne sont contre nous qu'en apparence, & sont effectivement pour nous: Car 1°. Saint BENNON nâquit à Hildesheim dans la Basse-Saxe, l'an 1010., fut

fait Evêque de Misne en 1066., & mourut l'an 1106.; & par-conséquent il a vêcu long-tems avant que la Vérole fut apportée en Europe. Or les Miracles qu'on raconte avoir été faits par son intercession, sont beaucoup plus récens. En effet, ceux qui ont recueilli les Actes des Saints attestent eux-mêmes qu'*ils furent imprimés à Rome pour la première fois en 1521., & tirés de diverses informations qui étoient alors en usage;* & qu'ainsi la naissance de la Vérole est postérieure de vingt-sept ans au-moins.

2°. Quant à l'autre Passage sur Sainte COLOMBE de Riéti, il est bien aisé de s'en tirer: Car elle n'est morte qu'en 1501., le 20. de Mai, âgée de 33. ans; & sa vie où il est fait mention du Mal Vénérien, fut écrite cinq ans après sa mort, selon les Compilateurs des Actes, par Maître SÉBASTIEN, de Pérouse, Théologien de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui avoit été son Confesseur. Ainsi la Bienheureuse COLOMBE & sa Vie sont plus récentes que la naissance de la Vérole.

De-là il paroît clairement que ces

Malades, qu'on dit avoir été délivrés du Mal Vénérien par l'intercession de Saint BENNON, ou de Sainte COLOMBE, en étoient véritablement infectés, & qu'ils vivoient au commencement du seizième siècle tout au plutôt : Ce qui confirme notre sentiment, bien-loin de le combattre en aucune manière.

Et certes, quand on ne seroit pas sûr du tems, où il est dit que ces Miracles s'operèrent, le seul terme de *Mal François*, qui désigne la Maladie, découvriroit suffisamment la vérité du fait. Car il est bien certain que la Vérole, quelqu'ancienne qu'on la suppose, n'a point été nommée *Mal François* avant la Conquête de Naples par CHARLES VIII., Roi de France, laquelle tombe sur les années 1494. & 1495. D'où il s'ensuit nécessairement que ces Miracles de Saint BENNON & de Sainte COLOMBE opérés pour la guérison des Malades Vérolés, ont été postérieurs à la guerre de Naples, & qu'ainsi il faut les rapporter au commencement du seizième siècle; tems où la Vérole s'étant répandue au loin & au large, étoit déja si connue en Italie où vi-

voit Sainte COLOMBE, sous le nom de *Mal Francese*, & en Allemagne où s'operèrent les Miracles de Saint BENNON, sous celui de *Frantzosen*, c'est-à-dire, de *Mal François*: Ce qui s'accorde admirablement avec la nouveauté de la Vérole, que nous soutenons.

Nous avons pour nous les Compilateurs des Actes, qui *observent* eux-mêmes sur l'endroit cité de la Vie de Sainte COLOMBE, après avoir produit le témoignage d'un certain ALBERT FABRE, qui a rapporté les mêmes Miracles, que *la Vérole fut appellée* Mal François *par les Italiens, parce que les François ayant contracté dans le siège de Naples cette Maladie récemment apportée du nouveau Monde, la répandirent les premiers à leur retour, par-tout où ils passoient.*



CHAPITRE V.

Que la Vérole s'est fait connoître, pour la première fois en Europe, depuis l'année 1494. jusqu'en 1496.

Charles VIII., Roi de France porta ses armes dans le Royaume de Naples en 1494.

CHARLES VIII., Roi de France, passa en Italie avec son armée au mois d'Août 1494. & après avoir heureusement traversé le Milanez, la Toscane, & l'Etat de l'Eglise, il entra, au mois de Février de l'année suivante, dans le Royaume de Naples, qu'il prétendoit lui appartenir par droit de succession. Etant sorti de ce Royaume, sur la fin du mois de Mai, & ayant défait, à la bataille de Fornoue, les troupes des Vénitiens ligués contre lui, il revint en France, couvert de gloire, au mois d'Octobre 1495. GILBERT, Duc de Montpensier, Prince du Sang, qui avoit été laissé avec six mille hommes dans le Royaume de Naples, tâcha de le conserver tant qu'il vêcut; mais enfin, après sa mort, les François, qui s'étoient divisés & avoient formé différens partis, furent trahis par les

Napolitains, chassés par les troupes du Roi d'Arragon arrivées de Sicile, & contraints de quitter le Royaume sur la fin de 1496.

Cette époque passe communément pour être celle où la Vérole s'est fait connoître pour la première fois en Europe; & cette opinion ne sçauroit être mieux fondée, puisqu'elle est appuyée sur le consentement de tous les Médecins qui ont vêcu en Italie dans ce tems-là, & qui ont parlé des premiers commencemens de ce Mal. Pour qu'on puisse porter un jugement certain & définitif sur cette question difficile & long-tems agitée, il suffira de rapporter, selon l'ordre chronologique, & sans aucune altération, les principaux témoignages de ces Auteurs, afin de faire voir par-là, 1°. Que la Maladie Vénérienne parut en Italie pour la première fois au tems marqué, d'où bien-tôt après elle se répandit dans les autres pays de l'Europe. 2°. Que cette Maladie différente de toutes les autres anciennement observées, ne fut alors connue de personne. 3°. Mais qu'au-contraire les Médecins surpris de la nouveauté de ce Mal, & ayant reconnu par expé-

La Vérole s'est fait connoître en ce tems-là pour la première fois en Europe.

rience l'inefficacité des remèdes usités dans les Maladies qui y avoient quelque rapport, ne sçurent quel parti prendre, & abandonnèrent, pendant quelque-tems, le traitement d'un fleau si cruel à des Charlatans & à des Empiriques.

Comme le témoignent I. les Médecins : sçavoir, *Joseph Grundbeck*, en 1496.

I. JOSEPH GRUNDBECK ou GRUNDPECK, Médecin Allemand, composa en 1496., c'est-à-dire, deux ans après la naissance de la Vérole, un Traité intitulé, *De Pestilentiali scorrâ sive malâ de Frantzos*, c'est-à-dire, *du Mal Vénérien.* Cet Auteur assûre en différens endroits de ce Traité, que cette *Gorre* ou *Galle pestilentielle* « est » une Maladie qui a assailli les hom» mes si subitement, qu'il semble que » ce soit une playe envoyée du Ciel.... » Que c'est une NOUVELLE espèce de » Maladie odieuse à la Nature,.... » que Dieu a fait autrefois tomber » sur les François..... comme un » monstre horrible, dont personne » n'avoit jamais OUI PARLER, que » nul homme n'avoit JAMAIS VU, » & qui étoit entièrement INCONNU.... » Enfin une Maladie presque étran» gère à la Nature, qu'on n'avoit » PAS ENCORE VUE, qui jusques-là

étoit INCONNUE, & abſolument « INOUIE. »

II. ALEXANDRE BENOÎT, de Vérone, qui ſe trouva en qualité de Médecin dans l'Armée Vénitienne, que CHARLES VIII., à ſon retour de Naples, défit dans la Bataille de Fornoue en 1495., & qui par-conſéquent a vu les premiers commencemens de cette Maladie naiſſante, atteſte dans un Ouvrage qu'il écrivoit *ſur toutes les Maladies* en 1496., Que « la Vérole, fruit NOUVEAU de l'acte vénérien, ou du-moins INCONNU aux anciens Médecins, nous eſt venue d'Occident par une maligne influence des Aſtres » .... Et ailleurs il dit, que « la Maladie Vénérienne, NOUVELLE dans le monde, paſſoit en ſon tems pour incurable. »

Alexandre Benoît, en 1496.

III. CORADIN GILINI, Docteur ès Arts & en Médecine, dans ſon *Opuſculum de Morbo Gallico*, dédié au Duc SIGISMOND d'EST, fils d'HERCULE I. Duc de FERRARE, parle ainſi, au commencement de ſon Livre: « L'année dernière 1496. une certaine Maladie très-cruelle a attaqué un grand nombre de perſonnes, tant en Italie, qu'au-delà des Monts. «

Coradin Gilini, en 1497.

» Les Italiens l'appellent *le Mal François*, disant que les François l'ont » apporté en Italie : mais les François » de leur côté le nomment *le Mal* » *d'Italie*, ou *le Mal de Naples* ; parce » qu'ils assûrent que c'est en Italie, » & principalement à Naples, qu'ils » ont été infectés de cette violente & » cruelle contagion ; ou parce que cet- » te Maladie a paru en Italie dans le » tems que les François ont passé deça » les Monts. Comme ce Mal est IN- » CONNU chez les Modernes, & que » les Médecins ont déja fort disputé » entr'eux, & disputent encore, sur » sa nature, j'ai formé le dessein d'é- » crire là-dessus le plus brièvement & le mieux qu'il me sera possible. »

Barthélemi Montagnana, en 1499.

IV. BARTHÉLEMI MONTAGNANA, Le Jeune, de Padoue, Professeur en Médecine dans cette même Faculté, écrivoit en 1499. son *Conseil Médical à Pierre Zeno Vénitien, pour l'Illustrissime & Reverendissime Evêque & Viceroi de Hongrie*, lequel avoit la Vérole. Il y enseigne clairement que cette Maladie « étoit INCONNUE à HIP- » POCRATE, à GALIEN, à AVICENNE, » & aux autres anciens Médecins, & » que c'est pour cela qu'elle n'a point

de nom propre. Car si AVICENNE, « *continue-t-il*, l'avoit connue, il en « auroit certainement fait un Chapi- « tre à part, & l'auroit appellée par « son nom propre suivant sa coutu- « me. » D'où il conclud, que « la Vé- « role qui règne actuellement n'éxi- « stoit point du tems d'HIPPOCRATE, « de GALIEN & du Prince des Arabes, » c'est-à-dire, d'AVICENNE. »

Nicolas Léoniceno, en 1497.

V. NICOLAS LEONICENO, de Vicence, Professeur en Médecine à Ferrare, & célèbre Restaurateur de la Médecine Grecque, dans son Livre *De Morbo Gallico*, publié en 1497. & dédié à JEAN-FRANÇOIS DE LA MIRANDOLE, Comte de CONCORDIA, prouve d'abord de *l'Italie a été attaquée de nouvelles Maladies, inconnues dans les siècles précédens :* Il cite à ce sujet l'éxemple des *Lichen*, que PLINE témoigne (*Hist. Natur. Liv.* 26.) *qu'on n'avoit point vus avant le règne de l'Empereur* CLAUDE. Ensuite il continue de la manière suivante : « Quel- « que chose de semblable est arrivée « de nos jours; car il y a déja quel- « que-tems qu'un Mal, dont le cara- « ctère est EXTRAORDINAIRE, se fait « sentir en Italie & dans plusieurs au- «

» tres pays...... Cependant les Mé-
» decins de notre tems n'ont point
» encore donné de véritable nom à
» cette Maladie ; mais ils l'appellent
» communément *le Mal François*, ſoit
» qu'ils prétendent que ſa contagion
» a été apportée en Italie par les Fran-
» çois, ou que l'Italie a été en même-
» tems attaquée par l'Armée des Fran-
» çois & par cette Maladie..... Pour
» moi... je ſuis obligé de croire (&
» je ne ſçaurois me perſuader que cela
» ſoit autrement) que ce Mal, qui
» de nos jours s'eſt fait ſentir tout-
» d'un-coup, n'a jamais paru dans
» AUCUN tems précédent.

Gaſpard Torella, en 1500.

VI. GASPARD TORRELLA, de Valence en Eſpagne, qui avoit été autrefois Médecin du Pape ALEXANDRE VI. & de CÉSAR BORGIA, fils naturel de ce Pontife, & qui, dans le tems qu'il écrivoit, étoit depuis dix ans Evêque de Sainte JUSTE en Sardaigne, parle ainſi, dans ſon Traité *De Dolore in Pudendagrâ*, écrit en 1500. : « Cette Maladie fut dé-
» couverte lorſque les François en-
» trèrent à main armée dans l'Italie,
» & ſur-tout après qu'ils ſe furent
» emparés du Royaume de Naples,

& qu'ils y eurent séjourné. C'est- «
pourquoi les Italiens lui donnèrent »
le nom de *Mal François*, s'imagi- «
nant qu'il étoit naturel aux Fran- «
çois. D'un autre côté, comme cette «
Maladie commença à paroître en «
France au retour du Roi CHARLES «
avec ses troupes, les François «
croyant l'avoir apportée de Na- «
ples, l'appellèrent à cause de cela «
le Mal de Naples..... Au-reste, «
cette affreuse Maladie n'ayant en- «
core été vue de PERSONNE de notre «
tems, c'est aussi par cette raison «
qu'on ne pouvoit venir-à-bout de la «
guérir régulièrement & comme il «
faut, quelque habile, expérimen- «
té, & âgé qu'on fût: Ce qui donna «
lieu au vulgaire ignorant & entêté, «
de décrier la Médecine, & de sou- «
tenir que c'étoit une science vaine «
ou imparfaite, puisqu'aucun Méde- «
cin ne venoit-à-bout de guérir ce «
Mal..... Et ce n'étoit pas sans rai- «
son que l'on faisoit courir ce bruit; «
puisque les Sçavans évitoient de «
traiter cette Maladie, étant persua- «
dés qu'ils n'y entendoient rien eux- «
mêmes: C'est-pourquoi les ven- «
deurs de drogues, les herboristes, «

» & les gens des métiers les plus bas, » les coureurs & les charlatans, se » donnent encore aujourd'hui pour » être ceux qui la guérissent véritablement & parfaitement. »

Antoine Benivenio, en 1502.

VII. ANTOINE BENIVENIO, Florentin, dans son Livre intitulé : *De abditis Rerum Causis*, imprimé à Florence en 1507., dit ce qui suit, au sujet de la naissance de la Vérole : « L'an de notre salut 1496., une » NOUVELLE Maladie se glissa non-» seulement en Italie, mais encore » dans presque toute l'Europe. Ce » Mal, qui venoit d'Espagne, s'étant » répandu de tous côtés, première-» ment en Italie, ensuite en France, » & dans les autres pays de l'Europe, » attaqua une infinité de personnes. »

Vverdelin Hock, en 1502.

VIII. WENDELIN HOCK de BRACKENAW, Professeur ès Arts & en Médecine dans l'Université de Bologne, parle de la manière suivante, dans son Ouvrage *De Morbo Gallico*, Chap. 1. : « Il arrive de-même en Méde-» cine, qu'à force d'examiner une » Maladie qui nous est inconnue, » nous pouvons parvenir à la con-» noître. C'est ce qu'on a vu de nos » jours, sçavoir, depuis l'an 1494.»

jusqu'à la présente année 1502., « pendant lequel tems une certaine « Maladie contagieuse, qu'on nom- « me *le Mal François*, a fait assez de « ravage...... Quant à cette Mala- « die, NI les Anciens, NI les Moder- « nes ne nous en ont point donné une « connoissance assûrée, non-plus que « de sa cause efficiente, formelle, « & matérielle, & ils n'ont rien dit « ni écrit de vrai touchant son nom « & sa nature...... Et c'est aussi avec « raison que les Sçavans (comme les « Médecins nous en donnent sou- « vent l'éxemple en ce tems-ci) évi- » tent de traiter un mal si cruel, per- « suadés qu'ils n'y connoissent rien : « Ce qui est cause que les vendeurs de « drogues, les herboristes, & les au- « tres gens de métier, de-même que « les coureurs & les imposteurs, se « font passer pour ceux qui guérissent « véritablement & parfaitement cette « maladie. »

IX. JACQUES CATANÉE du *Lac-Marcin*, Médecin de Gènes, au Chap. I. de son Traité *De Morbo Gallico*, qu'il écrivit vers l'année 1505., raconte ainsi la naissance de la Vérole : « L'an 1494. de la Na- «

Jacques Catanée, en 1505.

» tivité de Notre-Seigneur, au tems » que CHARLES VIII., Roi de France, s'empara du Royaume de Naples, & sous le Pontificat d'ALEXANDRE VI., on vit naître en Italie une affreuse Maladie, qui n'avoit JAMAIS paru dans les siècles précédens, & qui étoit INCONNUE dans tout le Monde. »

Pierre Trapolinus, en 1506.

X. PIERRE TRAPOLINUS, de Padoue, Professeur de Philosophie & de Médecine, mort en 1509., avoue dans son Traité *de la Verole*, qu'aucun nom connu des Maladies ne convient à la Maladie Vénérienne : ce qui lui fait conclure, que « cette Maladie étoit INCONNUE à HIPPOCRATE, à GALIEN, à AVICENNE & aux autres Médecins anciens, & que c'est pour cela que nous ne lui connoissons point de nom propre. Car, *dit-il*, si AVICENNE l'avoit connue, il est hors de doute qu'il en auroit fait un Chapitre particulier, en la nommant par son nom propre, comme il a fait dans toutes les autres Maladies, auxquelles il a consacré des Articles séparés. »

Jean de Vigo, en 1514.

XI. JEAN de VIGO, natif de Gènes, ou plutôt de *Rapallo*, Bourg de

l'Etat de Gènes, sur la Côte du Levant, Médecin-Chirurgien du Pape JULES II., dans sa *Pratique de Chirurgie*, à laquelle il a donné l'épithète de *Copieuse*, & à la composition de laquelle il travailla depuis 1503. jusqu'en 1513., parle ainsi, *Liv. V. Chap.* 1. « L'an 1494., au « mois de Décembre, lorsque le « Sérénissime CHARLES VIII., Roi « de France, passa en Italie avec « une grande armée, pour aller re- « couvrer le Royaume de Naples, « on vit, presque par toute l'Italie, « une espèce particulière de Maladie « d'un caractère INCONNU, à laquel- « le diverses Nations donnèrent des « noms différens. . . . . . Pour venir- « à-bout de guérir ce Mal, il fut nécessaire de chercher de nouveaux « secours & de nouveaux remèdes; » &, à dire le vrai, si l'on a trou- « vé quelque bon remède pour cet- « te Maladie, on l'a plutôt décou- « vert par de nouvelles expérien- « ces, que tiré des anciens remè- « des qui se trouvent dans les Au- « teurs, & que la raison & une fou- « le d'autorités avoient fait approu- « ver. »

Pierre Maynard, en 1518.

XII. PIERRE MAYNARD, Médecin de Vérone, écrivit, environ l'année 1518., deux Traités sur la Vérole, au premier desquels, *Chap.* I, il parle de cette manière : « On a dé» couvert, dans notre tems, une cer» taine Maladie épidémique ou fa» tale. Elle s'appelle communément » *le Mal François*, parce qu'on n'en » a POINT entendu parler, que de» puis le tems que CHARLES, Roi de » France, passa en Italie avec son » mée, sçavoir, l'an 1496. de la » Naissance du Sauveur. »

Ulrich de *Hutten*, en 1519.

XIII. ULRICH de HUTTEN, Chevalier Allemand, qui avoit été attaqué de la Vérole, & avoit essuyé inutilement onze fois, dans l'espace de neuf années, le traitement ordinaire de son tems, ayant été enfin parfaitement guéri, vers l'an 1519., par l'usage du bois du Guaiac, écrivit, cette même année, un sçavant Traité intitulé : *De Morbi Gallici curatione, per administrationem Ligni Guaiaci*, qu'il dédia au Cardinal ALBERT de BRANDEBOURG, Electeur & Archevêque de Mayence & de Magdebourg, dans lequel, au *Chap.* I. on lit ce qui suit : « Il a plu à Dieu de fai-

re naître de notre tems des Mala- «
dies, qui, ſuivant les apparences, «
étoient INCONNUES à nos Ancêtres. «
L'an 1493, ou environ, de la Naiſ- «
ſance de JESUS-CHRIST, un Mal très- «
pernicieux commença à ſe faire ſen- «
tir, non-pas en France, mais pre- «
mièrement à Naples. Le nom de «
cette Maladie vient de ce qu'elle «
commença à paroître dans l'Armée «
des François, qui faiſoient la guerre «
dans ce pays-là, ſous le commande- «
ment de leur Roi CHARLES. . . . . . . «
Au-reſte, les Médecins effrayés de «
ce Mal, non-ſeulement ſe gardoient «
bien d'approcher de ceux qui en «
étoient attaqués, mais ils en fuyoient «
même la vue, comme de la Mala- «
die la plus déſeſpérée. . . . (Il ajoûte «
au *Chap.* 2.) On ſçait par expérien- «
ce combien ce Mal en particulier «
donne d'embarras aux Médecins de «
notre tems: On n'en parla point «
pendant deux années entières, à «
compter du tems qu'il avoit com- «
mencé. . . . . . Enfin (dit-il au *Chap.* «
4.) Dans cette conſternation des «
Médecins, les Chirurgiens s'inge- «
rèrent de mettre la main à un trai- «
tement ſi embarraſſant. »

Jacques de Béthencourt, en 1527.

XIV. JACQUES DE BÉTHENCOURT, de Rouen, Maître-ès-Arts & Docteur en Médecine, fit imprimer à Paris en 1527., son Livre de la Vérole, intitulé *Nouveau Carême de penitence, & Purgatoire du Mal Vénérien*, où il assûre que cette Maladie étoit entièrement INCONNUE aux Anciens. « Si la Vérole, *dit-il*, a tourmenté les hommes auparavant, comme quelques Médecins se l'imaginent, il est pourtant vrai de dire qu'on ne la trouve point énoncée dans les Ordonnances des Médecins. Assurément, *continue le même Auteur*, nous n'avons ni vu ni connu une telle Maladie que depuis environ trente ans. » Or cette Époque de la Vérole naissante, à compter en remontant de l'année 1527., tombera en l'an 1496.

Laurent Phrisius, en 1532.

XV. LAURENT PHRISIUS, Médecin Allemand, dans son petit Traité *De Marbo Gallico*, qui fut imprimé à Basle en 1532., parle de cette manière, au *Chap.* I. : « L'an de JESUS-CHRIST NOTRE SAUVEUR 1496., une Maladie des plus affreuses se fit sentir avec violence : Elle causoit des Ulcères malins, des gonfle-

mens de Glandes, & de très-cruel- «
les douleurs; les tourmens & les «
maux qu'elle faisoit souffrir étoient «
si grands, que tout le monde en «
étoit surpris: car cette pernicieuse «
Maladie étoit INCONNUE, & n'avoit «
point encore été VUE, non-seule- «
ment du peuple, mais même des «
Sçavans & de ceux qui étoient ver- «
sés dans la Médecine....... Les «
pauvres qui se trouvoient attaqués «
de ce Mal, étoient chassés de la so- «
ciété comme de puans cadavres: «
Ces misérables, abandonnés des «
Médecins, (qui ne vouloient point «
se mêler du traitement de cette Ma- «
ladie, & qui refusoient de voir les «
Malades, & de leur donner même «
leurs conseils) étoient obligés de «
demeurer dans les champs & dans «
les bois. Mais ces objets infortunés »
de l'horreur publique, touchèrent «
la compassion de celui qui les avoit «
rachetés par son précieux Sang & «
par sa mort; c'est-pourquoi, ne vou- «
lant pas les abandonner, il leur en- «
voya de France & de Naples cer- «
tains Empiriques, ou Médecins, «
qui, conduits par une téméraire au- «
dace, plutôt que par un habileté «

» effective, commencèrent à trai-
» ter les personnes attaquées de ce
» Mal. «

Pierre-André Matthiole, en 1535.

XVI. PIERRE-ANDRÉ MATTHIOLE, Médecin Siennois, dans son petit Traité ou Dialogue *De Morbo Gallico*, qu'il composa en 1535., ou environ, parle ainsi : « Du tems de nos Peres, » Dieu voulant punir, par de justes » peines, l'impudicité sans bornes » des hommes, ou les retirer de cet » affreux débordement, par la crainte » de la punition qu'il y attacha, en- » voya en Italie, qui étoit alors dé- » solée par les guerres, la Maladie » qu'on nomme *le Mal François*, qui » s'est ensuite répandue par conta- » gion..... *Et il ajoûte un peu plus bas* : Il » est incontestable qu'avant la venue » de CHARLES VIII., Roi de France, » en Italie, ce Mal y étoit INCONNU, » & que même on n'en avoit point » OUI PARLER. »

Alphonse Ferry, en 1537.

XVII. ALPHONSE FERRY, Napolitain, Docteur ès Arts & en Médecine, & Médecin du Pape PAUL III., dans son Traité *De Morbo Gallico, & Ligni Sancti naturâ usuque multiplici*, imprimé à Paris en 1537., s'exprime ainsi : (*Livre* 3. *Chap*, 1.)

«Entre tous les anciens Ecrivains, je « n'en trouve AUCUN qui ait rien « écrit en particulier au ſujet du *Mal* « *François.* Nos Modernes croyent, « à la vérité, que quelques-uns des « anciens Auteurs en ont dit, en paſ- « ſant, quelque choſe en général : « néanmoins ce ſentiment n'eſt fondé « que ſur une conjecture, & le fait « n'eſt pas vrai. . . . . . Mais que les « Médecins modernes ſe tourmen- « tent tant qu'ils voudront à expli- « quer la ſignification du nom, & « qu'ils interprètent comme il leur « plaira la force du mot, pour favori- « ſer leur ſentiment, PERSONNE ce- « pendant ne montrera, chez les an- « ciens Auteurs, un ſeul Chapitre « qui traite en particulier du genre de « cette Maladie. »

XVIII. JERÔME FRACASTOR, Médecin de Vérone, au Chap. premier de ſon ſecond Livre *De Morbis Contagioſis*, imprimé à Veniſe en 1546., dit ce qui ſuit au ſujet de la Vérole, qu'il a nommée SIPHILIS : « On a vu « de nos jours, entr'autres merveil- « les, une Maladie NOUVELLE, & qui « a été long-tems INCONNUE dans no- « tre Continent, laquelle s'eſt répan- «

Jerôme Fracaſtor, en 1546.

« due dans presque toute l'Europe, « & dans une partie de l'Asie & de » l'Afrique: Quant à l'Italie, elle » commença d'y paroître vers le tems » que les François s'emparèrent du » Royaume de Naples, sous la con- » duite de leur Roi CHARLES, c'est- » à-dire, environ dix ans avant l'an » 1500. »

Antoine Musa Brassavole, en 1553.

XIX. ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, Médecin Ferrarois, au commencement de son Livre *De Morbo Gallico*, imprimé à Venise en 1553., après avoir rapporté l'histoire ordinaire de la naissance de la Vérole, lorsque CHARLES VIII., Roi de France, se rendit maître du Royaume de Naples en 1495., dit à la fin ce qui suit: « Au-reste, c'est un fait, que » cette Maladie a COMMENCÉ quand » les François portèrent leurs armes » en Italie, & que CHARLES VIII., » Roi de France, fit la conquête de » Naples. »

Jean Sylvius, en 1557.

XX. JEAN SYLVIUS, de Lille en Flandres, dans son Traité *De Morbo Gallico*, qu'on est sûr qu'il écrivit en 1557., après avoir réfuté différentes opinions, avoue, « que le sentiment » qui lui paroît le plus probable, est

est celui des Auteurs qui ont cru « que cette Maladie avoit commencé « à paroître depuis soixante-deux ans « (c'est-à-dire, en 1495.) dans le tems « que CHARLES VIII., Roi de France, « surnommé le Bossu, entra en Italie « avec son armée, pour se rendre « maître de Naples. »

XXI. GABRIEL FALLOPPE, de Modène, dans son Traité *De Morbo Gallico*, qu'il écrivit l'an 1560., après avoir rapporté, dans le premier Chapitre, divers exemples de Maladies qui se sont fait sentir nouvellement dans notre Continent, poursuit ainsi son discours: « Une Maladie des « plus nouvelles est celle qui règne « aujourd'hui, & qu'on appelle le « *Mal François*, ou la *Galle Fran-* « *çoise*...... Et il ne faut pas révo- « quer en doute que cette Maladie « ne soit nouvelle; puisque du tems « de nos Peres elle n'avoit point EN- « CORE paru, & qu'on n'en avoit « point ENCORE oui parler: Le Mal « nommé *Eléphantie* régnoit alors.... « Cette Galle se fit sentir dans notre « pays l'an 1494., lorsque le Roi « CHARLES VIII. qui étoit un Géné- « ral très-puissant, & d'un esprit très- «

Gabriel Falloppe, en 1560.

» vif, ayant dessein de porter ses ar-
» mes en Italie, y entra cette même
» année avec une nombreuse armée,
» & qu'après avoir subjugué le Duché
» de Milan, toute la Toscane, & fait
» plier sous ses loix la République de
» Florence & les autres, il vint à Ro-
» me; & qu'ensuite, prétendant que
» Naples lui appartenoit par droit de
» succession, il se rendit devant cette
» dernière Ville, & l'assiégea avec
» une armée de quatre-vingt mille
» Combattans. Ce fut alors que parut
» cette Maladie. »

Mais qu'est-il besoin, dans une affaire aussi évidente, de rapporter un plus grand nombre de témoignages? On pourra encore, si l'on veut, voir là-dessus LÉONARD SCHMAI, Saltzbourgeois, dans son Traité *De Morbo Gallico*, Chap. I.; NICOLAS MASSA, Vénitien, dans son Livre *De Morbo Gallico*, Traité 1. Chap. 1.; ANTOINE GALLUS, ou LE COCQ, dans son Ouvrage *De Ligno Sancto non permiscendo*, Chap. 1.; LOUIS LOBERA, d'Avila en Espagne, Médecin de l'Empereur CHARLES-QUINT, dans son Livre *De quatuor Aulicis Ægritudinibus*; JEAN-BAPTISTE DE MONTÉ,

de Vérone, dans ſon Traité *De Morbo Gallico*, Chap. 1.; LÉONARD FUCHS, Médecin Allemand, dans ſon *Appendix ad Lib.* 5. *De curandi ratione*; PROSPER BORGARUCCIO, de Padoue, dans ſon *Methodus de Morbo Gallico*, Chap. 1.; NICOLAS MACCHELLI, de Modène; au commencement de ſon Traité *De Morbo Gallico*; ALEXANDRE TRAIAN PÉTRONIO, au Chapitre premier de ſon I. Livre *De Morbo Gallico*; enfin GUILLAUME RONDELET, Profeſſeur Royal & Chancellier de l'Univerſité de Montpellier, au commencement de ſon Livre *De Morbo Italico*. Tous ces Auteurs, qui ont tous écrit depuis le commencement du ſeizième ſiècle juſqu'en 1566., rapportent unanimement que la Vérole eſt une Maladie NOUVELLE en Europe, & que quand elle parut, ſur la fin du quinzième ſiècle, elle étoit entièrement INCONNUE aux Médecins de ce tems-là.

III. *Les Hiſtoriens.* Sçavoir,

Que ſi quelqu'un ſe défioit mal-à-propos de la bonne foi des Médecins, à qui il appartient de juger définitivement en cette matière, plus diſpoſé à s'en rapporter aux témoignages des Hiſtoriens, comme étant plus

certains ; en voici quelques'-uns, qui pourront tenir lieu d'un plus grand nombre, attendu qu'ils sont tirés de témoins oculaires, contemporains, & très-véridiques.

Marc-Antoine Coccius Sabellicus, en 1506.

Nous tirerons *le premier* de MARC-ANTOINE COCCIUS SABELLICUS, homme docte & Historien célèbre, qui paroît avoir d'autant mieux connu tout ce qui concernoit la Vérole, que *lui-même l'ayant gagnée par un commerce illégitime avec les femmes, il mourut septuagenaire en* 1506. (*a*) Or voici comme il s'en exprime *dans la dixième Ennéade, Liv. 9. de son Recueil Historique*, publié d'abord à Venise *in-folio en* 1502. (*b*), & ensuite à Paris en la même *forme* en 1509. (*c*) « Dans le même-tems (*l'an* 1496.) » un NOUVEAU genre de Maladie » commença à se répandre par toute » l'Italie, vers la première descente » que les François y avoient faite dès » l'année précédente, (c'est-à-dire, » en 1495.) & il est probable que » c'est par cette raison qu'on la nom-

(*a*) PAUL JOVE, *dans ses Eloges.*

(*b*) MICHEL MAITTAIRE, *Annal. Typograph. Tom. II. première Partie, pag.* 160.

(*c*) Idem, *ibid. pag.* 198.

ma *le Mal François* : Car, comme je « vois, on n'est pas sûr d'où est ve- « nue d'abord cette cruelle Maladie « qu'AUCUN siècle n'avoit éprouvée « JUSQUES-LA. Après divers tourmens, « le corps étoit infecté de Pustules, « qui dégénérant en Ulcères malins, « le défiguroient excessivement. L'E- « léphantie ni la Lèpre ne sont point « comparables à ce Mal; & ce qu'il « y a encore de plus facheux, c'est que « cette Maladie duroit plusieurs an- « nées, & que les corps qui en étoient « atteints ne pouvoient ni mourir, ni « se délivrer d'une si horrible conta- « gion. Peu de gens en moururent, « eu égard au grand nombre des Ma- « lades, mais beaucoup moins de « Malades en guérirent : Et non-seu- « lement l'Italie fut affligée de ce « fleau, mais encore l'Allemagne, « la Dalmatie, & toutes les contrées « de la Macédoine & de la Grèce. « Presque la vingtième partie des « hommes éprouva les atteintes de « ce Mal. »

Le second de BAPTISTE FULGOSE, homme distingué, Duc des Génois (*a*), *Baptiste Fulgose*, en 1509.

(a) Voyez la Vie de BAPTISTE FULGOSE, qu'on a mise à la tête de son Ouvrage.

« qui fut démis de sa Principauté, & » exilé de Gènes en 1483. par PAUL » FULGOSE, Sérénissime Cardinal, » Archevêque de Gènes, son Oncle. » Ce grand homme, pour adoucir l'a- » mertume de son exil, & se consoler » de ses chagrins, s'addonna unique- » ment à l'étude; » & imitant VALÉRE MAXIME, il composa en sa langue maternelle 9. *Livres des Faits & Dits mémorables*, remplis de diverses histoires de son tems, que CAMILLE GILINI, de Milan, traduisit en Latin, & qu'il fit imprimer à Milan, *in-folio*, chez JACQUES FERRIER en 1509. (*a*) Voici donc comme FULGOSE raconte la chose, *Liv.* 1. *Chap.* 4. « Deux ans avant que CHAR- » LES (VIII.) vînt en Italie, le mon- » de fut assailli d'une NOUVELLE Ma- » ladie, à laquelle les Médecins ne » trouvoient dans la Doctrine des » Anciens ni NOM, ni REMÉDES. » On l'appella différemment suivant » les pays. En France on la nomma » *le Mal de Naples*, & en Italie *le* » *Mal François*. En un mot les uns » l'ont appellée d'une façon, & les

(*a*) MICHEL MAITTAIRE, *Annal. Typograph. Tom. II. première Partie, pag.* 170.

autres d'une autre. Quelques-uns « l'ont nommée *La Maladie du Saint* « *homme Job*. La violence de ce Mal « tourmentoit cruellement les jointu- « res des membres, & couvroit tout « le corps d'ulcères dans certains ſu- « jets. *Il ajoûte enſuite* : Mais ce qu'il « y avoit de plus étonnant, c'eſt que « cette contagion ne ſe communi- « quoit que dans le Coït, commen- « çant toujours par les Parties Géni- « tales. Ce qu'il y avoit encore de re- « marquable dans la même Maladie, « c'eſt que les perſonnes qui s'appli- « quoient à la guérir, dans le tems- « même qu'elles croyoient en être « quittes, y retomboient tout de « nouveau, ſi elles n'étoient pas ex- « trêmement attentives à garder la « continence. Cette Maladie, ou plu- « tôt cette Peſte, qui parut comme « telle incurable dans les Vieillards, « ayant été apportée d'abord d'Ethio- « pie (*des Indes Occidentales*) en Eſ- « pagne, & enſuite d'Eſpagne en Ita- « lie, ſe répandit bien-tôt par toute « la Terre. »

Le Troiſième de JEAN de BOURDIGNÉ, Hiſtorien François, qui publia il y a plus de deux cens ans l'Hiſtoire

Jean de Bourdigné, en 1529.

de la Province d'Anjou, imprimée à Paris *in-folio* en 1529., sous le titre d'*Histoire aggregative des Annales & Chronicques d'Anjou.* Voici comme il s'exprime lui-même dans la *Troisième Partie* de son Ouvrage, à la *page* 180. de cette Edition: « Je ne vueil ou-
» blier que en ceſt an (1495.) COMMENÇA à régner en France une Maladie, que les François appellèrent *Grosse Vérolle* & *Galle de Naples*, pour ce que en leur voyage de Naples PREMIÉREMENT s'apparust cette infection; & les Italiens l'appellèrent le *Mal François*, parce qu'elle COMMENÇA en leur pays, lorsque les François y allèrent, qui est une Maladie dangereuse, qui au commencement n'étoit moins à craindre que Lèpre, mais par succession de temps, elle a quelque peu mitigé sa fureur, & n'est si véhémente, ne contagieuse, comme elle souloit. Toutesfois elle a esté cause de la mort de plusieurs grans Personnages, lesquels ne sçurent jamais trouver remède; mais puis peu de temps ès Isles estranges, que les Espagnols ont nouvellement decouvertes, a esté trouvé ung Arbre, vul-

gairement appellé *Guaiacum*, qui eſt «
la ſouveraine & extrême médecine, «
& remède contre icelle Maladie. »

François Guichardin, en 1532.

Le Quatrième de FRANÇOIS GUICHARDIN, Bourgeois de Florence, qui a écrit en Italien l'Hiſtoire de ſon tems depuis l'an 1494. juſqu'en 1532., & a publié de la meilleure foi du monde, *les malheurs dont il a été témoin, & dont il a lui-même éprouvé une grande partie.* Cet Auteur, qui a été traduit en Latin par CŒLIUS SECUNDUS CURIO, parle ainſi de la Vérole, *au Livre II. de ſon Hiſtoire* :
« Les François ayant été attaqués de «
cette Maladie pendant leur ſéjour «
à Naples, & s'en retournant enſuite «
chez eux, la répandirent par toute «
l'Italie. Or cette Maladie, abſolu- «
ment NOUVELLE, OU IGNORÉE juſqu'à «
nos jours dans notre Continent, ex- «
cepté peut-être dans ſes régions les «
plus reculées, a ſévi ſi horriblement «
durant pluſieurs années, qu'elle «
ſemble devoir être tranſmiſe à la «
Poſterité comme une calamité des «
plus fâcheuſes : Car elle ſe déclaroit «
tantôt par des Puſtules affreuſes qui «
faiſoient ſouvent des Ulcères d'un «
ſi mauvais caractère, qu'ils reſi- «

» ſtoient à toute Curation ; tantôt par
» les plus vives douleurs aux articula-
» tions & dans les Nerfs de tout le
» Corps. Les Médecins n'y connoiſ-
» ſoient rien ; ils employoient même
» aſſez ſouvent des remèdes tout con-
» traires, & capables d'irriter le Mal
» plutôt que de le guérir. Auſſi fit-elle
» mourir quantité de perſonnes, ſans
» épargner ni âge ni ſèxe. Elle en
» laiſſa pluſieurs autres entièrement
» défigurées, mutilées & ſujettes à des
» douleurs preſque continuelles.
» Bien-plus, une bonne partie de cel-
» les qui paroiſſoient guéries, retom-
» boient en peu de tems dans la mê-
» me miſère. Mais enfin, au bout
» de quelques années, ſoit que la
» maligne influence des Aſtres, d'où
» la Maladie Vénérienne provenoit,
» ſe fût adoucie, ſoit que la longue
» expérience eût fait trouver des re-
» mèdes propres à la guérir, elle
» commença à ſe montrer beaucoup
» plus douce, ayant pris pluſieurs
» formes d'une nature différente de
» la première. Les hommes de notre
» ſiècle pourroient avec juſtice ſe
» plaindre d'une telle calamité, ſi
» elle leur arrivoit ſans qu'il y eût de

leur faute, d'autant plus que tous « ceux qui ont bien examiné le cara- « ctère de cette Maladie, reconnoissent « unanimement, qu'elle n'arrive ja- « mais, ou que fort rarement, sinon « par la contagion de l'Acte Véné- « rien. »

On peut pour *Cinquième* témoignage en ajoûter d'autres qui ne prouvent pas moins puissamment la validité de notre sentiment : sçavoir, 1°. Les Actes du Parlement de Paris de l'an 1496., ou plutôt de l'an 1497., dont il sera parlé plus bas *au dernier Chapitre de ce Livre-ci*, où l'on voit que « *La Grosse Vérole* régnoit alors à Pa- « ris depuis deux ans POUR LA PREMIÉRE FOIS. » 2°. Les Chartres de l'Université de Manosque en Provence, où il est écrit à l'année 1496., Que « la Maladie de las Bubas (c'est « ainsi que les Espagnols ont nommé « la Vérole) a été APPORTÉE CETTE « ANNÉE par certains Soldats de Ro- « mans en Dauphiné, qui étoient au « service du Roi & de l'Illustrissime « Duc d'Orléans, dans leur Patrie qui « étoit pour lors saine, & ne connois- « soit point cette sorte de Maladie, « laquelle ne régnoit PAS ENCORE «

A quoi l'on peut ajoûter les témoignages tirés,

1°. *Des Actes du Parlement de Paris*, en 1496.

2°. *Des Archives de la Ville de Manosque*, en 1496.

» dans la Provence. » Mais il en sera parlé plus amplement ci-dessous *au Chapitre VIII.* 3°. Un Livre de Chronique Manuscrit *, où est rapportée l'Histoire de la Ville du Puy en Velay, depuis l'année 1494. jusqu'en 1558. Ce Livre qui a été écrit sur chaque année par un nommé ESTEVÉ de MEGES, Bourgeois de cette Ville, est gardé dans les Archives du Chapitre des Chanoines du Puy. « On y lit que la Grosse Vérole s'est fait connoître pour la PREMIÉRE fois dans la Ville du Puy, l'an 1496.

3°. De la Chronique manuscrite de la Ville du Puy, en 1496.

* Ce Manuscrit est souvent cité par le Pere ODON de GISSEY, Jésuite, dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*; & par le Pere JACQUES ECHARD, Dominicain, dans son Traité *des Ecrivains de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Tome II. pag.* 335., où il est parlé du Frere JEAN GRANET.



CHAPITRE VI.

Examen des Paſſages qui paroiſſent être contraires à l'Epoque alléguée, & qu'on tire de quelques Médecins & Chirurgiens qui ont vêcu avant l'année 1494.

COMME tous les Paſſages qu'on a accoûtumé de compiler de différens Auteurs, pour prouver que la Vérole eſt plus ancienne que l'Epoque rapportée ci-deſſus, ſont ſemblables, ou plutôt ſont les mêmes, on a jugé à-propos de les raſſembler, afin d'éviter ainſi l'ennui des répétitions dans la réponſe. Par-là, loin que nos Adverſaires ayent aucun ſujet de ſe plaindre, ils doivent au-contraire nous avoir obligation; car ſi ces Paſſages ont quelque poids, ils en auront encore davantage quand ils ſeront réunis, & qu'ils ſe fortifieront les uns les autres.

De ces Paſſages, les uns ſont connus depuis long-tems, & ſe trouvent dans la plupart des Auteurs qui ſoutiennent l'ancienneté de la Vérole;

les autres ſont nouveaux, & ont été objectés depuis peu par M. GUILLAUME BECKETT, Chirurgien de Londres, zèlé défenſeur de la même opinion. C'eſt-pourquoi, de-peur qu'on ne pût nous accuſer d'avoir confondu ou omis quelque difficulté, nous avons cru devoir éxaminer ſéparément ces deux ſortes de Paſſages, les premiers dans ce Chapitre, & les derniers dans le Chapitre qui ſuit.

I. Oppoſition de divers Paſſages, tirés de différens Auteurs qui ont vêcu avant 1494.

On nous oppoſe pluſieurs Auteurs anciens, qui, à ce qu'on prétend, dépoſent contre la nouveauté de la Maladie Vénérienne. Nos Adverſaires ſoutiennent qu'entre ces Auteurs, les uns ont décrit certaines Maladies des Parties Génitales, leſquelles portent le caractère des Maux Vénériens qui règnent aujourd'hui par l'uſage des femmes de mauvaiſe vie, & qui ſont ordinairement les avant-coureurs de la Vérole: Et que les autres ont dépeint au naturel la Vérole confirmée, avec ſes ſymptômes Pathognomoniques.

Guillaume de *Salicet*, en 1270.

PREMIÉREMENT. On compte parmi ces Anciens, I. GUILLAUME de SALICET, Médecin de Plaiſance, dans ſa *Chirurgie*, Liv. I. Chap. 42., inti-

tulé, *De Apostemate in Inguinibus*, parle ainsi : « Ce Mal est appellé Bubon « ou Dragonneau de l'aîne, ou Abscès « de l'aîne ; & il est causé le plus « souvent par une matière froide, qui « est poussée du foye vers ces endroits, « lesquels sont foibles & vuides : Il « provient aussi quelquefois d'une « matière chaude ; & d'autres-fois » lorsqu'il arrive à l'homme une cor- « ruption dans la verge, pour avoir eu « affaire avec une femme mal-propre, « ou pour quelqu'autre cause. Ainsi la « corruption se multiplie, & se trouve « retenue dans la verge ; ce qui fait « que la nature ne peut pas mondifier « la verge, ou l'endroit de cette par- « tie qui est affecté, soit à cause du « grand nombre de plis qu'il y a, soit « à cause du rétrécissement des passa- « ges : d'où il arrive que la matière « remonte & regorge vers l'endroit « des aînes ; parce que les aînes sont « propres à être le réceptacle de toute « sorte de superfluité, & parce qu'el- « les sont voisines de la verge. »

Le même Auteur traite, au même Livre, Chap. 48., « des Pustules « blanches ou rouges, & de la Dartre « miliaire, & des Crevasses, & des «

» corruptions, ou ſemblables choſes, » qui arrivent à la verge, ou autour » du prépuce, & qui ſont occaſion- » nées par le commerce qu'on a eu » avec une femme ſale, ou avec une » femme publique, ou par quelqu'au- » tre cauſe. »

Lanfranc, en 1250.

II. LANFRANC, de Milan, Docteur en Médecine, dans ſon Ouvrage intitulé, *Practica ſeu Ars completa Chirurgiæ*, (Traité 3. Doctrin. 2. Chap. 11.) dit « qu'il arrive ſouvent » un Abſcès à l'aîne, à cauſe des Ul- » cères de la verge & des pieds; par- » ce que cet endroit eſt ſitué à la deſ- » cente des humeurs vers ces parties; » & alors il n'y a pas tant à craindre, » à cauſe que cet Abſcès peut arriver » ſans qu'il y ait une trop grande plé- » nitude dans le corps, & ſans qu'il » ſe faſſe une fort grande décharge » d'humeurs en cet endroit. » Dans le même Livre, Traité 3. Doctrin. 3. Chap. 11. intitulé, *De Ficu, & Cancro, & Ulcere in virgâ virili*, il dit que, « le Fic eſt une excroiſſance, » qui vient au prépuce, & quelque- » fois au gland; laquelle excroiſſan- » ce eſt quelquefois molle, étant for- » mée de matière phlegmatique, &

d'autres-fois dure, étant produite « par une matière mélancholique ; « & alors, si elle vient à se corrom- « pre, elle dégénère en Cancer : Le « Cancer (continue-t-il) se forme à « la verge de la même manière que « nous avons dit qu'il arrive aux au- « tres parties du corps : Les Ulcères « sont produits par des Pustules chau- « des, qui surviennent à la verge, « & qui crèvent ensuite ; ou ils sont « occasionnés par des humeurs âcres « qui ulcèrent l'endroit où elles s'ar- « rêtent, ou bien par une conjon- « ction charnelle avec une femme « sale, qui avoit eu affaire récem- « ment à un homme attaqué de pa- « reille maladie. »

III. BERNARD GORDON, Professeur en Médecine dans l'Université de Montpellier, dans son *Lilium Medicinæ*, Particul. 7. Chap. 5. intitulé, *De Passionibus Virgæ*, parle ainsi : « Les Maladies de la Verge sont en « grand nombre, comme les Abscès, les Ulcères, les Chancres, le Gon- « flement, la Douleur, la Déman- « geaison. Leurs causes sont exter- « nes, ou internes : Les externes, « comme une chûte, un coup, & la «

Bernard Gordon, en 1300.

» conjonction charnelle avec une
» femme dont la Matrice est impu-
» re, pleine de sanie, ou de viru-
» lence, ou de ventosité, ou de sem-
» blables matières corrompues. Mais
» si la cause est interne, ces maladies
» sont alors produites par quelques
» humeurs corrompues & mauvaises;
» qui descendent à la Verge, & aux
» parties inférieures. »

Jean de Gaddesden, en 1320.

IV. JEAN de GADDESDEN, ou de GATISDEN *, Médecin Anglois, du Collége de Merton dans l'Université d'Oxford, dans son *Rosa Anglica*, au Chapitre intitulé, *De cura Ulcerum Virgæ*, dit que, « les Ulcères de
» la Verge arrivent, ou pour avoir
» couché avec une jeune fille, ou
» avec une femme pendant l'écoule-
» ment de ses Règles, ou pour avoir
» retenu l'urine, ou la semence. »

Guy de Chauliac, en 1360.

V. GUY de CHAULIAC, natif du Gevaudan, Docteur en Chirurgie & en Médecine de l'Université de Montpellier, dans sa *Grande Chirur-*

* Il en est parlé ainsi dans l'Histoire de l'Université d'Oxford, Tom. II. pag. 87.: JEAN de GATISDEN, Docteur en Médecine, qui a fait le *Rosarium Medicinæ*, (Le Rosaire de la Médecine) florissoit en 1320.

gie, Traité 6. Doctrine 2. Chap. 7. §. 9. parle de l'*échauffement & de l'ordure dans la Verge, qui vient pour avoir couché avec une femme ſale.*

VI. VALESCUS de TARANTA, Profeſſeur de Montpellier, dans ſon *Philonium*, Livre 6. Chap. 6. intitulé, *De Ulceribus & Puſtulis Virgæ*, parle ainſi : « Les cauſes peuvent en être « primitives, ou antécédentes, ou « conjointes. Les primitives, comme « une playe, ou un froiſſement, ou « le commerce avec une femme ſale, « ou impure, ou attaquée d'un Can- « cer; une autre cauſe peut être d'a- « voir mis des culotes ſales & mal- « propres; une autre cauſe peut être « encore une matière ſpermatique ou « corrompue, retenue entre le bout « de la Verge & le Prépuce, ou de « mauvaiſes humeurs arrêtées en cet « endroit, qui, en y ſéjournant, & « ne s'évacuant point, corrompent « le lieu qu'elles touchent, ou y forment un Ulcère......., *Et au même endroit il ajoûte ſur la fin* : « Les Puſtu- « le de la Verge arrivent pour avoir « eu affaire à une femme attaquée « d'un Ulcère dans la Matrice, qui in- « fecte la Verge par ſa contagion, & « y produit un Ulcère. »

Valeſcus de Taranta, en 1400.

Pierre d'Argelata, en 1470.

VII. Enfin, PIERRE d'ARGELATA, natif de Bologne, Docteur ès Arts & en Médecine, dans sa *Chirurgie*, Liv. 2. Traité 30. Chap. 3. qui a pour titre, *De Pustulis quæ adveniunt Virgæ, propter conversationem cum fœda muliere, quæ albæ sunt, vel rubeæ*, dit ce qui suit: « Ces Pustules sont » causées par une matière vénéneuse, » qui se trouve arrêtée entre le Pré» puce & la peau de la Verge; ce qui » arrive, parce que cette matière re» tenue, qui séjourne entre la peau & » le Prépuce, après un commerce avec » une femme sale, ne se dissipant pas, » se putréfie; ce qui rend l'endroit » noir, & fait tomber en mortifica» tion la substance de la Verge, qu'on » ne sçauroit guérir sans emporter la » partie gâtée, & déterger le lieu où » elle étoit. » Ensuite, après avoir prescrit des formules de Lotions détersives, styptiques, rongeantes, &c. pour la guérison de ces Pustules, l'Auteur poursuit ainsi: « Je dois faire ressou» venir qu'avant que de se servir de » ces bains (*ou lotions*) composés de » ce vin styptique, il faut purger ces » personnes; autrement il leur vien» droit un Bubon à l'aîne, parce que

la matière qui coule vers l'endroit « malade, étant repoussée au-dedans « par ce bain, (ou plutôt cette *lotion*) « en rencontrant le vuide de l'aîne, « s'y arrête ; ce qui produit un Bubon, « qui vient souvent à suppuration : « c'est-pourquoi il est à propos de pur- « ger le malade. Mais les Médecins « ignorans ne purgent point, par im- « prudence, ou par défaut de précau- « tion ; & de cette manière ils gagnent « des deux côtés, en traitant le mal « de la Verge, & en traitant le Bubon. « Sans compter que ces Charlatans, « au-lieu de dissiper, par la résolution, « la matière qui se jette sur l'aîne, tâ- « chent de la faire suppurer, pour ga- « gner davantage ; ce qui ne doit « point être imité par un homme pru- « dent & par un Maître de l'Art. »

Mais ces Passages ne doivent point s'entendre des Chancres ni des Bubons Vénériens.

Mais ceux qui objectent ces Passages, qui prennent la peine de les extraire, avec tant de soin, de différens Auteurs qui ont vêcu dans des siècles de barbarie, & qui s'imaginent qu'on doit les entendre des petits Ulcères ou Chancres Vénériens de la Verge, & des Bubons ou Poulains des Aînes, font bien connoître par-là qu'ils n'ont point lu ces Auteurs, & qu'ils n'en-

tendent point ce qu'ils ont enſeigné ; puiſqu'il eſt certain qu'il n'eſt point queſtion, dans les Paſſages allégués, ni des Chancres, ni des Bubons Vénériens, tels qu'on les voit aujourd'hui, mais des Bubons, & des petits Ulcères produits par une cauſe ſimple, tels qu'on a eu occaſion de les voir autrefois. Ce que nous avançons eſt évidemment prouvé par les raiſons ſuivantes.

Comme il eſt prouvé par pluſieurs raiſons.

1°. Parce que ces Ulcères de la Verge, & ces Bubons des Aînes, ſont décrits ſi brièvement, qu'il ne paroît pas vraiſemblable que les endroits où l'on en parle doivent s'entendre des Chancres ni des Bubons Vénériens. On ne ſçauroit ſe perſuader que des Médecins, qui, comme l'on ſçait, ont décrit éxactement, & même trop au long, tant d'autres maux beaucoup plus légers, n'euſſent pas décrit, d'une manière plus détaillée, des maladies ſi conſidérables.

2°. Parce que ſi ces Ulcères & ces Bubons qu'ils décrivent, euſſent été des ſymptômes de la Vérole naiſſante, ou confirmée, ils auroient du conduire ces anciens Médecins à la connoiſſance du mal par celle de ſes

ſignes ; & que par-conſéquent ces Auteurs auroient du traiter amplement & exprès de la Vérole, comme le réqueroit la dignité & l'évidente utilité de la queſtion : c'eſt de quoi cependant on ne trouve pas le moindre veſtige dans leurs Ouvrages.

3°. Parce que ces Ulcères de la Verge ne ſont pas attribués ſeulement au commerce avec une femme ſale, mais encore à d'autres cauſes ; comme, par LANFRANC, à *des Puſtules chaudes de la Verge*, ou à *des humeurs âcres & ulcérantes* ; Par GORDON, à *une chûte*, ou à *un coup* ; Par GADDESDEN, au *commerce avec une fille trop jeune, ou avec une femme qui a ſes Règles*, ou bien *à la rétention de la ſemence ou de l'urine* ; Enfin, par VALESCUS de TARANTA, à *une playe*, à un *froiſſement*, à *la ſaleté & mal-propreté des culotes*, à *une matière âcre, amaſſée ſous le Prépuce*, à *de mauvaiſes humeurs ulcérantes*, &c. D'où il s'enſuit que ces Ulcères n'étoient nullement Vénériens ; puiſque ceux de cette eſpèce ne viennent jamais que par un commerce impur avec une femme qui a la Vérole.

4°. Parce qu'il eſt dit de-même

dans ces Auteurs, que le Bubon eſt produit non-ſeulement par *des Ulcères de la Verge*, (ce qui paroîtroit convenir au Bubon Vénérien, ſi l'on accordoit que ces Ulcères fuſſent Vénériens) mais encore par *une matière froide, ou chaude, qui eſt pouſſée du foye*, ſuivant GUILLAUME de SALICET; ou par un *Ulcère des pieds*, ſelon LANFRANC; ce qui ne peut convenir qu'au Bubon ſimple, & ce qui éloigne par-conſéquent tout ſoupçon de Vérole.

5°. Parce que les Auteurs cités n'ordonnent, pour la guériſon de ces Ulcères, que de ſe laver le Gland avec de l'Oxycrat, ou de ſe ſervir d'Onguent blanc camphré, & d'autres choſes de même nature, ou, tout-au-plus, d'un Collyre entièrement ſemblable au Collyre ordinaire de Lanfranc; & cela ſans aucun uſage de remèdes internes: D'où il paroît clairement qu'il ne s'agit point en cette occaſion des petits Ulcères ou Chancres Vénériens, qui aſſurément ne ſçauroient être guéris avec tant de facilité.

6°. Enfin, parce que la curation de ces Bubons, telle que ces Auteurs la propoſent,

proposent, consiste de-même à procurer la suppuration, l'ouverture, & la déterſion de la tumeur, ſans uſer d'aucun remède interne; ce qui prouve évidemment qu'il n'eſt pas queſtion du Bubon Vénérien, lequel, comme on ſçait, ne peut pas être guéri radicalement par une méthode ſi aiſée.

Il s'enſuit de-là, 1°. Que ces Ulcères de la Verge, dont les Auteurs cités font mention, n'étoient, ſuivant les apparences, que des excoriations cutanées ou ſuperficielles du Gland, ou du Prépuce, qui arrivent très-ſouvent par différentes cauſes légères, & que l'on nomme communément des *Echauffaiſons*, ainſi que les appelle lui-même GUY de CHAULIAC.

2°. Qu'au-reſte, de quelque nature qu'ils ayent été, il eſt certain du-moins qu'ils ne venoient pas d'une cauſe vérolique, mais d'une autre cauſe commune, quelle qu'elle fût: Car perſonne n'oſeroit ſoûtenir que les Ulcères de la Verge n'arrivent jamais ſans virus Vénérien; puiſque l'expérience prouve le contraire, de-même que le témoignage des Médecins qu'on vient de citer. En effet,

GUILLAUME de SALICET, LANFRANC, BERNARD de GORDON, JEAN de GADDESDEN, VALESCUS de TARANTA, disent eux-mêmes, qu'outre le commerce avec une femme sale, les Ulcères & les Pustules de la Verge ont d'autres causes différentes de l'Acte Vénérien.

3°. Qu'ainsi par une femme *sale*, dont le commerce, suivant les Auteurs cités, cause des Ulcères à la Verge, on ne doit point entendre une femme infectée de la Vérole, Maladie à laquelle ces Auteurs n'ont point pensé, mais *une femme dont la Matrice est pleine d'impuretés, de sanie, & de virus*, comme dit GORDON, c'est-à-dire, dont la Matrice est inondée de beaucoup de différentes semences, qui s'y sont corrompues, ou qui est altérée par des Fleurs Blanches fort âcres, ou par un Ulcère; ou bien *une femme qui a eu récemment affaire à un homme attaqué d'une pareille Maladie*, comme dit LANFRANC, c'est-à-dire, à un homme dont la Verge est rongée d'Ulcères; ou *une femme qui a ses Règles*, comme parle GADDESDEN; ou enfin *une femme chancreuse*, comme s'exprime VALESCUS de TARANTA,

c'eſt-à-dire, dont la Matrice renferme un Cancer; ou, comme dit le même Auteur, *une femme qui a dans la Matrice un Ulcère, lequel, par contagion, infecte & ulcère la Verge.* Au reſte, il n'eſt point ſurprenant que ces Auteurs ayent remarqué, qu'il ſurvient quelquefois des Ulcères & des Puſtules à la Verge, par un commerce avec une femme qui a un flux menſtruel virulent, ou qui eſt ſujette à des Fleurs Blanches fort âcres, ou à un Ulcère, ou Cancer à la Matrice; puiſqu'encore aujourd'hui il n'eſt point rare dans la Pratique d'obſerver la même choſe, ſans qu'on ait cependant aucun lieu de ſoupçonner une cauſe Vérolique.

4°. Qu'il eſt même probable que par ces femmes *ſales*, ces Auteurs n'ont déſigné quelquefois que des femmes *lépreuſes*, dont le nombre étoit grand dans ce tems-là, & dont l'impudicité étoit extrême. Le témoignage des Médecins Arabes ſemble autoriſer ce ſentiment; car ils rapportent, en pluſieurs endroits, qu'il ſurvenoit ordinairement des Ulcères à la Verge, par le commerce Vénérien avec une femme infectée de la Lèpre;

ce qui a été encore obſervé autrefois par JEAN de GADDESDEN, Médecin Anglois, dans ſon *Roſa Medicina*, ou *Roſa Anglica*, au Chapitre intitulé, *De Concubitu cum Muliere Leprosa.* Au-reſte, on auroit tort de s'imaginer que ces éxemples puſſent affoiblir la certitude de ce qu'on a dit ci-deſſus, au *Chapitre troiſième*, ſur la différence qu'il y a entre la Lèpre & la Vérole; puiſque, à l'exception de ce ſeul ſymptôme, (qui cependant n'eſt pas le même dans les deux Maladies) il n'en eſt aucun autre de ceux qui venoient du commerce Vénérien avec des perſonnes lépreuſes, qui ait du rapport avec les ſymptômes connus de la Vérole.

5°. Qu'on peut confirmer ce qu'on vient de dire, du témoignage de JEAN de VIGO, qui écrivoit au commencement du ſeizième ſiècle, tems où la Vérole étoit déja commune; car cet Auteur parle en détail *des échauffaiſons & des caroli* (ce ſont ſes termes) *qui ont coutume de ſurvenir aux jeunes gens entre la peau & le Prépuce de la Verge; comme auſſi des Puſtules charbonneuſes, qui ont accoutumé d'arriver à ces mêmes endroits* par une cauſe ſimple;

Et il distingue ces maux, que nous croyons être les mêmes qui sont décrits dans les Passages des anciens Médecins qu'on vient de rapporter, des autres Pustules ou petits Ulcères qui surviennent à la même partie par une cause Vérolique, dont on ne trouve pas un seul mot dans les Anciens. Par exemple, DE VIGO, au *Liv. 2. Trait. 5. Chap. 9.* de sa *Pratique*, assûre que *les caroli viennent de ce qu'on a eu affaire à une femme d'un tempérament chaud, & daus le tems de l'écoulement de ses Règles.* Il dit encore, au même endroit, *Chap. 8.*, que *les Pustules qui tiennent du Charbon, arrivent quand on a eu commerce avec une femme sale, & qui avoit dans le Vagin un Ulcère malin, ou qui venoit d'avoir ses Ordinaires.* Sur quoi cet Auteur est parfaitement d'accord avec les autres Médecins plus anciens dont on vient de parler. Ensuite il ajoûte, *Liv. 5. Chap. 1.*, que *les Pustules Vénériennes* (ou Chancres) *viennent d'un commerce impur, dans les Parties Génitales, sçavoir, dans la Vulve aux femmes, & sur la Verge aux hommes, & qu'elles sont ordinairement d'une couleur livide, quelquefois noire, & quelquefois blanchâtre, avec des bords calleux.*

6°. Que FALLOPPE a fait les mêmes remarques dans plus d'un endroit de son Traité *De Morbo Gallico* : *Les Anciens* (dit-il au Chap. 7.) *avoient vu, de leur tems, paroître sur les Parties Honteuses, des Ulcères, qu'on appelle échauffaisons; car avant la naissance de la Vérole, les Auteurs, comme* GUY de CHAULIAC, *& plusieurs autres, ont parlé de ces Ulcères, qui arrivent aux jeunes gens, qui n'ont pas le soin de se nettoyer le Gland, ou qui ont eu affaire à une femme dans le tems que ses Règles couloient; & c'est alors qu'arrivent ces échauffaisons..... Mais pour moi, je dis* (continue-t-il) *qu'il y a une très-grande différence entre la Carie* (Vénérienne, autrement les Chancres) *& les échauffaisons..... Les anciens Ecrivains*, dit le même Auteur, au Chap. 81., *Grecs & Arabes, tels que* PAUL d'EGINE, AÉTIUS, *&* AVICENNE, *ont parlé des Ulcères qui rongent la Verge; mais ces Ulcères diffèrent de la Carie* (Vérolique, ou petits Ulcères Vénériens.) *Pareillement* (ajoûte-t-il) *les Chirurgiens plus récens parlent de ces Ulcères; mais ce ne sont pas les mêmes que ceux dont nous avons dessein de donner le traitement. Les Chirurgiens qui ont vêcu avant nous,*

quand ils parlent de ces Ulcères rongeans, disent qu'ils viennent de deux causes, sçavoir, de l'ordure, ou blanche, ou noire, amassée entre le Gland & le Prépuce. Ils prétendent donc que lorsque cette ordure est renfermée entre le Gland & le Prépuce, elle produit, en s'échauffant, cette sorte de Carie. . . . . Quant à nous, (ajoûte-t-il) *nous ne parlerons point de ces Ulcérations, mais des véritables Taroli ou Caroli Vénériens, ainsi qu'on les nomme, qu'il faut distinguer des autres. Les échauffaisons, les excoriations, &c. se guérissent facilement, mais il n'en est pas de-même de la Carie* (Vérolique.)

7°. Que par la même raison, ce qu'on trouve dans GUILLAUME de SALICET, LANFRANC, PIERRE d'ARGELATA, touchant le Bubon dans l'aîne, ne doit pas s'entendre du Poulain ou Bubon Vénérien, mais du Bubon simple, qui arrive par le simple vice de la lymphe, ou qui survient souvent aux Ulcères de la Verge qui tirent leur origine de causes ordinaires, & entièrement différentes de la Vérole. Car alors les petites gouttes de pus s'insinuant dans les vaisseaux lymphatiques qui viennent des parties ulcérées de la Verge,

& étant portées aux Glandes des aînes, où ces vaiſſeaux vont aboutir, altèrent & épaiſſiſſent de telle manière la lymphe avec laquelle elles ſe mêlent, que cette humeur eſt obligée de ſéjourner dans les cellules des Glandes, & d'y produire un *Panus*, un *Phygethlon*, ou, comme l'on dit communément, un Bubon. C'eſt ainſi qu'on obſerve tous les jours, & préciſément par la même cauſe, que les Glandes lymphatiques ſituées au cou, ou ſous la mâchoire inférieure, s'enflent, & même quelquefois s'abſcèdent, lorſque l'extérieur de la tête eſt attaqué de la Teigne ou de petits Ulcères; parce qu'il ſe fait alors une *métaſtaſe*, ou un tranſport, de la matière morbifique mêlée avec la lymphe qui revient de cette partie.

II. On nous objecte une Conſultation de Hugues Bence, où l'on s'imagine que la Vérole eſt décrite.

SECONDEMENT. Parmi les Modernes on ne nous oppoſe que le ſeul HUGUES BENCE, Siennois, célèbre Médecin de ſon tems, qui floriſſoit d'abord dans l'Univerſité de Ferrare, puis dans celle de Parme, & qui mourut à Rome l'an 1448. Outre beaucoup d'autres Ouvrages, il a laiſſé quelques *Conſultations de Mé-*

decine, qui ayant été *revues & corrigées par* LAURENT de GOZADE, *célebre Docteur ès Arts & en Médecine, Médecin de Bologne, furent imprimées* pour la première fois in-folio, *par* JEAN de NOERDLINGEN, & HENRI de HARLEM, *en* 1482. *le* 3. *d'Octobre*; & qui ont été ensuite réimprimées plusieurs fois, sçavoir, à Vénise en 1518. *chez les Héritiers d'*OCTAVIEN SCOT, in-folio, & ailleurs, après avoir été retouchées & augmentées par différentes personnes. Entre ces Consultations il s'en trouve une intitulée, *De la Sciatique, d'une difformité de la peau nommée Assafati, & des boutons du visage*, laquelle commence ainsi: *Ce jeune homme de qualité étoit comme*, &c. C'est la 93e. dans l'Edition de Vénise de l'an 1518., & la 72e. dans l'Edition de 1482., mais sans la marque du Numero. La raison pour laquelle je fais si scrupuleusement ces remarques, c'est que cette même Consultation a été diversement indiquée par divers Auteurs, suivant les différentes Editions qu'ils avoient entre les mains.

Dans cette Consultation il s'agit « d'un jeune homme de qualité, âgé «

» d'environ vingt ans, qui, depuis
» près de vingt mois, avoit commen-
» cé à souffrir une douleur de tête
» gravative durant un mois & demi.
» Il avoit été tout ce tems-là pen-
» dant la nuit dans une sueur, qui à
» la vérité n'étoit pas universelle,
» puisqu'elle manquoit aux extrêmi-
» tés inférieures; mais qui sentoit
» mauvais, & tachoit la chemise d'une
» couleur rougeâtre.

» Le huitième jour du mois de No-
» vembre, il avoit été attaqué d'une
» fièvre quarte, accompagnée de
» certains Boutons durs autour des
» Epaules & des Vertèbres du dos,
» de la grosseur d'un pois chiche ou
» d'une noisette. Enfin au bout d'un
» mois il lui étoit survenu une Tu-
» meur dure au derrière de la Jambe
» proche du Pied, divisée en deux
» parties, que les Médecins jugè-
» rent être un Skirrhe; & son pied
» étoit si fort retréci, particulière-
» ment le talon, qu'il ne pouvoit en
» aucune façon l'étendre.

» Il avoit été ensuite attaqué de
» différentes fièvres, tantôt conti-
» nues, tantôt intermittentes, &
» malgré tous les soins des Médecins,

il n'évacuoit que des phlegmes. Il « avoit souffert au mois de Mars une « grande douleur, d'abord à la joue « droite, à l'œil & à l'oreille, accom- « pagnée de délire, puis à la joue « gauche, où la Tumeur ayant abou- « ti s'étoit guérie, la fièvre persistant « toujours; Mais enfin, la fièvre elle- « même l'avoit quitté au mois d'A- « vril: Et comme l'Eté suivant elle « le reprenoit par divers intervalles « de cinq, de huit jours, ou à peu « près, il lui étoit survenu au mois « d'Août, après un accès fort vif, des « taches rouges, un peu rudes au tou- « cher, qui occupoient presque tout « le corps, c'est-à-dire, depuis le « Col jusqu'aux Cuisses exclusive- « ment, & ensuite des douleurs, tan- « tôt à l'Epaule gauche, tantôt à la « Hanche droite, quelquefois à la « gauche. «

Et étant allé aux Bains de Sainte « MARIE, en observant le régime « convenable, & par l'application des « Ventouses scarifiées, les taches « avoient perdu leur vive rougeur, « & les douleurs s'étoient dissipées « comme d'elles-mêmes. Mais au « bout d'un mois il avoit recommen- «

» cé à souffrir dans différens mem-
» bres des douleurs qui le tourmen-
» toient le soir, & s'adoucissoient
» le matin. Au mois d'Octobre il
» avoit eu un Abscès à la jambe droi-
» te, & tant que cet Abscès dura,
» le Malade ne ressentit ni douleurs
» de côté, ni maux de hanche. Mais
» l'Ulcère ne fut pas plutôt guéri &
» consolidé, que les douleurs & les
» taches revinrent, & ces taches
» étoient rouges, rudes & surfura-
» cées. Dans la suite, à mesure qu'el-
» les s'éclaircirent dans les parties
» supérieures, il en survenoit d'au-
» tres aux parties inférieures. »

Enfin, dans le tems qu'on demandoit la Consultation, « les taches
» avoient presque disparu, mais le
» Malade étoit tourmenté d'une Scia-
» tique du côté gauche; il lui surve-
» noit des Cloux à différentes parties
» du corps, & beaucoup de Bou-
» tons tuberculeux à la face, sur-
» tout entre la Lèvre supérieure &
» le Nez; & il sentoit une abon-
» dance de matières qui descen-
» doient de la tête. »

J'ai bien voulu copier ce Passage de BENCE en entier, afin qu'on ne

pût pas me reprocher d'avoir omis par malice quelque chose d'important. Voilà donc cette fameuse Histoire, dans laquelle ceux qui s'imaginent tout ce qu'ils veulent, voyent *la Nature* de la Vérole *éxactement décrite*. Je ne suis point à la vérité surpris que ZACUTUS LUSITANUS dans son *Histoire des principaux Médecins*, *Histoire* 73., *Question* 35., en ait jugé de la sorte, lui qui croyoit que la Vérole *étoit une Maladie très-ancienne*: Mais ce qui m'étonne, c'est que LOUIS LOBERA dans son *Traité de la Maladie Vénérienne*, *Chap.* 1., & JEAN de VIGO dans sa *Pratique*, *Liv.* 5. *Chap.* 1., n'ayent pas été assez en garde contre la même erreur, quoiqu'ils ayent tous deux soutenu la nouveauté de cette Maladie, & assûré très-affirmativement que *la Vérole étoit inconnue aux Anciens*, *& qu'on n'en avoit jamais eu connoissance comme à présent*.

Mais nous prouvons 1°. que dans cette Consultation on ne parle que de Maladies ordinaires, qui y sont nommément rapportées.

Mais ceux qui pensent ainsi, nous paroissent être bien éloignés de la vérite. I. En effet, il faut avoir des yeux de Lynx, pour voir dans la Consultation de BENCE plus que n'a vu BENCE lui-même dans son Malade. Le

jeune homme en queſtion avoit, comme il eſt évident tant par le titre que par les termes de la Conſultation, 1°. *une Sciatique*; 2°. *une Maladie de la peau* que les Arabes on nommée *Aſſafati*, les Grecs *Lichen*, & les Latins *Impetigo*, c'eſt-à-dire, *Dartre* ou *Gratelle*; 3°. *des Boutons au viſage* calleux & ulcéreux. Comme on ne peut nier que toutes ces Maladies n'ayent été connues de tout tems, il ne repugne point non-plus que notre jeune homme ait été affecté des mêmes Maladies à la fois, puiſqu'elles ſont toutes produites par la même cauſe ou par une cauſe ſemblable. Mais dans ce concours de Maladies, perſonne ne reconnoîtra la Vérole, telle qu'elle règne maintenant en Europe.

2°. Que Bence n'en entreprend point d'autres à traiter.

II. Non-ſeulement BENCE n'a vu dans ſon Malade que les Maladies vulgaires qu'il rapporte; mais, ce qui eſt de plus grande importance, il n'a pas même entrepris d'en traiter d'autres. Car le principal de la Conſultation ſe réduit, après pluſieurs précautions ſur le Régime, à propoſer pour *la Sciatique* la ſaignée repetée *de la Baſilique, ou du moins de la*

Médiane; des Véſicatoires *appliqués ſur toute la Hanche;* un Cautère *ſur la partie extérieure de la Jambe au-deſſous du Genou gauche*, avec un uſage réitéré des Lavemens, des Purgatifs & des Altérans: Pour *la Maladie de la peau* dite *Aſſafati*, *le bain dans la décoction de feuilles de Mauve & de racines de Guimauve, de Violette & de Bette;* des Onctions avec *l'Onguent de graiſſe de Porc, de graiſſe de Poule, & la Cire;* des Frictions *avec une Serviette rude, trempée dans une Leſſive commune*, où l'on aura fait une décoction *de Guimauve, de Fenugrec, de Poirée, de Mélilot, & de Fumeterre:* Enfin pour les Boutons au viſage *des Sangſues appliquées autour de la face;* Des Lotions du viſage *avec la décoction de Scabieuſe, & de Fumeterre, ou avec une décoction de feuilles de Frêne dans de l'eau & du vinaigre;* un Emplâtre *de gomme de Lierre, ou de Térébenthine lavée & d'Alun de Plume;* & une Onction *avec l'Onguent de Savon blanc, de Sel ammoniac & d'Encens:* Tous remèdes qui étoient fort en vogue du tems de BENCE, comme les plus efficaces contre ces ſortes de Maladies. Ainſi prétendre voir dans la Conſultiaton de

BENCE plus que nous ne diſons, c'eſt s'abuſer, ou du-moins aimer à vétiller, & comme dit le Proverbe, c'eſt ne voir goutte en plein midi.

3°. Que quand quelque Maladie rare ſembleroit y être décrite, le ſoupçon ne pourroit tomber que ſur le Scorbut, vu que les ſymptômes y conviennent fort bien.

III. Néanmoins ſi quelqu'un prétendoit opiniâtrément que dans cette Conſultation de BENCE, ſe trouve décrite quelque Maladie plus rare & moins connue que ne le ſont celles que BENCE lui-même a vues, qu'il nomme chacune en particulier, & contre leſquelles il propoſe des remèdes ſpécifiques; c'eſt à lui de voir ſi ce ſoupçon ne pourroit pas tomber ſur le Scorbut, dont les ſymptômes ſont ſemblables à ceux qui ſont rapportés dans la Conſultation. 1°. Le Malade de BENCE *avoit commencé par ſouffrir une douleur de tête gravative*: Or ſuivant le témoignage d'EUGALENUS, dans ſon *Traite du Scorbut*, *Sign.* 14. (a) Les Scorbutiques ſouffrent auſſi

(a) Je ne produis touchant les ſymptômes du Scorbut que le témoignage de SÉVÉRINUS EUGALENUS, Médecin de Dockum en Friſe, parce que je n'en trouve point de meilleur ni de plus éclairé, & que de l'aveu des Connoiſſeurs il a écrit mieux que perſonne *du Scorbut*; Maladie qu'il connoiſſoit parfaitement bien, & qui étoit fort connue en Friſe, où il faiſoit la Médecine.

quelquefois de grandes douleurs à la Nuque, des douleurs gravatives. 2°. Le Malade de BENCE *avoit ſué la nuit* au mois d'Octobre: Il y a pareillement des Scorbutiques qui ont *des ſueurs abondantes, même au milieu de l'Hyver, ſous de très-légéres couvertures.* Ibid. *Sign.* 44. 3°. Le Malade de BENCE *avoit eu des Boutons durs autour des Epaules & des Vertèbres du dos, de la groiſſeur d'un Pois Chiche ou d'une Noiſette :* De-même *il arrive quelquefois dans le Scorbut, que tout le corps & chaque partie du corps s'enflent par des Tumeurs avec & ſans ulcération.* Ibid. *Obſervat.* 20. 4°. *Il étoit ſurvenu* au Malade de BENCE *une Tumeur dure* & ſkirrheuſe *à la Jambe dans la partie poſtérieure proche du Pied :* Il n'eſt pas rare non-plus qu'il y ait dans les Scorbutiques *des Tumeurs dures, grandes & profondes dans différentes parties glanduleuſes, comme auſſi dans quelque partie du corps que ce ſoit, & au milieu des Muſcles.* Ibid. *Sign.* 18. 5°. Dans le Malade de BENCE *le Talon s'étoit ſi fort retiré, qu'il ne pouvoit en aucune façon étendre le pied : Dans certains Scorbutiques le Talon ſe retire* à peu près de-même *vers le Jarret, enſorte*

qu'ils ne sçauroient appuyer contre terre la partie postérieure du pied. Ibid. *Sign.* 20. 6°. Le Malade de BENCE *avoit eu* non-seulement *la fièvre quarte*, mais aussi par la suite *différentes fièvres, tantôt continues, tantôt intermittentes*, erratiques, *qui revenoient à diverses reprises, dans des intervalles de cinq à huit jours, ou à peu près :* Or parmi les signes du Scorbut on a aussi coutume de compter *les fièvres, soit lentes, soit continues ou intermittentes, qui se montrant d'abord sous l'apparence d'une fièvre Quotidienne, Tierce, & Quarte, ne gardent aucune règle, l'accès revenant souvent après trois, quatre, cinq, & même six jours.* Ibid. *Signes* 8., 9. & 10. 7°. Dans le Malade de BENCE *après un accès de fièvre très-violent, il survint des taches rouges, un peu rudes au toucher, qui occupoient tout le corps depuis le Col jusqu'aux Cuisses exclusivement, & qui étoient furfuracées. Mais ces taches s'étant ensuite éclaircies dans les parties supérieures, il en survint d'autres dans les parties inférieures :* Tout de-même dans un certain Scorbutique, *après le troisième accès de fièvre, il survint incontinent des taches pourprées, presque par tout le corps, sur-tout à la Poitrine*

& au Visage. Ibid. *Observat.* 59. Et il n'est point de signe plus averé du Scorbut, que celui qui se tire des *taches petites ou grandes, pourprées ou noirâtres, semblables à la fleur de la Violette purpurine*, lesquelles *viennent aux Jambes*. Ibid. *Sign.* 20. 8°. Le Malade de BENCE étoit tourmenté *de douleurs, tantôt à l'Epaule gauche, tantôt à la Hanche droite, & quelquefois à la gauche:* Pareillement entre les Scorbutiques, *les uns sont saisis de douleur au Bras, les autres aux Epaules, au chignon du Cou, au haut de la Cuisse & aux Genoux*. Ibid. *par-tout*, & particulièrement, *Observat.* 66. *Quelques-uns* même *souffrent un mal de Hanche continuel*. Ibid. *Sign.* 30., & *Observat.* 19. 9°. Enfin dans le Malade de BENCE *les douleurs attaquoieut différens membres le soir, & s'appaisoient le matin:* De-même aussi les douleurs des Scorbutiques *se rengrègent* d'ordinaire *après le soir, ou vers minuit*. Ibid. *Signes* 12. & 13. & *Observat.* 40.

IV. Je sçai bien que le Scorbut n'a guères été connu en Europe qu'à la fin du seizième siècle, & qu'on le croit Endémique dans les régions

4°. Vu surtout qu'on sçait que les Scorbut étoit connu anciennement, &

qu'il a fait quelquefois du ravage dans différentes contrées de l'Europe.

Septentrionales, voisines de la Mer Baltique. Mais tout cela n'est pas assez constamment vrai, pour détruire la force des preuves alléguées, qui se tirent de l'affinité des symptômes. Car 1°. Je nie que le Scorbut ait été inconnu aux Anciens. Pour abréger, je ne parle point ici de ce que STRABON, *Géograph. Liv.* 16., & PLINE, *Histoire Natur. Liv.* 25. *Chap.* 3., racontent de la Maladie nommée par les Grecs *Stomacace* & *Scelotyrbe*, c'est-à-dire, *Maladie de la Bouche & des Jambes*. Mais tout le monde convient que cette sorte de Maladie a été décrite par HIPPOCRATE *dans le second Livre des Prédictions, & dans les Livres des Affections tant internes qu'externes*; par CELSE, *Liv.* 2. *Chap.* 7.; par PAUL d'EGINE, *Liv.* 3. *Chap.* 49.; par CŒLIUS AURELIANUS, *au troisième Livre des Maladies Chroniques*, *Chap.* 4.; par AVICENNE, *Liv.* 3. *Fen.* 15. *Traité* 2. *Chap.* 5., &c. 2°. J'avoue que le Scorbut est commun & Endémique parmi les peuples qui habitent le long de la Mer Baltique; Mais il ne s'ensuit pas de-là qu'il n'ait jamais régné dans d'autres pays plus chauds. N'a-t-il pas été con-

nu autrefois d'HIPPOCRATE & de PAUL ÆGINÉTE en Grèce, de CELSE en Italie, d'AVICENNE en Perſe ? Ne ſçait-on pas par expérience qu'actuellement cette Maladie fait ſouvent de grands ravages dans preſque toute l'Europe, & par conſéquent en Italie, quoique plus rarement & plus doucement que dans les pays plus Septentrionaux ? Ainſi le jeune homme, dont parle BENCE, quoiqu'il ait vêcu en Italie au commencement du quinzième ſiècle, a pu être attaqué du Scorbut *a la ſuite d'un mauvais régime*; ce qui fait dire à cet Auteur, que ſon Malade avoit gagné ſa Maladie *par un amas de pluſieurs mauvaiſes humeurs*. BENCE a donc bien pu auſſi décrire ſous un nom étranger le Scorbut dont étoit atteint le jeune homme, & qu'il ne connoiſſoit pas lui-même, de-même que SENNERT atteſte au *Livre 3. de ſa Pratique, Part. 5. Sect. 3. Chap. 2.*, que CHARLES PISON dans ſon Traité *Des Maladies produites par un débordement de Séroſités*, a dépeint au naturel le Scorbut ſans en connoître la nature, la cauſe ni le nom; & cela *dans ſes Obſervations 74., 75. & ſuivantes*, où il explique

les Maladies dont quelques Moines Lorrains étoient affligés vers l'an 1596. C'eſt-pourquoi, ſi l'on veut ſoupçonner dans le jeune Malade de BENCE une Maladie plus violente & plus rare que ne l'étoient celles qui ſont citées nommément par cet Auteur, ce que j'ai bien de la peine à me perſuader, rien n'empêche que le ſoupçon ne tombe ſur le Scorbut, dont nous avons vu que les Symptômes s'accordoient parfaitement bien avec ceux qui s'obſervoient dans le jeune homme.

V. Mais que dans la deſcription de Bence on ne ſçauroit abſolument reconnoître la Vérole, vu que les ſymptômes y répugnent.

V. Au-reſte, quand nous accorderions que la Vérole a été autrefois connue & répandue en Europe comme elle eſt aujourd'hui, ce qui ſeroit trop accorder, & ce qu'effectivenous ne ſommes pas diſpoſés à faire, néanmoins les ſymptômes expoſés dans la Conſultation de BENCE auroient tant de diſproportion avec les ſymptômes connus de la Vérole, qu'il en réſulteroit évidemment que le Mal Vénérien n'auroit jamais pn être caché ſous la forme de la Maladie décrite par BENCE. Car 1°. Le jeune homme n'avoit pas gagné ſa Maladie par un commerçe impur

avec plusieurs femmes, ou suspect; ce qui cependant est le propre de la Vérole; mais au rapport de BENCE, *par un mauvais régime, ou par l'intempérie de sa complexion naturelle, qui avoit multiplié les mauvaises humeurs de toutes espèces, comme de Phlegme, de Melancolie, de Bile enflammée, lesquelles alteroient son sang, & le mettoient souvent dans une disposition contre nature.* 2°. Il n'avoit jamais eu ni n'avoit actuellement aucun vice, aucun Ulcère aux Parties Génitales, où la Vérole doit se montrer tout d'abord, & où la violence du Mal se jette principalement. 3°. Son corps étoit couvert de Pustules, & son visage de Boutons: Mais il n'y en avoit point à la partie chevelue de la tête, ni autour du front, où abondent les Glandes sébacées qui sont le siège propre des Pustules Véroliques, & où par-conséquent se forme le principal Cordon de ces sortes de Pustules. 4°. Enfin ses os n'étoient tumefiés d'aucune éxostose ou hypérostose, dont ils auroient eu bien de la peine à se garantir dans une Maladie si invétérée, & qui affectoit si

ſi profondément les parties ſolides, ſi ç'eût été la Maladie Vénérienne. Ainſi la plupart des ſymptômes qui ſe trouvent preſque toujours dans la Vérole confirmée, & qui par cette raiſon en ſont comme autant de ſignes Pathognomoniques, ne ſe rencontroient point dans le Malade de BENCE. Si donc il eſt vrai de dire qu'un ſeul de ces ſignes manquant fourniroit une juſte raiſon de douter, ils n'ont pas pu manquer tous à la fois ſans démontrer que la Maladie décrite dans la Conſultation de BENCE étoit totalement différente de la Vérole qui règne à préſent. JEAN MANARD a bien ſenti la force de cette conſéquence; car *dans le ſeptième Livre de ſes Lettres, Lettre II.*, il ſoutient qu'on ne ſçauroit conclure de cette Conſultation de BENCE que le Malade dont il s'agit, fût atteint de la Maladie Vénérienne, *puiſqu'il n'avoit point de Puſtules aux Parties Génitales ni à la partie Chevelue de la tête; leſquelles Puſtules ſont pourtant*, continue le même Auteur, *ou les premières, ou les plus caractériſtiques de cette Maladie.*

VI. Mais

VI. Mais je m'imagine entrevoir ce qui a trompé nos Adverſaires : C'eſt que la Conſultation de BENCE fait mention de Puſtules qui défiguroient le Malade, & d'une irritation nocturne de douleurs qui le tourmentoient. De-là le Mal Vénérien a paru ſuffiſamment démontré aux perſonnes qui ſoutiennent avec chaleur ſon ancienneté, parce qu'elles ont cru que ces ſymptômes étoient tellement les ſignes propres de la Vérole, qu'ils ne pouvoient convenir à aucune autre Maladie. Mais c'eſt ſe tromper lourdement, que de penſer ainſi : Car 1°. Les Puſtules, ou Tubercules ulcéreux de la peau, tant ceux qui ſuppurent, que ceux qui ſont ſecs & en croûtes, n'arrivent pas ſeulement dans la Vérole, mais encore dans bien d'autres Maladies, ſçavoir dans le Scorbut, dans les Dartres, dans la Gratelle, dans la Galle, & dans toutes les autres affections de la peau ; & les mêmes Puſtules ne ſe ſont pas fait connoître uniquement depuis que la Vérole a été apportée en Europe, mais on les a décrites & obſervées depuis que le monde eſt monde ; ce qui eſt trop notoire, pour avoir

6°. Enfin que, quoique dans la Conſultation de Bence il ſoit fait mention de Puſtules & d'un renouvellement de douleurs nocturnes, on n'en peut rien inférer contre nous.

besoin de preuve. 2°. Il en faut dire autant du redoublement des douleurs nocturnes; ce qui est le propre des douleurs Vénériennes, mais de façon néanmoins que la Vérole a cela de commun avec les douleurs Scorbutiques, comme on vient de le dire, avec les douleurs vagues des articulations, suivant le témoignage de JEAN WIER, dans ses *Observations de Médecine*, *Liv.* 2. *Chap.* 1. §. 6., & même avec toutes les douleurs que cause la lymphe qui s'engage & séjourne à raison de son épaississement dans les Tendons, les Ligamens, le Périoste, &c., parce que venant à se raréfier par la chaleur du lit, elle distend plus fortement les Fibres nerveuses, & par-là les rend néçessairement plus douloureuses.

C'est donc en-vain que nos Adversaires se donnent la peine de feuilleter tant de Livres d'anciens Médecins qui ont vêcu avant l'année 1494., puisque si l'on examine sans partialité ni préjugé tous les Passages qu'ils en tirent, on n'en sçauroit absolument rien conclure qui puisse renverser les preuves que nous avons données de la nouveauté de la Vérole, ou qui

puiſſe affoiblir le témoignage des Hiſtoriens, qui affirment tous unanimement que cette Maladie a commencé de paroître dans notre Continent, dans le tems de la guerre de Naples par CHARLES VIII., Roi de France.

CHAPITRE VII.

Explication des Autorités rapportées par M. GUILLAUME BECKETT, *pour l'ancienneté du Mal Vénérien.*

M. GUILLAUME BECKETT, Chirurgien de Londres, a entrepris depuis peu de défendre l'ancienneté du Mal Vénérien, & a donné à ce ſujet trois Diſſertations, qui ſe trouvent dans le XXX. & le XXXI. Volume des *Tranſactions Philoſophiques*, dans leſquelles il a ramaſſé, avec beaucoup de ſoin, tout ce qu'il a pu compiler des monumens & des ouvrages, tant imprimés que manuſcrits, de la Grande-Bretagne, en faveur de ſon ſentiment.

Beckett, nouveau Défenſeur de l'ancienneté de la Vérole.

Il prétend que l'*Arsure* des Parties Génitales étoit la même que la Gonorrhée Vénérienne.

Premièrement il prétend, dans la première Dissertation, contenue dans le XXX. Volume des *Transactions Philosophiques*, N. 357., ann. 1718., que quelques siècles avant l'année 1494., la Gonorrhée Vénérienne étoit connue en Angleterre sous les noms d'*Ardeur*, d'*Arsure*, d'*Incendie*, &c. en Anglois, *Burning*, ou *Brenning*; noms qui, à la vérité, se trouvent chez les Historiens de la Grande-Bretagne. Pour confirmer cette opinion, il rapporte plusieurs autorités, dont quelques-unes sont antérieures à l'année 1494., & la plupart sont postérieures.

Ce qu'il tâche de prouver par plusieurs autorités.

Les autorités antérieures sont tirées, 1°. D'un Ouvrage manuscrit de JEAN ARDERN, Chirurgien assez célèbre dans son tems, c'est-à-dire, sur la fin du quatorzième siècle. On trouve dans cet Ouvrage beaucoup de choses sur l'*Arsure*, que ce Chirurgien définit, suivant le rapport de M. BECKETT, *une chaleur interne, avec excoriation de l'Urèthre*; ce qui produit l'ardeur.

2°. De quelques Recueils de Médecine, écrits vers les années 1390., & 1440., selon M. BECKETT, où

l'on rencontre quelques formules de remèdes pour l'*Arſure* tant des hommes que des femmes.

3°. Des anciennes Règles des Lieux de Débauche de Londres dans le Fauxbourg appellé *Southwark*, que l'on croit avoir été faites vers l'an 1430., qui ne ſont que manuſcrites, & dans un article deſquelles il eſt parlé *des perſonnes qui gardent les femmes attaquées d'une Maladie déteſtable* (INFIRMITAS NEFANDA.) Dans un autre Article, il eſt défendu, ſous peine d'une groſſe amende, *de ſouffrir dans cette Maiſon aucune femme infectée du Mal de l'Arſure.*

Les autorités poſtérieures ſont extraites, 1°. D'une Requête, qu'un nommé SIMON FISH, partiſan outré des nouvelles opinions en fait de Religion, & grand ennemi des Catholiques, préſenta à HENRI VIII., Roi d'Angleterre, en 1530.; dans laquelle il diſoit, entr'autres choſes, *que les Prêtres gâtoient tout dans le Royaume d'Angleterre; qu'ils étoient Arbrûlés*, (c'eſt-à-dire, infectés de l'Arſure) *par les femmes, & communiquoient à leur tour le même Mal aux autres femmes; qu'il contractoient la*

Lèpre par un commerce impur avec des Courtiſanes, & la communiquoient enſuite à d'autres femmes.

2°. D'un Livre qui fut publié en 1546., par ANDRÉ BOORD, Docteur en Médecine & Prêtre, ſous le titre de *Compendium Sanitatis*, c'eſt-à-dire, Abrégé de la Santé, dans lequel, au commencement d'un Chapitre, l'Auteur parle de la manière ſuivante: *Nous traiterons au Chapitre* 19. *de l'Arſure des femmes publiques;* & il ajoûte enſuite, que *ſi quelqu'un, après avoir contracté l'Arſure avec une Courtiſane, a commerce dans le même jour avec une femme ſaine, il lui communiquera la même Maladie.*

3°. D'une Epitre que MICHEL WOOD a miſe à la tête de la *Harangue ſur la véritable Obéiſſance*, composée par ETIENNE GARDINER, & imprimée à Rouen en 1553. Dans cette Epitre il eſt fait mention de l'*Arſure.*

4°. D'un certain Ouvrage manuſcrit de JEAN BALÉE, qui appartient à M. BECKETT, & dans lequel, BALÉE, en parlant du Docteur WESTON, à qui le Cardinal RENAUD POLUS, ſous le Règne de MARIE, ôta le Doyenné de Windſor, pour crime d'adultère, dit

que ce Chanoine *s'étoit plus exercé dans le traitement de l'Arſure, qu'aucune Coureuſe de mauvais lieu*, & où il ajoûte *que le même* WESTON *avoit depuis peu brûlé* (c'eſt-à-dire, infecté de l'Arſure) *une femme de la Paroiſſe de Saint Botolph.*

5°. Du Traité de GUILLAUME BULLEYN, Docteur en Médecine, publié en 1562., & qui a pour titre, *The Bulvvark*, &c., c'eſt-à-dire, le Boulevard, &c., où cet Auteur traite de *l'Arſure des femmes publiques.*

Explication des autorités objectées par M. *Beckett.*

Voilà bien des autorités, mais qui ont cependant peu de poids, ou plutôt qui n'en ont aucun; puiſqu'elles ſont établies ſur un fondement mal aſſûré. Je pourrois dire d'abord que les témoignages objectés ſont extraits d'Ouvrages, de Loix, & de Regiſtres qui n'ont point été imprimés, ou de Livres très-rares, qu'il n'a pas été poſſible par-conſéquent de voir ni d'éxaminer, pour juger de l'âge des Manuſcrits, ou de la ſignification des mots qu'on en a tirés: Cependant, pour ne point paroître chicaner, comme ſi je me défiois de la bonté de ma cauſe, j'accorderai volontiers à M. BECKETT, que toutes ces autorités

ſont très-bien établies ; ce qui eſt aſſûrément beaucoup lui accorder : mais je nie abſolument qu'il s'enſuive delà, que cette *Arſure* dont il eſt queſtion, fût la même choſe que la Gonorrhée Vénérienne, & qu'ainſi la Gonorrhée produite par un commerce impur, ait paru autrefois ſous le nom d'*Arſure*. Pour expliquer clairement ce que je penſe, il faut reprendre la choſe de plus haut.

Je dis donc I. Que la Lèpre des Arabes, qui étoit autrefois fréquente en Angleterre, de-même que dans le reſte de l'Europe, n'étoit pas ſeulement contagieuſe pour ceux avec qui les Lépreux vivoient, mais même pour ceux qu'ils fréquentoient ; c'eſt-pourquoi il y avoit des Loix formelles qui défendoient, même ſous une grande peine, aux Lépreux ou Eléphantiaques, qui étoient renfermés dans des endroits particuliers, d'avoir aucun commerce ni communication avec des perſonnes ſaines.

Que la Lèpre étoit contagieuſe par le commerce vénérien.

II. Que par-conſéquent la Lèpre a dû ſe communiquer d'une manière très-contagieuſe par le commerce vénérien, qui eſt le plus intime de tous les contacts, quand il s'eſt trouvé

quelque perſonne imprudente, ou d'une extrême diſſolution, qui s'eſt livrée à un commerce impudique avec des Lépreux ou des Lépreuſes. Et c'eſt en effet de cette manière que la Lèpre s'eſt ſouvent répandue, ſuivant le témoignage preſque unanime de tous les Médecins de ce tems-là; comme de FORESTUS (*a*), de PAULMIER (*b*), de PARÉ (*c*), de FERNEL (*d*), de VALESCUS de TARANTA (*e*), de GORDON (*f*), lequel raconte qu'*une certaine Comteſſe, qui avoit la Lèpre, vint à Montpellier, & qu'il la traita ſur la fin; qu'un certain Bachelier en Médecine, qu'il avoit mis auprès d'elle, coucha avec elle & la rendit enceinte; mais qu'il devint lui-même Lépreux:* PHILIPPE SCHOPFF (*g*) rapporte une autre hiſtoire ſemblable d'un certain Charpentier, qui ayant eu affaire à une femme Lépreuſe, fut infecté

(a) *Obſervationum Chirurgicarum, Lib.* 4. *Obſervat.* 8.
(b) *De Elephantiaſi, Cap.* 2.
(*c*) Livre 20. Chap. 8. de ſes Oeuvres.
(d) *De Partium Morbis & Symptomatis, Lib.* 6. *Cap.* 19.
(e) *Philonii, Lib.* 7. *Cap.* 39.
(f) *Lilii Particulâ* 1. *Cap.* 22.
(g) *Lib. de Leprâ.*

de la Lèpre peu de tems après.

Qu'au-moins par le commerce vénérien avec une Lépreuse, les Parties Génitales étoient attaquées d'*Arsure*.

III. Que si quelquefois peut-être on ne contractoit pas la Lèpre, même par un tel commerce, il arrivoit au-moins que, pour avoir couché avec des Lépreuses, ou même avec d'autres qui, quoique saines d'ailleurs, avoient eu affaire peu de tems auparavant à des Lépreux, les Parties Génitales se trouvoient le plus souvent attaquées de phlogose ou d'inflammation, d'érysipèle, d'exulcération miliaire, de phlyctaines, &c. ce qui causoit la difficulté d'uriner, ou, comme on parloit alors, l'*Ardeur*, l'*Arsure*, l'*Incendie*, l'*Echauffaison*, en Anglois *Brenning*.

IV. On peut rapporter, pour établir ce fait, plusieurs témoins oculaires qu'on ne sçauroit récuser.

1°. THÉODORIC, Médecin célèbre (*a*) en l'an 1290., qui, au sixiè-

(*a*) THÉODORIC, dont nous avons un Ouvrage *Sur la Chirurgie*, étoit Médecin & Catalan. Cet homme se voyant sur l'âge, se mit dans l'Ordre de Saint Dominique. Quoiqu'il porte le même nom qu'un autre THÉODORIC, Dominicain, qui étoit Italien, & qui fut fait enfin Evêque de Cervie, il étoit pourtant bien différent pour la Patrie & la Profession, malgré le sentiment con-

me Livre de sa Chirurgie, Chap. 55., dit que *celui qui* couche avec une femme *qui a eu affaire à un Lépreux, est attaqué* de Maladie.

2°. L'Auteur d'un Traité manuscrit de Chirurgie, appellé *Rogerina*, (& pour cela attribué par quelques-uns à ROGER BACON, mais qui, selon le sçavant M. FREIND, *Histoire de la Médecine, Part.* 3., doit plutôt être attribué à ROGER de PARME) où cet Auteur explique, au rapport du même M. FREIND, à l'endroit cité, à combien de maux étoient exposés ceux à qui il arrivoit de coucher avec une femme qui avoit eu récemment affaire à un Lépreux.

3°. GILBERT Anglois, qui dans son *Compendium Medicinæ, tam morborum universalium, quàm particularium*, rapporte, au *Chap.* 345., les mêmes faits que nous venons de dire qu'on trouve dans le *Rogerina*.

4°. BARTHELEMI, appellé communément GLANVILLE, dont le *Breviarium Medicinæ*, ou *Bréviaire* de Mé-

traire du plus grand nombre des Bibliographes. Voyez là-dessus le Révérend Pere ECHARD, dans son Traité *Des Ecrivains de l'Ordre des Freres Prêcheurs.*

decine, qui n'est que manuscrit, a tant de rapport avec le *Compendium Medicinæ*, ou Abrégé de Médecine de GILBERT Anglois, qu'il semble que c'est le même Ouvrage. En effet, suivant le témoignage de M. FREIND, on trouve dans ce *Bréviaire*, *Liv.* 2, *Chap.* 4., les mêmes paroles qui sont dans l'*Abrégé* de GILBERT, au sujet des dangers qui menacent ceux qui *ont commerce avec une femme dont un Lépreux a eu récemment la jouissance.*

5°. JEAN de GADDESDEN, Médecin Anglois, qui, dans son *Practica Medicinæ*, ou *Rosa Anglica*, traite, dans un Chapitre particulier, *des maux que l'on contracte par le commerce avec un Lépreux, ou une Lépreuse*, & où il dit que *celui qui a couché avec une femme à laquelle un Lépreux a eu affaire, ressent des piquûres entre la chair & le cuir*, (c'est-à-dire, entre le Gland & le Prépuce) *& quelquefois des échauffemens par tout le corps.*

6°. Enfin JEAN MANARD, Ferrarois, célèbre Médecin de son tems, qui *au septième Livre de ses Epîtres Médicinales*, *Epître* 2., *mise au jour en* 1525., dit que ceux *qui ont commerce avec une femme, laquelle a eu affaire un*

peu auparavant à un Lépreux, tandis que la Semence reste encore dans la Matrice, gagnent quelquefois la Lèpre, & quelquefois ne la gagnent point, mais d'autres Maladies plus ou moins considérables, selon qu'ils sont eux-mêmes disposés, aussi-bien que le Lépreux qui a infecté la femme.

V. Par-là donc on peut facilement expliquer les trois autorités antérieures à l'année 1494., qui sont objectées par M. BECKETT. Car 1°. cette *Arsure* dont JEAN ARDERN a fait mention vers l'an 1370.; 2°. celle pour laquelle on trouve des formules manuscrites, environ les années 1390. & 1440.; 3°. & celle dont il est parlé dans les Règles manuscrites des Lieux de Débauche de Londres, vers l'an 1430., sont précisément la même chose que le Mal qui se contractoit autrefois par le commerce avec une femme ou Lépreuse, ou qui s'étoit récemment livrée à un Lépreux. Quant à la *Maladie détestable*, dont il est fait mention dans ces mêmes Règles, il paroît que c'étoit la Lèpre-même.

Qu'on voit par-là quelle étoit la cause de l'*Arsure* des Parties Naturelles.

VI. Au-reste, il ne faut point s'étonner qu'autrefois les Lépreux aient

pu ſouvent gâter les femmes. Car comme parmi ceux qui étoient attaqués de la Lèpre, il s'en trouvoit pluſieurs qui n'avoient pas été examinés, ou qui l'avoient été mal, & à qui par-conſéquent il n'étoit pas défendu de fréquenter les perſonnes ſaines; que d'ailleurs entre ceux qu'on avoit renfermés dans des endroits particuliers, il y en avoit pluſieurs que l'on gardoit avec moins de rigueur, & auxquels on permettoit quelquefois de ſortir, il n'étoit pas difficile à ces gens-là de s'abandonner entièrement à l'impudicité, à laquelle il eſt certain que les Lépreux étoient extrêmement addonnés, par la nature de leur Maladie; & ſur-tout dans un tems qu'il y avoit des Lieux publics de Débauche, & principalement dans les grandes Villes, où, à cauſe de la quantité du peuple, il eſt aiſé à tout inconnu de ſe tenir caché. On peut ſeulement être ſurpris que cette eſpèce de Maladie fût autrefois plus commune en Angleterre, que dans le reſte de l'Europe, & que les Hiſtoriens & Médecins Anglois en aient le plus parlé: Mais cela vient

peut-être, de ce que les Loix faites en Angleterre au sujet des Lépreux, étoient moins rigoureuses qu'ailleurs, ou observées avec plus de négligence. C'est ce que je laisse à éxaminer à ceux qui connoissent mieux l'ancienne discipline de l'Angleterre.

VII. Cette *Arsure*, ou *Brûlure*, ne doit point être confondue avec la Gonorrhée Vénérienne, dont elle étoit entièrement différente, comme il paroît clairement par plusieurs raisons.

Que cette *Arsure* est tout-à-fait différente de la Gonorrhée Vénérienne.

1°. Parce qu'en accordant même à M. BECKETT que la Vérole est ancienne, il n'y auroit point de raison de lui accorder que la Gonorrhée le fût assez pour avoir été cette *Arsure* qui paroissoit dans le treizième & le quatorzième siècle. Car il est constant, par le silence de tous les Auteurs qui ont écrit sur la Vérole avant l'année 1545., & par le témoignage précis de FALLOPPE (*a*), que la Gonorrhée Vénérienne ne commença de paroître entre les autres symptômes de la Vérole, qu'en 1545., ou 1546., c'est-à-dire, cinquante ans après l'époque que nous donnons à la naissan-

(a) *Tract. de Morbo Gallico; Cap. 23.*

ce de la Vérole, & par-conséquent beaucoup plus tard que cette *Arsure* : Mais nous parlerons ci-après plus au long de ce fait dans le Chapitre XI.

2°. Parce que dans la Gonorrhée Vénérienne, comme le nom même le marque, il y a un flux de semence purulente, qui est abondant & qui dure long-tems ; au-lieu que dans cette ancienne *Arsure* il n'y avoit point d'écoulement, ou que du-moins il n'est point fait mention d'écoulement par les Auteurs qui en ont écrit, & qu'il n'est pas vrai-semblable qu'ils eussent tous passé sous silence un symptôme si grave, s'il eût accompagné cette Maladie. On peut donc conclure de-là que l'*Arsure* n'étoit qu'une simple inflammation érysipélateuse du Gland & de l'Urèthre.

3°. Parce que la Gonorrhée, qui est une Maladie opiniâtre, a besoin ordinairement d'un traitement long, ou du-moins d'un traitement toujours difficile ; & qu'au-contraire, l'*Arsure*, qui étoit un mal plus léger, se guérissoit par une simple formentation, ou, tout-au-plus, par une injection anodyne, suivant le témoignage-même de M. BECKETT, qui,

dans la Dissertation qu'on a citée, rapporte les paroles suivantes de JEAN ARDERN : *Contre l'Incendie intérieur de la Verge de l'homme, venant de chaleur & d'excoriation, il faut faire l'injection adoucissante qui suit : Prenez du lait d'une femme qui nourrit un enfant male, & un peu de sucre, de l'huile de violette, & de la tisane ; ayant mêle le tout ensemble, il le faut injecter au moyen d'une seringue : si vous y joignez du lait d'Amandes, le remède n'en sera que meilleur.* Cette sorte de remède est de la même nature que celui que ROGER, dans sa *Chirurgie, Liv.* 1. *Chap.* 35., & ROLLAND, dans sa *Chirurgie, Liv.* 1. *Chap.* 21., proposent pour l'Arsure & le piquottement des lèvres.

4°. Parce qu'une femme qui a eu affaire à un Vérolé, & en a pris du mal, donne la Gonnorrhée non-seulement le même jour qu'elle s'est abandonnée, mais même tout le reste de sa vie, à-moins qu'elle ne se fasse guérir ; & cela non-seulement avant qu'elle se soit lavée, & lorsque la semence virulente croupit encore dans la Matrice, mais aussi après qu'elle s'est bien lavée, & qu'elle a vuidé toute cette semence : Au-lieu

qu'on ne couroit aucun risque d'être attaqué de l'Arsure, pour avoir joui d'une femme qui avoit eu commerce avec un Lépreux, à moins qu'elle n'eût eu affaire à ce Lépreux *nouvellement*, comme dit LANFRANC (*a*), ou *depuis très-peu de tems*, comme parle VALESCUS de TARANTA (*b*); & même à-moins que la semence du Lépreux ne fût encore dans la Matrice, *semine adhuc in Matrice existente*, suivant l'expression de GORDON (*c*), & de VALESCUS (*d*): C'est pour cela que JEAN de GADDESDEN, dans son *Rosa Anglica*, au Chapitre intitulé, *De Infectione ex concubitu cum leproso vel leprosâ*, (en quoi pourtant il ne fait que suivre la doctrine de GORDON) assûre qu'une *femme se préservera* de toute infection, si après avoir couché avec un Lépreux, *elle saute, elle descend à reculons & avec force par les degrés, & se procure l'éternuement en se mettant dans le nez du poivre pilé, ou une plume imbibée de vinaigre; de telle manière que la semence reçue auparavant,*

(a) *Practica Tract. 3. Doctrin. 3. Cap. 11.*
(b) *Philonii, Lib. 7. Cap. 39.*
(c) *Lilii Particul. 1. Cap. 22.*
(d) *Ubi suprà.*

vienne à s'écouler & à ſortir ; & ſi enſuite cette femme a ſoin de ſe baſſiner avec une décoction de roſes ou de plantain, qu'on aura fait bouillir dans du vin avec du ſon.

5°. Enfin, parce que, pour avoir couché avec une femme Lépreuſe, ou avec une autre à laquelle un Lépreux venoit d'avoir affaire, on en contractoit, outre l'Arſure, pluſieurs autres accidens, qu'on n'a jamais coutume d'obſerver ni dans la Gonorrhée Vénérienne, ni dans la Vérole. Il faut entendre ſur cela le même JEAN de GADDESDEN, à l'endroit cité : « Celui, (dit-il) qui a eu commerce « avec une femme qui s'eſt abandon- « née à un Lépreux, reſſent des pi- « quottemens entre la chair & le cuir, « & quelquefois des échauffemens « par tout le corps, & enſuite du « froid ; il a des inſomnies, & ſent « comme des fourmis qui courent ſur « ſon viſage, ſi le mal vient d'une « cauſe chaude. Sa couleur change de « rouge en blanc, & réciproquement « de blanc en rouge. Ces ſortes de « Malades ont fort ſouvent intérieu- « rement une chaleur lente, laquelle « ſe produit quelquefois au-dehors, «

» s'ils ſont d'un tempérament cholé-
» rique. Mais s'ils ſont d'une com-
» pléxion plegmatique, ou d'un tem-
» pérament mélancolique, cette cha-
» leur ſe fait reſſentir plus tard, & le
» viſage perd auſſi-tôt ſa couleur, &
» il devient un peu bourſoufflé; on
» ſent encore une peſanteur dans tous
» les membres, de manière qu'on
» peut à peine ſe remuer; & l'on a
» froid entre cuir & chair, après
» quoi on reſſent un fourmillement
» au viſage, & enſuite par tout le
» corps. » Tout cela ſe lit encore, en propres termes, dans la Chirurgie de THÉODORIC, à l'endroit déja cité, dans le *Rogerina*, & dans le *Compendium Medicinæ* de GILBERT.

VIII. Les autres autorités alléguées par M. BECKETT, qui ſont poſtérieures à l'année 1494., peuvent s'entendre, ſi l'on veut, de cette eſpèce d'Arſure qui venoit de la Lèpre; quoiqu'à parler franchement, tous ces Paſſages me paroiſſent plutot devoir ſe rapporter aux Maladies véritablement Vénériennes. Car le plus ancien eſt de l'année 1530., où la Lèpre commençoit déja à devenir rare, & où la Vérole n'étoit

pas ſeulement fréquente & commune en Italie & en France, mais auſſi en Angleterre; comme cela eſt certain par e Teſtament du Docteur COLLET, Doyen de l'Egliſe Cathédrale de S. Paul de Londres, qui fut fait en 1518. (*a*), & que l'on peut voir dans l'*Hiſtoire de la Médecine* de M. FREIND, *Part.* 3. Au-reſte, il n'importe nullement qu'il y ſoit parlé de l'Arſure des Parties Génitales, & non de la Gonorrhée, ni des Chancres de la Verge. Car il fallut alors donner à ces Maladies nouvelles des noms que l'uſage avoit rendu propres à d'autres maux, mais auxquels, quoiqu'ils fuſſent d'une nature différente, ces nouvelles Maladies paroiſſoient cependant avoir quelque rapport; comme nous ſçavons que cela s'eſt pratiqué ailleurs à l'égard des noms attribués à la Vérole: L'Hiſtoire nous fournit un exemple de cette eſpèce, quoique dans un cas différent, lorſqu'autrefois les Romains donnèrent aux Eléphans de PYRRHUS le nom de *Bœufs*

(*a*) Il mourut l'année ſuivante 1519. Voyez la Notice de l'Univerſité d'Oxford, *pag.* 106.

de Lucanie. Les hommes ne ſçauroient s'expliquer autrement, toutes les fois qu'ils ſont obligés de ſe ſervir des idées des choſes qu'ils connoiſſent, pour parvenir à la connoiſſance des choſes qui leur étoit inconnues.

M. *Beckett* ſoutient que la Vérole-même a été connue autrefois.

Secondement. Dans la ſeconde Diſſertation, qui ſe trouve au XXXI. Volume des *Tranſactions Philoſophiques*, N°. 365., ann. 1720., M. BECKETT fait tous ſes efforts pour prouver l'ancienneté de la Vérole-même, &, pour cela, outre quelques raiſons communes, auxquelles nous avons déja ſuffiſammeent répondu ci-deſſus, il rapporte deux témoignages qui paroiſſent dignes de remarque.

Le premier eſt tiré d'un Manuſcrit, qu'on trouve à Oxford au Collége de Lincoln, & dans lequel un certain THOMAS GASCOIGNE (*a*), qui a été, ſelon M. BECKETT, Chancellier de l'Univerſité d'Oxford, parle de la manière ſuivante: « Car j'ai

(*a*) Il avoit été Membre du Collége d'Orial dans l'Univerſité d'Oxford. Il mourut l'an 1458. Voyez la Notice de l'Univerſité d'Oxford, *pag.* 61.

connu, moi Maître THOMAS GAS- «
COIGNE, Docteur en Théologie, «
quoiqu'indigne, qui ai écrit & re- «
cueilli ceci, j'ai connu, dis-je, plu- «
ſieurs hommes qui ſont morts de la «
putréfaction de leurs Parties Géni- «
tales & de leur corps; laquelle cor- «
ruption & pourriture, comme ils «
l'ont eux-mêmes avoué, leur avoit «
été cauſée pour avoir eu un com- «
merce charnel avec des femmes. «
Un Duc du premier rang en An- «
gleterre, ſçavoir, JEAN de GAUNT «
(*a*), eſt mort d'une ſemblable pour- «
riture de ſes Parties Naturelles & de «
ſon corps, qui avoit été produite «
par la fréquentation des femmes; «
c'étoit en effet un grand fornica- «
teur, que l'on connoiſſoit même «
pour tel dans toute l'Angleterre. «
Avant ſa mort, étant détenu au lit «
par cette infirmité, il montra cette «
putréfaction à RICHARD II., Roi «
d'Angleterre, lorſque ce Prince «

(*a*) " JEAN ſurnommé PLANTAGENEST, "
vulgairement nommé de GAUNT, de Gand "
Ville de Flandres ſon lieu natal, quatrième "
fils d'EDOUARD III., Roi d'Angleterre, "
orné par ſon Pere du Titre de Comte de "
RICHMOND, ... Mourut la vingt-unième "

» fut le visiter pendant sa maladie :
» Ce recit m'a été fait par un Bache-
» lier en Théologie, qui le sçavoit.
» De-même aussi le sieur WILL, hom-
» me d'un âge très-avancé, & habi-
» tant de la Ville de Londres, est
» mort d'une pareille putréfaction de
» ses Parties Génitales & de son corps,
» causée par la conjonction charnelle
» avec des femmes, comme il l'a con-
» fessé lui-même plusieurs fois avant
» son décès, lorsque de sa propre
» main il distribuoit des aumônes ;
» c'est ce que j'ai sçu l'an de NOTRE-
» SEIGNEUR 1430. » Voilà ce que rapporte ce THOMAS GASCOIGNE : d'où M. BECKETT croit pouvoir conclure que JEAN Duc de LANCASTRE, qui est appellé par les Anglois Duc de GAND, ou de GAUNT, & le nommé WILL habitant de Londres, étoient attaqués de la Vérole avant l'année 1430. ; & que par-conséquent cette Maladie avoit paru en Europe

année du Règne du Roi RICHARD II., & " l'an de JESUS-CHRIST 1398. „ suivant son Epitaphe, qui se lit à main gauche dans le Chœur de l'Eglise de Saint PAUL de Londres. Voyez PAUL HENTZNER dans son *Itinéraire d'Angleterre*, *pag.* 175. 176.

avant

avant la découverte des Indes Occidentales.

L'autre témoignage eſt tiré de quelques Paſſages des Oeuvres manuſcrites de JEAN ARDERN, Chirurgien célèbre en Angleterre vers l'an 1370., dans leſquels il eſt fait mention du Phimoſis, du Paraphimoſis, des Carnoſités de l'urèthre, & du Bubon : d'où il ſemble à M. BECKETT qu'on peut inférer, que ces ſymptômes étoiens vénériens, & qu'ainſi la Vérole paroiſſoit déja en Angleterre dans ce tems-là.

Explication des Raiſons alléguées par M. *Beckett*.

Mais M. BECKETT, trop prévenu de ſon ſentiment, voit la Vérole, ou croit la voir, dans des endroits où il eſt certain qu'elle n'eſt point ; comme on en pourra juger aiſément, ſi l'on veut bien ſe donner la peine de l'éxaminer.

Car I. on a déja fait remarquer ci-deſſus au *Chapitre* 2., que les Parties Naturelles ont été ſujettes de tout tems à des maladies conſidérables, de-même que toutes les autres parties du corps, comme étant expoſées aux mêmes cauſes de maladie, & n'ayant aucun privilége excluſif. Il eſt ſûr, par exemple, que preſque tous les

Médecins, dès les premiers tems de la Médecine, & long-tems avant que la Vérole fût connue, ont parlé amplement de l'Abſcès, de l'Ulcère, du Cancer, de la Pourriture, de la Gangraine des Parties Génitales : ſur quoi l'on peut voir GALIEN, *Liv. 6., Des endroits affectés, Chap. 6.*, & CELSE, *Liv. 6. Chap.* 18., ſans compter les autres Médecins. Les anciens Hiſtoriens font eux-mêmes ſouvent mention de ces ſortes de maux. C'eſt ainſi que FLAVE JOSEPHE, au *Liv.* 2., *contre* APION, raconte que ce calomniateur des Juifs fut attaqué d'un Ulcère à la Verge, dont il mourut dans de grandes douleurs, ſes Parties Honteuſes étant tombées en pourriture, après qu'on y eut fait inutilement pluſieurs inciſions. Le même Auteur, dans ſon *Hiſtoire des Juifs, Liv.* 17., *Chap.* 8., rapporte qu'HÉRODE, Roi de Judée, tomba en hectiſie, & mourut en convulſion, ſes Parties Génitales s'étant auſſi pourries, & les vers en ſortant de tous côtés. Il paroît de-même, par le témoignage d'EUSEBE (*a*), dans ſon *Hiſtoire Ecléſiaſtique*,

(*a*) AURÉLE VICTOR dans ſon *Abrégé de l'Hiſtoire des Céſars, Chap.* 40., & ZOZIME

Liv. 8., *Chap.* 16., que l'Empereur GALERE MAXIMIEN mourut miſérablement d'un Abſcès & d'un Ulcère, qui lui étoient ſurvenus vers le milieu des parties ſecrettes du corps (c'eſt-à-dire, comme je penſe, au Périnée) que l'une & l'autre de ces maladies étoit incurable, & qu'il ſortoit de cet Ulcère une quantité incroyable de vers, & une puanteur inſupportable. Tout le monde ſçait encore l'hiſtoire de cet homme de la Ville de Come, rapportée par PLINE le jeune dans la vingt-quatrième *Lettre du 6e. Livre de ſes Lettres.* « Un homme, dit-il, « avoit des Ulcères aux environs des « Parties Honteuſes, qui, par la lon- « gueur de la maladie, tomboient en « pourriture; ſa femme voulut voir « ſon mal, croyant que perſonne ne « pouvoit mieux juger qu'elle, s'il « pouvoit guérir. Elle le vit donc, « mais elle déſeſpéra de la guériſon; « c'eſt-pourquoi *elle lui conſeilla de* « *mourir, & devint elle-même la com-* « *pagne, la guide, & même l'exemple* «

au ſecond Livre de ſes Hiſtoires, s'accordent avec EUSÉBE. Mais voyez ſur cela JOSEPH SCALIGER, dans ſes Remarques ſur la Chronologie d'EUSÉBE, N°. 2326. *pag. m.* 248.

» *& la cause nécessaire de la mort de son*
» *mari : car elle se lia avec lui, & se*
» *précipita dans le Lac de Come.* »
Enfin c'est ainsi que PALLADE, dans son *Histoire Lausiaque*, *Vie* 32., raconte qu'un homme nommé ERON, qui avoit eu affaire à une Comédienne, fut attaqué d'un Charbon au Gland de la Verge, & qu'il en fut malade pendant six mois à un tel point, que ses Parties Naturelles se pourrirent, & tombèrent d'elles-mêmes. Néanmoins tous ces Passages, tant des Médecins, que des Historiens, ne sçauroient faire penser, ni même soupçonner, à qui que ce soit, à moins qu'il ne fût entièrement ignorant en Médecine, que ces sortes de maux aient été causés autrefois par la Vérole; puisque même de nos jours, que ce cruel fleau fait de si grands ravages, ces Maladies ne viennent pas toujours d'un commerce impur.

II. Nous croyons que ces maux des Parties Génitales, étoient surtout fréquens dans les hommes addonnés aux femmes, dans ceux qui hantoient les mauvais lieux, & qui s'abandonnoient sans retenue à la lu-

xure ; car comme ces débauchés, aveuglés par leur paſſion brutale & leur lubricité, s'addonnoient principalement à des femmes publiques, qui de tout tems ont été très-impures ; qu'ils ſe livroient ſans réſerve à toutes ſortes d'impudicités, & que, ſemblables à des étalons, ils avoient affaire indifféremment à toutes ſortes de femmes, & bien ſouvent à des malheureuſes qui ſe trouvoient attaquées d'un Cancer, d'un Ulcère, d'un Abſcès, &c. à la Matrice, ou qui avoient actuellement beaucoup de Fleurs-blanches âcres, virulentes, &c. ou à des femmes Lépreuſes, ou bien à des femmes qui s'étoient proſtituées récemment à des Lépreux, &c., il devoit arriver de-là ſans doute à ces hommes impudiques, de contracter plus ſouvent que d'autres, des *Arſures*, des Phlogoſes, des Inflammations, des Abſcès, des Ulcères, des Carcinomes aux Parties Honteuſes.

III. Bien-plus, quand même nous accorderions que ceux qui étoient très-enclins à la luxure, n'avoient commerce qu'avec des femmes ſaines & pures, ce qui eſt aſſûrément

beaucoup accorder, cependant, comme ils avoient trop ſouvent commerce avec elles, ils devenoient par-là même beaucoup plus ſujets aux Maladies dont on parle, que ceux qui, quoique ſans vivre dans la chaſteté, ne laiſſoient pas d'éviter l'excès. Car les Organes de la génération ſe trouvant pleins d'une ſemence âcre, ſalée, & chaude, & étant trop fréquemment & trop long-tems maniés, preſſés, & gonflés d'un ſang très-chaud, qui y couloit, ou qui y étoit retenu; & qui plus eſt, étant ſouvent irrités par l'uſage des Remèdes Aphrodiſiaques, pour exciter davantage à l'amour, il arrivoit que ces perſonnes étoient, plus ſouvent que d'autres, attaquées d'*Arſure*, de Phlogoſe, & de Phlyctaines au Gland, d'Inflammation, d'Abſcès, & de Tumeur aux Proſtates, aux Véſicules ſéminales, aux Teſticules, &c. Comme donc la déclamation trop forte nuit aux Poûmons, que la trop grande & trop longue application à regarder de très-petits objets, nuit aux Yeux; de-même ceux qui s'addonnoient ſans modération aux plaiſirs de l'amour, devoient être ſujets à

différens maux des Parties Génitales ; & ainsi, comme dit un Poëte, quoique dans un autre sens, *les Artisans périssoient par leur Art-même*. Les Stoïciens ont fort bien senti cette vérité, lorsqu'au rapport de Ciceron (a), ils reprochoient à EPICURE la difficulté d'uriner, qu'il avoit avouée d'avoir, comme un *mal occasionné par une honteuse intempérance*.

C'est ainsi que PIERRE-PAUL VERGIER, ce bon vieillard de Capo d'Itria, qui florissoit à Padoue en 1395., rapporte dans son *Histoire de la Famille des Carrares*, qui n'a par encore été rendue publique, suivant le témoignage de JEAN RHODIUS dans ses *Corrections & ses Notes sur Scribonius Largus*, N°. 235., « Qu'UBERTIN de la Maison des « CARRARES, VIIe. du nom, & le « IIIe. Prince de la Ville, mourut à « Padoue le 29. de Mars de l'an « 1345., d'un Mal invétéré qu'il avoit « contracté aux Parties Honteuses par « l'excès de son libertinage avec les « femmes. »

IV. C'est-pourquoi, sans préten-

(a) *Epistol. ad Familiares, Lib. 7. Epistolâ 27.*

dre diſputer ici ni de l'authenticité du Manuſcrit que l'on dit ſe trouver au Collége de Lincoln, ni du témoignage de ce THOMAS GASCOIGNE, qui l'a écrit, comme on le prétend, en 1430., & qui par-conſéquent ne ſçavoit que par oui-dire, comme il l'avoue lui-même, tout ce qu'il raconte de JEAN de GAND, qui étoit déja mort avant l'année 1399.; à-moins qu'on n'allègue des autorités plus ſûres, je ne crois pas que perſonne ſoit diſpoſé à croire, avec M. BECKETT, que JEAN de GAND, & le nommé WILL, habitant de Londres, aient eu autrefois la Vérole, parce que *ces deux hommes ſont morts de la putréfaction de leurs Parties Génitales & de leur corps*, ou parce que *cette corruption & pourriture avoit été cauſée, comme ils le dirent eux-mêmes, pour avoir eu un commerce charnel avec des femmes.* Car il paroît aſſez clairement, de ce qu'on a dit ci-deſſus, que ces ſortes de corruptions & putréfactions des Parties Naturelles, avoient pu être contractées autrefois, ſans aucune contagion vénérienne, ſoit par un commerce impur avec des femmes dont la Matrice étoit

attaquée d'un mal considérable, ou avec des Lépreuses, ou avec des femmes gâtées pour avoir eu affaire à des Lépreux; soit même par un commerce pur, mais trop fréquent & trop immodéré, avec des femmes saines; de-même que ces accidens pourroient encore arriver aujourd'hui par une raison semblable.

V. Ce n'est pas avec plus de fondement, ni avec un meilleur succès, que M. BECKETT a essayé d'ajuster à son opinion les Passages qu'il a extraits des Oeuvres Chirurgiques de JEAN ARDERN, où il est question du Phimosis, du Paraphimosis, de l'Hypersarcose ou Carnosité de l'Urèthre, &c. En effet, il n'est rien de plus certain, & je ne crois pas que personne le nie, que ces sortes de maux (comme leurs noms Grecs le font assez entendre) ont été connus & décrits autrefois par les Médecins Grecs, & ensuite par les Latins, par les Arabes, & par ceux qui ont pratiqué la Médecine en Europe depuis le tems des Arabes jusqu'au renouvellement des Belles-Lettres. Outre GALIEN & CELSE, que nous avons déja cités, il seroit

aiſé, s'il le falloit, d'en rapporter plusieurs autres, chez qui l'on trouve tous ces accidens expliqués d'une manière claire & préciſe. Mais ces ſortes de maux des Parties Génitales venoient autrefois d'une cauſe ordinaire, comme il paroît aſſez par la lecture de ces Auteurs, & non d'une cauſe vérolique, c'eſt-à-dire, du Virus Vénérien : C'eſt-pourquoi il ne faut point les confondre avec les Maladies Vénériennes de la même eſpèce, qu'on voit aujourd'hui ; parce que celles-ci, quoiqu'elles ſoient de même genre par leur caractère & par la manière dont elles attaquent (ce qui leur a auſſi fait donner les mêmes noms) en diffèrent néanmoins par leur cauſe & par leur origine.

Enfin, *en troiſième lieu*, la dernière Diſſertation de M. BECKETT, qui ſe trouve dans le même Volume des *Tranſactions Philoſophiques*, N°. 366., roule ſur la Lèpre des Arabes, que cet Auteur prétend avoir été autrefois de deux eſpèces, comme il l'avoit déja inſinué dans la Diſſertation précédente; l'une qui étoit véritablement la Lèpre; & l'autre qui, ſous le faux nom de Lèpre, étoit la mê-

me chose que la Vérole d'aujourd'hui. Mais ce sont là de pures conjectures, que M. BECKETT n'avance que pour favoriser son opinion, mais que nous avons déja suffisamment refutées ci-dessus au *Chapitre 3*.

Voilà donc à quoi se réduit le précis des raisons que M. BECKETT a employées, pour attaquer le sentiment de la nouveauté de la Vérole, qui est à-présent celui de presque tout le monde, & qui se fortifie de jour en jour : Il croit avoir entièrement décidé la question, en rapportant quelques Passages tirés d'Ecrits obscurs & inconnus, & le plus souvent non imprimés, & des Passages ordinairement tronqués, douteux, équivoques, & même qui regardent manifestement d'autres Maladies. Ne sont-ce pas là des preuves bien concluantes ! S'il étoit possible qu'elles fissent quelque impression sur l'esprit des personnes qui sçavent juger de la juste valeur des raisons qu'on allègue, j'oserois me promettre non-seulement de prouver, par la même méthode, que l'Amérique, cette quatrième Partie du Monde, a été connue autrefois des Anciens, &

qu'on y est allé par mer, avant le tems de CHRISTOPHLE COLOMB, ce que je crois absolument faux; mais même de le prouver par des autorités plus nombreuses & plus fortes, que celles qu'on objecte pour soutenir l'ancienneté de la Vérole.

CHAPITRE VIII.

Réfutation des autres Raisons, dont quelques-uns se servent, pour appuyer le sentiment de l'Ancienneté de la Vérole.

IL paroîtra peut-être que je suis déja trop long dans les preuves que je rapporte de la nouveauté de la Vérole. Cependant je n'ai pas encore fini; & pour éclaircir entièrement cette question, il me reste à réfuter, ou plutôt à expliquer, quelques autres Raisons, que l'on croit favorables à l'opinion contraire, & même qu'on a coutume d'objecter pour la prouver.

Première Objection.

La *première* de ces Raisons est tirée des Statuts suivans, qui ont été faits en 1347., par JEANNE I., Reine des Deux-Siciles, & Comtesse de Proven-

ce, touchant la discipline du Lieu public de Débauche d'Avignon, & écrits en langue du pays, telle qu'on la parloit alors en Provence, & qui diffère peu de celle d'aujourd'hui.

ANCIENS STATUTS DU LIEU public de Débauche d'AVIGNON, écrits en Provençal, & traduits en François.

I.

L'An mil tres cent quaranto & set, au hueit dau més d'Avous, Nostro bono Reino Jano a permés lou Bourdeou dins Avignon; Et vol que toudos las fremos debauchados non sé tengon dins la Cioutat; mai que sian fermados din lou Bourdeou, & que per estre couneigudos, que porton une agullietto rougeou sus l'espallou de la man escairo.

I.

L'An mil trois cens quarante-sept, & le huitième du mois d'Août, notre bonne Reine JEANNE a permis un Lieu public de Débauche dans Avignon; Et elle défend à toutes les femmes débauchées de se tenir dans la Ville, ordonnant qu'elles soient renfermées dans le Lieu destiné pour cela, & que pour être connues, elles portent une aiguillette rouge (*a*) sur l'épaule gauche.

(*a*) C'est ainsi qu'il étoit ordonné, par une loi, aux Courtisanes du Lieu de Débauche de Toulouse, de se faire distinguer des autres femmes par une aiguillette qui pendoit sur l'épaule. Voyez PASQUIER, *Recherches de la France, Liv. 8. Chap. 35.*

II.

Item. *Sé qualcuno a fach fauto, & volgo continua de mal faire, lou Clavairé ou Capitané das Sargeans la menara soutou lou bras per la Cioutat, lou tambourin batten, embé l'agullietto rougeou sur l'espallo, & la lougeara din lou Bourdeou ambé las autros; ly defendra de non si trouba foro per la Villo, à peno das amarinos la premieiro vegado, & lou foué & bandido la secondo fés.*

II.

Item. Si quelque fille qui a déja fait faute, veut continuer de se prostituer, le Porte-clefs, ou Capitaine des Sergens, l'ayant prise par le bras, la menera par la Ville, au son du tambour, & avec l'aiguillette rouge sur l'épaule, & la placera dans la Maison avec les autres; lui défendant de se trouver dehors dans la Ville, à peine du fouet en particulier pour la première fois, & du fouet en public, & du bannissement, si elle y retourne.

III.

Nostro bono Reino commando que lou Bourdeau siego à la carrieiro dou Pon trau-

III.

Notre bonne Reine ordonne que la Maison de débauche soit établie dans la Rue *du Pont*

eat, proché lous Fraires Augoustins, jusqu'au Pourtau Peiré, & que siego uno porto dau mesmo cousta, dou todos las gens intraran, & sarrado à clau, per garda que gis de jouinesso nou vejeoun las dondos, senfou la permissieou de l'Abadesso ou Baylouno, que sara toudos lous ans nommado per lous Consouls. La Baylouno gardera la clau, avertira la jouinesso de n'en faire gis de rumour, ni d'aiglary eis fillios abandonnados; Autremen, la mendro plagno que y aio, noun sortiran pas, que lous Sargeans noun lous menoun en prisou.

troué, près du Couvent des Augustins, jusqu'à la Porte *Peiré* (de PIERRE); & que du même côté il y ait une porte par où tous les gens pourront entrer, mais qui sera fermée à la clef, pour empêcher qu'aucun jeune homme ne puisse aller voir les femmes, sans la permission de l'Abbesse ou Baillive, qui tous les ans sera élue par les Consuls. La Baillive gardera la clef, & avertira la jeunesse de ne causer aucun trouble, & de ne faire aucun mauvais traitement ni peur aux filles de joye; Autrement, s'il y a la moindre plainte, ils n'en sortiront que pour être conduits en prison par les Sergens.

IV.

IV.

La Reino vol que

La Reine veut que

toudés lous ſamdés la Baylouno & un Barbier deputat das Conſouls, viſitoun todos las fillios debauchados, que ſeran au Bourdeou; Et ſé ſen trobo qualcuno qu'abia mal vengut de paillardiſo, que talos fillios ſian ſeparados & lougeados à part, afin que non las counougoun; per evita lou mal que la jouineſſo pourrié prenré.

tous les ſamedis, la Baillive, & un Chirurgien prépoſé par les Conſuls, viſitent chaque Courtiſane; & s'il s'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de paillardiſe, qu'elle ſoit ſéparée des autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne puiſſe point s'abandonner, & qu'on évite le mal que la jeuneſſe pourroit prendre.

V.

Item: *Sé ſé trobo qualco fillio, que ſiego iſtado impregnado din lou Bourdeou, la Baylouno nen prendra gardo que l'enfan noun ſe perdo, & n'avertira lous Conſouls per pourveſieu à l'enfan.*

V.

Item. Si quelqu'une des filles devient groſſe, la Baillive prendra garde qu'il n'arrive à l'enfant aucun mal, & elle avertira les Conſuls, afin qu'ils pourvoyent à ce qui ſera néceſſaire pour l'enfant.

VI.

Item. *Que la Bay-*

VI.

Item. La Baillive ne

louno noun permettra à gés d'amos d'intra dins lou Bourdeou lou jour Vendré & Sandé ſan, ni lou benhoura jour de Paſques, à peno d'eſtré caſſado, & d'avé lou foué.

permettra abſolument à aucun homme d'entrer dans la Maiſon le Vendredi ſaint, ni le Samedi ſaint, ni le bienheureux jour de Pâques; & cela, à peine d'être caſſée, & d'avoir le fouet.

VII.

Item. *La Reino vol que todos las fillios debauchados, que ſeran au Bourdeou, noun ſian en gés de diſputo & jalouſié; Que noun ſe derauboun, ne battoun, mai que ſian commo ſorés; Que quand qualco carello arribo, que la Baylouno las accordé, & que caduno ſen ſtié à ce que la Baylouno n'en jugeara.*

VII.

Item. La Reine défend aux filles de joye d'avoir aucune diſpute ni jalouſie entr'elles, de ſe rien dérober, ni de ſe battre. Elle ordonne, au-contraire, qu'elles vivent enſemble comme ſœurs: Que s'il arrive quelque querelle, la Baillive les accordera, & chacune s'en tiendra à ce que la Baillive en aura décidé.

VIII.

Item. *Sé qualcuno a rauba, que la Bailouno faſſo rendré lou lar-*

VIII.

Item. Que ſi quelqu'une a dérobé, la Baillive faſſe rendre à

recin à l'amiable ; Et sé la larrouno noun lou fai, que ly sian dounados las amarinos per un Sargean dins uno cambro, & la secondo lou foué per lou Bourreou de la Cioutat.

l'amiable le larcin; Et si celle qui en est coupable refuse de le rendre, qu'elle soit fouettée dans une chambre par un Sergent; mais si elle retombe dans la même faute, qu'elle ait le fouet par les mains du Bourrreau de la Ville.

IX.

Item. *Que la Baylouno noun dounara intrado à gis de Jusious ; Que sé per finesso sé trobo que qualcun sié intrat, & ago agut couneissencé de qualcuno dondo, que sia emprisounat, per avé lou foué per touto la Cioutat.*

IX.

Item. Que la Baillive ne permette à aucun Juif d'entrer duns la Maison : Et s'il arrive que quelque Juif, s'y étant introduit en secret & par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des Courtisanes, qu'il soit mis en prison, pour avoir ensuite le fouet (*a*) par tous les carrefours de la Ville.

(*a*) PIERRE de MARCA, dans son *Appendix Marcæ Hispanicæ*, pag. 1038., rapporte un Acte de l'année 1024., où l'on voit qu'un certain Juif, nommé ISAAC, eut ses biens confisqués par la Justice, pour *avoir commis adultère avec une Chrétienne.*

Quelle est l'autorité de ces Statuts.

On prétend avoir trouvé ces Statuts dans un vieux Manuſcrit, qui avoit été copié ſur les Régiſtres d'un certain Me. TAMARIN, Notaire d'Avignon, & Tabellion Apoſtolique, en 1392. C'eſt du-moins ce que j'ai lu dans une Note qui étoit au bas d'une Copie de ces Statuts, qui m'a été donnée par un ami. J'ai fait faire des recherches éxactes ſur l'autorité & l'authenticité de ces Statuts, & j'ai fait conſulter des gens habiles à Avignon & à Aix en Provence, pour ſçavoir s'ils avoient quelque connoiſſance de ce TAMARIN Notaire, ou de ces Statuts. Mais juſqu'à-préſent je n'ai rien pu apprendre de certain. Cependant je n'ai pas laiſſé d'inſérer ici ces Statuts, tant parce qu'ils ont quelque air de vérité, que pour empêcher qu'on ne me ſoupçonnât d'avoir rien diſſimulé de ce qui pouvoit être contraire à mon opinion.

Et quelle raiſon pouvoit avoir la Reine *Jeanne* de les faire.

Au-reſte, ſi ces Statuts ſont véritables, on s'étonnera peut-être qu'une Reine qui n'avoit alors que 23. ans, ait été ſi occupée à établir un Lieu de Débauche public, & à le mettre

en règle par des loix faites exprès ; & cela ſur-tout dans un tems qu'elle devoit avoir en tête des affaires bien plus importantes ; puiſquelle avoit été chaſſée de ſon Royaume de Naples par LOUIS, Roi de Hongrie, qui étoit venu venger la mort violente d'ANDRÉ ſon frere, Mari de JEANNE, dont on la ſoupçonnoit d'avoir été complice, & qu'elle s'étoit vue obligée de ſe réfugier dans la Provence, pays de ſa domination, pour implorer l'aſſiſtance du Pape CLEMENT VI., qui ſiégeoit à Avignon. Je comprens qu'un pareil établiſſement doit faire ſoupçonner cette Reine de n'avoir pas été ſévère ſur l'article de la vertu, ni fort occupée des règles de la bienſéance ; & ces ſoupçons paroîtroient d'autant plus plauſibles, que les Hiſtoriens témoignent ouvertement que cette Princeſſe a été d'une conduite peu régulière. Il faut avouer cependant qu'il ſemble que la Reine JEANNE ſuivit moins ſon goût particulier, que la coutume de ſon tems, en faiſant cet établiſſement à Avignon. Long-tems auparavant on trouvoit de pareils Lieux établis, non-

ſeulement dans les principales Villes d'Italie (*a*), mais à Rome-même, & en particulier un auprès du Palais du Pape, dont le Maréchal de la Cour de Rome tiroit une eſpèce de tribut, qui cauſoit un ſcandale, dont GUILLAUME DURAND demandoit l'abolition au Concile de Vienne (*b*). Nous avons rapporté, dans le *Chapitre precédent*, ce qui avoit été ordonné en Angleterre l'an 1430., au ſujet d'un pareil établiſſement dans le Fauxbourg de Londres appellé *Southvvarck*. Enfin, il y avoit auſſi dans le Royaume de France de pareils Lieux de Débauche publics, ſur-tout en Languedoc (qui eſt aux confins de la Provence); comme il paroît par les Comptes rendus à la Chambre des Comptes de Montpellier, qui ſe trouvent dans ſes Régiſtres, & comme on en eſt aſſûré en particulier pour la Ville de Toulouſe, Capitale de cette Province, où il y avoit un pa-

(*a*) Voyez NICCOLO DOGLIONI, *Lib.* 1. *Delle Coſe maravigilioſe é notabili della Citta di Venetia*, au ſujet du Lieu de Débauche public établi à Véniſe avant l'an 1300. par un Arrêt du Sénat.

(*b*) Voyez le Traité, *De modo celebrandi Concilii Generalis*, *Part.* 2. *Titul.* 10.

reil établissement (*a*) avant l'année 1201., qui fut confirmé par les Rois CHARLES VI. (*b*) en 1389., & CHARLES VII. (*c*) en 1424., qui commença à déchoir dès l'an 1500., & qui fut dissipé (*d*) vers l'année 1566. Ces changemens sont même moins dus à la réforme des mœurs, qu'à la naissance de la Vérole; car on ne les attribue qu'à l'augmentation des frais, qu'il falloit faire pour guérir les Courtisanes qui étoient gâtées, & qui devinrent si considérables qu'ils surpassoient le gain.

Il faut donc convenir que les Princes qui établissoient autrefois ces sortes de mauvais Lieux dans leurs Etats, ou qui conservoient ceux que leurs ancêtres y avoient établis, loin de se croire coupables, croyoient au-contraire rendre service à la Religion & à l'Etat, en empêchant que les débauchés ne s'abandonnassent à de plus grands désordres, en mettant à cou-

(*a*) CATEL, *Mémoire de l'Histoire de Languedoc*, pag. 187.

(*b*) *Thrésor de Chartres.*

(*c*) CATEL, à l'endroit cité.

(*d*) LA FAILLE, *Annales de Toulouse*, Tome 1. sur l'an 1424.

vert l'honneur des femmes & des filles vertueuſes, & en prévenant de plus grands crimes par des maux plus excuſables. Mais je n'entreprens pas de décider ici, ſi l'on doit condamner ou approuver la conduite des Princes qui raiſonnoient ainſi autrefois, ou de ceux qui raiſonnent encore de-même & qui ſouffrent dans leurs Etats de ſi dangereux établiſſemens.

Mais du-moins s'enſuit-il de-là que, ſans entrer dans l'éxamen de la conduite particulière de la Reine JEANNE, on ne doit pas lui faire un crime d'avoir établi un mauvais Lieu à Avignon, ſuivant l'uſage reçu de ſon tems. Il ſemble, au-contraire, qu'on doit plutôt la louer de ce qu'en l'établiſſant, elle a travaillé à le maintenir dans l'ordre, & qu'elle a fait pour cela des Règles plus ſages (*a*)

(*a*) Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces Statuts du Lieu public d'Avignon paroiſſent avoit été faits avec plus de prudence & de circonſpection, que les Règles établies pour les Lieux publics de Londres du Fauxbourg de Southwark, qui ſe liſent dans JEAN STOW, dont le Livre a pour Titre *The ſurvey of London*, de l'Edition de 1633. *pag.* 448., 449.; & dans DANIEL TURNER, *A Diſſertation on the Venereal Diſeaſe, pag.* 13.,

qu'aucun des autres Princes qui ont été dans le même cas.

Je ne m'arrêterai point aux autres Articles de ces Loix ou Statuts, qui ne souffrent aucune difficulté : Je me contenterai seulement d'éxaminer le quatrième Article, où l'on prescrit les précautions que l'on devoit prendre pour arrêter le cours des maux qui se communiquoient par le commerce avec les femmes; parce que les défenseurs de l'ancienneté de la Vérole, croient pouvoir se prévaloir de cet Article.

Mais, pour y réussir, il faudroit commencer par prouver qu'il n'y avoit point autrefois d'autres maux que les Maux Vénériens qu'on connoît aujourd'hui, qui aient pu survenir aux femmes publiques par une suite de leur prostitution, & se communiquer par leur moyen à ceux avec qui elles avoient commerce. Autrement il vaut mieux entendre l'Article en question de ces autres Maladies dont on a déja parlé, & qui ont été communes de

& suivantes. Mais qui ont été faites plutôt pour le profit que pour le bien public; ce ce qui est évident en ce que toutes les fautes y étoient taxées à une Amende pécuniaire.

tout

tout tems, que d'en conclure, contre les témoignages évidens de tous les Auteurs, que les Maladies Vénériennes ont régné autrefois comme elles règnent à-présent.

Ainsi la preuve qu'on prétend en tirer, ne sçauroit être plus mal fondée, à-moins que l'on ne prouve que les Maux Vénériens qu'on voit aujourd'hui, sont les seuls qu'on puisse avoir eu en vue dans ce quatrième Article des Statuts : Mais nous sommes assûrés qu'on ne réussira jamais à le prouver. On peut juger par-là de la valeur de la preuve qu'on nous oppose : Cependant on en jugera encore mieux, si nous faisons voir qu'indépendamment des Maux Vénériens, qui, quelque communs qu'ils soient aujourd'hui, étoient autrefois inconnus, il y a eu de tout tems plusieurs autres Maladies qui ont été le fruit de la prostitution dans les femmes qui s'y abandonnoient ; que ces femmes ont pu communiquer ces Maladies aux hommes à qui elles avoient affaire ; & que c'est par-conséquent de ces Maladies qu'il faut entendre l'Article en question. Or c'est ce que j'espère de mettre dans la plus grande

évidence, par les raisons suivantes.

1°. Il est sûr que les femmes qui s'abandonnent à plusieurs hommes, quand même ces hommes n'auroient aucun Mal, sont néanmoins sujettes à des rhagades ou gersures à la Vulve, ou à des ulcérations superficielles au Vagin; car il est impossible que les Parties des femmes soient étendues, agitées, & pressées rudement, par des frottemens fréquens, répétés & vifs, dans des actes immodérés, souvent répétés avec toutes sortes d'hommes, sans causer des déchiremens, des écorchures, des inflammations, &c. sur-tout aux femmes qui, par rapport à leur jeunesse, ou à leur complexion délicate, ont les fibres plus tendres & plus relâchées; dont la Matrice, mal retenue en place, descend trop vers la Vulve; qui ont affaire à des hommes trop forts & trop puissans, & dont la Semence est trop âcre; ou enfin qui n'ont pas soin de se laver, ou qui ne se lavent pas assez souvent. Cela suffit pour comprendre que les Courtisanes abandonnées à tout le monde, & qui étoient exposées à la plupart des dangers dont on vient de parler, devoient

autrefois contracter fort ſouvent des Maux de cette nature ; que ces Maux étant une fois contractés, empiroient de jour en jour, par la réitération de la même cauſe, ou par la négligence des Courtiſanes ; & qu'enfin ils devoient ſe communiquer aux hommes qui avoient commerce avec elles, pat le moyen de l'humeur corrompue qu'elles répandoient dans l'Acte Vénérien ; de la même manière que la Galle, les Dartres, les Furoncles, &c. ſe communiquent par l'attouchement. De-là il arrivoit aux hommes des Eryſipèles, des Dartres miliaires, des Phlyctaines à la Verge, & de petits Ulcères à la ſuperficie du Gland & autour de la Couronne, tels que les anciens Médecins les ont décrits avant que la Vérole fut connue, comme nous avons vu ci-deſſus aux Chapitres 6. & 7.

2°. Il eſt certain que les femmes d'un tempérament ardent, & qui s'abandonnent à leur paſſion ſans retenue, s'attirent ſouvent par-là des Maux conſidérables, ſuppoſé qu'elles aient quelque indiſpoſition dans la Matrice : Tels ſont, par exemple, des Fleurs-blanches abondantes, âcres &

de mauvaiſe odeur, l'Ulcère, ou qui pis eſt, le Cancer de la Matrice. Car cette partie, à force d'entrer en des éréthiſmes ou gonflemens trop réitérés & trop violens, ſe trouve expoſée à des *ſtaſes* irrégulières, ou arrêts, tant du ſang, que de la lymphe, qui donnent lieu néceſſairement au relâchement des couloirs de la Matrice, d'où vient l'abondance & la mauvaiſe qualité des Fleurs-blanches; au déchirement de ſes Fibres, ce qui y produit des Ulcères; & enfin à la formation des dépôts lymphatiques, qui deviennent ſkirrheux, & qui dégénèrent le plus ſouvent en Cancers. Il n'eſt donc pas étonnant que les femmes publiques aient été autrefois ſujettes à ces mêmes Maux, & que par l'acrimonie de l'humeur corrompue ou du pus qui en couloit, elles aient pu cauſer diverſes maladies à ceux qui les approchoient, comme les Eryſipèles, les Dartres miliaires, les Phlyctaines, les petits Ulcères, &c. du Gland, du Prépuce, & de la Verge, c'eſt-à-dire, tous les Maux que les Auteurs qui vivoient avant la naiſſance de la Vérole, ont décrits comme pouvant venir de l'impureté des

Courtisanes : Sur quoi voyez ci-dessus les Chapitres 6. & 7.

3°. Il est hors de doute, par ce qui a été dit au Chapitre précédent, que les femmes qui avoient eu affaire à des Lépreux, se trouvoient ensuite le plus souvent attaquées d'une inflammation érysipélateuse dans le Vagin & dans l'Urèthre, avec une difficulté d'uriner considérable & fort incommode, qu'on appelloit *Arsure*, ou *Incendie*, & que les hommes qui voyoient ces femmes dans cet état, ou même qui voyoient des femmes saines, mais qui n'avoient pas eu le soin de se laver après avoir eu affaire à un Lépreux, en contractoient, comme par contagion, un Mal entièrement semblable à celui dont on vient de parler. Tout le tems donc que la Lèpre régna, il y eut une Maladie que la prostitution pouvoit procurer aux Courtisanes, & que les Courtisanes pouvoient communiquer aux débauchés, qui a dû être fréquente autrefois, mais qui, depuis long-tems, a disparu avec la Lèpre-même, dont elle étoit un symptôme : Car nous avons vu ci-dessus au Chapitre 6. qu'on ne pouvoit point la confon-

dre avec la Gonorrhée Vénérienne.

4°. Il est évident, par ce qui a été rapporté dans le même Chapitre, que la Lèpre se communiquoit d'une personne infectée à une saine, non-seulement en vivant & demeurant ensemble, mais sur-tout par l'Acte Vénérien. Il ne faut donc pas douter que les femmes publiques n'aient souvent contracté de cette manière la Lèpre dans les Lieux de Débauche, & qu'ensuite elles n'aient très-souvent communiqué le même mal à quantité de libertins. Par-conséquent, tout le tems que la Lèpre a régné, on a dû voir une quatrième sorte de Maladie, sçavoir, la Lèpre-même, que les Courtisanes ont pu prendre par l'Acte Vénérien, & qui, par le même moyen, a pu se communiquer aux débauchés.

Je sçai bien que les Loix (*a*) interdisoient autrefois aux Lépreux tout commerce avec le reste des hommes; mais je ne pense pas que ces sortes

(*a*) Voyez LA MARRE, *Traité de la Police*, Liv. 4. Titre 12., & les Ecrits de la plupart des Médecins du treizième & du quatorzième siècle, où il est parlé de *l'Examen juridique des Lépreux*.

de Loix fussent nulle-part observées avec tant d'éxactitude, que les Lépreux ne pussent quelquefois sortir, contre les défenses, & se glisser en secret dans les mauvais Lieux. Il est certain que les Juifs (qui ont toujours été odieux à tout le monde, & qu'on avoit obligés de se distinguer des autres (*a*) par une marque singulière, qu'il leur étoit défendu d'ôter, sous une grande peine) n'ont pas laissé de

(*a*) S. LOUIS ordonna en 1269. " Que " les Juifs porteroient un morceau de feutre " ou de drap jaune, en forme de Roue, cou- " su au haut de leur habit, sur la poitrine & " sur le dos; laquelle Roue devoit avoir qua- " tre doigts de large dans la circonférence, " & dont la concavité devoit être d'une pal- " me. ,, On trouve de semblables Ordonnances, sur le même sujet, de PHILIPPE III., dit *le Hardi*, en...., de LOUIS X., surnommé *Hutin*, en 1315., de JEAN I., en 1362. & 1365. Voyez *Ordonnances des Rois de France, par* M. SECOUSSE, sur ces mêmes années.

Il y avoit en Provence, au sujet des Juifs qui y demeuroient, de semblables Ordonnances, faites par CHARLES III., Comte de Provence, en 1293., par les Conciles d'Avignon, en 1326. & 1327., & par le Roi RENÉ, en 1454. Voyez *Mémoires de Littérature & d'Histoire*, Tom. 2. Part. 2. pag. 362.

se glisser quelquefois dans le Lieu de Débauche d'Avignon, dont l'entrée leur étoit très-expressément défendue, sous peine du fouet, par le *dernier Article des Statuts* : On trouve une preuve de ce fait dans les Régistres de ce même Notaire TAMARIN, au sujet d'un certain Juif de Carpentras, appellé DOUPEDO, qui fut fouetté publiquement à Avignon en 1408., ponr être entré en secret dans la Maison de Débauche, & y avoir couché avec une des Coutisanes qui y étoient.

Il est donc évident, en résumant ce qu'on vient de dire, qu'il y avoit autrefois plusieurs Maladies de différentes espèces, que les femmes publiques pouvoient contracter par leur prostitution, & que les débauchés pouvoient ensuite prendre, ou, pour mieux dire, que ces femmes contractoient, & qu'elles communiquoient aux libertins. C'est donc de ces Maladies qu'on peut, ou même qu'on doit, entendre ce qui est dit dans le quatrième Article des Statuts, qu'on nous oppose, plutôt que des Maux Vénériens, qui sont plus récens en Europe, (comme on le prouve par

tant d'autorités ſans replique) & qui, pour le moins, n'étoient pas connus en Provence avant l'année 1496 (*a*); comme il paroît par les Régiſtres de la Ville de *Manoſque*, où l'on trouve, qu'un nommé PEIRACHE DUREZ, qui avoit la direction des fours banaux de la Ville, fut privé de ſa charge, & chaſſé cette année, parce qu'*il étoit attaqué de la Maladie dite* (*b*) de LAS BUBAS, *que quelques gens de guerre avoient apportée, l'année précédente, d'Italie, où ils ſervoient ſous le Roi* (CHARLES VIII.) *& ſous le Duc d'Orléans* (qui fut enſuite LOUIS XII.) *dans notre Pays de Provence, qui étoit alors exemt de cette Maladie, laquelle n'y avoit point encore paru.*

II. L'autre Objection qu'on nous fait, eſt fondée ſur ce que la Maladie Vénérienne eſt appellée en François ſimplement *la Vérole*; au-lieu que la Maladie commune aux enfans, eſt nommée *la petite Vérole*. On prétend que l'épithète de *petite* n'a été donnée à cette dernière Maladie, que pour Seconde Objection.

(*a*) Voyez PITTON, *Hiſtoire d'Aix*, Liv. 4. pag. 246.

(*b*) On ſçait que les Eſpagnols appelloient ainſi la Vérole.

la diſtinguer du Mal Vénérien : D'où l'on croit pouvoir conclure, que ce Mal eſt plus ancien que la petite Vérole, à laquelle on n'a ajoûté cette épithète que pour la diſtinguer de l'autre Maladie plus ancienne qui portoit le même nom. Si cela étoit vrai, notre opinion de la nouveauté de la Maladie Vénérienne ne ſeroit plus ſoutenable; car on ſeroit forcé de convenir, que la Vérole doit être en Europe depuis plus de 800. ans; puiſqu'il y a ce tems, pour le moins, que la petite Vérole y eſt commune.

Mais ces raiſons ne ſont que ſpécieuſes, & l'on peut aiſément les rétorquer, avec avantage, contre ceux qui les objectent.

Sa Réfutation.

Car 1°. Il eſt certain que la Maladie qu'on appelle aujourd'hui en François *la petite Vérole*, ne ſe nommoit autrefois que *la Vérole* tout court, comme on peut le prouver par les témoignages des Auteurs qui vivoient vers les premiers tems de la Maladie Vénérienne. C'eſt ainſi que FRANÇOIS RABELAIS, dans ſon *Hiſtoire de Pantagruel*, Liv. 4. Chap. 52., NICOT, dans ſon *Dictionnaire*, ſur le mot *Vérole*, & AMBROISE PARÉ,

dans ses *Oeuvres Chirurgiques*, Liv. 20., donnent à la Maladie que les Latins appellent *Variolæ*, le nom de *Vérole*, sans l'épithète de *petite*. Il est sûr, d'un autre côté, que cette dénomination se conserve encore aujourd'hui dans la plupart des Provinces de France. C'est ainsi que LAURENT JOUBERT témoigne expressément dans son Traité *De la Grosse Vérole*, *Chap.* 1., « Que les François appelloient autrefois *Vairole* simplement la Maladie qu'ils appellent à-présent, *Petite Vérole*, depuis que le Mal Vénérien a commencé de régner en Europe. » Au-reste, pour le dire en passant, c'est ce qui fait soupçonner, avec grande apparence de raison, que CHARLES THUILLIER, Docteur en Médecine, trompé par l'ignorance de l'ancien langage, a mal entendu (*a*) ce qu'on lit dans les Régistres du Parlement de Paris, sur l'année 1521., touchant N. POUILLOT, « qu'il fut reçu Maître des Requêtes le 25. Juin de la susdite année, qu'il devint ensuite Président au Parlement, & qu'il mou-

(*a*) Observations sur les Maladies Vénériennes, seconde Edition, pag. 10.

» rut enfin de *la Vérole*; » comme si ces derniers mots signifioient que ce Magistrat fût mort du Mal Vénerien, au-lieu qu'ils signifient simplement qu'il mourut de la *petite Vérole*.

2°. Il est sûr, au-contraire, que dans le commencement le Mal Vénérien n'étoit pas appellé en François *la Vérole* simplement, mais *la grosse Vérole*. Pour preuve de ce fait, on peut citer 1°. Un Arrêt du Parlement de Paris, rendu l'année même 1496., touchant la discipline qu'on devoit observer à l'égard de ceux qui se trouveroient infectés de la Maladie Vénérienne, dans lequel cette Maladie est nommée *la grosse Vérole*; On rapportera cet Arrêt au dernier Chapitre de ce Livre: 2°. GASPARD TORRELLA, qui dans son Dialogue *De Dolore in Pudendagrâ*, écrit en France l'an 1499.; PIERRE-ANGE AGATHUS, qui dans sa Remarque sur le Chapitre 2. du Livre *De Morbo Gallico* de GABRIEL FALLOPPE; & JEAN LE MAIRE, Poète François, qui dans son Poème allégorique, intitulé, *Compte Second de Cupido & d'Atropos*, écrit en 1520, remarquent en termes exprès, que la Maladie Vénérien-

ne étoit nommée par les François *la grosse Vérole* : 3°. Enfin LAURENT JOUBERT, Médecin de Montpellier, THIERRY de HERY, & AMBROISE PARÉ, Chirurgiens de Paris, qui dans leurs Traités sur la Maladie Vénérienne, écrits en 1577., 1552., & 1575., n'appellent jamais cette Maladie *la Vérole* simplement, mais toujours *la grosse Vérole*.

3°. Par-conséquent, tant s'en faut qu'il faille croire le Mal Vénérien plus ancien que la petite Vérole, qu'au-contraire il s'ensuit de-là, au jugement même de ceux que nous réfutons, que la Maladie Vénérienne, que l'on nommoit anciennement *la grosse Vérole*, est plus récente que la petite Vérole, qu'on appelloit autrefois *la Vérole* tout tourt; puisqu'il a fallu ajoûter une épithète au Mal Vénérien, pour le distinguer de la petite Vérole, à-peu-près comme on a accoutumé, dans les Maisons nobles, d'assujettir les Branches cadettes à porter des *armes brisées*, pour les distinguer de la Branche aînée, qui porte les *armes* de la Maison *pleines & sans brisure*.

4°. Que si l'usage a prévalu, depuis

quelque tems, d'appeller la Maladie Vénérienne *la Vérole* ſimplement, ſans y ajoûter d'épithète, c'eſt parce que ceux qui avoient la petite Vérole, ou qui parloient de ceux qui en étoient attaqués, ont eu grand ſoin d'ajoûter une épithète au nom de la Maladie, en la nommant toujours *la petite Vérole*, pour la diſtinguer du Mal Vénérien, comme d'un Mal honteux & deshonorant; ce qui a fait d'un côté, qu'à la longue on n'a plus donné à la petite Vérole le nom ſimple de *Vérole*, mais toujours celui de *petite Vérole*, & a fait en même tems de l'autre, que la Maladie Vénérienne a été appellée ſimplement *la Vérole*, ſans y ajoûter d'épithète, qui étoit devenue ſuperflue.

5°. Ce qu'on vient de dire ſe trouve confirmé par l'éxemple de quelques autres Nations de l'Europe, qui ſe ſervent, comme la nôtre, d'un même nom pour déſigner le Mal Vénérien, & la petite Vérole.

C'eſt ainſi que les Anglois appellent d'ordinaire la petite Vérole, *The pocks* ſimplement, c'eſt-à-dire, Vérole, & rarement *The ſmall pocks*, c'eſt-à-dire, petite Vérole: Qu'au-

contraire ils appellent toujours le Mal Vénérien, *The great pocks* ou *The french pocks*, grosse Vérole ou Vérole Françoise.

C'est ainsi que les Flamands & les Allemands appellent le plus souvent la petite Vérole simplement *die Pocken*, les Véroles, ou *die Blattern*, les Pustules, ou bien, tout-au-plus, quoique rarement, *die Kinder Pocken*, les Véroles des Enfans : Mais ces mêmes Peuples nomment toujours la Maladie Vénérienne *die Frankosische Pocken*, les Véroles Françoises, ou *die grossen Blattern*, les grosses Pustules.

III. Enfin il y a des gens, comme entr'autres FABIUS PACIUS (*a*), de Vicence, qui s'imaginent qu'on peut inférer l'ancienneté du Mal Vénérien, de ce que la plupart des noms qu'on donne à ses différens accidens, sont Grecs, comme *Gonorrhée*, *Phimosis*, *Paraphimosis*, *Bubon*, *Rhagades*, &c. Mais raisonner ainsi, c'est bien faire voir qu'on n'est guéres au fait ni des Belles-Lettres, ni de la Médecine ; puisque c'est une preuve qu'on ignore que la *Gonorrhée*, le *Phimosis*, &c., dont les Médecins Grecs ont parlé,

Troisième Objection, & sa Réfutation.

(*a*) Dans son Traité *De Morbo Gallico*.

n'étoient en rien véroliques; mais qu'on n'a pas laissé, quand la Vérole eut paru, & qu'elle eut attiré des Maladies à-peu-près semblables par leur nature, quoique très-différentes par leur cause, d'employer les mêmes noms pour les désigner. Voudroit-on qu'il n'eût pas été permis de se servir en Médecine du droit qu'on a toujours eu dans toute autre matière, de pouvoir approprier des noms anciens & déja consacrés par l'usage pour signifier certaines choses, à des choses nouvelles qui y avoient du rapport? N'est-ce pas ainsi qu'on appelle un Régiment *Phalanx*, un Mousquet *Catapulta*, la Poudre-à-canon *Pulvis Pyrius*, la Boussole *Pyxis Nautica*, l'Imprimerie *Typographia*, &c., en se servant, dans ces occasions, de mots Grecs, quoiqu'il soit hors de doute que rien de ce qu'on vient de nommer n'a été connu des anciens Grecs?



CHAPITRE IX.

Hiſtoire des différentes Fables que l'on a débitées ſur l'origine de la Vérole ; & Réfutation de ces Fables.

AUTANT les Médecins qui ont vêcu ſur la fin du quinzième ſiècle, & au commencement du ſeizième, ont-ils été unanimes ſur la nouveauté de la Vérole, autant ſe ſont-ils partagés en des ſentimens différens ſur la première cauſe de cette Maladie. Comme la plupart de ces ſentimens étoient frivoles ou chimériques, il y a long-tems qu'on les a oubliés ; car c'eſt le propre du tems de détruire les fictions. Nous avons pourtant cru qu'il étoit néceſſaire de rapporter par ordre, & de réfuter en peu de mots les principaux de ces différens ſentimens, pour mettre dans un plus grand jour ce que nous avons à dire ſur cette matière dans le Chapitre ſuivant. Que l'on a attribué fauſſement l'origine de la Vérole.

I. Les premiers Médecins qui ont écrit ſur la Vérole, remplis des préjugés de leur ſiècle, & accoutumés A une *maligne influence* des Aſtres.

à ajoûter foi aux rêveries des Aſtrologues, ont tous attribué l'origine de cette Maladie à la *maligne influence* des Aſtres, ou à la *conionction malfaiſante* des Planètes. Mais, comme une erreur ne ſe préſente pas ſous les mêmes faces, ils ont preſque tous rapporté cette origine à des *conjonctions* différentes.

En 1497. C'eſt ainſi qu'en 1497. CORADIN GILINI, dans ſon *Opuſculum De Morbo Gallico*, que nous avons déja cité, a prétendu qu'il falloit attribuer la naiſſance de la Vérole « à la *conjon-* » *ction* de Saturne & de Mars, arri- » vée le 16. Janvier 1496., environ » midi, qui préſageoit une mortalité » ſur les hommes; ou bien à la *con-* » *jonction* de Jupiter & de Mars, » qui s'étoit faite le 17. Novembre » 1494., dans un Signe chaud & » humide, & qui avoit élevé des » vapeurs de la terre & de l'eau, que » Mars, qui eſt chaud & ſec, avoit » enflammées & miſes en feu; ce qui » enſuite changea & corrompit l'air, » & engendra des humeurs corrom- » pues & aduſtes, qui ont été la cauſe » de cette Maladie. »

En 1500. C'eſt ainſi qu'en 1500. GASPARD

TORRELLA a dit, dans son Traité *De Pudendagrâ*, « que ce Mal avoit « été causé par la Constellation des « corps supérieurs, parce qu'un effet « universel doit être rapporté à des « causes universelles ; & cela, à cause « de la rencontre de Saturne dans le « Signe du Belier ; car il y a dans le Si- « gne du Belier & dans celui des Pois- « sons, des Etoiles qui ont la vertu de « produire des monstres. »

C'est ainsi qu'en 1502. WENDELIN HOCK de BRACKENAW, qui, comme on a vu ci-dessus, au *Chapitre* V., rapportoit la naissance de la Vérole à l'année 1494., n'a pas laissé, par une suite de son préjugé, de tomber en contradiction avec lui-même, en soutenant, au *Chapitre* 3. de son Ouvrage *De Morbo Gallico*, que « ce « Mal avoit commencé, pour parler « juste, dès l'an 1483. de Notre-Sei- « gneur ; parce qu'en cette année, « au mois d'Octobre, quatre Planè- « tes, sçavoir, Jupiter, Mars, le So- « leil & Mercure, s'étoient rencon- « trées au Signe de la Balance, dans « la Maison de la Maladie ; ce qui « dénotoit un mal causé par la cor- « ruption du sang & de la bile : & « En 1502.

» que Jupiter fut embrasé dans ce
» même Signe. Ce fut encore dans ce
» Signe que se fit la conjonction de
» Jupiter, de Mars, & de Mercure;
» & celles de Mars & de Venus, de
» Jupiter & de Mercure, & de Jupi-
» ter & de Venus, depuis le mois
» d'Octobre jusqu'au premier jour de
» Novembre. Outre cela (dit le mê-
» me Auteur) la Lune s'éclipsa deux
» fois cette même année, tant au Si-
» gne du Scorpion, dans la Maison
» de la Maladie, qu'au Signe opposé.
» De-plus, en ce même Signe du
» Scorpion, dans la Maison même
» de la Maladie, arriva l'embrase-
» ment de Saturne & de Mercure; &
» la conjonction de Saturne & de Vé-
» nus, & celle de Saturne & de Mars
» se firent le dernier jour de Novem-
» bre: ainsi tout cela annonça la cor-
» ruption du sang & de la bile, & la
» confusion de toutes les humeurs, de-
» même que l'abondance de l'humeur
» mélancholique, tant dans les hom-
» mes que dans les femmes. »

En 1532. Enfin, c'est ainsi qu'en 1532. LAURENT PHRISIUS, dans son *Opusculum De Morbo Gallico*, Chap. 3., prétendoit « que pour connoître clairement

la cauſe primitive de la Maladie «
(Vénérienne), il falloit remarquer «
qu'en 1483. il s'étoit fait certaines «
conjonctions de Planètes, le quin- «
zième jour du mois d'Octobre, à «
deux heures après midi. Afin donc «
(diſoit-il) que vous compreniez «
mieux ceci, ſçachez qu'au tems ſuſ- «
dit, Jupiter, Mars, le Soleil & «
Mercure furent en conjonction en- «
ſemble, au Signe de la Balance, «
dans la huitième Maiſon, laquelle «
dénote la Maladie. De-plus, Jupi- «
ter, qui eſt l'ami de la nature hu- «
maine, fut embraſé. Outre cela il «
faut faire attention, qu'en cette mê- «
me année il y eut de très-mauvaiſes «
influences; parce qu'au premier «
jour de Novembre les impreſſions «
arrivées aux conjonctions, ſçavoir, «
à celles de Mars & Vénus, & de Ju- «
piter & Vénus, dans la ſuſdite Mai- «
ſon de Maladie, devinrent plus for- «
tes. La Lune auſſi ſouffrit deux éclip- «
ſes, l'une dans le Signe du Taureau, «
& l'autre dans celui du Scorpion. »

On trouve les mêmes choſes dans PIERRE MAYNARD, de Vérone (*a*),

(*a*) *Tract. De Morbo Gallico*, Cap. 3.

en 1518.; dans ULRICH de HUTTEN, Chevalier Allemand (*a*), en 1519.; dans NICOLAS MASSA, de Venise, (*b*), en 1532.; dans JEAN BENOIST, Médecin Allemand (*c*), en 1540.; dans JERÔME FRACASTOR, de Vérone (*d*), en 1546., & dans quelques autres Auteurs.

Mais, dans le ſiècle où nous ſommes, la ſeule expoſition de ces chimères ſuffit pour les réfuter. Car aujourd'hui les Phyſiciens ſont convaincus 1°. Que les Planètes n'ont aucune influence ſur nos corps, par où elles puiſſent maintenir ou déranger l'économie naturelle: 2°. Que de quelque façon qu'elles fuſſent capables d'agir, ce ſeroit une témérité aux Aſtrologues de diſtinguer les Planètes en bénignes & en malignes: 3°. Enfin, que même en admettant cette vaine diſtinction, ni les Planètes, ni les concours des Planètes ne ſerviroient de rien pour la production d'une Maladie, qu'il eſt per-

(a) *Lib. De Morbi Gallici Curatione per adminiſtrationem Ligni Guaiaci*, Cap. 2.
(b) *Tract. De Morbo Gallico*, Cap. 6.
(c) *Libell. De Morbo Gallico*, Cap. 2.
(d) *Lib. 2. De Morbis Contagioſis*, Cap. 2.

mis à chacun d'éviter ou de se procurer à son gré.

II. Quelques Médecins eurent honte d'avoir tant de crédulité pour l'Astrologie ; & sans s'arrêter aux jugemens des Astrologues, ils s'attachèrent à suivre les axiômes de l'Art, & rapportèrent la cause de la nouvelle Maladie à une intempérie particulière de l'Air. C'est de cette manière qu'en 1497., NICALAS LÉONICENO, de Vicence, dans son Livre *De Morbo Gallico*, après avoir dit *que cette Maladie étoit arrivée, ou par la colère divine, comme le croyent les Théologiens ; ou par l'influence des Astres, comme le prétendent les Astrologues ; ou par une certaine intempérie de l'Air, comme le pensent les Médecins*, continue ainsi : *Quant à nous, pour être à cet égard en conformité de sentiment avec les Médecins, nous nous en tiendrons aux causes qui approchent le plus de la Nature. Il est certain que la même année que le Mal François commença de paroître, il arriva de grandes inondations dans toute l'Italie. Rome s'en ressentit la première, & les eaux du Tibre y montèrent à un tel point, qu'on put aller en batteau par toute la Ville. .... A l'exemple du Tibre dans la Campagne de*

A une intempérie vicieuse de l'Air.

En 1497.

Rome, le Rheno dans le territoire de Bologne, le Pô dans les Duchés de Ferrare & de Mantoue, & l'Adige dans l'Etat de Venise, sortirent de leurs lits. Enfin cette année fut par-tout si pluvieuse, que les terres se trouvant excessivement détrempées par les eaux qui y croupirent, il ne faut pas s'étonner que l'Air, durant l'Eté, acquît cette intempérie chaude & humide, qui est regardée par les Médecins & par les Philosophes comme la cause de toutes sortes de pourritures. Au-reste, la Galle Françoise *(si l'on doit donner le nom de Galle à cette Maladie) parut* alors *dans toute l'Italie, & y continue encore aujourd'hui ses ravages, sous un aspect si affreux, que plusieurs Médecins, trompés par quelque ressemblance, se sont imaginé que c'étoit l'Eléphantiasis.*

Cette opinion a été suivie par NOEL MONTESAURO (*a*), de Vérone, quoiqu'il ait condamné LÉONICENO sur d'autres articles, comme aussi par ANTOINE SCANAROLO (*b*), de Modène,

(a) *Tractat. De Dispositionibus, quas vulgares Mal Franzoso appellant*, *Cap.* 4. Ce Traité fut publié en 1498.

(b) *Disputat. De Morbo Gallico, & opinionis* NIC. LÉONICENI *confirmatione con-*

ne, & par LÉONARD SCHMAI, de Saltzbourg (*a*).

Mais deux réfléxions ſuffiſent pour détruire cette opinion. 1°. Si la Vérole avoit été produite par une ſaiſon pluvieuſe, elle auroit dû paroître pluſieurs fois dans notre Continent avant l'an 1494. ; puiſqu'il y avoit eu ſans doute plus d'une fois avant ce tems-là, des ſaiſons chaudes & humides. 2°. Elle auroit dû diſparoître depuis long-tems ; puiſqu'une température contraire, c'eſt-à-dire, un air chaud & ſec, auroit dû la diſſiper. Cependant l'un & l'autre eſt également faux. Mais que ſert-il de réfuter plus au long une opinion qui tombe d'elle-même, & qui n'eſt, auſſi-bien que la précédente, que l'effet du préjugé ? Comme on ne connoiſſoit point encore aſſez la nature de la Vérole, & que les Malades diſſimuloient ſoigneuſement la manière dont ils l'avoient contractée, on ſe perſuadoit fauſſement que ce Mal étoit épidémi-

tra NATAL. MONTESAURUM, *Veronenſem, eamdem opinionem oppugnantem.* Ouvrage imprimé la même année 1498.

(a) *Tract. De Morbo Gallico*, *Cap.* I. Ce Traité fut écrit en 1518.

que, comme la Peſte & les Maladies peſtilentielles, & qu'il dépendoit de-même d'une cauſe commune & univerſelle, capable d'infecter tous ceux que la bonté de leur tempérament n'en garantiſſoit pas. Tel fut le ſentiment de LÉONICENO, & des autres qu'on a cités dans ce Chapitre, comme on voit par leurs Ecrits. Car il ne faut pas s'imaginer que ces Médecins ayant autant de bon ſens qu'ils en avoient, euſſent jamais ſongé à attribuer la Vérole à une cauſe générale, telle que le vice de l'Air, ou l'aſpect des Planètes, s'ils euſſent connu qu'elle ſe gagnoit par la ſeule contagion, & ſur-tout par une contagion vénérienne.

Par d'autres cauſes plus particulières.

III. Quand on fut mieux au fait de la nature de la Maladie, & de la manière dont elle ſe communiquoit, il fallut chercher d'autres cauſes qui euſſent été capables de la produire; & comme chacun donna l'eſſort à ſon imagination, il ne faut pas être ſurpris du nombre des fables qu'on débita de-nouveau.

Par une Courtiſane de Valence.

1°. JEAN MANARD, de Ferrare (*a*),

(a) *Epiſtol.* 2. *Lib.* 7. Il écrivit cette Lettre à MICHEL SANCTANNA, Chirurgien, vers l'année 1525.

aſſûre, *Que quelques-uns placent le commencement de la Vérole, au tems que* CHARLES (VIII.) *Roi de France ſe préparoit à la guerre d'Italie, & que cette opinion eſt la plus ancienne & la mieux établie; Qu'ils prétendent que cette Maladie commença à Valence en Eſpagne, par une fameuſe Courtiſane, qui, pour le prix de cinquante écus d'or, accorda ſes faveurs à un Chevalier, qui étoit Lépreux: Que cette femme ayant été gâtée, gata à ſon tour les jeunes-gens qui la voyoient, dont plus de quatre cens furent infectés en peu de tems, & dont quelques-uns ayant ſuivi* CHARLES *en Italie, y portèrent cette cruelle Maladie.*

PIERRE-ANDRÉ MATTHIOLE, de Sienne, (a) rapporte une ſemblable hiſtoire, ou peut-être la même, en changeant néanmoins le lieu de la ſcène, & les perſonnages; ce qui montre l'incertitude du fait: *Quelques-uns* (dit-il) *ont écrit, que les François avoient gagné le Mal, par un commerce impur avec des femmes Lépreuſes, lorſqu'ils traverſoient une montagne d'Italie.*

(a) *Opuſcul. De Morbo Gallico.*

Par une fille de joye infectée de Bubons Vénériens, avec laquelle un François Lépreux eut commerce en 1536.

2°. THÉOPHRASTE PARACELSE, Suisse, *Dans la première Partie de sa Grande Chirurgie, Liv. 1., Chap. 7.*, dit *que la Vérole a pris son origine du commerce impur d'un François Lépreux avec une Courtisane qui avoit des Bubons Vénériens, laquelle infecta ensuite tous ceux qui eurent affaire à elle. C'est ainsi*, continue-t-il, *que la Vérole provenue de la Lépre & du Bubon Vénérien, à-peu-près comme la race des Mulets est sortie de l'accouplement d'un Cheval & d'une Anesse, se répandit par contagion dans tout l'Univers.*

Par une Courtisane de l'armée Françoise.

3°. ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, de Ferrare, (a) raconte, *Que dans le camp des François il y avoit une Courtisane très-fameuse & très-belle, mais qui avoit un Ulcère sordide à l'orifice de la Matrice. Les hommes*, ajoûte-t-il, *qui avoient commerce avec elle, contractoient une affection maligne qui ulcéroit le Membre viril ...... Plusieurs hommes furent bien-tôt infectés; & ensuite beaucoup de femmes ayant habité avec ces hommes, gagnèrent aussi le Mal, dont elles firent à leur tour présent à d'autres hommes.*

(a) *De Morbo Gallico.*

4°. GABRIEL FALLOPPE, de Modène, (a) soutient, *Que les Espagnols étant en fort petit nombre, & voulant user de finesse contre les François, dont l'armée étoit immense, abandonnèrent de nuit leurs retranchemens, & empoisonnèrent les Puits: Que non contens de cette méchanceté, ils corrompirent les Boulangers Italiens qui étoient dans les troupes ennemies, & les engagèrent à mêler du Platre dans le pain qu'ils faisoient.* Par des Puits empoisonnés ou par du Plâtre mêle dans le pain.

5°. ANDRÉ CÆSALPIN, d'Arezzo, Médecin du Pape CLEMENT VIII., rapporte (b) une autre histoire, qu'il dit tenir de témoins oculaires, & en particulier d'un soldat d'Arezzo, qui servoit dans l'armée d'Espagne pendant cette guerre. *Ce Soldat racontoit, que les François ayant assiégé une Ville près du Mont Vésuve, nommée Somma, où il croît beaucoup d'excellent Vin, qu'on appelle Vin Grec, les Espagnols abandonnèrent la Place durant la nuit; mais qu'auparavant ils infectèrent le Vin qui s'y trouvoit, avec du Sang qu'ils avoient tiré des Malades de l'Hôpital de Saint Lazare: Que les* Par du Vin infecté.

(a) *Tract. de Morbo Gallico*, Cap. I.
(b) *Artis Medica*, Lib. 4. Cap 3.

François étant entrés dans la Ville, & s'étant remplis de ce Vin, commencèrent à être malades, & eurent des ſymptômes très-facheux, qui reſſembloient à la Lèpre.

Mais il eſt viſible que ce ſont de pures fables. 1°. Le Chevalier Lépreux de MANARD ne pouvoit donner à la Courtiſane de Valence la Vérole qu'il n'avoit pas, non-plus que les Femmes Lépreuſes de MATTHIOLE aux François; mais ce que le Chevalier Lépreux & les Femmes Lépreuſes pouvoient donner, c'étoit la Lèpre dont ils étoient infectés. Car toutes les Maladies contagieuſes, en ſe communiquant aux perſonnes ſaines, produiſent toujours des affections qui leur reſſemblent, & qui ſont de la même nature. D'ailleurs, on ne ſçauroit douter qu'avant & après CHARLES VIII., tant que la Lèpre a régné en Europe, quelques Lépreux, hommes ou femmes, n'aient eu un commerce charnel, licite, ou illicite, avec des perſonnes qui ſe portoient bien; & cependant on n'avoit jamais vu qu'il en fût arrivé aucune Maladie nouvelle ni monſtrueuſe.

2°. PARACELSE a ſottement alteré

l'Hiſtoire racontée par MANARD, & l'a rendue abſurde de fauſſe qu'elle étoit. En effet, y a-t-il du bon ſens de croire *que la Vérole ait pris ſon origine du commerce impur d'un François Lépreux avec une Courtiſane infectée de Bubons Vénériens*, tandis que l'on ſçait que les Bubons Vénériens ſont un des Symptômes Pathognomoniques de la Vérole, qu'ils indiquent toujours comme préſente, & même comme confirmée. D'où il s'enſuit qu'il eſt impoſſible ques les Bubons Vénériens aient jamais paru dans aucune Courtiſane avant la naiſſance de la Vérole, dont ils dépendent comme de leur cauſe, de-même qu'il répugne qu'un fils ſoit engendré avant ſon pere.

3°. Il y a lieu de penſer de-même de la Courtiſane de BRASSAVOLE, qui avoit un Ulcère à la Matrice. Je n'ai pas de peine à croire que l'âcreté du pus ou de la ſéroſité qui en découloit, pouvoit cauſer au Gland, au Prépuce & par toute la Verge, des Gerſures, des Puſtules, des Ulcérations légères & faciles à guérir; mais je nie que ce pût être la Vérole, Maladie entièrement différente par ſa

cauſe, par ſes ſymptômes, & par la façon dont elle ſe communique. Le Genre humain eſt trop porté à la débauche, pour qu'il ne ſoit pas arrivé pluſieurs fois, que de hommes aient connu des femmes qui avoient un Ulcère à la Matrice; & cependant on n'a jamais gagné par-là la Vérole, pourvu que ces femmes n'en fuſſent pas infectées.

Je ſerois preſque tenté de ſoupçonner, que le Chevalier Lépreux de MANARD, la Courtiſane de PARACELSE qui étoit infectée de Bubons Vénériens, les femmes Lépreuſes de MATTHIOLE, & la Courtiſane de BRASSAVOLE, qui avoit un Ulcère à la Matrice, cachoient ſous un faux nom, par malice, par honte, ou par ignorance, la Vérole qui étoit leur Maladie; ce qui étoit fort aiſé dans les commencemens de ce Mal. En ce cas, on concevra aiſément comment ces perſonnes ont pu répandre la Vérole; & on ſera ſurpris ſeulement que des Médecins qui étoient les plus célèbres de leur tems, n'aient point eu ce ſoupçon.

4°. Rien ne doit plus étonner que l'idée de FALLOPPE, & celle de CÆ-

SALPIN, dont le premier attribue la production de la Vérole dans l'Armée Françoise, à des Puits empoisonnés, ou à du Plâtre mêlé dans le Pain; & l'autre, à du Vin infecté par le Sang des Lépreux. Cela peut assûrément causer des Maladies dangéreuses & mortelles. C'est ainsi que C. PROCULEIUS, favori de l'Empereur AUGUSTE, se fit mourir, en avalant du Plâtre dans une violente douleur d'estomac, comme le rapporte PLINE (*a*). C'est ainsi que périt malheureusement presque toute l'Armée Allemande (*b*), qui, sous la conduite de l'Empereur CONRAD III., assiégeoit la Ville de *Cogni* en 1148.; ce qui arriva par la perfidie de MANUEL, Empereur de Constantinople, qui fit mêler du Plâtre dans la Farine qu'on fournissoit aux Croisés. C'est ainsi qu'en 1321. (*c*), du tems de PHILIPPE le Long, Roi de France, des Lépreux, à la sollicitation des Juifs, & à l'instigation, comme on disoit, des Rois Mahométans de Grenade &

(*a*) *Histor. Natural. Lib.* 36. *Cap.* 24.
(*b*) Voyez FUNCCIUS, *Chronolog.*
(*c*) Voyez MEZERAY, *Abregé Chronol.* sur l'année 1321.

de Tunis, empoiſonnèrent les puits; ce qui fit périr miſérablement quantité de Chrétiens. Mais ces exemples-mêmes, indépendamment de toute autre raiſon, prouvent que ces poiſons ne ſçauroient jamais cauſer une Maladie *ſporadique*, d'un caractère nouveau, très-différente des autres Maladies connues, qui ſe tranſmet par un commerce avec des perſonnes gâtées, & qui n'attaque jamais ceux qui ne voyent point de femmes, ou n'en voyent que de bien ſaines.

Pour avoir mangé de la Chair Humaine.

IV. LÉONARD FIORAVANTI, célèbre Empirique d'Italie, dans un Traité Italien publié en 1564., & intitulé, *Capricci Medicinali di M.* LEONARDO FIORAVANTI, rapporte, ſur l'origine de la Vérole, une Hiſtoire ſingulière, & dont on n'avoit point entendu parler juſqu'au tems de cet Auteur. Pour accréditer ſon Hiſtoire, il prétend la tenir d'un certain PASCAL GIBILOTTO, de Naples, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, dont le pere, qui avoit tranſmis le fait à ſon fils, avoit été Vivandier vers l'an 1456., dans l'Armée d'ALPHONSE V., Roi d'Arragon, qui faiſoit la guerre à JEAN fils de RENÉ,

Duc d'Anjou, pour le Royaume de Naples.

FIORAVANTI raconte donc, que dans cette longue guerre, les vivres ayant manqué, tant aux Eſpagnols qu'aux François, les Vivandiers des deux Armées, pouſſés par l'amour du gain, furent aſſez méchans pour aller couper ſécrettement des quartiers de Chair Humaine, dont ils préparèrent divers mets, qu'ils vendoient bien cher aux ſoldats affamés: Que de ceux qui mangèrent de ces viandes abominables, la plupart furent bientôt attaqués de Puſtules, de douleurs, de chûte de cheveux, en un mot, de la Vérole: Que les François, obligés de mettre fin à la guerre, & de s'en retourner chez eux, appellèrent cette Maladie, *le Mal de Naples*, parce qu'ils l'avoient gagnée dans le Royaume de Naples: Que les Eſpagnols, au-contraire, & les Italiens, n'en connoiſſant point l'origine, & ſe perſuadant que les François la leur avoient apportée, l'appellèrent *le Mal François*, nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui, non-ſeulement en Italie, mais auſſi dans toute la Côte d'Afrique & dans tout l'Empire Otto-

man, principalement dans les Ports de l'Aſie qui ſont ſur la Méditerranée.

FIORAVANTI ajoûte qu'il a vérifié, par des expériences, cette origine de la Vérole : Qu'ayant nourri chez lui pendant quelque tems un Cochon avec de la chair de porc, qu'il mêloit parmi les autres nourritures, cet animal ſe trouva bien-tôt couvert de Puſtules, & le poil lui tomba : Que la même choſe arriva à un Chien, qu'il avoit nourri pendant deux mois de chair de chien : Qu'enfin un Epervier apprivoiſé, qu'il avoit nourri pendant quelque tems de chair d'épervier, étoit devenu de même en peu de tems couvert de Puſtules, & avoit perdu ſes plumes. D'où il conclud, que toutes ſortes d'animaux, étant nourris de la chair des animaux de la même eſpèce, ſeront attaqués de la Vérole, ou d'une Maladie entièrement ſemblable à la Vérole.

Mais cette Hiſtoire marque un grand fonds de crédulité dans FIORAVANTI, ou un penchant pour les fables, bien digne d'un Empirique.

1°. Il avance fauſſement, que la Vérole parut en Italie vers l'an

1456., au tems de la guerre entre JEAN fils de RENÉ, Duc d'Anjou, & ALPHONSE V., Roi d'Arragon; puisque, comme on a vu ci-dessus, les Médecins qui fleurirent en Italie à la fin du quinzième siècle, conviennent tous qu'avant l'année 1494. la Vérole étoit absolument inconnue en Italie.

2°. Il croit sans fondement qu'une Maladie chronique, sporadique, qui se contracte par le commerce Vénérien, & qui consume lentement le corps, telle que la Vérole, est venue pour avoir mangé de la chair humaine; au-lieu qu'il ne pourroit arriver de-là que des Maladies aiguës, épidémiques & pestilentielles.

3°. Il conclud faussement, que toutes sortes d'animaux, s'ils sont nourris de la chair des animaux de la même espèce, doivent avoir bien-tôt des douleurs, des pustules, & une chûte de poils, c'est-à-dire, être infectés de la Vérole. Car j'ai nourri autrefois un chien avec de la chair de chien, l'espace de six mois, sans avoir rien observé de semblable.

Laissons donc-là ce conteur de fables, avec son PASCAL GIBILOTTO,

témoin inconnu, témoin unique, témoin auriculaire, témoin incapable d'attester une chose arrivée un siècle auparavant, enfin témoin contraire à la vérité connue, & qu'on ne sçauroit regarder que comme un témoin qui radotte.

J'avoue que j'ai quelque regret, de voir que FRANÇOIS BACON de VÉRULAM, très-sçavant homme, & très-bon Physicien pour son tems, ait été la dupe d'une fable si absurde. Cependant il ne faut pas dissimuler qu'il ne s'est pas contenté d'y ajoûter foi; mais qu'il a voulu même encore tâcher de la persuader: c'est pour cela qu'il l'a insérée dans ses œuvres, après l'avoir néanmoins retouchée, & l'avoir en quelque façon refondue, afin de lui donner un plus grand air de vrai-semblance. *Les François*, dit-il (a), *de qui le Mal de Naples a reçu son nom, rapportent qu'il y avoit au Siége de Naples des coquins de Marchands, qui, au-lieu de Thons, vendoient de la chair d'hommes tués récemment dans la Mauritanie, & qu'on attribuoit l'origine de la Maladie à un si horrible*

(a) *Sylva Sylvarum, sive Historia Naturalis, Centur. 1. Artic. 26.*

aliment. La chose paroît assez véritable, ajoute-t-il ; *car les Cannibales des Indes Occidentales, qui vivent de chair humaine, sont fort sujets à la Vérole.* Ce Passage prouve bien qu'il n'est rien de si absurde, qui ne soit soutenu par quelque Philosophe, comme dit CICERON (*a*).

V. Par un commerce abominable avec une Cavalle attaquée du Farcin.

V. C'est ce qui se vérifie encore mieux dans la personne de JEAN-BAPTISTE VAN-HELMONT, qui a débité, sur l'origine du Mal Vénérien, la fable la plus extravagante & la plus monstrueuse, & dont toute la certitude est fondée sur une vision en songe d'un fanatique insensé, ou plutôt sur une conséquence folle, que cet insensé tira de sa vision. *Un saint Laique*, dit VAN-HELMONT (*b*), *tâchant de deviner pourquoi la Vérole avoit paru au siècle passé, & non auparavant, fut ravi en esprit, & eut la vision d'une Jument rongée du Farcin : D'où il soupçonna qu'au Siége de Naples, où cette Maladie parut pour la première fois, quelque homme avoit eu un commerce abominable avec une bête de cette espèce*,

(a) *Lib.* 2. *De Divinatione.*

(b) *Tumulus Pestis*, à l'Article qui a pour titre : *Peregrina Lues nova.*

attaquée du même Mal, & qu'ensuite, par un effet de la justice Divine, il avoit malheureusement infecté le Genre humain.

VAN-HELMONT sottement crédule appuye de tout son pouvoir cette imagination : Mais j'ai honte de perdre le tems à rapporter de pareilles infamies, ou a réfuter de semblables absurdités : Si l'on en veut sçavoir davantage, on n'a qu'à consulter le sixième Livre de cet Ouvrage, où il y a un Chapitre sur VAN-HELMONT, à l'an 1640.

Par un détestable commerce avec des Singes, en 1706.

VI. Je ne suis pas moins obligé d'être court, en exposant l'opinion de JEAN LINDER, Docteur en Médecine, qui a osé depuis peu avancer avec confiance dans sa *Dissertation sur les Vénins, Chap.* 1. & 10., que la Vérole a tiré chez les Americains son origine *de la Sodomie exercée autrefois entre des hommes & de gros Singes, qui sont les Satyres des Anciens.* On ne sçauroit imaginer de fable plus absurde ni plus impertinente. Voyez là-dessus le sixième Livre, à l'année 1706., où il est parlé de JEAN LINDER.

Pour avoir mangé de la chair d'Ivane, en 1694.

VII. MARTIN LISTER, Médecin Anglois, ne présente pas de si infa-

mes images ; mais du-reſte il avance une opinion également fauſſe, *dans une Diſſertation ſur la Vérole*, où il oſe aſſûrer « qu'il eſt plus raiſonnable « de croire que le Mal Vénérien a ti- « ré ſon origine de ce qu'on aura « mangé de la chair d'*Ivane* ou *Iguane*, qui eſt un Serpent de la famille « des Quadrupèdes, & dont les In- « diens étoient fort friands. » Je ne ſuis point étonné de voir penſer de la ſorte un homme qui étoit ſi amateur du merveilleux ; mais je ſuis ſurpris que pour prouver ce qu'il avance il ne produiſe que l'autorité de GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, qui fait juſtement contre lui : Car FERNANDEZ ne dit pas que la chair d'Ivane mangée faſſe jamais de mal aux perſonnes en ſanté, puiſqu'au-contraire il témoigne qu'elle leur eſt très-ſalutaire ; mais il dit *qu'en mangeant de l'Ivane on renouvelle les douleurs Vénériennes qui étoient aſſoupies*, ce qui n'eſt nullement favorable à l'opinion de LISTER. Il n'eſt point effectivement queſtion de ſçavoir ce qui reſſuſcite les douleurs Vénériennes mal guéries ; mais ce qui a produit la Vérole pour la première fois, & ce qui

peut encore aujourd'hui la produire indépendamment de la contagion. Or nous prétendons que l'uſage de la chair d'Ivane en eſt incapable. Auſſi nous ne nous ſouvenons pas d'avoir jamais lu une pareille aſſertion dans aucun autre Auteur que LISTER. En voilà aſſez ſur cette matière. Si cependant on deſire un plus grand détail, on pourra conſulter le ſixième Livre à l'année 1694, où il eſt parlé de LISTER.

CHAPITRE X.

Que la Vérole étoit autrefois endémique dans les Iſles Antilles, découvertes par CHRISTOPHLE COLOMB, *& ſur-tout dans l'Iſle Eſpagnole, aujourd'hui Saint Domingue, & que c'eſt de-là qu'elle a été apportée en Europe.*

Tems de la découverte des Iſles Antilles par *Chriſtophle Colomb.*

L'HISTOIRE nous apprend que ſur la fin du quinzième ſiècle, CHRISTOPHLE COLOMB, Génois, découvrit un nouveau Monde, ſous les auſpices d'ISABELLE, Reine de Caſtille & de Léon. Il partit de *Palos*,

port d'Andalousie, le 3. d'Août 1492., avec trois Vaisseaux & six-vingt Soldats ou Matelots, &, après bien des courses & des fatigues, il aborda, le 6. Décembre de la même année, à une Isle nommée *Quizqueia* & *Haiti* (a) par les Naturels du pays: COLOMB la nomma *Española* (b), ou l'*Espagnole*, & on l'appelle aujourd'hui *Saint Domingue*. Il y bâtit un Fort, qui fut nommé le Fort *de la Nativité*, & dans lequel il laissa trente-huit Soldats; après-quoi il repartit le 6. Janvier 1493.; & ayant essuyé une tempête, il fut contraint d'entrer le 6. Mars de la même année dans l'embouchure du Tage, en Portugal. Enfin le 13. du même mois, il arriva heureusement au Port de *Palos*, avec quatre-vingt-deux Soldats ou Matelots, & neuf Indiens, qu'il amenoit avec lui; d'où il se rendit par terre à Barcelone, où étoient

(a) *Quizqueia* en la Langue des Naturels du Pays signifioit *vaste* & *très-étendue*, & *Haiti*, *rude* & *montueuse*. Cette Isle étoit véritablement l'un & l'autre, sur-tout suivant l'idée des Habitans.

(b) Ce mot a été rendu dans la suite, en Latin moderne, par le bizarre diminutif *Hispaniola*.

alors FERDINAND & ISABELLE, pour leur rendre compte de sa navigation.

Communication entre l'Isle Espagnole & l'Espagne avant l'an 1495.

Le 25. Septembre de la même année 1493., CHRISTOPHLE COLOMB fit voile de Cadix pour l'Isle Espagnole, avec dix-sept Vaisseaux, quinze cens Soldats ou Volontaires, & un grand nombre de Matelots & d'Artisans, & alla mouiller le 27. Novembre à *Puerto Real*, ou *Port Royal*, lieu peu éloigné du Fort *de la Nativité;* d'où il renvoya l'année suivante 1494. quatorze Vaisseaux en Espagne, sous la conduite d'ANTOINE de TORREZ.

Au mois d'Avril de cette année 1494. BARTHÉLEMI COLOMB, frere de CHRISTOPHLE, passa avec trois Vaisseaux à l'Isle Espagnole; & sur la fin de la même année le P. BOYL, Catalan, Moine Bénédictin, & PIERRE MARGARIT, Gentilhomme Catalan, qui étoit déja fort mal de la Vérole, revinrent en Espagne sur ces trois mêmes Vaisseaux.

Au mois d'Août de cette année, il aborda à l'Isle Espagnole, sous le commandement d'ANTOINE de TORREZ, quatre autres Vaisseaux d'Espagne, qui, suivant toute apparence,

furent bien-tôt renvoyés en Eſpagne, comme on a dit des précédens. Et ce fut alors qu'on établit un commerce réglé entre les deux Pays, en ordonnant que chaque mois il partiroit de l'Iſle Eſpagnole un Vaiſſeau pour l'Eſpagne, & un autre d'Eſpagne pour l'Iſle Eſpagnole.

Enfin, au mois d'Octobre 1495., JEAN AGUADO, Commiſſaire de leurs Majeſtés Catholiques, paſſa dans l'Iſle Eſpagnole avec quatre Vaiſſeaux, pour informer, au nom de la Reine, des crimes dont on accuſoit CHRISTOPHLE COLOMB; & l'année ſuivante il retourna à Cadix avec deux Vaiſſeaux, & y arriva le 10. Juin 1496., amenant CHRISTOPHLE COLOMB, & 200. Soldats attaqués de la Vérole.

Si j'entre dans un ſi grand détail des premiers voyages qui ſe ſont faits de l'Iſle Eſpagnole en Eſpagne, d'Eſpagne dans l'Iſle Eſpagnole, c'eſt pour montrer que quand il n'y en auroit pas eu d'autres que ceux dont parlent les Hiſtoriens, les Eſpagnols & les Indiens avoient déja eu un très-grand commerce enſemble l'an 1495. ou 1496., & qu'ainſi la Vérole avoit pu aiſément paſſer de l'Iſle Eſ-

pagnole en Eſpagne, ſuivant l'opinion commune, s'il eſt vrai que cette Maladie fût anciennement propre aux habitans de l'Iſle Eſpagnole & endémique dans ce Pays.

La Vérole étoit autrefois endémique d'ans l'Iſle Eſpagnole.

Or il eſt certain, par les témoignages authentiques des Médecins & des Hiſtoriens qui ont vêcu dans le tems que la Vérole commença à paroître en Europe, 1°. Que la Vérole étoit endémique dans l'Iſle Eſpagnole, & dans les autres Iſles voiſines : 2°. Que c'eſt de-là qu'elle fut apportée en Eſpagne par le retour des premiers Vaiſſeaux : 3°. Enfin que c'eſt l'Iſle Eſpagnole & les autres Iſles d'où le Mal étoit venu, qui ont fourni auſſi le Remède ſpécifique, dans un tems qu'on n'en connoiſſoit point en Europe d'aſſez efficace.

Témoignages des Médecins.

En premier lieu. Je compte entre les principaux Médecins, dont on peut citer les Paſſages ſur cette matière :

De *Braſſavole.*

I. ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, qui *dans la Réponſe à la première Queſtion d'*ALEXANDRE FONTANA, parle ainſi à l'occaſion du Bois de Guaiac : « Comme le Mal François eſt propre » aux Habitans des Iſles de l'Améri-

que, nouvellement découvertes, les «
Portugais, qui ſont gens d'eſprit, «
& qui fréquentent ces Iſles, voyant «
les Indiens attaqués des mêmes «
ſymptômes que ceux qui avoient la «
Vérole en Eſpagne & en Portugal, «
s'inſtruiſirent de la manière dont ils «
ſe guériſſoient, & apportèrent en «
Eſpagne & en Portugal le Guaiac, «
avec la méthode de s'en ſervir. . . . «
Je ſuis le premier, *continue-t-il*, qui «
ai donné, à Ferrare, la Décoction «
de ce Bois dans l'eau à ENÉE PIO, «
en 1526. Les autres Médecins re- «
gardoient ce remède comme un re- «
mède nouveau, tel qu'il étoit en «
effet, & pluſieurs s'en moquoient, «
juſqu'à ce qu'ils virent ce Malade «
parfaitement guéri. «

II. RODERIC DIAZ (appellé communément RUI-DIAZ) DE ISLA, Médecin de Séville, qui, dans ſon Livre *Contra las Bubas*, écrit en Eſpagnol, qu'il dédia à JEAN III., Roi de Portugal, & qui par-conſéquent doit avoir été écrit avant l'an 1557., puiſque le Roi JEAN mourut cette année, parle ainſi dans le *Chap.* I. — De *Roderic Diaz*.

« La Vérole parut en 1493. à Barce- «
lone. Cette Ville fut la première in- «

» fectée, enfuite l'Europe & le refte
» du Monde connu. La Maladie ve-
» noit originairement de l'Ifle Efpa-
» gnole, comme l'expérience l'a fait
» voir. Car l'Amiral CHRISTOPHLE
» COLOMB, ayant découvert cette
» Ifle, fes foldats qui avoient com-
» merce avec les Habitans du Pays,
» gagnèrent aifément le Mal, qui
» étoit contagieux. Comme ils n'a-
» voient jamais reffenti ni vu de fem-
» blables douleurs, ils les attribuoient
» aux fatigues de la Mer, aux incom-
» modités de la navigation, & à d'au-
» tres pareilles caufes, chacun felon
» fon idée. CHRISTOPHLE COLOMB
» étant enfuite arrivé à Barcelone,
« pour rendre compte de fon voyage
« & de fes découvertes à leurs Maje-
» ftés Catholiques, qui y féjournoient
» alors, la Ville fe trouva bien-tôt in-
» fectée de la Vérole, qui y fit des pro-
» grès étonnans..... Mais, comme
» c'étoit une Maladie jufqu'alors in-
» connue, & qui paroiffoit terrible,
» on eut recours aux jeûnes, aux au-
» mônes, & aux autres pratiques de
» dévotion, pour tâcher de fléchir le
» Ciel, & d'en être préfervé. L'année
» fuivante 1494. CHARLES VIII.,
» Roi

Roi de France, ayant mené une « grande Armée en Italie, où il y « avoit alors beaucoup d'Eſpagnols, « ennemis des François, & infectés « de la Vérole, les Troupes Françoi- « ſes y contractèrent le même Mal : « & ne connoiſſant ni la nature ni le « nom de cette Maladie, ils crurent « qu'elle venoit de l'air du Pays ; ce « qui les détermina à l'appeller le *Mal* « *de Naples*. Les Italiens & les Napo- « litains, qui ne l'avoient point ob- « ſervée auparavant, l'appellèrent « le *Mal François* : après quoi chacun « lui donna le nom qu'il voulut, ſui- « vant le lieu dont il la croyoit ori- « ginaire. Les Caſtillans l'appellèrent « *Boas* ; les Portugais, le *Mal Caſtil-* « *lan* ; & les Indiens ſoumis aux Por- « tugais, la *Maladie Portugaiſe*. »

III. JEAN-BAPTISTE DE MONTÉ, qui, dans ſon Traité *De Morbo Gallico*, s'exprime ainſi : « L'an de JESUS- « CHRIST 1492., un certain Capi- « taine, nommé COLOMB, aborda « avec pluſieurs Eſpagnols aux nou- « velles Indes. . . . . Comme le Mal « François eſt auſſi commun dans ce « Pays que la Galle chez nous, plu- « ſieurs Eſpagnols y ayant ſéjourné, « De *Montanus*.

» en furent infectés, & étant revenus en Europe, ils infectèrent beaucoup de monde..... Cette Maladie contagieuse règne dans les nouvelles Indes, & y est très-commune. C'est aussi dans ce Pays qu'on a trouvé le Remède qui la guérit, c'est-à-dire, le Bois de Guaiac. Cette Maladie se gagne par contagion, comme la Galle chez nous. »

De Falloppe.

IV. GABRIEL FALLOPPE, qui dans son Traité *De Morbo Gallico*, au *Chap.* 1., rapporte ce qui suit: « CHRISTOPHLE COLOMB, Génois, fut un génie rare. FERDINAND & ISABELLE lui fournirent trois Caravelles, avec lesquelles il découvrit les Indes Occidentales. Il en rapporta quantité d'Or & de Perles, & en même-tems la Vérole; car les roses ne furent pas sans épines. Le Mal est doux en ces quartiers-là, & ressemble à la Galle; mais transplanté dans notre climat, il est devenu si furieux & si cruel, qu'il attaque, gâte & corrompt la tête, les yeux, le nez, le palais, la peau, la chair, les os, les ligamens, & enfin tous les viscères. »

Si l'on veut un plus grand nombre de témoignages des Médecins, on n'a qu'à consulter LÉONARD SCHMAI (*a*), JEAN MANARD (*b*), ALPHONSE FERRY (*c*), ANTOINE LE COCQ (*d*), ANTOINE FRACANTIANO (*e*), PROSPER BORGARUCCIO (*f*), &c., qui tous assûrent, que la Vérole étoit autrefois *endémique* dans les Isles Antilles, qu'elle se guérissoit par des Remèdes spécifiques tirés de ce Pays-là, & que les Espagnols n'ont eu connoissance de la Maladie & du Reméde, que par les Habitans de ces Isles.

En second lieu. Je ne citerai qu'un assez petit nombre d'Historiens; mais je citerai des Historiens du premier ordre, qui ont été les témoins des commencemens de la Vérole, & qui en parlent comme d'une chose

Témoignages des Historiens.

(a) *Tract. De Morbo Gallico, Cap.* 1.

(b) *Epist. ad Michaëlem Sanctannam, Chirurgum.*

(*c*) Dans la Préface de ses quatre Livres *De Morbo Gallico, & Ligni Sancti naturâ usuque multiplici.*

(*d*) Dans son Traité *De Ligno Sancto non permiscendo, Cap.* 1.

(e) *Lib. De Morbo Gallico.*

(f) *Method. De Morbo Gallico, Cap.* 1.

dont ils étoient parfaitement instruits.

De Gonsalve Ferna dez.

I. GONSALVE-FERNANDEZ d'OVIEDO, qui fut envoyé en 1513. par le Roi FERDINAND dans l'Isle Espagnole, pour avoir soin des Mines, qui demeura long-tems dans cette Isle, & y composa vers l'an 1535. son *Histoire Naturelle & Générale des Indes*, raconte dans cette *Histoire*, *Sect.* 1., *Liv.* 10., *Chap.* 2., que « la Maladie *de las Buas* (c'est ainsi » que les Espagnols nomment la Vérole) étoit commune dans ces Pays: » Mais que, par un effet de la bonté » Divine, on y trouvoit par-tout le » Remède propre à la guérir, sçavoir, » le Bois de Guaiac : Qu'elle régnoit » aussi parmi les Chrétiens, mais seulement depuis peu. . . . Qu'en Espagne, & dans les climats plus » froids, elle étoit plus cruelle & plus » dangereuse que chez les Indiens, » qui, au moyen du Guaiac, s'en guérissent facilement. . . . . Qu'entre les » Chrétiens qui se sont addonnés aux » femmes Indiennes, très-peu ont » échappé à cette fâcheuse Maladie, » qui est propre au climat, & aussi » fréquente aux Indes que les autres

Maladies le ſont ailleurs. » On peut lire à-peu-près les mêmes choſes au *Liv.* 2., *Chap.* 14., de la même *Hiſtoire*, & au *Chap.* 76. du *Sommaire* que le même GONSALVE avoit écrit dès l'an 1525. Mais j'aurai occaſion de revenir ſur cet article au Chapitre ſuivant.

II. FRANÇOIS GUICHARDIN, Florentin, qui a écrit en Italien l'Hiſtoire de ſon tems, & qui rapporte fort exactement ce qui eſt arrivé en Italie depuis l'an 1494. juſqu'à l'année 1532., après avoir dit que la Vérole étoit appellée communément *le Mal François*, continue ainſi: « Mais il eſt juſte de faire ſur cela « réparation d'honneur au nom Fran- « çois; car on a reconnu dans la « ſuite que cette vilaine Maladie avoit « été apportée d'Eſpagne à Naples. « Ce n'eſt pas qu'elle fût propre aux « Eſpagnols: elle leur étoit venue « des Antilles, que CHRISTOPHLE CO- « LOMB, Génois, avoit découvertes « vers ce tems-là. Dans ces climats « chauds la Maladie ſe guérit aiſé- « ment, par l'uſage de la décoction « d'un Bois admirable, qui y croît, « & qu'on nomme Guaiac. » *De Guichardin.*

De Lopez de Gomara.

III. FRANÇOIS LOPEZ DE GOMARA, Prêtre de Séville, & Chapelain de FERDINAND CORTÉSE, qui réduisit le Méxique en Province d'Espagne. Cet Auteur dans son *Histoire Génerale des Indes*, écrite en Espagnol, & imprimée, *in-folio*, en 1553., s'exprime ainsi au Chapitre 29. de la première Partie : « Les Naturels de l'Isle Espagole sont tous infectés de la Vérole, & c'est pour cela que les Espagnols qui avoient affaire aux femmes Indiennes gagnèrent bien-tôt une Maladie si contagieuse & en même tems si cruelle. Se voyant donc horriblement tourmentés sans aucun amendement, ils prirent le parti de s'en revenir en Espagne, la plupart pour se faire guérir, & quelques-uns pour avoir soin de leurs affaires. À leur retour ils communiquèrent cette Maladie secrette à quantité de Courtisanes, lesquelles la donnèrent ensuite à beaucoup de gens de Guerre qui passèrent en Italie pour favoriser le parti du Roi FERDINAND II. contre les François. C'est ainsi que la Vérole fut portée en Italie : Et comme elle attaqua les François dès leur première en-

trée dans ce Pays-là, ceux-ci l'appel- « lèrent *le Mal de Naples*, s'imaginant « qu'ils l'avoient gagnée des Napoli- « tains. Les Italiens au-contraire, « croyant qu'elle leur avoit été appor- « tée par les François, lui donnèrent « le nom de *Mal François*. Il s'en est « même trouvé qui l'ont nommée *la* « *Maladie* ou *Galle Espagnole*. Au-reste, « le Remède du Mal est venu des In- « des, ainsi que le Mal-même ; ce « qui nous autorise à soutenir qu'il en « a tiré sa première origine. Et ce Re- « mède est le Bois de Guaiac, qui est « un Arbre très-commun sur les plus « hautes Montagnes du Pays. »

IV. Enfin, le R. P. DU TERTRE, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, est un Auteur plus récent ; mais son zèle pour le vrai, son habileté dans la Physique, & le long séjour qu'il a fait aux Antilles, le rendent digne d'être cru. Ce Pere, après avoir assûré, dans son *Histoire Générale* des Isles de *Saint Christophle*, de *la Guadeloupe*, de *la Martinique*, & des autres, *Part*. 5., *Chap*. 1., §. 11., que « la Ma- « ladie honteuse nommée *Epian* par «

Du *R. P. Du Tertre*.

» les Naturels de ces Isles, & qui » n'est autre chose que la Vérole, » leur est comme héréditaire, & leur » arrive non-seulement par l'usage » des femmes, mais encore d'elle-» même, à cause de la mauvaise » manière de vivre qu'ils gardent, » & des mauvais alimens dont ils » se nourrissent, » ajoûte ensuite, « qu'il sçait, à n'en pouvoir dou-» ter, que les Espagnols qui revin-» rent en Espagne avec CHRISTO-» PHLE COLOMB, dans son premier » voyage, avoient contracté cette » Maladie des Indiens, & qu'ils » la portèrent à Naples, d'où elle se » répandit parmi les François, & de-» là dans toute l'Europe. » Ce qu'il répète plusieurs fois dans son *Histoire Générale des Antilles*, Tom. 2., Traité 7., §. 12.

On trouve les mêmes témoignages dans MARC-ANTOINE COCCIUS SABELLICUS, homme sçavant & célèbre Historien, qui mourut en 1506., à l'âge de soixante-dix ans, de la Vérole que lui avoient attiré ses débauches (*a*); Dans PAUL JOVE, qui de

(*a*) Voyez PAUL JOVE dans ses *Eloges*.

Médecin fut fait Evêque de Nocera par le Pape CLÉMENT VII., & mourut en 1552. (*a*); Dans JEAN MARIANA, Jésuite, Ecrivain très-exact de l'Histoire d'Espagne (*b*); Dans MEZERAY (*c*), &c. Mais il seroit inutile de rapporter les Passages de ces Auteurs, pour prouver un fait qui est déja assez évident, & qui recevra encore un nouveau dégré de certitude au Chapitre suivant.

(a) *Historiarum Lib.* 4.

(*b*) Au Liv. 26., Chap. 10.

(c) *Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, sur l'année 1496.



CHAPITRE XI.

Que la Vérole, venue originairement de l'Isle Espagnole, a été transmise des Espagnols aux Napolitains, des Espagnols & des Napolitains aux François, enfin de ces trois Peuples aux autres Nations de l'Europe, & même à la plupart de celles de l'Asie & de l'Afrique : Qu'il y a cependant, sous la Zone Torride, d'autres Pays, où la Vérole semble avoir été naturelle & endémique.

SUR la fin du quinzième siècle, FERDINAND & ISABELLE gouvernoient ensemble l'Espagne. ISABELLE étoit Reine de Castille & de Léon. FERDINAND possédoit les Royaumes d'Arragon & de Valence, & même celui de Sicile, dont PIERRE III., Roi d'Arragon, s'étoit autrefois rendu maître, lorsque les François y furent entièrement détruits par cet horrible massacre, si fameux dans l'Histoire, sous le nom de *Vêpres Siciliennes*.

Depuis la mort de LOUIS XI., FERDINAND Roi d'Arragon & CHARLES VIII., Roi de France, avoient été en guerre pour les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Mais CHARLES trouva à propos de faire la paix, en 1492., pour ôter tous les obſtacles qui pouvoient retarder l'expédition en Italie qu'il méditoit, pour conquérir le Royaume de Naples, qu'il prétendoit lui appartenir en qualité d'héritier de CHARLES Duc du Maine. Le Traité fut ſigné à Narbonne au mois de Janvier 1492., ou plutôt 1493., ſuivant le nouveau Calendrier. Entr'autres articles, il y étoit expreſſément porté, que FERDINAND ſoutiendroit le parti de CHARLES envers & contre tous; & c'eſt à cette condition que ce dernier lui céda les Comtés qui avoient été le ſujet de la guerre.

Traité entre *Charles* VIII., Roi de France, & *Ferdinand* Roi d'Arragon.

Quelque avantageux que ce Traité fût à FERDINAND, il l'obſerva mal, & il ne ceſſa jamais de favoriſer les Rois de Naples, à qui CHARLES alloit faire la guerre. Il eſt vrai que ces Princes deſcendoient des Rois d'Arragon, & quoique ce ne fût que par un bâtard, ils étoient parens de

Perfidie de Ferdinand.

FERDINAND. Mais il étoit animé par un motif encore plus fort : Il craignoit que les François, après s'être rendus maîtres du Royaume de Naples, ne fissent valoir leurs justes prétentions sur la Sicile, & ne s'en emparassent.

Dans cette appréhension, FERDINAND, qui étoit accoutumé à mettre en usage la fourbe & les ruses de la politique, aida toujours, sous main, de ses conseils & de ses forces les Rois de Naples, & chercha à arrêter les progrès des François, soit en leur suscitant des ennemis, soit en débauchant leurs Alliés. Enfin comme CHARLES, après avoir surmonté tous les obstacles qu'on lui opposoit, étoit sur le point d'entrer dans le Royaume de Naples avec son armée victorieuse, FERDINAND leva le masque, & ordonna à ANTOINE de FONSECA, son Ambassadeur, de s'opposer en son nom à l'entreprise de CHARLES, qu'il traitoit d'usurpation : ce que l'Ambassadeur éxécuta à Velitri, Ville peu éloignée de Rome, le 29. Janvier 1494., avec tant de hauteur & d'insolence, qu'il osa déchirer publiquement le Traité

de Narbonne, que CHARLES lui opposoit.

Il y eut dès-lors une guerre ouverte entre les François & les Espagnols. FERDINAND avoit déja envoyé des troupes en Sicile, sous la conduite de GONSALVE-HERNANDEZ de Cordoue, qui eut ensuite le surnom de *Grand Capitaine*. Le jeune FERDINAND II., dépouillé du Royaume de Naples, étoit passé de l'Isle d'Ischia en Sicile, peu de tems avant le départ de CHARLES, pour s'aboucher avec GONSALVE. Quelques jours après que CHARLES fut parti, c'est-à-dire, vers la fin de Mai 1495., il abordèrent avec six mille hommes à Reggio, dont ils s'emparèrent, & de-là ils se rendirent maîtres des Villes & des Provinces voisines. L'événement de la guerre fut long-tems incertain. Mais la Ville de Naples ayant été livrée par trahison, la garnison, qui s'étoit retirée dans les Châteaux, ayant été obligée de se rendre par famine, & le Duc de Montpensier, qui étoit le principal soutien de l'Etat, étant mort, les François furent contraints d'en venir à un accord, & de vuider le pays sur la fin de l'année

Guerre entre les François & les Espagnols.

ſuivánte 1496., comme il a été dit au Chap. V.

Dans le tems de cete guerre la Vérole fut communiquée par les Eſpagnols aux Napolitains, & par les uns & les autres aux François.

Il y avoit dans l'Armée Napolitaine, ou plutôt Eſpagnole, beaucoup de Soldats qui étoient revenus des Indes; ſoit dans le premier voyage avec CHRISTOPHLE COLOMB, au mois de Mars 1493.; ſoit dans le ſecond avec ANTOINE de TORREZ, au commencement de l'année 1494.; ſoit dans le troiſième avec PIERRE de MARGARIT, à la fin de la même année. Ils étoient encore infectés de la Vérole, qu'ils avoient priſe dans l'Iſle Eſpagnole, ou du-moins de celle qu'ils avoient gagnée en Eſpagne, après qu'elle y eut été apportée. Ainſi il n'eſt pas étonnant, que pluſieurs Napolitains qui ſervoient dans les mêmes troupes, ayent été en peu de tems attaqués de cette Maladie, par le commerce des Courtiſanes, dont les Armées & les Garniſons ſe trouvent ordinairement bien pourvues. La même cauſe ne pouvoit point manquer de tranſmettre bien-tôt la contagion aux François. Car la guerre ayant duré deux ans entiers, avec un ſuccès inégal, & les mêmes Villes ayant été pluſieurs fois priſes & repri-

ſes par les deux partis, il eſt viſible que les François ont dû avoir commerce avec les mêmes Courtiſanes qui avoient déja ſervi aux Eſpagnols & aux Napolitains, & qu'ainſi le Mal dut ſe communiquer réciproquement des uns aux autres.

Témoignage de *Gonſalve-Fernandez d'Oviedo.*

Mais de-peur qu'on ne prenne ce que nous venons de dire, pour de pures imaginations, ou de ſimples conjectures, nous croyons devoir citer, comme un témoin bien digne de foi, GONSALVE-FERNANDEZ d'OVIEDO. Il étoit à Barcelone, à la Cour de leurs Majeſtés Catholiques, en 1493., lorſque CHRISTOPHLE COLOMB revint pour la première fois de l'Iſle Eſpagnole, qu'il avoit découverte. Il eut des liaiſons d'amitié ou de ſociété avec la plupart des compagnons de COLOMB, ou avec les autres qui les années ſuivantes revinrent des Antilles. Il leur entendit ſouvent raconter de quelle façon toutes choſes s'étoient paſſées dans les premiers voyages d'Amérique. Il ſervit lui-même contre les François, dans la guerre de Naples. L'an 1513. il fut envoyé par FERDINAND, Roi d'Eſpagne, dans l'Iſle Eſpagnole, pour être Directeur

des Mines d'Or & d'Argent. Enfin il vit & il obſerva de ſes propres yeux, ou il apprit de témoins oculaires, tout ce qui ſe paſſa dans ce tems-là en Eſpagne, dans le Royaume de Naples, & dans l'Iſle Eſpagnole.

Après un ſéjour de douze ans dans cette Iſle, étant revenu en Europe, il écrivit en Eſpagnol, l'an 1525., à Tolede, le *Sommaire de l'Hiſtoire Naturelle & Générale des Indes Occidentales*, par ordre de CHARLES-QUINT, Roi d'Eſpagne & Empereur. Dans le Chap. 76. de ſon Ouvrage il parle à ce Prince de la manière ſuivante : « Votre Majeſté Impériale peut tenir » comme une choſe ſûre, que cette » Maladie, qui eſt récente en Europe, a été de tems immémorial familière dans les Iſles Antilles nouvellement découvertes, & qu'elle y » eſt encore aujourd'hui ſi commune, » que preſque tous les Eſpagnols qui » ont eu affaire avec les femmes Indiennes, l'y ont contractée. De ce » pays-là elle fut d'abord apportée en » Eſpagne par les compagnons de » CHRISTOPHLE COLOMB, qui revinrent dans le premier ou le ſecond » voyage. Enfin en 1495. GONÇALEZ

FERNANDEZ de Cordoue, très-con- «
nu ensuite sous le nom de *Grand* «
Capitaine, ayant transporté des trou- «
pes en Italie, par ordre de leurs Ma- «
jestés Catholiques FERDINAND & «
ISABELLE, pour secourir FERDI- «
NAND II., Roi de Naples, contre «
CHARLES VIII., Roi de France, plu- «
sieurs Espagnols déja infectés de la «
Vérole, servirent dans cette guerre, «
& s'addonnant à des femmes dé- «
bauchées, qui eurent commerce en- «
suite avec des Napolitains & des «
François, ils communiquèrent bien- «
tôt la même Maladie aux Napoli- «
tains & aux François. »

Cet Auteur parle de-même, mais plus au long encore dans le Livre 2., Chap. 14. de son *Histoire Naturelle & Générale des Indes*, laquelle est une fois plus grosse que le *Sommaire*, qu'on vient de citer, & qui fut écrite en Espagnol dix ans après, sçavoir, en 1535. Là il cite nommément quantité de témoins oculaires, irréprochables, qui avoient été des premiers voyages faits à l'Isle Espagnole, & dont il déclare tenir tout ce qu'il avance. Il s'appuye sur-tout du témoignage de PIERRE MARGARIT,

Catalan, témoin irrécusable en cette matière, puisqu'étant parti avec CHRISTOPHLE COLOMB, dans le second voyage pour l'Isle Espagnole en 1493., il en revint l'année suivante 1494. avec la Vérole, dont notre Auteur, dans le tems qu'il écrivoit son Histoire, ne le croyoit pas encore entièrement guéri, à cause des douleurs qu'il ressentoit continuellement. D'où l'on voit que l'Historien GONSALVE, parfaitement au fait de la chose, assûre invariablement, que la Vérole fut apportée de l'Isle Espagnole en Espagne avant l'an 1495., & que les Soldats Espagnols qui servoient en Italie sous GONÇALEZ de Cordoue, la communiquèrent aux François & aux Napolitains par le moyen des femmes débauchées.

Communication de la Vérole aux autres Nations de l'Europe.

Dès que les trois principales Nations de l'Europe furent une fois infectées, la contagion dut s'étendre bien vîte chez les autres, à cause du grand commerce qu'ont entr'eux les Peuples de l'Europe : Sans compter qu'en ce tems-là l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie & l'Espagne obéissoient à l'Empereur CHARLES-QUINT; qu'il y avoit une étroite alliance en-

tre la France & l'Angleterre ; & que LOUIS XII. & FERDINAND le Catholique, FRANÇOIS I. & CHARLES-QUINT se firent une longue guerre. Je rappelle ces circonstances, parce que je suis persuadé qu'elles dûrent contribuer à accélerer la propagation de la Vérole.

C'est par-là qu'elle passa des Castillans aux Portugais leurs voisins, qui, pour cette raison, l'appellent *la Maladie Castillane* (*a*). C'est par-là que quand on mena JEANNE, fille de FERNINAND & d'ISABELLE, à l'Archiduc PHILIPPE son époux, c'est-à-dire, en 1496., elle passa d'Espagne dans les Pays-Bas, où on la nomme *la Maladie Espagnole* (*b*). C'est par-là qu'elle passa de France en Angleterre, où elle s'appelle *la Maladie Françoise* ; & l'on a sujet de croire que ce fut par le commerce de Bourdeaux qu'elle y passa, puisqu'elle y étoit appellée autrefois *la Maladie de Bourdeaux*.

Cependant, avec quelque rapidité

(*a*) RODER. DIAZ de ISLA, dans son Livre intitulé, *Contra las Bubas*, écrit en Espagnol, Chap. 1.

(*b*) BEVEROVICIUS, *Ideâ Medic. Veterum*, *Part.* 3. *Cap.* 8.

que la Vérole ait pu se répandre hors de l'Espagne, de l'Italie, & de la France, où elle a, pour ainsi dire, pris naissance, elle n'a pu s'étendre que par dégrés dans les autres Pays de l'Europe, & par-conséquent s'y faire sentir d'autant plus tard, à proportion qu'ils étoient plus éloignés des Pays où le Mal avoit commencé. Nous pouvons en juger par le témoignage de SENNERT, pour la Saxe, où il demeuroit. Cet Auteur (*a*), après avoir rapporté que CAPIVACCIUS avoit gagné en Italie plus de dix-huit mille écus, au seul traitement de la Vérole, avoue naturellement que « pour » lui, depuis 34. ans qu'il pratiquoit » la Médecine à Wittemberg, & qu'il » la pratiquoit avec succès, cette » Maladie lui avoit moins valu d'é» cus, qu'elle n'en avoit valu de mil» liers à CAPIVACCIUS; tant elle étoit » rare à Wittemberg. »

Aux Côtes d'Asie & d'Afrique situées sur la Méditerranée.

Au-reste, dans le tems que la Contagion Vénérienne se répandoit d'Espagne en Italie, & en France, & de-là par tout le reste de l'Europe, elle se répandit aussi sur les Côtes de

(a) *Medic. Practica Lib. 6., Part. 4., Cap. 1.*

la Mer Méditerranée en Aſie & en Afrique, par deux voies.

1°. Par l'éxil des Mahométans & des Juifs, que FERDINAND & ISABELLE chaſsèrent alors d'Eſpagne, après la conquête du Royaume de Grenade, & qui s'étant retirés en Afrique, y portèrent la Vérole, qu'il avoient contractée en Eſpagne. Nous avons ſur cela un témoignage précis de JEAN de LÉON, Mahométan, & natif de Grenade, qui, avec d'autres éxilés, alla s'établir à Fez dans le Royaume de Maroc, où il étudia l'Arabe; mais qui ayant été pris enſuite par des Pirates Chrétiens, fut préſenté au Pape LÉON X., & embraſſa la Religion Chrétienne. Voici comme cet Auteur parle, au *Livre* 1., de ſa *Deſcription de l'Afrique*, qu'il écrivit à Rome en Arabe, & que JEAN FLORIANUS a traduite en Latin: « Le « nom même de cette Maladie étoit « connu aux Afriquains, avant que « le Roi FERDINAND eût chaſſé d'Eſ- « pagne tous les Juifs (& les Maho- « métans). Ceux-ci s'étant retirés en « Afrique, des miſérables & coquins « de Nègres eurent avec leurs fem- «

» mes un commerce criminel, & de
» cette façon la contagion ſe répan-
» dit, comme de main en main,
» dans tout le Pays, & y devint ſi
» commune, que preſque aucune
» famille n'en fut éxempte. On ne
» douta point que cette Maladie ne
» vint d'Eſpagne ; c'eſt-pourquoi
» elle fut appellée *la Maladie Eſpa-*
» *gnole*. A Tunis, comme dans tou-
» te l'Italie, on la nomme *le Mal*
» *François*, de-même qu'en Egypte
» & en Syrie ; d'où vient l'impré-
» cation, qui a paſſé en prover-
» be : Puiſſes-tu périr du Mal Fran-
» çois. »

2°. Par le commerce maritime. Les Marchands & les Matelots qui, des Ports d'Eſpagne, de France, ou d'Italie, fréquentoient continuellement les Echelles de l'Aſie & de l'Afrique, y portèrent la Vérole en même tems que leurs marchandiſes ; d'où elle gagna inſenſiblement l'intérieur du Pays. Le nom même qu'on lui donne dans ces Ports, en fournit la preuve ; puiſque, ſuivant le témoignage de JEAN DE LÉON, dans l'endroit déja cité, & celui de LÉONARD FIORAVANTI,

Capricci Medicinali, Lib. 1., Cap. 26., on appelle la Vérole *Maladie Françoise* (*a*) dans les Ports de l'Asie & de l'Afrique, de-même qu'en Italie & en Espagne; ce qui fait voir que les Nations de l'Asie & de l'Afrique, ont emprunté des Européens ce nouveau nom avec la nouvelle Maladie qui le porte.

Enfin aux Turcs, aux Persans, & même aux Japonois.

Cependant la Contagion répandue par les Européens ne s'arrêta pas même-là; mais elle s'étendit plus loin qu'on ne croiroit dans les contrées de l'Asie les plus reculées, & pénétra enfin peu-à-peu dans les Indes Orientales, au moyen de la Navigation. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Turcs communiquèrent la Vérole aux Persans leurs voisins, qui la nomment *la Maladie des Turcs*, au rapport de JEAN GODEFROY HAHN, *dans la Préface de son Traité De l'Ancienneté de la petite Vérole.* Et ce que dit GARCIAS DU JARDIN, *dans son Traité des Simples & des Drogues Mé-*

(*a*) Peut-être que sur les Côtes de la Méditerranée, la Vérole s'appelle plutôt *Maladie des Francs*, c'est-à-dire, des Chrétiens, que tous les Mahométans appellent *Francs* sans distinction.

dicinales des Indes, *Liv.* 1., *Chap.* 38., n'y eſt point contraire ; car quoiqu'il aſſûre que la Vérole eſt nommée par les Perſans *Bedefrangi* , c'eſt-à-dire, *le Mal des Francs*, il s'enſuit toujours de-là qu'elle s'eſt communiquée des Européens aux Perſans. Mais il importe peu que la Contagion ait paſſé juſqu'à eux de la première ou de la ſeconde main.

Il n'eſt pas moins conſtant que les Portugais , dont la puiſſance s'eſt long-tems maintenue dans les Indes Orientales, en infectèrent tous les Pays & toutes les Villes où ils abordoient pour leur Commerce. Ainſi 1°. ils portèrent le Mal Vénérien dans le Royaume de Calicut, ſitué dans l'Inde qui eſt en deçà du Gange ſur la Côte de Malabar, ſuivant le témoignage de LOUIS DE BARTHÉME, appellé autrement LOUIS DE BOLOGNE par JOSUÉ SIMLER *dans l'Epitome de Geſner*, ou ſelon d'autres comme AUBERT MIRÉE, dans ſon *Auctarium*, Chap. 531., de VARTOMANN Boulonois, qui a voyagé dans la Syrie, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Arabie, la Perſe & l'Inde, depuis l'an 1502. juſqu'en 1508., & qui par-conſéquent a eu

a eu occaſion de voir beaucoup de Villes, &les mœurs de différens Peuples. Cet Auteur dans le troiſième Livre de ſon *Voyage des Indes*, *Chap. 36.*, lequel ſe trouve dans le premier Tome *Des Voyages tant par Mer que ſur Terre de Jean-Baptiſte Ramuſio*, rapporte qu'il a vu dans le Royaume de Calicut pluſieurs milliers de Malades infectés de la Vérole, qu'on appelle dans ce Pays-là *Pua* (*a*); il ajoûte que cette Maladie y eſt plus fâcheuſe qu'ici en Europe, & qu'elle a commencé d'y régner il n'y a guères plus de dix-ſept ans : Ce qui indique manifeſtement l'an 1493. ou 1494., tems, où la Vérole déja apportée par les Eſpagnols en Europe, a pu auſſi aiſément être portée par les Portugais dans ces contrées des Indes Orientales. Car il me ſemble que j'ai raiſon de croire qu'il faut remonter

(*a*) JULES-CÉSAR SCALIGER dit pareillement dans ſa Diſſertation 181. contre CARDAN, Article 19., que la Vérole *eſt nommée Pua à Malabar*; ce qu'il a copié apparemment de LOUIS de BARTHÉME, ſans faire mention de l'Auteur, comme c'étoit aſſez ſa coutume, quoique ce procedé ſoit d'un très-mauvais exemple.

à l'année 1510., que l'Ouvrage de LOUIS de BARTHÉME fut pour la première fois imprimé à Venise, *in*-4°. Je ne parle point ici de l'Edition qu'ANTOINE de LÉON PINELO, *Dans son Epitome de la Bibliothèque Orientale & Occidentale sur la Marine & la Géographie*, dit avoir paru à Venise en 1508., parce que je ne pense pas qu'elle ait jamais existé, & qu'il paroît clairement par l'Itineraire même de LOUIS de BARTHÉME, *Liv.* 3., *Chap.* 39. *&* 40., & sur-tout *par le Livre* 7. qui traite *de l'Ethiopie*, que cet Auteur étoit encore en Ethiopie l'an 1507., & qu'il n'étoit pas encore venu à Venise en 1508.

2°. C'est ainsi que les Portugais furent les premiers qui portèrent le Mal Vénérien non-seulement aux Indes & à la Chine, & par-conséquent à Goa & à Macao, dont ils sont encore les maîtres, mais même dans l'Empire du Japon, d'où ils sont depuis long-tems chassés. Du-moins ENGELBERT KÆMPFER dans son *Histoire Naturelle, Civile & Ecclésiastique du Japon, Liv.* 2., *Chap.* 4., assûre-t-il que la Vérole, qu'il dit n'être pas rare dans ce Pays-là, y est appel-

lée en Japonois *Nambakaſſam*, c'eſt-à-dire, la *Maladie des Portugais*; ce qui prouve que les Portugais l'ont apportée au Japon.

Malgré la rapidité de la propagation de la Vérole, il y a de fortes raiſons de croire qu'outre l'*Iſle Eſpagnole*, où ce Mal étoit endémique, & d'où il a été apporté en Europe, cette Maladie étoit endémique & naturelle dans pluſieurs autres Pays qui en ſont infectés, ſans l'avoir reçue d'ailleurs, & qui doivent être regardés comme autant de foyers particuliers de ce Mal.

La Vérole étoit endémique en pluſieurs autres Pays, outre l'Iſle Eſpagnole.

1°. FRANÇOIS LOPEZ de GOMARA, *Hiſtoire Générale des Indes, première Partie, Chap.* 110., *au revers du feuillet* 62.; JERÔME BENZONI, de Milan, *Hiſtoire du Nouveau Monde, Liv.* 3., ſur la fin; & PEDRO de CIÉCA de LÉON, *dans ſa Chronique du Pérou, première Partie, Chap.* 46., tous trois témoins oculaires, rapportent qu'il y avoit autrefois dans le Royaume du *Pérou* une Maladie particulière, qui ſe manifeſtoit par des Tubercules en forme de Verrues, des Poireaux ulcérés & carcinomateux, des Puſtules ſordides & livides, qui occupoient

Au Pérou.

non-ſeulement le viſage, mais le plus ſouvent tout le corps; que les Eſpagnols qui conquirent le Pérou, ſous la conduite de FRANÇOIS PIZARRE, gagnèrent cette Maladie par le commerce avec les femmes du pays, & qu'ils s'en guériſſoient par l'uſage de la décoction de Salſepareille, qui y croiſſoit: D'où ces Hiſtoriens concluent eux-mêmes, que ce Mal paroît avoir été le même que la Vérole de l'Iſle Eſpagnole.

Dans la Nouvelle Eſpagne.

2°. GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, que nous avons cité pluſieurs fois, témoigne (a) que la Vérole étoit commune dans preſque tout le Continent de l'Amérique, comme dans la *Nouvelle-Eſpagne*, & ſur-tout dans les Provinces de *Nicaragua* & de *Nagrando*.

Dans la Floride.

3°. JACQUES LE MOINE, ſurnommé DE MORGUES, raconte (b) que les habitans naturels de la *Floride* étoient anciennement attaqués de la Vérole:

(a) *Hiſtoire Naturelle des Indes*, écrite en Eſpagnol, *Liv.* 10., *Chap.* 2.

(b) Dans la Rélation du ſecond Voyage des François dans la Floride, ſous la conduite de RENÉ de LAUDONNIÉRE, l'an 1564.

Ce qui eſt confirmé par JULES PAULMIER, dans ſon Traité *De Lue Venereâ*, publié en 1578., *Liv.* 1., *Chap.* 2., où il dit, que « les Normands « qui avoient depuis peu abordé à la « Floride, aſſûroient que cette Mala- « die y étoit endémique, & s'y con- « tractoit avec tant de facilité, qu'il « ſuffiſoit d'avoir affaire à une fem- « me dans le tems que ſes Règles cou- « lent, pour être attaqué d'un Bubon « Vénérien, ou de la Vérole-même. »

Dans l'intérieur de l'Afrique.

4°. THEVET, dans ſa *Coſmographie Univerſelle*, *Liv.* 3., *Chap.* 2., de-même que l'Auteur de l'*Hiſtoire des Plantes de Lyon*, *Liv.* 18., *Chap.* 132., aſſûrent « que dans l'Afrique « intérieure, ſur les deux bords du « fleuve de Sénéga, tant dans le « Royaume de *Méli*, qui eſt au midi, « que dans celui de *Tombouctou*, qui « eſt au Septentrion, il y a une Mala- « die endémique, tout-à-fait ſembla- « ble à la Vérole, ou plutôt la même « que la Vérole, appellée en Ethio- « pien *Borozail*, ou *Zail*, qui atta- « que les Parties Génitales des deux « ſèxes, & qui vient des excès dans « l'uſage des femmes. Les Naturels du « pays la guériſſent avec la décoction «

» d'une herbe nommée *Achanaca*, ou
» du fruit de cette même herbe, qu'ils
» appellent *Alfard*, de la même fa-
» çon qu'on la guérit en Europe avec
» la décoction de Guaiac. »

SYDENHAM paroît favoriser cette rélation, quand il témoigne (*a*) « avoir
» oui dire à quantité d'Anglois di-
» gnes de foi, qui habitent les Isles
» des Caraïbes, que les Esclaves qu'on
» y amène de Guinée, sans avoir pris
» terre, ou du-moins sans avoir eu
» aucun commerce impur, sont atta-
» qués d'une Maladie qui désole assez
» souvent toute une habitation, hom-
» mes, femmes, & enfans, & dont
» les symptômes paroissent absolu-
» ment les mêmes que ceux de la
» Vérole, pourvu qu'on fasse atten-
» tion à la diversité des climats. Ils
» nomment cette Maladie *the Yavvs*,
» & ils la traitent par la salivation
» mercurielle, de-même que nous
» traitons la Vérole. »

Dans l'Isle de Java.

5°. M. de THOU (*b*) dit « que les
» Habitans de l'Isle de *Java* sont fort
» incommodés de la Vérole, & qu'ils
» se guérissent en s'exposant aux plus

(a) *Epistol. secundâ Responsoriâ.*
(b) *Histor. sui Temporis, Lib.* 71.

vives ardeurs du Soleil, depuis les « dix heures du matin jusqu'à deux « heures après midi ; ce qui dessè- « che & consume l'humeur vicieuse « & maligne. » ANDRÉ CLEYER, Premier Médecin de la Compagnie des Indes pour les Hollandois, s'accorde avec M. de THOU. Ce Médecin, dans une Lettre écrite du Fort de Batavia dans l'Isle de Java en 1681. à CHRÉTIEN MENTZELIUS, & inserée dans les Ephémérides d'Allemagne, *Decur.* 2., *Ann.* 2., *Pag.* 7., assûre *que la Vérole est Endémique dans l'Isle de Java, en-sorte qu'elle y est plus commune que la Fièvre quotidienne.*

Je m'étonne, pour le dire en passant, que CLEYER qui sçavoit cela ait pu regarder comme nouvelle & extraordinaire environ vingt ans auparavant, c'est-à-dire, avant l'année 1660., cette *affreuse* Maladie de l'Isle de Java. Voici comme il en parle : « C'est un Mal qui consume les « doigts des mains & des pieds ; qui « défigure le visage par des tumeurs « dures & horribles, lesquelles venant « ensuite à s'ulcérer dégénèrent en « ulcères malins avec carie des os ; & « qui se communique au parties voi- «

» ſines, ſans qu'on puiſſe les en ga-
» rantir par aucun remède, à moins
» qu'on ne retranche le membre in-
» fecté. Le pus en eſt ſi âcre & ſi cor-
» roſif, que quand les tubercules ne
» s'ouvrent pas d'eux-mêmes, on a
» remarqué enſuite qu'il avoit carié
» les os. Dans le commencement de la
» Maladie, les extrêmités des oreilles
» s'enflent extraordinairement, &
» les talons perdent tout ſentiment,
» de manière qu'on pourroit y enfon-
» cer ſans douleur une aiguille en en-
» tier. Auſſi ſont-ce ces parties-là
» qui s'ulcèrent pour l'ordinaire. On
» voit d'abord paroître des taches li-
» vides, dépourvues de tout ſenti-
» ment. Les cheveux, la barbe, les
» ſourcils tombent, quoique cela
» n'arrive pas toujours. »

Comment n'a-t-il pas vu que des Symptômes ſi cruels dépendoient de la Vérole, à laquelle il falloit les rapporter comme lui étant propres. Car l'on ſçait par expérience que cette Maladie cauſe des tubercules par toute l'habitude du corps, & des ulcères malins, rébelles, & du plus mauvais caractère; que les os s'y carient au-deſſous des tubercules ou des

ulcères ; que toute la peau se noircit étant parsemée de taches d'un brun-jaune, d'un noir-purpurin, livides, noirâtres ; que les cheveux, la barbe, les sourcils en tombent ; Enfin que les oreilles, la face, les lèvres se trouvent défigurées par des tumeurs éparses çà & là. Les premiers Symptômes ne sont pas douteux. Ainsi je crois qu'il est inutile d'y insister. Quant au dernier, si l'on en doute, il n'y a qu'à consulter ce qu'ANDRÉ CÉSALPIN dans son *Traité de Médecine, Liv. 4., Chap. 2.*, dit *des Tuberosités qui défigurent la face dans la Vérole*, ou ce qu'AURÉLE SÉVERIN dans son *Traité de la Nature des Abscès cachés, Liv. 4., Chap. 23.*, §. 8., raconte d'un Vérolé qui *ayant perdu le poil des sourcils*, avec une face couverte de Tubercules, *un nez écrasé & boutonné, des lèvres gonflées, & un menton dartreux, ressembloit à un vrai Satyre.* Enfin l'on n'a qu'à confronter le portrait difforme du Vérolé que SÉVERIN nous a laissé à l'endroit cité, avec ceux des deux Habitans de Java que CLEYER a joints à sa Lettre, les croyant malades d'une Maladie toute nouvelle.

Aux Moluques.

6°. JACQUES BONTIUS, qui a pratiqué la Médecine aux Indes chez les Hollandois, rapporte (*a*) que « dans » l'Isle d'*Amboyne*, & aux *Moluques*, » il règne une Maladie endémique » ou populaire, appellée par les Hollandois *d'Amboynse-Pocken*, dont les » Symptômes sont fort semblables à » ceux de la Vérole; mais elle en » diffère en ce qu'elle arrive quelquefois sans aucun commerce vé- » nérien. Dans cette Maladie il s'é- » lève au visage, aux bras, aux jam- » bes, & par tout le corps, des *tophus*, » ou tumeurs dures & skirrheuses, » en aussi grand nombre que les poi- » reaux & verrues qui, en Hollan- » de, viennent aux pieds & aux » mains. Si ces tumeurs s'ulcèrent, » elles rendent une matière ténace & » gommeuse, si âcre & si mordican- » te, qu'elle cause des ulcères creux » & profonds avec des bords calleux » & renversés. C'est un très-vilain » Mal, & qui ressemble à la Vérole, » si ce n'est qu'il n'est pas accompa-

(*a*) Dans le Traité qui a pour titre: *Methodus medendi quâ in Indiis Orientalibus oportet uti in curâ Morborum illic vulgò ac populariter grassantium*, Chap. 19.

gné de si grandes douleurs, & que « les os ne se carient pas si aisément, « à moins qu'il n'y ait de la négligen- « ce..... Au-reste, cette Maladie se « guérit par les mêmes remèdes que « la Vérole..... par les décoctions « de racines de Squine & de Salse- « pareille, de bois & d'écorce de « Guaiac..... Si elle ne cède pas aux « Décoctions, il faut en venir aux « Remèdes chymiques & mineraux, « tels que le Mercure de vie ou Beurre « d'Antimoine, le Turbith Mineral, « le Précipité-blanc. Les Onguens « Mercuriels doivent aussi être em- « ployés extérieurement. »

7°. Enfin GARCIAS du JARDIN, dans sa *Dissertation sur les Simples & les Drogues Médicinales des Indes*, *Liv.* 1., *Chap.* 38.; & THEVET que nous avons déja cité, dans sa *Cosmographie*, *Liv.* 11., *Chap.* 25., rapportent « Que la Vérole est com- « mune dans l'Empire de la *Chine*, « & qu'on l'y traite avec la dècoction « de racine de Squine. » CHARLES MUSITAN dant son Traité *Du Mal Vénérien*, Liv. 3., Chap. 1., dit aussi, que « la racine de Squine, « dont on se sert avec succès en « A la Chine.

» Europe pour les Maladies Véné-
» riennes, & qui a tiré ſon nom
» de la Chine, d'où elle a été d'a-
» bord apportée, eſt parmi les Chi-
» nois le remède ſpécifique de la Vé-
» role. »

Ce fait m'a été encore confirmé par le témoignage d'un Jéſuite venu depuis peu de la Chine, où il avoit été Miſſionnaire pendant trente ans. Ce Jéſuite m'a aſſûré que la Vérole étoit connue à *Pékin* parmi les Chinois, & même qu'elle n'y étoit pas rare. J'eus beau lui demander ce que penſoient les Médecins Chinois ſur cette Maladie : S'ils la regardoient comme nouvelle, ou comme ancienne, propre au pays, ou étrangère ? S'ils croyoient qu'elle ſe tranſmît par la ſeule voie de la contagion, ou qu'elle vînt quelquefois d'elle-même ſans aucune contagion précédente, de-même que la plupart des autres Maladies ? Il me répondit ſur toutes ces queſtions, qu'il n'en ſçavoit rien : Et dans le fonds, je ne fus pas ſurpris de le trouver ſi peu inſtruit ſur des matières ſi éloignées de ſon état & de ſes occupations.

Peut-être nos deſcendans ſauront-ils un jour ce que nous ignorons aujourd'hui. En attendant, comme il eſt difficile de ſe perſuader que les Eſpagnols, ou d'autres Européens, aient porté la Vérole dans le milieu de l'Amérique & de l'Afrique, ou ſur les côtes de Malabar, puiſqu'en arrivant dans ces Pays, on trouva qu'elle y étoit déja ancienne; il n'y a pas d'apparence de-même que les Portugais, qui occupent *Macao* ſur les côtes de la Chine, ou que les Japonois, qui, comme nous avons vu, ont été infectés de la Vérole par les Portugais, l'aient communiquée aux Chinois; car les Européens & les Japonois eux-mêmes n'ont jamais eu de commerce, ou du-moins n'en ont eu que bien peu, avec les Provinces intérieures de l'Empire Chinois, & ſur-tout avec *Pekin*, qui en eſt la Capitale, & qui eſt fort éloigné de *Macao*, où les Portugais demeurent, & de *Canton*, où abordent les Vaiſſeaux des autres Européens.

Ainſi, après avoir péſé & comparé les témoignages que je viens de rapporter, je ſerois porté à conclure,

qu'outre l'Isle Espagnole, qui a été le siége de la Vérole le plus connu & le plus fatal à l'Europe, beaucoup d'autres Pays, & peut-être tous ceux qui dans l'Amérique, l'Afrique & l'Asie, sont compris sous la Zone Torride, ont été autrefois naturellement sujets à cette Maladie, & cela par une cause commune, dont nous traiterons dans la suite. Il n'est pas douteux que la contagion aura pu de-là se communiquer aux Pays voisins, par le commerce, supposé qu'ils en aient eu avec les lieux infectés: Mais elle n'aura jamais pu être connue à l'Europe, tant qu'on n'a point osé avancer dans la Zone Torride, sur le faux & ancien préjugé, qu'elle étoit en proye à des flammes brûlantes, qui la rendoient inhabitable, comme dit PLINE dans son *Histoire Naturelle*, *Liv.* 2., *Chap.* 68.



CHAPITRE XII.

Conjectures sur les causes qui ont rendu la Vérole commune & endemique dans l'Isle Espagnole & les autres Isles Antilles.

IL s'agit maintenant de savoir quelle a été la première Origine de la Vérole dans les Isles Antilles, & principalement dans l'Isle d'*Hatti*, ou Espagnole, aujourd'hui Saint Domingue; & c'est une question qu'il n'est pas facile de décider: Car quoiqu'il soit certain que cette Maladie passe par voie de contagion des personnes infectées aux personnes saines, & qu'ainsi elle se communique & se répand; cependant, à moins que de faire remonter à l'infini ce progrès successif de contagion, ce qui seroit absurde, il faut en venir enfin à quelqu'un, qui, sans contagion précédente, ni aucune communication extérieure, ait contracté ce Mal par un vice & une dépravation particulière des humeurs, d'où qu'elle ait pu arriver.

La Vérole n'a pas été portée de la Guinée dans les Antilles.

SYDENHAM a cru (*a*) que la Vérole étoit étrangère dans les Antilles-mêmes, & qu'elle y avoit été apportée par les Nègres, qui de la Guinée, ou des autres Provinces de l'Afrique intérieure qui confinent à la Guinée, avoient été transportés par les Espagnols dans les nouvelles Colonies de l'Amérique, & chez qui, selon cet Auteur, la Vérole étoit une Maladie endémique.

Mais 1°. Quand on admettroit cette supposition, la difficulté subsisteroit en entier; car il faudroit toujours en venir à la première cause de la Vérole parmi les Nègres, qui l'auroient communiquée dans l'Isle Espagnole, & cette explication seroit aussi difficile à trouver pour les Nègres que pour les Américains.

2°. La prétention de SYDENHAM combat directement la vérité de l'Histoire. Il est certain qu'avant l'an 1503. on ne transporta point de Nègres dans l'Isle Espagnole. Cependant les Espagnols y avoient contracté ce Mal dès l'an 1493. Ils l'avoient porté en Espagne la même année, ou

(a) *Epistolâ secundâ Responsoriâ.*

l'année ſuivante : Enfin ils l'avoient communiqué aux Napolitains & aux François en 1494. ou 1495. en Italie, d'où il s'étoit répandu en peu de tems dans toute l'Europe.

Elle y étoit endémique.

Ainſi, au-lieu de ſuivre la conjecture de SYDENHAM, il vaut mieux s'en rapporter à GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, qui mérite d'être cru en cette matière; puiſqu'ayant demeuré pluſieurs années dans l'Iſle Eſpagnole, & ayant vêcu avec les Habitans naturels du pays, il a eu occaſion d'apprendre d'eux leurs Maladies, ou de les obſerver lui-même ſur les lieux. Or cet Auteur aſſûre, en divers endroits de ſon *Hiſtoire Naturelle & Générale des Indes Occidentales*, aux Chapitres 10. & 11., que la Vérole étoit anciennement familière dans l'Iſle Eſpagnole, où CHRISTOPHLE COLOMB aborda d'abord; qu'elle s'y engendroit d'elle-même, ſans aucune contagion précédente; en un mot, qu'elle y étoit véritablement endémique : Ce qui eſt confirmé par le témoignage uniforme des Médecins & des Hiſtoriens qui ont fleuri vers ce tems-là, ou qui ont écrit depuis ſur cette matière.

Il y a plusieurs Maladies de cette espèce, qui sont renfermées dans les bornes particulières d'un pays, & qui ne les passent que rarement. C'est ainsi qu'en Europe, le *Plica* est propre aux Polonois, le *Scorbut* aux Nations voisines de la Mer Baltique, le *Gouêtre* aux Habitans des Alpes. C'est ainsi qu'en Asie, le *Vena Medinensis*, ou Dragonneau, est endémique parmi les Arabes, l'*Andron* ou l'Oscheo-Hydrocèle, & le *Pircal* ou *Pérical*, ou Tumeur ulcéreuse des Jambes, sur la Côte de Malabar. C'est ainsi qu'en Afrique, la *Lèpre* est une Maladie particulière aux Egyptiens, suivant le témoignage de PLINE (*a*), & de LUCRECE (*b*) : C'est pourquoi, à en juger sur ce qui a été dit jusqu'ici, on doit mettre au même rang la Vérole, à l'égard des Isles Antilles, & sur-tout à l'égard de l'Isle Espagnole.

Elle dépendoit d'une cause particulière.

Ces sortes de Maladies endémiques, affectées singulièrement à un pays, viennent d'une cause particulière à ce pays, mais en même tems d'une cause assez générale pour pouvoir agir sur un grand nombre d'ha-

(a) *Histor. Natur. Lib.* 26., *Cap.* 1.
(b) *Lib.* 6.

bitans à la fois. Je ne connois que trois cauſes de cette eſpèce. 1°. L'Air que l'on reſpire, s'il eſt corrompu par une chaleur exceſſive, par des pluyes trop abondantes, par des exhalaiſons peſtilentielles. 2°. Les Alimens ſolides & liquides, s'ils pèchent par la qualité, ou par les aſſaiſonnemens. 3°. Les Mœurs ordinaires d'une Nation, ſi elles ſont contraires à la ſanté en quelque choſe. Il faut donc qu'une ou deux de ces cauſes, ou toutes les trois enſemble, aient donné autrefois naiſſance à la Vérole dans l'Iſle Eſpagnole, où elle étoit endémique.

Cette conſéquence eſt évidente; mais la difficulté eſt de pénétrer plus avant dans une ſi profonde obſcurité. Nous ne ſçavons point, ni ce que les Habitans de ce pays, ni ce que leurs Médecins, qu'ils appelloient *Butios*, avoient découvert ſur l'origine de la Vérole par leurs obſervations, ou dumoins par leurs conjectures. Nous ne connoiſſons même guères bien, ni la nature ou la qualité des alimens dont ils ſe nourriſſoient, ni la façon dont ils les aſſaiſonnoient, ni leurs mœurs & leurs coutumes; & il eſt

Mais qui eſt ignorée.

difficile, ſans ces ſecours, de pouvoir réſoudre la queſtion. En-vain eſpérerions-nous de plus grandes lumières de la part des Habitans de cette Iſle; puiſque la cruauté barbare des Eſpagnols les a exterminés depuis long tems (*a*), & qu'ils ont emporté au tombeau avec eux les connoiſſances qu'ils pouvoient avoir ſur cette matière.

Perſonne n'auroit été plus à portée de s'inſtruire ſur tous ces faits que GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, s'il avoit voulu s'en donner la peine,

(*a*) On comptoit dans l'Iſle Eſpagnole, lorſque CHRISTOPHLE COLOMB y aborda pour la premiète fois, neuf cens mille Habitans, ſelon PIERRE MARTYR dans ſon *Hiſtoire des Indes Occidentales*, & même un million ſelon GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO, dans ſon *Hiſtoire des Indes*, *Liv.* 3., *Chap.* 6.; Mais cette multitude d'hommes fut bien-tôt exterminée de la manière du monde la plus horrible, comme on le peut voir dans les Auteurs que nous venons de citer. Cependant le R. P. de MARGAT, Jéſuite, rapporte dans les *Lettres édifiantes & curieuſes*, *Recueil* 20., *pag.* 447., que des Chaſſeurs ont découvert depuis peu par un pur hazard quelques familles des Naturels du pays ſur le ſommet des Montagnes nommées Pinal, où elles s'étoient cachées.

comme on auroit du l'attendre d'un homme d'esprit tel que lui. Il alla dans l'Isle Espagnole dès l'année 1513. Il y demeura près de quinze ans avec les anciens Habitans de l'Isle, dont il restoit encore un grand nombre, qui auroient pu lui donner beaucoup de lumières : Cependant cet Auteur, qui étoit un observateur diligent & curieux, qui remarque que la Vérole étoit anciennement endémique dans l'Isle Espagnole, & qui assûre qu'encore de son tems elle s'y engendroit d'elle-même, sans aucune contagion précédente, a négligé d'en rechercher la cause, & n'a pas songé à s'éclaircir d'un fait si important. Il est vrai qu'il semble avoir senti sa faute : car il tâche de la rejetter sur les autres Espagnols, qui, selon lui, n'ont pu rien apprendre de certain sur la Religion, les Coutumes & les Mœurs des anciens Habitans de l'Isle Espagnole; parce qu'ils ne songèrent à se procurer ces connoissances, & à faire sur cela les recherches nécessaires, que tard, & lorsque les principaux de cette Nation, qui étoient les mieux instruits, avoient déja péri misérablement, & que le peu d'Habitans

qui restoient, n'étoient plus qu'une populace grossière, ignorante & incapable de fournir les éclaircissemens qu'on demandoit.

Cette cause ne consistoit point dans l'usage de la Chair Humaine.

Au milieu des ténèbres dont cette question se trouve environnée, & qui arrêtent les gens les plus habiles, LÉONARD FIORAVANTI, Empirique Italien, entreprit autrefois de l'expliquer; mais il montra dans cette entreprise plus de vanité que de bon sens. Selon lui, la Vérole arrive d'elle-même, & indépendamment de toute communication, aux Hommes même les plus sains, s'il se nourrissent de Chair Humaine; & elle arrive également à toutes sortes d'Animaux, si on les force à se nourrir de la Chair des Animaux de leur espèce: D'où il concluoit que les Habitans naturels de l'Isle Espagnole étant Anthropophages & accoutumés à se nourrir de chair humaine, avoient du contracter la Vérole, qui, quoique due originairement à la seule corruption des humeurs, pouvoit ensuite se communiquer par contagion, & pouvoit se multiplier dans cette Isle par ces deux moyens à la fois.

Mais cette opinion est insoutena-

ble, par deux endroits. 1°. D'un côté, on a vu ci-dessus, au Chapitre IX., qu'un chien nourri pendant six mois de chair de chien, n'avoit eu aucun symptôme de Vérole : D'où il s'ensuit que des hommes n'ont pas pu l'avoir non-plus, pour s'être nourris de chair humaine. 2°. D'un autre côté, il est certain, par les témoignages des Historiens, que les peuples de l'Isle Espagnole n'étoient point Anthropophages, & que bien différens en cela de la plupart des autres Nations de l'Amérique, ils avoient en horreur cette nourriture.

L'opinion de FIORAVANTI se détruit donc d'elle-même, & la difficulté reste dans son entier. Je vais tâcher de la résoudre, en indiquant ce qui peut avoir le plus contribué à produire la Vérole dans les trois ordres de causes dont on a parlé ci-dessus.

Ni dans la qualité de l'Air.

I. Il paroît d'abord que l'Air doit être retranché du nombre des causes possibles. Il a bien pu peut-être produire d'autres Maladies dans l'Isle Espagnole ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il y ait produit la Vérole. Les Européens qui, depuis deux cens ans, habitent cette Isle, ne l'y ont ja-

mais contractée que par contagion: Cependant ils y respirent le même air que les anciens Habitans; & cet air y a encore la même température & la même constitution : car il n'y a nulle apparence que sa qualité ait pu en être changée à un tel point, dans un ou deux siècles, qu'il soit incapable de causer aujourd'hui aux Habitans étrangers une Maladie, qu'il a autrefois causée aux Habitans naturels.

Ni même dans la qualité des Alimens.

II. On ne peut pas raisonner tout-à-fait de-même sur les Alimens des peuples de l'Isle Espagnole, & les assaisonnemens qu'ils y ajoûtoient. Leur nourriture ordinaire étoit les Patates, la farine de Mays ou Bled-d'Inde, la Cassave, & divers Fruits que fournissent les forêts. Mais ces choses venant à manquer, comme il devoit souvent arriver à des gens paresseux, indolens, ennemis du travail, ils ne faisoient pas difficulté de manger des vers, des araignées, des serpens, des chauve-souris, & semblables ordures.

Ils usoient beaucoup d'un certain assaisonnement très-âcre, nommé *yraca*, fait avec les racines & les feuilles

feuilles d'*Arum* (qu'on appelle *le Chou des Caraïbes*), les menues branches de Patates & de Mombin, & une grande quantité de Poivre-d'Inde., qu'ils nommoient *Axi*; & ils trempoient dans cette eſpèce de ſauce tout ce qu'ils mangeoient.

Ils s'aſſembloient fort ſouvent pour fumer du Tabac, non pas à la façon des Européens, qui le reçoivent & le rendent par la bouche: mais ils le tiroient fortement par le nez, à la faveur d'un inſtrument particulier, juſqu'à ce qu'étant étourdis & yvres, ils tomboient par terre à moitié morts.

Un mets délicieux pour eux, c'étoit un certain Lézard amphibie, particulier à l'Iſle Eſpagnole, & nommé *Ivana* ou *Iguana*, qui eſt d'un goût très-agréable; mais qui augmente les douleurs vénériennes dans ceux qui les reſſentent actuellement, & qui les renouvelle avec violence lorſqu'elles ſont aſſoupies, comme l'a obſervé GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO (*a*). Ce qui a fait croire à LISTER (*b*), que les Habitans naturels de l'Iſle Eſ-

(a) *Hiſtor. Indiar. Lib.* 13., *Cap.* 3.
(b) *Exercitat. de Luc Venereâ.*

pagnole avoient contracté originairement la Vérole, parce qu'ils se nourrissoient de ce Lézard, ou, comme il l'appelle, de ce Serpent.

Tout cela paroîtra peut-être de bien peu de conséquence, & peu capable de causer une Maladie aussi considérable que la Vérole. Il est pourtant certain que de pareils alimens ne pourroient manquer de corrompre le sang, & que le sang étant une fois vicié, dans ces climats brûlans, il devoit s'y former des levains âcres, virulens, & semblables aux Levains Véroliques. GALIEN (*a*) n'allègue rien de plus fort, lorsqu'il veut rendre raison pourquoi la Lèpre, Maladie qui avoit tant de rapport avec la Vérole qu'on l'a souvent confondue avec elle, étoit si commune à Alexandrie. *Les Habitans de cette Ville*, dit-il, *se nourrissent de bouillie, de lentilles, de coquillages, & de quantité de poisson salé; quelques-uns même de chair d'âne, & d'autres choses pareilles, qui produisent un suc grossier & mélancholique.* Mais, sans chercher d'exemples dans l'antiquité, n'est-il pas certain que le seul

(a) *Method. Medendi, Lib. 2., Cap. 12,*

usage des mauvais alimens suffit pour produire le Scorbut, que l'on confond souvent avec la Vérole, tant il en diffère peu ?

III. Je n'insiste pas davantage sur cette première conjecture; parce que je crois pouvoir en proposer une autre encore plus-forte. Le Sang Menstruel des femmes des pays chauds est ordinairement fort âcre & virulent, sur-tout lorsqu'elles se nourrissent de mauvais alimens. GROTIUS (*a*) dit qu'en Syrie & dans les pays voisins, les Règles des femmes ont quelque chose de contagieux. TAVERNIER (*b*) rapporte que chez les Cafres, & principalement sur la Côte de Mélinde, les femmes, pendant leur Règles. ont quelque chose de si vénimeux que si des Européens se tiennent quelque tems trop près de leur urine, quand elle est encore récente, ils sont attaqués non-seulement de la fièvre & du mal de tête, mais quelquefois même de la Peste.

Mais peut-être dans les excès avec les femmes, & dans la virulence du Sang Menstruel.

Si ce que dit PLINE sur le Sang Menstruel étoit vrai, il semble qu'on ne sçauroit l'entendre que des pays

(a) *Adnotat. ad Caput* XV. *Levitici.*
(b) *Voyage des Indes*, Liv. 3., Ch. 27.

chauds. Car ce qu'il rapporte ne convient point à la qualité connue du Sang Menſtruel dans les climats tempérés. « Les effets, *dit-il* (*a*), que » produit le flux des Règles, ſont des » plus étonnans. Une femme dans » cet état fait aigrir le vin nouveau » dont elle approche, rend ſtériles » les grains qu'elle touche, fait mou- » rir les entes, ſécher les herbes des » jardins, & tomber les fruits des ar- » bres ſous lequels elle s'arrête. Sa » préſence ternit l'éclat des miroirs, » émouſſe le tranchant du fer, gâte » la beauté de l'yvoire, tue les eſſaims » d'abeilles, rouille le fer & le cui- » vre, infecte l'air d'une mauvaiſe » odeur. Les chiens deviennent en- » ragés, ſi on leur fait avaler quel- » ques gouttes de ce Sang, & leurs » morſures ſont incurables. Le bitu- » me qui, dans un certain tems » de l'année, flotte ſur le Lac Aſphal- » tite en Judée, quoique naturelle- » ment gluant & viſqueux, ne peut » être coupé & enlevé que par le » moyen d'un fils imbibé dans cette » eſpèce de Sang. Il n'eſt pas juſ-

(a) *Hiſtor. Natural.* Lib. 7. . Cap. 15.

qu'aux Fourmis qui ne ſentent l'im- «
preſſion de ce poiſon : On prétend «
qu'elles jettent les grains qui en «
ſont infectés, & qu'elles n'y tou- «
chent plus de-nouveau.

S'il eſt vrai que l'écoulement des Règles ſoit ſi virulent dans les pays chauds, il ne ſauroit être que très-dangereux d'approcher alors des femmes. En Europe-même, dont le climat eſt bien plus tempéré, cela ſuffit ſouvent pour cauſer au Gland & au Prépuce de légères Phlogoſes, ou des Puſtules ſuperficielles, qui, à la vérité, diſparoiſſent bien-tôt. Que ne doit-il donc pas arriver dans un climat brûlant, où le Sang Meſtruel eſt extraordinairement âcre, &, pour ainſi dire, vénimeux? De-là vient peut-être que les Médecins Arabes, qui habitent des pays plus chauds que les Médecins Grecs & Latins, ont parlé ſouvent, & parlé les premiers, des Puſtules & Ulcères de la Verge, cauſés par le commerce avec une *femme ſouillée*, c'eſt-à-dire, qui a ſes Règles. Car une femme, en cet état, étoit regardée comme immonde ou ſouillée, non-ſeulement chez les Juifs, mais encore chez les Ara-

bes, qui étoient dès-lors Mahométans. Il ſemble même que la raiſon pourquoi la Loi défendoit aux Juifs tout commerce & toute cohabitation avec les femmes pendant leurs Ordinaires; c'étoit afin de prévenir les Maladies fâcheuſes qu'auroit pu cauſer un commerce ſi dangereux. Car cette défenſe, de-même que la plupart des autres Ordonnances Légales, montre avec quel ſoin MOÏSE, ou plutôt DIEU lui-même, Auteur de la Loi Moſaïque, veilloit à la conſervation des Iſraëlites.

Les anciens Habitans de l'Iſle d'Haiti ne pouvoient donc manquer d'être expoſés à quantité de Maladies très-conſidérables; car chez eux perſonne ne s'abſtenoit des femmes dans le tems de leurs Règles: Les hommes s'abandonnoient, comme des bêtes, au gré de leurs brutales paſſions, ſans aucun ménagement: Les femmes portoient l'excès encore plus loin que les hommes; elles ſe livroient indifféremment à tous ceux qui ſe préſentoient, ſouvent même elles les provoquoient, ſur-tout dans le tems de leurs Ordinaires; parce qu'alors la Matrice étant plus échauf-

sée, augmentoit aussi la vivacité de leur tempérament. Je ne fais en cela que transcrire les expressions de GONSALVE FERNANDEZ d'OVIEDO. Est-il donc étonnant que les différentes Semences de plusieurs hommes, que des Semences âcres & hétérogènes, confondues ensemble, mêlées avec un Sang Menstruel très-âcre & très-virulent, retenues dans une Matrice échauffée & infectée, où elles séjournoient, s'y soient corrompues en peu de tems, & aient donné naissance au Mal Vénérien, qui s'est ensuite communiqué, par la contagion, à ceux qui pouvoient être plus sages, & qui ne donnoient pas avec la même fureur dans des excès aussi extraordinaires.

La manière de vivre de quelques autres Pays favorise cette opinion.

J'espère que cette conjecture paroîtra encore plus raisonnable, si l'on fait attention à ce qui se passe dans les autres Régions de l'Amérique, de l'Afrique, & de l'Asie, dont on a parlé au Chapitre précédent, & que l'on doit regarder comme autant d'anciens foyers de la Vérole. Comme tous ces Pays sont situés sous la Zone Torride, l'air y est aussi chaud que dans l'Isle Espagnole, & la dé-

bauche n'y a pas régné avec moins de fureur. On ſçait aſſez ce que rapportent des climats chauds de l'Amérique, les Auteurs qui ont écrit les premiers de cette Partie du Monde. Les Habitans de l'Afrique intérieure n'étoient pas autrefois plus modérés. PLINE rapporte (*a*), « que » les Garamantes ne connoiſſoient » point le mariage, & que parmi » eux les femmes étoient communes. » POMPONIUS MELA (*b*) dit la même choſe, & il ajoute « que les » peres & meres ne reconnoiſſoient » pour leurs enfans, que ceux qui leur » reſſembloient. » Il dit auſſi (*c*) « que » les femmes des Augiles avoient » coutume, la première nuit de leurs » noces, de ſe proſtituer à tous ceux » qui leur apportoient des préſens. » Enfin, on peut juger des Peuples qui habitent les Régions ou les Iſles Orientales de l'Aſie qui ſont ſous la Zone Torride, par l'éxemple des Habitans des Iſles Marianes, qui au rapport du R. P. LE GOBIEN (*d*), forment

(a) *Hiſt. Natur.* Lib. 5., Chap. 8.
(b) *De Situ Orbis*, Lib. 1., Chap. 8.
(c) *Ibidem.*
(d) Hiſtoire des Iſles Marianes, Liv. 2.

entr'eux des eſpèces de ſocietés compoſées d'un grand nombre d'hommes qui n'ont qu'une femme en commun. Ainſi, puiſqu'il eſt manifeſte que dans tous les pays du Monde où la Vérole ſemble avoit été autrefois endémique, la chaleur du climat & l'impudicité des Habitans ſont toujours allées de pair, on a droit d'en conclure, qu'une Maladie qui a infecté diverſes Régions très-éloignées les unes des autres & ſans aucun commerce entr'elles, a du y être produite par le concours des mêmes cauſes, & qu'elle doit y être produite encore aujourd'hui de la même façon, ſuppoſé que la manière de vivre y ſoit encore la même.

L'éxemple de l'Europe ne détruit pas ce ſentiment.

On objectera peut-être, que, ſuivant cette hypothèſe, la Vérole auroit du anciennement s'engendrer d'elle-même en Europe, comme dans l'Iſle Eſpagnole, & dans les autres droits mentionnés ci-deſſus; puiſque ce n'eſt pas une choſe nouvelle en Europe, d'avoir commerce avec les femmes dans le tems de leurs Ordinaires. Mais quand nous accorderions la ſuppoſition, ſeroit-on en droit d'en tirer la conſéquence qu'on

en tire, & de prétendre que la Vérole a du s'engendrer par-là en Europe, comme elle s'est engendrée dans l'Isle Espagnole ? Ne sçait-on pas que l'Air de l'Europe est plus tempéré, que la Semence des hommes y est moins âcre, que le Sang Menstruel des femmes n'y est pas si virulent, ni leur Matrice si échauffée, que dans l'Isle d'Haiti, & que les mêmes causes n'y existant pas au même dégré, n'y ont pas pu produire les mêmes effets ?

Par-conséquent il faut raisonner des Maladies & de leurs causes, comme des Animaux & des Plantes qui naissent sous un différent Ciel. Les Lions, les Singes, & les Perroquets n'engendrent point en Europe ; & la plupart des Plantes des Indes & de l'Amérique n'y lèvent point, quoiqu'on les ait semées, ou du-moins n'y croissent qu'imparfaitement. Il en doit donc être de-même de la Vérole : Elle n'a jamais pu naître en Europe par les mêmes causes qui l'ont fait naître autrefois dans l'Isle Espagnole. Chaque climat a ses propriétés ; ce que la nature seule produit dans l'un, ne sçauroit jamais venir dans l'autre avec le travail de l'art.

En un mot, pour conclure avec le Poète, *il n'est point de terre qui porte toutes sortes de Fruits.*

CHAPITRE XIII.

Des Périodes que la Vérole a eus jusqu'à-présent en Europe.

CEUX qui pourroient s'imaginer que la Maladie Vénérienne, depuis qu'elle a paru en Europe, a toujours gardé la même forme & la même allure, seroient aussi ignorans dans la Physique, que le seroient dans l'Histoire ceux qui croiroient que les Villes & les Royaumes qu'ils voient aujourd'hui si riches & si puissans, ont toujours été sur le même pied. Comme de leur côté les Historiens nous apprennent, que les Royaumes & les Etats ont souffert grand nombre de révolutions; de-même, en rapprochant les descriptions de la Vérole, qu'on trouve dans les livres des Médecins, nous pouvons nous convaincre que cette Maladie a déja souvent changé de forme, tant par rapport à la nature & à la violence de ses

Différens Périodes de la Vérole.

Symptômes, que par rapport à la différence de ses Périodes. (*a*)

Mais, pour traiter cette matière avec quelque ordre, il faut distinguer chaque Période, & le caractériser par quelque Symptôme qui sera survenu de-nouveau, ou qui aura disparu pour la première fois.

Premier Période.

I. Le premier Période s'étend depuis l'an 1494. que la Vérole commença, jusqu'à l'an 1514. Tous les Symptômes rapportés par NICOLAS LÉONICENO (*b*) en 1497., par GASPARD TORRELLA (*c*) en 1500., par JACQUES CATANÉE (*d*) en 1505., enfin par JEAN ALMENAR (*e*) en 1510., comme propres à la Vérole dans ce tems-là, sont tous rapportés éxactement par JERÔME FRACASTOR (*f*),

(*a*) GUICHARDIN lui-même, au *Liv.* 2. de son *Histoire*, témoigne que déja de son tems, c'est-à-dire, avant l'an 1540., qui fut celui de sa mort; le Mal *s'étoit fort adouci, & s'étoit changé de lui-même en plusieurs espèces différentes de la première.*

(b) *Lib. de Morbo Gallico*, sur la fin.

(c) *Consil. particular. adversùs Pudendagram.*

(d) *Tract. De Morbo Gallico, Cap.* 3.

(e) *Lib. De Morbo Gallico, Cap.* 3.

(f) *Lib.* 2. *De Morbis Contagiosis, Cap.* 11., *De Morbo Gallico.*

qui parle de cette ſorte : « Le Mal, « lorſqu'il commença à ſe faire ſentir « parmi nous, ſe manifeſtoit ordinai- « rement, par ces accidens. . . . . Les « Malades étoient triſtes, las & abba- « tus ; ils avoient le viſage pâle ; il ve- « noit à la plupart des Chancres aux « Parties Honteuſes. . . . . Ces Chan- « cres étoient opiniâtres ; quand on « les avoit guéris dans un endroit, ils « paroiſſoient dans un autre, & c'é- « toit toujours à recommencer. Il s'é- « levoit enſuite ſur la peau des Puſtu- « les avec croûte ; elles commen- « çoient dans les uns par attaquer la « tête, & c'étoit le plus ordinaire ; « dans les autres elles paroiſſoient « ailleurs. D'abord elles étoient peti- « tes, enſuite elles augmentoient peu- « à-peu juſqu'à la groſſeur d'une co- « que de gland, dont elles avoient « la figure, d'ailleurs aſſez ſemblables « aux croûtes de lait des enfans. Dans « quelques-uns ces Puſtules étoient « petites, & ſèches. Dans d'autres « elles étoient groſſes, & humides; « dans les uns, livides ; dans les au- « tres, blanchâtres & un peu pâles ; « dans d'autres, dures & rougeâtres. « Elles s'ouvroient toujours au bout «

» de quelques jours, & rendoient
» continuellement une quantité in-
» croyable d'une liqueur puante &
» vilaine. Dès-qu'elles étoient ouver-
» tes, c'étoit autant de vrais Ulcères
» phagédéniques, qui consumoient
» non-seulement les chairs, mais mê-
» me les os. Ceux dont les parties su-
» périeures étoient attaquées, avoient
» des fluxions malignes, qui ron-
» geoient tantôt le palais, tantôt la
» trachée-artère, tantôt le gosier,
» tantôt les amygdales. Quelques-uns
» perdoient les lèvres, d'autres le
» nez, d'autres les yeux, d'autres
» toutes les Parties Honteuses. Il ve-
» noit à un grand nombre dans les
» membres, des Tumeurs Gommeu-
» ses, qui les défiguroient, & qui
» étoient souvent de la grosseur d'un
» œuf, ou d'un petit pain. Quand el-
» les s'ouvroient, il en sortoit une
» liqueur blanche & mucilagineuse.
» Elles attaquoient principalement les
» bras & les jambes; quelquefois
» elles s'ulcéroient; d'autres fois elles
» de meuroient calleuses jusqu'à la
» mort. Mais, comme si cela n'eût
» pas suffi, il survenoit encore dans
» les membres de grandes douleurs,

ſouvent en même tems que les Pu- «
ſtules, quelquefois plutôt, & d'au- «
tres fois plus tard. Ces douleurs, «
qui étoient longues & inſupporta- «
bles, ſe faiſoient ſentir principale- «
ment dans la nuit, & n'occupoient «
pas proprement les articulations, «
mais le corps des membres & les «
nerfs. Quelques-uns néanmoins «
avoient des Puſtules ſans douleurs, «
d'autres des douleurs ſans Puſtules; «
la plupart avoient des Puſtules & «
des douleurs. Cependant tous les «
membres étoient dans un état de «
langueur; les Malades étoient mai- «
gres & défaits, ſans appétit, ne dor- «
moient point, étoient toujours tri- «
ſtes & de mauvaiſe humeur, & vou- «
loient toujours demeurer couchés. «
Le viſage & les jambes leur en- «
floient. Une petite fièvre ſe mettoit «
quelquefois de la partie, mais ra- «
rement. Quelques-uns ſouffroient «
des douleurs de tête, mais des dou- «
leurs longues, & qui ne cédoient à «
aucun remède. »

II. Le ſecond Période eſt de douze ans, depuis 1514. juſqu'à 1526. Il paroît que dans cet intervalle, les Symptômes dont on vient de parler

Second Période.

ſe maintinrent avec la même force ; & qu'il en ſurvint deux nouveaux, dont on ne trouve point qu'il eût été fait mention auparavant.

Le premier étoit des Exoſtoſes jointes le plus ſouvent à la Carie des Os. JEAN DE VIGO les a décrites le premier (*a*) en 1514. de la manière ſuivante : « Avec les Puſtules, ou du-
» moins après qu'elles avoient paru,
» le Malade reſſentoir, environ pen-
» dant un mois & demi, tantôt au
» front, tantôt aux omoplates, aux
» épaules & aux bras, quelquefois
» aux jambes, aux cuiſſes & aux han-
» ches, des Douleurs qui lui fai-
» ſoient jetter les hauts cris. A ces
» Douleurs, long-tems après, c'eſt-
» à-dirè, après un an, & quelquefois
» plus tard, il ſurvenoit des Skirrhes
» Oſſeux, qui tourmentoient beau-
» coup les Malades, ſur-tout la nuit,
» & qui leur donnoient un peu plu
» de repos le jour. . . . Ces Douleurs
» aboutiſſoient toujours à gâter & à
» corrompre l'Os & la Moelle, ainſi
» qu'il arrive dans le *Spina-ventoſa*. »

Le ſecond Symptôme étoit des

(a) *Chirurg. Pract. Lib.* 5., *Cap.* 1.

Verrues & des *Poireaux* aux Parties Naturelles. Voici comme en parle PIERRE MAYNARD, au Chapitre 4. de ſon Traité *De Morbo Gallico*, que l'on conjecture, avec raiſon, avoir été écrit vers le même tems : « Nous « diſons, conformément à l'expérien- « ce, que le principal ſigne du Mal « François conſiſte en des Puſtules, « qui viennent à l'extrémité de la « Verge dans les hommes, & à l'en- « trée de la Vulve, ou au col de la « Matrice dans les femmes, & en « une Démangeaiſon aux Parties qui « contiennent la Semence. Le plus « ſouvent ces Puſtules s'ulcèrent : Je « dis *le plus ſouvent*, parceque j'ai vu « des Malades en qui elles s'étoient « durcies comme des Verrues, des « Cloux, & des Poireaux. »

Troiſième Période.

III. Le troiſième Période eſt depuis l'an 1526. juſqu'à l'an 1540. La Vérole commença pour lors à s'adoucir, ſuivant JERÔME FRACASTOR, dans ſon Ouvrage *De Morbis Contagioſis*, imprimé à Veniſe en 1546., Livre 2., Chapitre 11., où il dit: « Quoique la Contagion ſe ſou- « tienne encore maintenant (ſçavoir, « du tems de l'Auteur), elle paroît «

» pourtant différente de ce qu'elle
» étoit au commencement. On voit,
» depuis environ vignt ans, moins
» de Pustules, & plus de Tumeurs
» Gommeuses, tout au contraire des
» premières années. Les Pustules,
» lorsqu'il en paroît, sont plus sè-
» ches, & les Douleurs, lorsqu'il
» en survient, plus cruelles. »

JEAN de BOURDIGNÉ, *Histoire Aggrégative des Annales & Chronicques d'Anjou*, publiée vers l'an 1495., & FRANÇOIS GUICHARDIN *au second Livre de son Histoire*, s'accordent avec FRACASTOR, touchant l'adoucissement de la Maladie Vénérienne.

Ce troisième Période est distingué par deux nouveaux Symptômes, qui sont la Tumeur des Glandes Inguinales, qui a été nommée *Bubon*, & l'*Alopécie*, ou Chûte des Poils.

NICOLAS MASSA, qui écrivoit vers l'an 1532., parle ainsi du premier: (*a*) « Il y a quelquefois une fièvre,
» il paroît très-souvent à la Verge des
» Ulcères malins, calleux, opiniâ-
» tres, & il vient des Pustules autour
» des Parties Honteuses. . . . Cela est

(a) *Lib.* 1., *De Morbo Gallico*, *Cap.* 7.

ſuivi de Tumeurs aux aînes, qui « emportent le Mal, ſi elles ſuppu- « rent, ſur-tout dès le commence- « ment. »

LOUIS LOBERA, Médecin de CHARLES-QUINT, qui floriſſoit vers l'an 1540., dit à-peu-près la même choſe, avec mention expreſſe du Bubon. (*a*) « La Verge, dit-il, eſt quelque- « fois attaquée d'Ulcères calleux, « qu'on ne ſçauroit guérir parfaite- « ment. C'eſt un ſigne certain du Mal « François, ſur-tout quand il y a eu » auparavant dans l'aîne une Tumeur « qu'on appelle *Bubon*. »

Il ſemble même que PARACELSE ait fait mention du Bubon Vénérien, vers l'an 1536. (*b*).

Mais ANTOINE LE COCQ en parle d'une manière encore plus expreſſe, au Chap. 1. de ſon Opuſcule *De Ligno Sancto non permiſcendo*, publié à Paris en 1540., où il dit : « Quel- « quefois le Virus ſe jette ſur les Aî- « nes, & en tuméfie les Glandes; ſi « la Tumeur ſuppure, c'eſt ſouvent « un bien.... Cette Maladie s'appelle «

(a) *Tract. de Morbo Gallico*, *Cap.* 2.

(b) *Chirurgiâ Magnâ*, *Part.* 4., *Lib.* 5., *Cap.* 9.

» *Bubon.*; d'autres la nomment *Poulain*, par un trait de raillerie contre » ceux qui en ſont attaqués, d'autant » qu'ils marchent en écartant les » jambes, comme s'ils étoient à che- » val. »

Le ſecond Symptôme ſe trouve décrit dans FRACASTOR, au Livre 2., Chap. 11., de ſon Ouvrage *De Morbis Contagioſis*, publié à Veniſe en 1546., mais compoſé, ſuivant toute apparence, quelque tems auparavant: « Depuis environ ſix ans, dit-il, (c'eſt- » à-dire, depuis environ 1538. ou » 1539.) la Maladie a encore changé » conſidérablement. On ne voit main- » tenant des Puſtules que dans très- » peu de Malades, preſque point de » douleurs, ou de douleurs bien plus » légères, mais beaucoup de Tumeurs » Gommeuſes. Une choſe qui a éton- » né tout le monde, c'eſt la Chûte » des Cheveux & des autres Poils » du corps: Cela donne un air ridi- » cule; les uns n'ont point de barbe, » les autres point de ſourcils; d'au- » tres ont la tête chauve. D'abord » on attribuoit cet accident aux re- » mèdes, ſur-tout au Mercure. Mais, » quand on a été mieux inſtruit, on » a reconnu qu'il venoit du chan-

gement de la Maladie. Il arrive « maintenant encore pis ; les Dents « branlent à plusieurs, & tombent « même à quelques-uns. »

IV. Le quatrième Période va depuis 1540. jusqu'en 1550. La plupart des Symptômes qui avoient paru dès le commencement du Mal, comme les Pustules, les Tumeurs Gommeuses, les Douleurs, les Erosions des Parties, &c., semblèrent alors s'adoucir de jour en jour. Mais, en recompense, il survint un nouveau Symptôme, qu'on n'avoit point encore observé, & qui a été depuis très-fréquent, s'il n'a pas été perpétuel, dans la Vérole commençante ; je veux dire, la *Gonorrhée Virulente*. Les premiers qui en ont fait mention sont BRASSAVOLE, dans son Livre *De Morbo Gallico*, composé en 1551. & publié en 1553. ; FERNEL en 1555., Liv. 2. *De Abditis Rerum Causis*, Chap. 14., & Liv. 6. *De Partium Morbis & Symptomatis*, Chap. 20. ; & FALLOPPE, Chap. 23. de son Traité *De Morbo Gallico*, que nous conjecturons avoir été écrit vers l'an 1560.

Quatrième Période.

Ce n'est pas que je prétende que la Gonorrhée Virulente, fruit de l'impudicité, n'eût été auparavant

ni vue ni connue ; puiſqu'il en avoit déja été fait mention plus d'une fois dans la *Grande Chirurgie* de PARACELSE, que l'on croit avoir été publiée en 1536., ſçavoir, dans la *Quatrième Partie*, *Liv.* 8., *Chap.* 7.; dans la *Cinquième*, *Liv.* 4., *Chap.* 10., & au *Septième Chapitre du Livre* 6. Si cette autorité n'eſt d'aucun poids, parce qu'on ſçait que les Ecrits de PARACELSE ayant été retouchés par pluſieurs Editeurs *, contiennent bien des choſes qui y ont été récemment inſerés par une main étrangère ; il eſt du-moins hors de doute que cette eſpèce de Gonorrhée a été décrite au naturel par JACQUES de BÉTHENCOURT, dans ſon Traité de la Vérole, qu'il a intitulé, *Nouveau Carême de Pénitence*, &c., & qui fut imprimé *à Paris en* 1527. « Un jeune homme, » *dit-il au Chapitre des Puſtules*, qui » depuis un an & demi rendoit per» petuellement par la Verge une Sa» nie Virulente, Mal qu'il avoit ga» gné à un mauvais commerce, vint

* C'eſt ainſi que MELCHIOR ADAM raconte dans la *Vie de Paracelſe*, qu'*Adam de Bodenſtein avoit reçu* la *Chirurgie de* PARACELSE, *& l'avoit dediée à Maximilien II. en* 1564.

me consulter. Il avoit eu recours, « mais inutilement, à plusieurs Mé- « decins & Chirurgiens, dont les « uns le purgèrent en lui prescrivant « un Régime de vivre, & les autres « lui firent des fomentations & des « injections. Comme la Verge étoit « dans une érection douloureuse, je « soupçonnai un Ulcère, & je lui « conseillai d'éviter les injections, « pour deux raisons; premièrement, « de peur d'augmenter l'inflamma- « tion, & en second lieu, parce que s'il « y avoit Ulcère aux Vaisseaux sper- « matiques qui sont distribués çà & là « aux deux côtés de la Verge, de telles « injections seroient absolument inu- « tiles...... Le Malade guérit par « le moyen des Remèdes dessiccatifs. »

Néanmoins, si l'on y fait attentention, ces témoignages d'anciens Médecins qui sont en petit nombre, & même uniques, montrent manifestement que cette espèce de Gonorrhée Virulente étoit rare de leur tems: mais qu'ensuite elle devint insensiblement plus fréquente, & enfin si commune vers l'an 1545. ou 1550. que les Médecins de ce tems-là, dont les Ecrits nous restent, commencè-

rent dès-lors unanimement à la compter parmi les Symptômes les plus ordinaires de la Vérole.

Cinquième Période.

V. Le cinquième Période, qui finit en 1610., vit paroître un nouveau Symptôme, ſçavoir, le *Tintement d'Oreilles*. FALLOPPE, qui l'a obſervé, en parle ainſi au Chap. 23. du même Traité : « Je ne ſçache perſonne » qui, depuis dix ans en deçà, ait » fait mention de ce Tintement : Je » ſuis le premier qui l'ai obſervé, il » y a huit ans. Il ne manque guéres » de ſe trouver dans la Vérole bien » confirmée ; & il mérite d'autant » plus d'attention, que les Auteurs » n'en ont point parlé. D'autres cau- » ſes que la Vérole peuvent auſſi le » produire. »

Sixième Période.

VI. A tous ces Périodes il faut peut-être en ajoûter, vers l'an 1510., un ſixième, qui eſt celui où les Véſicules Lymphatiques, appellées *Cryſtallines*, commencèrent à paroître aux Parties Naturelles. Les Ecrivains antérieurs à cette année n'ont point fait mention, que je ſçache, de ce ſymptôme : Et CHARLES MUSITAN rapporte, dans ſon Traité *De Lue Venereâ*, Liv.3., Chap.10., que les Cryſtallines ne

ne furent communes en Italie, que depuis l'arrivée de la Flotte Espagnole devant Naples, dans le tems du soulèvement de Messine, & par-conséquent depuis l'an 1675.

Je fais peu de cas de ce qu'en ont dit TANEQUIN GUILLAUMET, Chirurgien de Nîmes, en 1611.; JEAN COLLE, Médecin d'Udine, en 1620.; & FRÉDERIC MONAVE, Médecin de Stettin, en 1665. Car leurs Vesicules Crystallines, supposé qu'elles soient réelles, sont totalement différentes des nôtres, comme nous le prouverons ci-après dans le *Sixième Livre*, aux années qui viennent d'être indiquées. J'en dis autant de SAMUEL HAFENREFFER, Médecin d'Ulmes, qui paroît avoir copié des Médecins Italiens qu'il cite, & principalement de JEAN COLLE, ce qu'il dit des *Vesicules Crystallines*, dans son Ouvrage intitulé *Les Bigarrures de la Peau* (a), & publié en 1630., *Liv.* 2., *Chap.* 2., où il parle de *la Vérole*.

Peut-être m'accusera-t-on de grossir les objets, & de multiplier les Périodes de la Maladie, en donnant

Différences de ces Périodes, appuyées de grands Auteurs.

[a] Πανδοχεῖον αἰολόδερμον.

pour nouveaux quelques Symptômes légers, qui ont été omis par ignorance, ou par inattention. Je ſerois preſque tenté d'en convenir moi-même, du-moins pour le ſecond Période, dans lequel j'ai dit qu'on avoit obſervé pour la première fois les Exoſtoſes, les Verrues, & les Poireaux: Car en décrivant une Maladie qui n'étoit pas encore aſſez connue, on a fort bien pu omettre ces Symptômes, ou les comprendre ſous le nom de Tumeurs Gommeuſes, & de Puſtules.

Mais il eſt impoſſible d'étendre ce ſoupçon, 1°. Au Bubon Vénérien, qui ne parut certainement que dans le troiſième Période: Car ſi on l'eût obſervé avant l'an 1533., il n'eſt pas croyable que les Médecins qui ont écrit ſur la Vérole avant cette année, euſſent tous, ſans exception, été aſſez négligens pour ne point parler du-tout d'un Symptôme Vérolique ſi conſidérable, & dont tous les Médecins poſtérieurs à cette année 1533., ſans en excepter un ſeul, traitent ſi fort au long.

2°. Ces ſoupçons ne peuvent point regarder non-plus l'Alopécie ou Chûte

des Poils, dont la nouveauté eſt bien atteſtée par des témoins oculaires & bien inſtruits.

FRACASTOR, Liv. 2., Chap. 1., de ſon Traité *De Morbis Contagioſis*, qui a été compoſé, comme on l'a déja dit, vers l'an 1544., marque en termes exprès ; « que la Chûte des « Cheveux & de tous les Poils du « Corps, & même, en quelques- « uns, celle des Dents, n'étoit ſurve- « nue que depuis ſix ans », c'eſt-à-dire, vers l'an 1538.

BRASSAVOLE, dans ſon Livre *De Morbo Gallico*, publié à Veniſe en 1553., aſſûre « que depuis vingt « ans, (c'eſt-à-dire, depuis 1533.) « il a paru d'autres Accidens Véné- « riens, qui font douter, ſi la Mala- « die eſt ſur ſon déclin, ou ſi elle eſt « changée. Ces Accidens, continue- « t-il, ſont principalement cinq. Le « premier eſt la *Chûte des Poils*, qui « donne aux Malades une figure ridi- « cule ; car on ne peut s'empêcher de « rire, en voyant des hommes ſans « barbe, ſans ſourcils, & ſans poils « aux paupières : Le ſecond eſt la « *Chûte des Dents* : Le troiſième, celle « des *Ongles*, qui ſuit le plus ſouvent «

» la Chûte des Poils : Le quatrième, » la *Perte des Yeux* .... Le cinquième, » la *Gonorrhée.* »

FALLOPPE, au Chap. 23., de ſon Traité *De Morbo Gallico*, écrit vers l'an 1560., ou 1561., comme il paroît par les Chapitres 7. & 23., s'exprime encore d'une manière plus préciſe, en ces termes : « Durant les » quarante premières années, (c'eſt-à-» dire, avant 1533.) il n'y avoit » point de Chûte de Poils ; mais elle » a commencé depuis trente ans. » Il ajoûte un peu plus bas : « Voilà » trente ans qu'à notre honte, nous » ne nous raſons plus. Avant ce tems-» là il n'y avoit point de Chûte de » Poils, & on ſe raſoit. Les Eſpa-» gnols ont apporté trois Maux en » Italie, la Tyrannie, le Mal Fran-» çois, & l'uſage de la Barbe lon-» gue. »

3°. L'Epoque de la Gonorrhée n'eſt pas moins certaine. FALLOPPE témoigne, dans le même Ouvrage, » qu'il n'y a pas quinze ans qu'on l'a » obſervée ; & qu'ainſi le Mal Fran-» çois eſt ſujet à des variations, & » qu'on doit en attendre de nouvel-» les. » Il s'enſuit de-là qu'à ſuivre le

calcul de FALLOPPE, la Gonorrhée Vénérienne n'a été obſervée, pour la première fois, que vers l'an 1545. BRASSAVOLE eſt le premier de tous, que je ſçache, qui dans ſon Traité imprimé à Veniſe en 1553., l'ait comptée entre les Symptômes Véroliques. FERNEL, qui écrivit peu de tems après BRASSAVOLE, ſemble l'avoir ſuivi dans les endroits de ſes Ouvrages qu'on a cités ci-deſſus.

4°. On vit paroître environ dans le tems que la Gonorrhée Virulente devint plus commune, cette eſpèce de Strangurie & d'Iſchurie, qui a accoutumé de tourmenter les Vérolés après la Gonorrhée. Car les perſonnes verſées dans les Ecrits des Médecins du ſeizième ſiècle ſçavent qu'on ne commença à obſerver cette ſorte de Maladie que vers l'an 1535., & que quand elle parut pour la première fois, elle tint long-tems les Médecins en ſuſpens, par rapport à la cauſe d'un Mal ſi extraordinaire & ſi différent de la Strangurie & de l'Iſchurie connues. Je me contenterai de produire le ſeul témoignage de JEAN-BAPTISTE THÉODOSE, Médecin de Boulogne, qui dans l'onzième de ſes *Epitres*

Medicinales, raconte combien quelques Médecins Italiens des plus célèbres furent partagés de sentimens dans une Consultation tenue vers l'an 1536. sur la Maladie de *l'Illustrissime Fréderic II. de Gonzagues, Duc de Mantoue, à qui la Gonorrhée avoit causé une Strangurie & une Ischurie avec Excoriation à la Verge, & Abscès au Scrotum.* Et comme ils n'étoient pas moins en peine du Remède qu'il y falloit apporter, & qu'ils voyoient par expérience que les Remèdes connus étoient plus foibles que le Mal, ils furent longtems incertains de ce qu'ils feroient; Mais enfin on trouva de nouveaux moyens capables de remédier à cette nouvelle Maladie. Sur quoi l'on peut consulter ci-dessous notre *Troisième Livre, Chap.* 4., §. 4., & le *Cinquième*, aux années 1551., 1552., & 1584., où il est parlé d'ANDRÉ LACUNA, de CHRISTOPHLE de VEGA, de GODEFROY GIANNATI, &c.

5°. Le témoignage précis de FALLOPPE sur le *Tintement d'Oreilles*, montre aussi suffisamment la nouveauté de ce Symptôme dans le cinquième Période; puisque cet Auteur

assûre, dans l'endroit qui a été cité, qu'il l'avoit observé le premier depuis huit ans, c'est-à-dire, environ l'an 1552.

6°. Enfin, je pourrois de surcroît produire pour témoin HERCULE SAXONIA, qui au *Chap.* 5. de son *Livre sur la Vérole*, publié en 1597., assûre très-expressément que *les anciens Médecins qui en ont traité, tels qu'*AQUILANO, LÉONICENO, NOEL MONTESAURO, *n'ont observé que trois Symptômes, sçavoir, les Maladies Cutanées sous la forme de Gratelle & de Pustules, les Douleurs, & les Tumeurs: Mais que quelques années après l'on y en a joint cinq autres, qui sont la Chûte des Cheveux, des Ongles, des Dents, des Yeux, & la Gonorrhée.*

De-là il s'ensuit que ce n'a été nullement mon dessein de grossir le nombre des différens Périodes de la Vérole, ou d'éxagérer les nouveaux accroissemens de ses Symptômes. Il sembleroit plutôt que je pourrois me sçavoir bon gré d'avoir passé exprès sous silence bien des sortes de Maladies nouvelles qu'on a cru provenir ou renaître de la Vérole, d'autant qu'il m'a paru qu'elles étoient ancien-

Je ne crois pourtant pas qu'on doive admettre parmi les nouveaux Simptômes de la Vérole,

nes & connues auparavant ſous un autre nom ; ou que ſi elles étoient nouvelles, on ne devoit pas les attribuer au Mal Vénérien, comme à une cauſe conjointe & immédiate.

1°. Ni le *Formica Corroſif* décrit par Vvier.

C'eſt ainſi 1°. Que JEAN WIER, Médecin de Grave, dans ſon Traité *De certaines Maladies inconnues juſqu'à préſent, & qui n'ont pas encore été décrites*, *Liv.* 3., §. 28., écrit en Allemand, compte *parmi les accidens de la Vérole un Mal inoui & inſupportable, que des Soldats Eſpagnols apportèrent à leur dernier retour dans la Baſſe Allemagne. On le nomme Formica*, dit-il, *& c'eſt une Dartre vénimeuſe, maligne & rebelle, qui commence par les Parties Honteuſes, d'où elle ſe répand de proche en proche par tout le corps avec des douleurs & des démangeaiſons inſupportables. C'eſt pourquoi je l'appellerai le Fourmillement François, en Allemand* Zitterſchen ou Flechten. Mais je ne penſe pas que cette ſorte de Maladie qui a paru à WIER *un Mal inoui*, ait pu paſſer pour un nouveau Symptôme de la Vérole ; car l'on ſçait qu'autrefois MARCEL CUMANUS a décrit ſous le même nom de *Formica Corroſif* les Puſtules ulcéreu-

ſes du Gland produites par une contagion Vénérienne Voyez là-deſſus le Livre V., à l'année 1495. On voit même, pour peu qu'on y faſſe attention, que cette Maladie doit ſe rapporter aux Dartres Phagédéniques & rongeantes, qui ont toujours été fort ordinaires dans la Vérole depuis ſa naiſſance juſqu'à notre tems.

2°. Ni le Plica Polonois qui commença de régner en Pologne vers l'an 1564.

C'eſt ainſi 2°. qu'EUSTACHE RUDIUS, Médecin d'Udine, dans ſon Traité *De la Vérole*, *Liv.* 1., *Chap.* 8., & *Liv.* 2., *Chap.* 3., s'imagine que le Plica Polonois nommé en Pologne *Gozdziec* (*a*), & en Lithuanie *Koltun*, qui commença de régner dans la Pologne en 1564., ſi l'on en croit HERCULE SAXONIA, dans ſon Livre *Du Plica*, & RODERIC de FONSECA, dans une Conſultation *ſur le Plica*, laquelle ſe trouve parmi ſes Conſultations de Médecine, eſt un nouveau Symptôme d'une *Virulence*

(*a*) *Gozdziec* en Polonois ſignifie un *Cloud*, & *Koltun* en Lithuanien veut dire un *Pieu*. On a donné ces noms au Plica, parce que les Cheveux y étant mêlés & entortillés reſſemblent à un *Cloud*, ou à un *Pieu*. C'eſt par la même raiſon que le Plica eſt appellé par quelques Médecins *Helotis*, du mot Grec *Helos*, qui ſignifie un *Cloud*.

Vérolique cachée, ou qui a dégénéré; *Symptôme qui n'est different* de la Vérole *que par la forme.* Il paroît que c'est aussi le sentiment de LAURENT STARNIGEL, Recteur de l'Université de Zamosc, dans le Palatinat de Belz, & Professeur en Eloquence. Cet Auteur assûre en termes exprès dans une Lettre (*a*) écrite le dernier Octobre 1599., *Sur le Plica Polonois*, aux Professeurs en Médecine de l'Université de Padoue, que cette Maladie qu'il dit avoir commencé à régner en Pologne il n'y a pas bien long-tems, *attaque principalement les femmes, comme aussi les hommes qui sont menacés de la Vérole, & les enfans de ceux qui en ont été infectés.* Au-reste, quand cela seroit vrai, ce que j'ai peine à croire, il s'ensuivroit tout-au-plus que les reliquas d'un Virus Vérolique mal éteint, ou qui dégénère dans les en-

(*a*) JEAN-THOMAS MINADOUS publia à Padoue en 1600. une Consultation qui fut faite le 17. Décembre 1599. par les Professeurs en Médecine de Padoue, à l'occasion de cette Lettre de STARNIGEL. Et HERCULE SAXONIA, dans un Traité particulier *du Plica* qu'il rendit public à Padoue la même année 1600., répondit à ce qu'on demandoit dans la Lettre en question.

fans des Vérolés, donnent matière au Plica Polonois, comme il arrive ordinairement dans quantité d'autres Maladies : Mais on n'en ſçauroit conclure que le Plica ſoit produit immédiatement par ce Virus, puiſqu'en Pologne on voit malades du Plica bien de gens, que l'on ne peut pas ſoupçonner de Vérole, & que dans les autres Pays de l'Europe où le Mal Vénérien fait le plus de ravage, perſonne ne ſe trouve atteint du Plica.

3°. C'eſt ainſi qu'il y a des gens qui croient que le Rachitis, dit en Anglois *Rickets*, eſt venu de la même ſource. On prétend que cette nouvelle eſpèce de Maladie, ſi funeſte aux petits enfans, *prit naiſſance vers l'an* 1634. *ou* 1640. *dans la partie Occidentale de l'Angleterre, d'où elle s'eſt répandue, ſuivant la coutume des Maladies Contagieuſes, preſque par tout ce Royaume*, & bien-tôt preſque par toute l'Europe. Il eſt vrai que le Rachitis attaque particulièrement les enfans, *dont les pere & mere ont été fort ſujets à la Maladie Vénérienne & à des Gonorrhées réiterées*. Du-reſte, nos Adverſaires n'en ſont pas moins dans

3°. Ni le Rachitis.

l'erreur. Ils prouvent bien qu'un Virus Vérolique qui a dégénéré, contribue à produire le Rachitis, ainſi que pluſieurs autres Maladies; mais ils ne prouvent nullement que le même Virus ſoit la cauſe immédiate du Rachitis, puiſqu'il eſt certain que cette Maladie attaque ſouvent bien des enfans, dont le pere & la mere ont toujours été parfaitement exemts de toute Contagion de Vérole.

Mais pour en revenir à notre ſujet, quelle qu'ait été autrefois la force de la Vérole dans ſa naiſſance ou ſon adoleſcence, tandis que le Virus étoit dans une efferveſcence impétueuſe, je crois qu'on n'a plus rien de ſemblable à craindre d'une Maladie qui vieillit & qui tire à ſa fin. Et en effet, après le dernier des Périodes que nous avons rapportés, l'état de la Vérole a toujours été de mieux en mieux juſqu'à-préſent; mais ce changement s'eſt fait plus lentement, & d'une manière moins ſenſible.

1°. Il n'eſt ſurvenu depuis le tems d'HARTMANN, c'eſt-à-dire, depuis l'année 1610., aucun nouveau Symptôme. Car je ne crois pas qu'on doive mettre dans ce rang, ni le *Phimo-*

ſis, qui a été fort éxactement décrit par FALLOPPE (*a*), & par ALEXANDRE TRAJAN PETRONIO (*b*), ni la *Strangurie* qui accompagne la *Gonorrhée*, & dont le même PETRONIO a fait mention (*c*), ainſi que pluſieurs autres.

2°. Quelques-uns des Symptômes anciens ont entièrement diſparu; comme la *Chûte* des *Yeux*, des *Dents*, des *Ongles*, &c. qu'on ne connoît plus depuis long-tems.

3°. La plupart des autres Symptômes ſont maintenant & plus rares, & moins violens; comme les *Tumeurs Gommeuſes* (tant *Stéatomes*, qu'*Athéromes*), les *Chûtes* des *Poils*, les *Puſtules avec Croûtes*, les *Caries* des *Os*, les *Ulcères malins* du *Palais*, de la *Luette*, du *Goſier*, & des *Narines*, les *Douleurs nocturnes*, &c.

4°. En un mot, la Maladie paroît être réduite aujourd'hui à quatre Symptômes, par où elle commen-

(a) *Tract. de Morbo Gallico*, Cap. 83., 84., 85.

(b) *De Morbo Gallico*, *Lib.* 7., Chap. 2. & 3.

(c) *Ibid.* Chap. 13.

ce toujours, & par où elle finit assez souvent ; sçavoir, la *Gonorrhée*, le *Bubon* ou *Poulain*, les *Chancres* de la Verge, & les *Poireaux* ou *Verrues*.

5°. Le plus souvent même il n'y a que la Gonorrhée, sans aucun autre Symptôme, à-moins qu'on ne néglige les Remèdes nécessaires.

6°. Enfin, la Gonorrhée elle-même se guérit plus aisément, & souvent sans autre Remède qu'un régime convenable. Les trois autres Symptômes sont aussi beaucoup moins violens, quoique leur traitement éxige beaucoup plus de soins que celui de la Gonorrhée.



CHAPITRE XIV.

Des Périodes que l'on peut conjecturer que la Vérole pourra avoir encore.

Entre les Maladies nouvelles, les unes subsistent, les autres disparoissent.

IL semble qu'on peut, avec assez de raison, comparer les Maladies nouvelles qui sont apportées en Europe, avec les Animaux & les Plantes qui nous sont étrangères, comme on la déja indiqué au Chap. XII. Entre les Animaux étrangers, quelques-uns s'élevent en Europe & s'y multiplient, comme les Vers-à-Soye, qui viennent originairement de la Chine, ou les Poules-d'Inde, qui viennent des Indes Occidentales; d'autres y périssent en peu de tems, ou y dégénèrent bien-tôt. Pareillement entre les Plantes ou les Arbres étrangers, il y en a qui s'accoutument au climat de l'Europe, comme le Marronier d'Inde, & l'Acacia d'Egypte; d'autres qui y dépérissent, ou qui dégénèrent bien-tôt. De-même, entre les Maladies qui sont nouvelles en Europe, & apportées d'ailleurs, on en

voit qui, dés leur entrée, persévèrent sur le même pied, se font sentir avec la même violence, & semblent par-conséquent devoir durer toujours; comme la petite Vérole & la Rougeole, que nous tenons des Arabes depuis plus de mille ans: Il y en a d'autres qui, après s'être bien-tôt rallenties de leur première violence, ont enfin disparu insensiblement; comme la Lèpre, qui ayant été apportée deux fois en Europe, ainsi qu'on a vu au Chap. 3., s'y est dissipée deux fois d'elle-même.

Auquel de ces deux genres de Maladies appartient le Mal Vénérien.

Dans lequel de ces deux genres de Maladies nouvelles doit-on placer la Vérole, pour en faire un juste prognostic? A l'exemple de la petite Vérole, se fait-elle au climat de l'Europe, & doit-elle y durer? Ou, semblable à la Lèpre, commence-t-elle à s'affoiblir, soit par la température de l'air, soit par la constitution naturelle des Européens, jusqu'à faire espérer qu'elle y cessera enfin de-même?

On ne doit pas en juger témérairement.

Une question si difficile & si obscure ne doit point se décider ni par de vaines conjectures, ou des prognostics en l'air, comme lors-

qee FERNEL (*a*), JERÔME REUSNER (*b*), & CHARLES MUSITAN (*c*) jugent témérairement que la Vérole durera toujours; ni par un entêtement ridicule pour les règles fausses & trompeuses de l'Astrologie, comme a fait autrefois PIERRE MAYNARD, qui, au Chap. 3. de son Traité *De Morbo Gallico*, publié en 1518., s'avisa de prédire que cette Maladie finiroit en 1584. Tout ce qu'on peut faire de mieux, c'est de juger de l'avenir par l'éxemple du passé. Si la Vérole, depuis 245. ans qu'elle est venue en Europe, s'est adoucie insensiblement de jour en jour, & si elle s'adoucit encore maintenant de plus en plus, il semble qu'on a sujet d'espérer qu'en continuant toujours dans la suite de diminuer à proportion, elle s'anéantira à la fin.

Mais par les changemens que cette Maladie a soufferts.

Les témoignages qu'on vient de rapporter dans le Chapitre précédent, font voir que les premiers Symptômes de la Vérole, qui étoient d'abord très-violens, ont fait place à de

(a) *Lib. 2. De abditis Rerum Causis, Cap. 14.*
(b) *Lib. de Scorbuto.*
(c) *Tract. De Lue Venereâ, Lib. 1., Cap. 6.*

nouveaux Symptômes moins cruels, dans l'espace des soixante premières années. Nous allons prouver dans ce Chapitre, par d'autres témoignages, que ces nouveaux Symptômes, quoiqu'ils conservent à peu-près la même nature depuis 130. ans, sont néanmoins aujourd'hui beaucoup moins violens qu'autrefois. Ainsi ces deux ordres de témoignages tendent à prouver, les uns, que les anciens Symptômes de la Vérole ont été changés en mieux; les autres, que les Symptômes qui accompagnent la Vérole aujourd'hui, sont devenus moins violens : Ce qui doit engager, ce semble, à embrasser l'opinion de plusieurs Médecins célèbres, qui, par une tradition non interrompue de près de 200. ans, nous font espérer la cessation entière de la Vérole; mais qui, à la vérité, par un effet du penchant que l'on a à se flatter sur ce qu'on souhaite, l'ont souvent promise plus promte que l'état du Mal & la lenteur de sa diminution ne l'annonçoient.

Médecins qui en ont espéré la cessation.

I. JERÔME FRACASTOR (*a*), après

(*a*) *De Morbis Contagiosis*, *Lib.* 1., *Cap.* 11.

avoir exposé au long les changemens qui étoient déja arrivés, de son tems, dans la plupart des Symptômes Véroliques, & dont nous avons parlé au Chapitre précédent, en conclud « que la Maladie étoit déja dans la « décrépitude, & que dans peu elle « ne se communiqueroit pas même « par contagion; parce que le Virus « diminuoit & s'affoiblissoit de jour « en jour. » Cet Auteur avoit déja avancé la même conjecture, dès l'année 1530., au Liv. 1. de son Poème Latin *sur la Vérole* (a), pag. 625. de la première Partie de ses Oeuvres. En 1546.

II. VIDUS VIDIUS, après avoir prouvé, dans la *Seconde Partie* De la Curation des Maladies en général, *Sect.* 2., *Liv.* 3., où il traite de la Vérole, « que cette Maladie doit « être censée nouvelle, parce qu'on « n'en avoit jamais oui parler dans « notre Continent, & que prabablement elle est provenue de l'air corrompu par la mauvaise influence « En 1550.

(a) *Namque iterùm, cùm fata dabunt, labentibus annis*
Tempus erit, cùm nocte atrâ sopita jacebit
Interitu data:

» des Aſtres, *en conclud* qu'il eſt à
» croire qu'elle ceſſera enfin, d'autant
» qu'elle s'adoucit de jour en
» jour. »

En 1552. III. ANTOINE MUSA BRASSAVOLE, qui a ſcrupuleuſement obſervé tous les changemens de cette Maladie, en concluoit auſſi (*a*) « qu'elle déclinoit
» généralement : Car, dit-il, elle s'eſt
» déja affoiblie, & s'affoiblira encore
» juſqu'au point de diſparoître abſo-
» lument, & de laiſſer le genre hu-
» main en repos, après l'avoir tour-
» menté durant près de quatre-vingts
» ans. Tel eſt le train de toutes les
» Maladies nouvelles ; on les voit
» régner pendant un certain tems,
» après quoi elles s'anéantiſſent &
» diſparoiſſent. »

En 1553. IV. FRANÇOIS LOPEZ de GOMARA, Eccléſiaſtique de Séville, dans ſon *Hiſtoire Générale des Indes*, écrite en Eſpagnol & publiée à Médina del Campo, *in-folio*, en 1553., témoigne *au Chapitre 29. de la Première Partie*, « que la Vérole étoit plus fâ-
» cheuſe, plus horrible & plus infa-
» me dans le commencement ; au-

(*a*) Dans ſon Traité *De Radicis China uſu.*

lieu que de son tems elle commen- « çoit à n'être plus, ni si cruelle, ni « si infame. »

V. GABRIEL FALLOPPE (*a*) assûre de-même, « que le Mal François « s'étoit tellement adouci & rendu si « traitable, qu'on en venoit facile- « ment à bout. » En 1560.

VI. BERNARDIN TOMITANO (*b*), après avoir exposé les changemens de la Vérole, conclud « qu'elle tend à « sa fin; & qu'ainsi, dans fort peu de « tems, elle ne se communiquera « plus, ni par le contact, ni par le « commerce vénérien. » Quelques lignes plus bas il ajoûte, « qu'à en ju- « ger par la diminution qui est déja « arrivée, il croit pouvoir assûrer « avec certitude qu'elle finira bien- « tôt. » En 1563.

VII. LEVINUS LEMNIUS (*c*) dit, à peu-près dans les mêmes termes, « que le Mal François, qui avoit si « cruellement tourmenté le genre hu- « main dans le commencement, s'é- « toit adonci de son tems. » En 1564.

(a) *Tract. De Morbo Gallico, Cap.* 3.
(b) *Liv.* 2. *De Morbo Gallico, Cap.* 2.
(c) Dans son Traité *De Occultis Naturæ Miraculis, Lib.* 2., *Cap.* 14.

En 1565. VIII. ALEXANDRE TRAJAN PETRONIO, dans son Traité *De la Vérole*, *Liv.* 2., *Chap.* 22., « assûre que » cette Maladie étoit d'abord extrê» mement rigoureuse, mais que s'é» tant adoucie avec le tems, elle pa» roissoit s'être accoutumée peu à peu » à la manière de vivre, à l'air & au » climat de l'Europe, sans doute par» ce qu'ayant passé plusieurs fois de » l'un à l'autre, elle s'étoit affoiblie » & montrée plus traitable, à-peu» près comme un Vin trop fort, qui » étant coulé deux ou trois fois par » une Chausse, suivant la méthode » des Anciens, perd de sa force. » D'où il conclud, *au même endroit*, *Chap.* 27., « que si la Maladie continue de » s'adoucir de plus en plus, elle quit» tera notre Continent, ou que s'é» tant transformée insensiblement en » quelqu'autre Maladie familière en » Europe, elle disparoîtra de la mê» me façon. » Ce qu'il répète encore *au Liv.* 3., *Chap.* 1., où il avoue « que la différence des alimens, du » climat, & de l'air de l'Europe, a » beaucoup adouci la Maladie, & l'a » rendue bien différente de ce qu'elle » étoit aux Indes Occidentales, d'où » elle nous est venue. »

IX. JERÔME MERCURIAL, au *Chap.* 2. de son *Traité de la Verole*, prétend « qu'indubitablement cette « fâcheuse Maladie finira quelque « jour, & il ajoûte qu'il est porté à « le croire par plus d'une raison. Pre- « mièrement, parce que les autres « Maladies nouvelles qui ont paru du « tems de nos Peres, se sont toutes « éteintes à la fin. Secondement, par- « ce que la Vérole depuis son com- « mencement jusqu'à nos jours s'est « beaucoup affoiblie. Si donc nous « jugeons de l'avenir par le passé, il « est à présumer qu'elle diminuera « toujours de plus en plus, jusqu'à ce « qu'enfin elle soit totalement anéan- « tie. » En 1575.

X. LAURENT JOUBERT (*a*) assûre, « que cette Maladie étrangère ne « durera pas toujours....; qu'à force « de passer par différens corps, elle a « déja beaucoup diminué de sa violen- « ce, & qu'enfin elle dégénèrera en « une espèce de Galle simple. » Il avoit déja dit auparavant la même chose dans un autre Ouvrage (*b*). En 1577.

(a) *De Vairolâ magnâ sive crassâ*, *Cap.* 3.
(*b*) Des Erreurs Populaires, &c. *Liv.* 2., *Chap.* 12.

En 1600. XI. JEAN-VARANDÉ (a) atteste, « que la Vérole est fort diminuée de » son tems ; parce qu'elle est plus éloi- » gnée de l'infection primitive qui l'a » produite, & que les causes dont elle » dépend, sont moins disposées à » l'entretenir. »

En 1602. XII. ANDRÉ CÉSALPIN, dans son *Traité de la Médecine*, *Liv.* 4., où il s'agit *de la Vérole*, rapporte « Que ni » la forme ni la violence de cette » Maladie n'ont pas toujours été les » mêmes : Qu'au commencement il » régnoit des Pustules, des Ulcères » rongeans, des Tubercules qui dé- » figuroient la face, des Douleurs » dans les membres : Qu'au bout de » quarante ans, c'est-à-dire, en 1540., » tout s'étoit adouci ; Qu'il y avoit » plus de Tumeurs Gommeuses, mais » moins de Pustules, presqu'aucune » douleur, ou des douleurs beaucoup » plus légères : Qu'en récompense la » Chûte des Poils, la Corruption & » la Chûte des Dents, avoient com- » mencé à paroître : Que de son tems, » au bout de quatre-vingts ans, c'est- » à-dire, en 1580., la Gonorrhée

(a) *De Morbis Hepatis*, *Cap.* 2. *De Lue Venereâ.*

» devenoit

devenoit plus pressante, ainsi que « les Ulcères des Parties Honteuses, « d'où découle continuellement une « Sanie purulente. On croit que la « Gonorrhée, & les Fleurs-Blanches « des femmes, sont actuellement plus « douces qu'elles n'étoient ci-de- « vant, parce que le Virus est devenu « plus traitable & moins contagieux. »

XIII. EPIPHANE FERDINAND, dans ses *Histoires de Médecine*, *Observ.* 17., dit que *la Maladie Vénérienne*, qui étoit d'abord très-fâcheuse & cruelle, *a changé depuis*, & qu'elle est à-présent beaucoup plus douce : Et il croit que ce changement en mieux vient, principalement de ce que *sa curation est aujourd'hui plus connue.* En 1621.

XIV. ALEXANDRE DEODAT, *Médecin de sa Majesté Très-Chrétienne*, dans son Ouvrage intitulé *Valetudinarium*, c'est-à-dire, *Hôpital*, qui parut à Leyde, en 1660., & qu'il dit lui-même avoir recueilli d'*une Pratique universelle de trente-sept ans*, atteste pareillement que les Maladies Vénériennes ont déja décliné, & qu'il y a grande apparence qu'elles finiront un jour. Voici comme il s'en exprime au Chapitre *De la Vérole* : « De mê- « En 1660.

» me qu'on remarque que des Che-
» vreaux que l'on aura donnés à nour-
» rir à des Brebis, changent leur poil
» rude en un autre qui eſt plus doux;
» & que des Louveteaux nourris du
» lait d'une Chienne, perdent beau-
» coup de leur férocité naturelle au
» moyen de cette éducation; De-
» même auſſi voyons-nous que la Vé-
» role qui eſt une Maladie endémi-
» que aux Indes Occidentales, en
» paſſant des Amériquains aux Euro-
» péens, a ſouffert, avec le tems,
» un changement conſidérable. Car
» au-lieu que dans le commencement
» elle défiguroit toute l'habitude du
» corps, par la Chûte des Poils, par
» des Taches, des Puſtules & des
» Ulcères, juſqu'à carier les Os, &
» quelquefois même faire mourir par
» des douleurs atroces, s'étant enfin
» adoucie, elle a commencé à faire
» grace aux pauvres Malades d'une
» grande partie de ces peines. De
» ſçavoir ſi nous devons ce bienfait
» au favorable aſpect & à la douce
» influence de quelque nouvel Aſtre
» qui a paru ſur notre Horizon, ou
» bien à l'affoibliſſement inſenſible
» de la Maladie, ſuivant que les Ma-

ladies ont chacune leur terme fatal « de naissance & de déperissement ; « C'est ce que je laisse à examiner à « des gens plus habiles que moi. » Et quelques lignes après il continue ainsi : « Delà il paroît clairement com- « bien cette cruelle Maladie a perdu « de ses anciennes forces. .... Fasse « le Ciel que dans la suite elle ait hon- « te d'avoir si long-tems séjourné par- « mi nous, & qu'ennuyée de nous « tourmenter elle se retire chez ses « Indiens qui sont plus dignes d'elle. « Je prévois que cela pourroit bien « arriver, & je souhaite que ma pro- « phétie s'accomplisse. »

XV. GEORGE-JERÔME VELSCHIUS, dans son *Recueil de Curations & d'Observations Médicinales*, faisant une remarque sur *l'Observation* 175. *de Jerôme Reusner*, avoue « que de son « tems la plupart des Médecins pen- « soient avec JERÔME MERCURIAL, « que la Vérole s'étoit adoucie, & « qu'ils présumoient qu'un jour elle « cesseroit d'elle-même. » Mais il ajoûte « qu'il ne croit pas qu'on doive « beaucoup s'y fier. » En 1668.

XVI. JEAN WINELL, Docteur en Médecine Anglois, dans son Traité En 1670.

De la Vérole, écrit en sa langue, assûre « que le Mal Vénérien étoit beau» coup plus cruel autrefois, lorsqu'il » commença de paroître en Europe; » & qu'actuellement, c'est-à-dire, » de son tems, vers l'an 1670., il » est plus doux & moins mortel. » Et *au Chap*. 7., *Quest*. 9., il recherche les causes d'un si heureux changement. Bien plus, il espère que la Vérole cessera un jour dans notre Continent, comme ont cessé il y a long-tems en Italie le *Mentagra* & le *Gemursa*, & en Angleterre la *Suette*; Ensuite il tâche de découvrir les causes de ce Phénomène futur, *Chap*. 10., *Quest*. 3.

En 1680. XVII. THOMAS SYDENHAM dit de-même, (*a*) « que la Vérole, » semblable à ces végétaux qui étant » transplantés dans un pays étranger » y dépérissent, ne sçauroit s'accom» moder du climat de l'Europe, qu'el» le y décheoit de jour en jour, & » que la diminution de ses Symptô» mes montre l'état de langueur où » elle est déja tombée. Lorsque cette » Maladie (continue-t-il) étoit en-

(a) *Epistol. secundâ Responsoriâ, De Lue Venereâ.*

core nouvelle parmi nous, elle corrompoit dans un moment toute la masse du sang, dans ceux qu'elle attaquoit, & elle se manifestoit par de cruelles douleurs de tête & des membres, & par des Ulcères en différens endroits. Mais depuis cent ans, le premier Symptôme qu'elle produit, c'est la Gonorrhée Virulente; & c'est comme une espèce d'issue, par où elle cherche à s'échapper. »

XVIII. JEAN DEVAUX, Chirurgien de Paris, qui a donné une Traduction Françoise du Traité Latin de CHARLES MUSITAN *sur le Mal Vénérien*, imprimée à Trévoux en 1711., remarque dans ses Notes sur le Chapitre 6. du Liv. 1., qu'à Paris, depuis trente ou quarante ans, les Symptômes de la Maladie s'adoucissent chaque jour; que les Gonorrhées sont moins douloureuses; les Chancres moins fâcheux, & moins rongeans; les Bubons mieux disposés à se résoudre, ou à suppurer; les Douleurs Véroliques, soit vagues, soit fixes, moins cruelles; en un mot, que la Maladie paroît si fort diminuée, qu'on a sujet d'esperer, En 1711.

avec le ſecours de la Médecine, d'en voir bien-tôt la fin.

En 1735. XIX. A tous ces témoignages, je crois pouvoir ajoûter le mien. Des obſervations éxactes & réitérées me font voir depuis long-tems, que la Vérole s'adoucit de jour en jour, & que malgré le prodigieux débordement de notre ſiècle, qui la rend peut-être encore plus fréquente qu'autrefois, elle porte néanmoins de bien plus foibles coups; que ſes Symptômes ne ſont ni auſſi nombreux, ni auſſi terribles, ni auſſi opiniâtres, ni auſſi rébelles aux Remèdes ſagement employés; en un mot, qu'elle vieillit & qu'elle dépérit peu-à-peu.

Voilà une nuée de témoins qui, quoiqu'ils aient vêcu en des tems & en des lieux différens, s'accordent tous à atteſter la même choſe, & dont le témoignage doit ſuffire pour prouver que la Vérole tend véritablement vers ſa fin, quoiqu'elle y tende encore d'une manière bien lente.

On ne doit pas s'étonner de la diminution & de la ceſſation même d'une Maladie, qui en Europe ſe trouve étrangère. L'éxemple de la

Lèpre des Arabes, qui a deux fois pénétré en Europe, & qui y a cessé deux fois, doit servir à soutenir nos espérances; puisque cette dernière Maladie n'étoit dans les commencemens, ni moins cruelle, ni moins répandue, que la Vérole l'est aujourd'hui.

Au-reste, quoique nous regardions comme sûre la cessation de la Vérole, nous n'avons pas la témérité d'en déterminer le tems. C'est un mystère que le Ciel se réserve. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'on verroit bien-tôt la fin de cette Maladie, si le conseil de TORRELLA (a) & d'EUSTACHE RUDIUS (b) pouvoit être pratiqué, de faire passer en même tems par les Remèdes toutes les personnes gârées, tant hommes que femmes, pour emporter entièrement la racine du Mal: Mais on voit assez que c'est une idée chimérique.

Fondement de cette espérance.

Sans cela, il suffit de sçavoir que plusieurs raisons contribuent à la diminution insensible de la Vérole. 1°. Comme le Virus ne s'engendre pas de lui-même en Europe, & qu'il

(a) Dans son Dialogue *De Dolore in Pudendagrâ.*

(b) Dans son Ouvrage *De Morbo Gallico.*

ſe communique ſeulement par la contagion, il s'affoiblit inſenſiblement en paſſant d'un corps à l'autre. 2°. La nature de l'Air, la qualité des Alimens, & la conſtitution du Sang parmi nous, doit encore ſervir à l'adoucir. 3°. Enfin, il eſt réprimé tous les jours par les Remèdes efficaces qu'on employe. Ces trois cauſes réunies ne ſçauroient manquer de produire un jour l'effet qu'on attend: Mais ce jour, je n'oſerois le déterminer. Ce ſeroit bien-tôt, 1°. Si les Malades, dépouillant une honte mal entendue, recouroient promptement aux Remèdes, comme c'eſt à-préſent l'uſage, ſans donner le tems au Virus de ſe fortifier, & d'acquerir le dernier dégré de virulence. 2°. Si l'on avoit ſoin de la propreté (*a*), à quoi

(*a*) FREDERIC HOFFMANN, dans la troiſième de ſes *Diſſertations Phyſiques & Médicinales*, prétend qu'on ne voit point de Maladie Vénérienne à Conſtantinople; & cela, parce que les femmes de ce Pays-là, qui ſont d'une extrême propreté, ont grand ſoin de ſe bien laver après l'action. Mais cet Auteur ſe trompe doublement, en diſant qu'il n'y a point de Maladie Vénérienne à Conſtantinople, & en relevant trop l'utilité des lotions.

l'on ne manque pas du-moins en France, & qu'on eût attention à se laver plusieurs fois après l'action, pour empêcher les mauvais effets que pourroient causer le séjour d'une humeur trop âcre ou virulente.

Objection contre notre sentiment.

Je n'ai garde de dissimuler une objection, qui semble détruire ces espérances. La Zone Torride, où nous avons admis plusieurs foyers de Vérole, doit nous envoyer de tems-en-tems des étincelles propres à rallumer un feu prêt à s'éteindre, ou, pour parler sans métaphore, les différentes Régions de la Zone Torride, où la Vérole est endémique, doivent souvent nous transmettre en Europe, par le commerce, une nouvelle dose de Virus, capable de renouveller la Maladie lorsqu'elle seroit sur son déclin; comme ALEXANDRE TRAJAN PETRONIO assûre au *Liv.* 2. de son Traité *De la Vérole*, *Chap.* 8., & *Chap.* 27., « Qu'il arrive à certains Espagnols, « lorsque cette Maladie récemment « apportée des Indes Occidentales » les attaque pour la première fois, « en qui elle se trouve quelquefois « encore aujourd'hui aussi cruelle «

» qu'elle pouvoit l'être dès le com-
» mencement. »

Réponse à l'Objection précédente.

Plusieurs raisons doivent dissiper les craintes qu'on voudroit inspirer.

1°. De ces différens Pays où la Vérole étoit endémique, ceux qui étoient les plus connus, & d'où le Mal nous est venu, sont depuis long-tems dépeuplés, & ne sçauroient par-conséquent nous communiquer aucun mal; ce qui regarde l'Isle d'*Haiti*, ou Espagnole, & les autres Régions méridionales du Continent de l'Amérique, dont les Espagnols ont depuis long-tems exterminé les habitans.

2°. Nous avons si peu de commerce avec quelques autres de ces Pays, que nous n'avons point de sujet de craindre d'en recevoir aucun nouveau levain. Telles sont les Provinces intérieures de l'Afrique, c'est-à-dire, les Royaumes de *Tombouctou* & de *Mcli*, où l'on croit que la Vérole est de tout tems endémique.

3°. Il ne peut arriver que bien rarement, qu'on gagne le Mal dans les autres Pays chauds, même dans ceux avec lesquels on a le plus de commerce, comme les Côtes des Indes

Orientales, & les Isles de la Mer des Indes; parce que les Européens, qui ont appris, par l'éxemple de la Vérole, de quelle manière le Virus peut se communiquer, ont plus d'attention à se conserver, &, quelque débauchés qu'ils puissent être, ils n'ont garde de s'abandonner brutalement à leur passion avec les femmes barbares.

4°. Que s'il arrivoit cependant que quelqu'un s'y attrapât encore, (car je ne prétens pas que cela soit impossible) il auroit soin de recourir promptement au remède efficace, & par-là il préviendroit les progrès de cette nouvelle contagion, & en arrêteroit les funestes suites. C'est ainsi que, quoique depuis près de deux cens ans les Européens aient parcouru toutes les Côtes & toutes les Isles de l'Asie, & qu'ils y aient peut-être contracté plus d'une fois un Virus nouveau, la Maladie n'a pas laissé, durant ce tems-là, d'aller toujours en diminuant. Par-conséquent rien n'empêchera, ce semble, qu'elle ne continue de diminuer à proportion dans la suite, & qu'enfin elle ne disparoisse entièrement un jour.

CHAPITRE XV.

Des Réglemens que l'on a faits autrefois contre les Vérolés.

Idée qu'on eut d'abord du Mal Vénérien.

LORSQUE le Mal Vénérien commença à se manifester en Europe, on le regarda comme une espèce de Peste, & l'on crut qu'il pouvoit de-même se gagner de-loin, en parlant, en mangeant, en vivant avec les personnes infectées, ou en les fréquentant. L'ignorance ou la dissimulation des Malades, contribua à entretenir long-tems les Médecins dans cette erreur; parce qu'ils leur laissoient ignorer la véritable manière dont ils avoient contracté le Mal. C'est là ce qui donna lieu aux Réglemens qu'on fit alors en France contre les Vérolés, dans la vue de pourvoir à la conservation publique, en prenant des mesures conformes à l'idée qu'on avoit de la Maladie.

Loix à ce sujet.

On trouve dans les Régistres du Parlement de Paris (*a*) un Arrêt, non

(*a*) Régistre du Conseil, commencé le

pas du 4. Mars, comme le dit FONTANON (a), mais du 6. Mars 1496., qui défend aux Vérolés, ſous une peine capitale, tout commerce avec les perſonnes ſaines, & qui leur ordonne de ſe retirer au Fauxbourg Saint-Germain, pour être renfermés dans les endroits qui leur étoient deſtinés. Je vais rapporter cet Arrêt tout au long (b), ſans y rien changer.

« *ARRESTÉ DU PARLEMENT* «
de Paris, portant Reglement ſur «
le fait des Malades de la Groſſe «
Vérole. »

Arrêt du Parlement de Paris.

« Aujourd'hui ſixieſme Mars, « pour ce que en cette Ville de Paris « y avoit pluſieurs Malades de certai- « ne maladie contagieuſe, nom- « mée la *Groſſe Vérole* (c), qui puis « deux ans en çà a eu grant cours en «

mois de Novembre 1496., finiſſant au mois d'Octobre 1497., cotté N°. XL. *fol.* 74. *recto.*

(a) Edits & Ordonnances des Rois de France, Titre 28.

[b] Don ALEXIS LOBINEAU, Bénédictin, l'a inſéré dans l'*Hiſtoire de la Ville de Paris*, Tome IV., pag. 613.

[c] GASPARD TORRELLA, qui demeura

» ce Royaume, tant de ceste Ville
» de Paris, que d'autres lieux, à l'oc-
» casion de quoi estoit à craindre que
» sur ce Printemps elle multipliast,
» a esté advisé qu'il estoit expédient y
» pourveoir.

» Pourquoi ont esté mandez les
» Officiers du Roy en Chastelet, les-
» quels venus en la Court ont remon-
» stré, qu'ils avoient esté en la maison
» de l'Evesque de Paris, pour y met-
» tre provision, mais n'y estoit enco-
» core advisé parmi le tout, pour les
» difficultez qui se trouvoient.

» Si leur a ordonné la Court y
» pourveoir, & pour assister avec le-
» dit Evesque, a esté commis M.
» MARTIN de BELLEFAYE, & moi
» Greffier (PIERRE DE CERISAY) en
» sa compagnie.

» Et aprez ce que en la maison du-
» dit Evesque avont communiqué en-
» semble, me a esté enjoint en faire
» l'Ordonnance, ce que ai fait selon

quelque-tems en France, assûre, dans le Dialogue *De Dolore in Pudendagrâ*, qu'il écrivit à Blois en 1499., qu'à Paris & dans les autres grandes Villes de France, la Maladie étoit appellée *Grosse Vérole* par les gens de Lettres.

les Articles cy-aprez enregiſtrez, laquelle Ordonnance par moi portée en Chaſtelet, & délivrée au Prevoſt de Paris, a eſté miſe à exécution, & juſques cy bien gardée. «

Pour pourveoir aux inconvenients, qui adviennent chacun jour par la frequentation & communication des Malades, qui ſont de préſent en grant nombre en ceſte Ville de Paris, de certaine Maladie contagieuſe nommée *la Groſſe Vérole*, ont eſté adviſez, concluds & déliberez par Reverend Pere en Dieu Monſieur l'Eveſque de Paris, les Officiers du Roi, Prevoſt des Marchands, & Eſchevins de Paris, & le conſeil & avis de pluſieurs grants & notables Perſonnaiges de tous eſtats, les Points & Articles, qui s'enſuivent.

I.

PREMIEREMENT ſera fait cry public de Par le Roi, Que tous Malades de ceſte Maladie de *Groſſe Verole* eſtrangiers, tant hommes que femmes, qui n'eſtoient demourants & reſidents en ceſte Ville de Paris,

» alors que ladite Maladie les a prins,
» vingt & quatre heures aprez ledit
» cry fait, s'envoisent & partent hors
» de cestedite Ville de Paris és pays
» & lieux dont ils sont natifs, ou là
» où ils faisoient leur residence,
» quand ceste Maladie les a prins, ou
» ailleurs où bon leur semblera, sur
» peine de la hart. Et à ce que plus fa-
» cilement ils puissent partir, se reti-
» rent és portes Saint Denys & Saint
» Jacques, où ils trouveront gens dé-
» putez, lesquels leur délivreront à
» chacun quatre sols Parisis, en pre-
» nant leur nom par escript, & leur
» faisant défenses sur la peine que
» dessus, de non rentrer en ceste Ville
» jusques à ce qu'ils soient entiére-
» ment garis de ceste Maladie.

II.

» *Item*. Que tous les Malades de
» ceste Maladie, estant de ceste Ville,
» ou qui estoient residents & demou-
» rants en ceste Ville, alors que ladite
» Maladie leur a prins, tant hommes
» que femmes, qui avont puissance
» de eulx retirer en maisons, se reti-
» rent dedans lesdites vingt & quatre

heures, ſans plus aller par la Ville, «
de jour ou de nuit, ſur ladite peine «
de la hart : Et leſquels ainſi retirez «
en leurſdites maiſons, s'ils ſont po- «
vres & indigents, pourront ſe re- «
commander aux Curez & Marre- «
gliers des Parroiſſes dont ils ſeront, «
pour eſtre recommandez, & ſans «
ce qu'ils partent de leurſdites mai- «
ſons, leur ſera pourveu de vi- «
vres convenables. «

III.

Item. Tous autres povres Malades «
de ceſtedite Ville, hommes qui «
avont prins icelle Maladie, eulx «
reſidants, demourants ou ſervants «
en ceſte Ville, qui ne avont puiſſan- «
ce de eulx retirer en maiſon dedans «
les vingt & quatre heures aprez le «
cry fait, ſur ladite peine de la hart «
ſe retirent à Saint Germain des «
Prez, pour eſtre & demourer és «
maiſons & lieux qui leur ſeront «
baillez & delivrez par les gens & «
députez à ce faire, auſquels lieux «
durant ladite Maladie, leur ſera «
pourveu de vivres & autres choſes à «
eulx neceſſaires, & auſquels l'on «

» défend ſur ladite peine de la hart » de non renrrer en ceſtedite Ville » de Paris, juſques à ce que ils ſoient » entieremeut garis de ladite Ma» ladie.

I V.

» *Item*. Que nul ſoit ſi hardi de » prendre leſdits quatre ſols Pariſis, » s'il n'eſt eſtrangier, comme dit eſt, » ou qu'il voulſiſt partir de ceſtedite » Ville ſans plus entrer juſques à ce » qu'il ſoit entierement gari.

V.

» *Item*. Et quant aux femmes mala» des, leur ſera pourveu de autres » maiſons & demourances, eſquelles » ils ſeront fournies de vivres & au» tres choſes à eulx neceſſaires.

V I.

» *Item*. A eſté ordonné que pour » ſatisfaire audit cry, leſdits Malades, » qui eſtoient de ceſte Ville, ou qui » eſtoient demourants en ceſte Ville » à l'eure qu'ils ont eſté prins de ceſte-

dite Maladie, seront mis en la mai- «
son, qui ja a esté louée pour ceste «
cause à Saint Germain des Prez, & «
où elle ne pourroit fournir, seront «
prins granges & autres lieux estant «
prez d'icelle, afin que plus facile- «
ment ils puissent estre pansez; & en «
ce cas seront ceulx, à qui seront les- «
dites granges & maisons, remune- «
rez & satisfaits de leurs louaiges «
par ceulx qui sont commis & depu- «
tez à recevoir l'argent cueilli & le- «
vé en ceste Ville de Paris pour les- «
dits Malades, par l'Ordonnance «
desdits Evesque & Officiers du Roi «
& Prevost des Marchands; & à ce «
souffrir seront contraints reaument «
& de fait. «

VII.

Item. Aprez ledit cry fait, sera «
pourveu par ceulx, qui sont com- «
mis à recevoir ledit argent, à ce «
qu'ils mettent deux hommes, c'est «
à sçavoir ung à la porte Saint Jac- «
ques, & l'aultre à la porte Saint «
Denys, pour en la présence de «
ceulx, qui seront commis par les «
Officiers du Roi & Prevost des Mar- «

-chands, payer lesdits quatre sols
» Parisis, & prendre les noms par
» escript de ceulx qui les recevront,
& leur faisants les deffenses dessus
» dites.

VIII.

» *Item*. Sera ordonné par le Prevost
» de Paris aux Examinateurs & Ser-
» gents, que és quartiers dont ils ont
» la charge, ils ne souffrent & per-
» mettent aucuns d'iceulx Malades
» aller, converser, ou communiquer
» parmi la Ville; Et où ils en trou-
» veront aucuns, ils les mettent hors
» d'icelle Ville, ou les envoient ou
» manent en prison pour estre pugnis
» corporellement selon ladite Or-
» donnance.

IX.

» *Item*. Aprez ledit cry mis à exe-
» cution, soient ordonnez gens par
» lesdits Prevost & Eschevins, lesquels
» se tiendront aux Portes de ceste
» Ville de Paris, pour garder & def-
» fendre qu'aucuns Malades de ceste
» Maladie ne entrent apertement ou
» secretement en cestedite Ville de
» Paris.

X.

Item. Soit pourveu par ceulx qui « ſont deputez à recevoir l'argent « donné & auſmoſné auſdits Mala- « des, à ce que à iceulx retirez eſdites « maiſons ſoit pourveu de vivres & « autres choſes neceſſaires ſoingneu- « ſement & en diligence, car autre- « ment ils ne pourroient obéir auſdi- « tes Ordonances. »

Difficulté ſur la date de cet Arrêt.

La date de cet Arrêt paroît ſouffrir une difficulté aſſez conſidérable. Le Mal Vénérien ne put ſe répandre en France, qu'après le retour de CHARLES VIII., ou, tout-au-plus, après celui des gens de la Cour qui avoient ſervi ſous lui en Italie, d'où nous avons vu que le Mal eſt venu. Or CHARLES s'étant arrêté quelque tems à Lyon, ne revint à Paris qu'au mois d'Octobre de l'année 1495., & les Courtiſans ou les gens de guerre n'y purent revenir au-plutôt qu'au mois d'Août; puis qu'ils s'étoient trouvés à la bataille de Fornoue, qui ſe donna le 6. Juillet de la même année, & dans laquelle CHARLES VIII. remporta une célèbre victoire ſur les

Venitiens. Comment donc à-t-on pu dire dans cet Arrêt, qui fut donné le 6. Mars 1496., que la Vérole régnoit en France depuis deux ans, soit à Paris, soit ailleurs; puis qu'en comptant depuis le retour du Roi, à peine y avoit-il six mois qu'elle y étoit connue, & qu'il n'y en avoit tout-au-plus que huit à compter depuis le retour des Courtisans & des gens de guerre ?

Réponse à cette difficulté.

Rien n'est plus aisé que de répondre à cette objection, dès qu'on voudra faire attention à la manière dont on comptoit autrefois, & qui étoit différente de celle d'aujourd'hui. Anciennement l'année commençoit à Pâques; & cette coutume a subsisté jusqu'à CHARLES IX. qui, par un Edit du mois de Janvier 1563., fixa le commencement de l'année à la Fête de la Circoncision de N. S. Ainsi, comme l'an 1497. Pâques tomboit le 26. Mars *, l'Arrêt en question, qui fut donné le 6. Mars 1496., appartient réellement à l'année 1497., à suivre la manière de compter qui est maintenant en usage.

* Voyez les *Tables Chronologiques*, dans le *Glossaire* de DUCANGE, sur le mot *Annus*.

Mais pourquoi chercher ailleurs des preuves d'un fait, qui eſt établi par les Régiſtres-mêmes du Parlement de Paris? On voit dans ces Régiſtres que l'année 1496. eſt marquée dans tous les Arrêts des mois de Janvier, Février, & Mars, juſqu'au 26. de ce dernier mois, qui étoit cette année-là le jour de Pâques; & que les Arrêts poſtérieurs au 27. ſont datés de l'an 1497. Il eſt donc évident, comme on l'a déja dit, que l'Arrêt du 6. Mars 1496. doit être rapporté à l'année 1497., à ſuivre le nouveau Calendrier, & qu'ainſi il fut rendu dix-huit & même vingt mois après l'introduction de la Vérole en France. C'eſt pourquoi on avoit raiſon d'y dire que cette Maladie ſe faiſoit ſentir depuis deux ans; rien n'étant plus ordinaire que de compter l'année commencée pour une année finie.

Ce que nous allons rapporter s'accorde parfaitement avec cette ſolution. Le Vendredi 5. Mai 1497., c'eſt-à-dire, deux mois après l'Arrêt, le Parlement rendit une Ordonnance portant qu'une Amende de ſoixante livres Pariſis ſeroit employée à

Différentes Ordonnances.

l'uſage des Vérolés, comme on voit dans les Régiſtres. (*a*)

« *Une Amende de ſoixante livres Pari-*
» *ſis, ordonnée pour les Malades de*
» *la* Groſſe Vérolé.

» Ce jour, (Vendredi 5. May) la
» Court a ordonné la ſomme de 60.
» Livres Pariſis (*b*) eſtre baillée & dé-
» livrée par M. NICOLE HERBELOT,
» Receveur des Exploits & Amendes
» de la Court de céans, à Sire NICO-
» LES POTIER, & autres commis tou-
» chant le faict des Malades de Na-
» ples, pour icelle ſomme eſtre em-
» ployée és affaires & neceſſitez deſ-
» dits Malades. Fait le 5. May. »

Le Samedi 27. Mai de la même année, l'Evêque de Paris demanda au Parlement de vouloir bien ſecourir les Vérolés, par de nouvelles aumônes; ce qu'il obtint facilement, comme on le voit dans les Régiſtres. (*c*)

[a] *Fol.* 124. *recto.*

[*b*] Cette ſomme étoit conſidérable en ce tems-là, & vaudroit aujourd'hui environ 275. livres. Voyez LE BLANC, *Traité hiſtorique des Monnoyes de France.*

[c] *Fol.* 141. *verſo.*

« *Remonſ-*

« *Remonstrances de l'Evesque de* « *Paris à la Court, pour faire au-* « *mosne aux Malades de la* Grosse « Vérole. »

« Aujourd'hui, (Samedy 27. « May) l'Evesque de Paris a re- « monstré que des Malades de la « *Grosse Vérole*, qui par Ordonnan- « ce de la Court avoient esté mis « és Fauxbourgs de ceste Ville, y « en avoit de garis en bien grant « nombre, mais l'argent estoit fail- « ly, & y faisoit lon de petites au- « mosnes pour le present; S'il estoit « le plaisir de la Court y faire quel- « que aumosne en pitié, elle seroit « bien employée: Et pour ce que « des deniers ordonnez par la Court « à employer en œuvres pitéables, « ne estoit possible en recouvrer « aucune chose, remonstrant à la « Court qu'il y avoit en mon Gref- « fe XV. ou XVI. escus (*a*) depuis « dix ans avoit, & ne savoit lon « à qui ils appartenoient, si c'estoit «

(*a*) Chacun de ces écus vaudroit aujourd'hui, pour le moins, huit livres.

» le plaisir de la Court ordonner
» qu'ils fussent distribuez es po-
» vres Malades, les délivrerois; ce
» qui a esté ordonné, & iceulx ai
» baillez à Me. Jean Fournier, Cha-
» noine de Nostre-Dame de Paris,
» lequel s'en est chargé. »

Le Lundy 25. Juin 1498. le Prévôt de Paris fit une Ordonnance portant, qu'aucun Vérolé, ni homme ni femme, ne demeurât dans Paris, que les étrangers se retirassent dans leur pays, & que ceux de Paris sortissent de la Ville & des Fauxbourgs; comme on voit dans les Régistres du Châtelet. (*a*)

« *Ordonnance du Prevost de Paris,*
» *pour les Malades de la* Grosse
» Vérole.

» Combien que par cy-devant
» ait esté publié, crié, & ordonné
» à son de trompe & cry public
» par les Carrefours de Paris, à ce

(*a*) Registre bleu du Chastelet de Paris, *fol.* 111. *verso.*

qu'aucun n'en peut pretendre cau- «
ſe d'ignorance : Que touts mala- «
des de la *Groſſe Verole*, vuidaſſent «
incontinent hors la ville & s'en «
allaſſent, les eſtrangiers és lieux «
dont ils ſont natifs, & les aultres «
vuidaſſent hors ladite Ville ſur «
peine de la hart : Neantmoins «
leſdits Malades, en contempnant «
leſdits crys, ſont retournez de «
toutes parts & converſent parmi «
la Ville avec les perſonnes ſaines, «
qui eſt choſe dangereuſe pour le «
peuple & la Seigneurie (*a*) qui à «
preſent eſt à Paris. »

L'on deffend derechef de par le «
Roy & Monſieur le Prevoſt de Pa- «
ris à tous leſdits Malades de ladite «
Maladie, tant hommes que fem- «
mes, que incontinent aprez ce «
preſent cry ils vuident & ſe depar- «

(*a*) La plûpart des Seigneurs François & les principaux de la Nobleſſe étoient alors à Paris, pour faire leur cour à LOUIS XII., qui venant de monter ſur le Thrône après la mort de CHARLES VIII., décedé à Amboiſe le 7. Avril 1498., étoit déja revenu de Rheims, où il avoit été ſacré le 27. Mai de la même année.

» tent de ladite Ville & Forsbourgs
» de Paris, & s'envoisent, sçavoir
» lesdits forains faire leur residence
» és païs & lieux dont ils sont na-
» tifs; & les aultres hors ladite Ville
» & Forsbourgs, sur peine d'estre je-
» ctez en la Riviere, s'ils y sont prins
» le jour d'huy passé: Enjoint lon
» à touts Commissaires, Quarteniers,
» & Sergents prendre ou faire pren-
» dre ceulx qui seront trouvez, pour
» en faire execution. Fait le Lundy
» 25e. jour de Juin, l'an mil quatre
» cens quatre-vingt-dix-huit. »

Le 22. du mois d'Août 1505. il fut ordonné, par Arrêt du Parlement, « Qu'on loüeroit une Maison pour y » loger les Vérolés, & que le loyer » seroit pris sur les deniers provenus » des Amendes. »

Ce qu'on fit à Toulouse au sujet de la Vérole.

A Toulouse on s'occupa plus tard du soin des Vérolés, & ce ne fut qu'en 1528. GUILLAUME DE CATEL (*a*) dit qu'on leur destina pour lors, dans le Fauxbourg St. Michel, une Maison particulière, avec l'Eglise de Sainte Cathérine, qui étoit attenan-

(*a*) Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *page* 237.

te; ce qui fit que cette Maison fut nommée, dans le langage du pays, *l'Houspital das Rougnouses de la Rougno de Naples*, c'est-à-dire, l'Hôpital de ceux qui ont la Galle de Naples.

Les loix sur le fait des Vérolés, ne subsistent plus depuis long-tems.

Enfin, l'expérience ayant appris que la Maladie Vénérienne ne pouvoit se gagner que par le commerce charnel, ou par quelqu'autre contact intime des parties molles & poreuses, & qu'il n'y avoit rien à craindre de converser, de s'entretenir, de manger, ou de loger avec les personnes infectées; on commença à se relâcher de la rigueur des Réglemens, les Loix faites contre les Vérolés s'abolirent peu-à-peu, & il leur fut permis de demeurer où ils voudroient, & de se faire traiter à leur fantaisie. Cependant la charité chrétienne ne permit pas d'abandonner les pauvres, de quelque manière que le Mal leur fût venu; & sans éxaminer quelle en pouvoit être la cause, on prit des mesures sages pour empêcher qu'ils ne périssent misérablement, faute de remèdes, ou d'alimens. Ces motifs ont engagé à établir dans la plupart des grandes vil-

les, des Hôpitaux particuliers pour y traiter les Vérolés, comme à Rome, l'Hôpital de ſaint Jacques des Incurables (*a*); à Milan, l'Hôpital des Gueux (*b*); à Udine, l'Hôpital de la Charité (*c*); à Toulouſe, l'Hôpital de ſainte Cathérine, dont nous parlions tout à l'heure; à Paris différens Hôpitaux en différens tems, ſçavoir, l'Hôpital de la Trinité dans la rue ſaint Denys (*d*), en 1536.; l'Hôpital de ſaint Euſtache ſur la Paroiſſe du même nom (*e*), en 1537.; l'Hôpital de ſaint Nicolas (*f*), en 1541.; l'Hôpital de Lourcines dans le Fauxbourg ſaint Marceau (*g*), en

(*a*) THIERRY DE HERY,, *Méthode Curatoire de la Groſſe Vérole*, *pag.* 121. JACQUES VERCELLONI, *dans la Préface de ſon Traité des Maladies des Parties Naturelles.*

(*b*) LOUIS SEPTAL, *Remarques & Précautions, Liv.* 7., *Chap. de la Vérole.*

(*c*) EUSTACHE RUDIUS, *De la Vérole*, *Liv.* 3., *Chap.* 13.

(*d*) Hiſtoire de Paris par D. FELIBIEN: *Tom.* IV., *pag.* 689.

(*e*) Là-même, *dans la même page.*

(*f*) Là-même, *page* 697.

(*g*) Là-même, *pag.* 788.

1559. Et dans les autres villes moins considérables, où l'on n'a pu assigner aucun Hôpital particulier pour le traitement des Vérolés, il y a du-moins des Salles particulières qui leur sont destinées dans les Hôpitaux ordinaires.

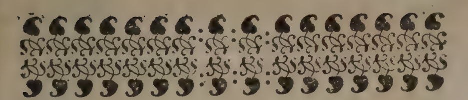
Conséquence à tirer de tout cela.

On peut tirer de-là trois conséquences. 1°. Que la Vérole est une Maladie nouvelle. Autrement auroit-il fallu faire à son occasion de nouvelles Loix? 2°. Qu'elle parut la première fois à Paris en 1495.; puisque dans le premier Arrêt, qui est du mois de Mars 1497. il est porté qu'elle y régnoit depuis deux ans. 3°. Qu'elle étoit fort différente de la Lèpre des Arabes. Si cela n'eût pas été, auroit-on loué bien chérement des Maisons particulières pour renfermer les Vérolés, tandis qu'il y avoit à Paris deux Hôpitaux de Lépreux, connus sous le nom de *Maladreries* ou de *Léproseries*; l'un au Fauxbourg saint Denys, où est présentement la Maison de saint Lazare; & l'autre au Fauxbourg saint Germain, où est aujourd'hui l'Hôpital des Fous, qu'on nom-

me *les Petites Maisons ?* (*a*) Mais on tenoit dès-lors pour certain, que la Vérole & la Lèpre étoient deux Maladies ſi différentes, que ceux qui avoient l'une des deux, ne pouvoient habiter avec ceux qui avoient l'autre, ſans s'expoſer mutuellement au danger de prendre les Maladies les uns des autres.

(*a*) Voyez LA MARRE, Traité de la Police, *Liv.* 4., *Titre* 12., *Chap.* 1.

FIN DU PREMIER TOME.



TABLE

Des Auteurs cités dans le premier Volume.

A

B

C

D

E

G

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Z

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS CITÉS DANS LE PREMIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le premier Tome.

A

B

C

F

H

J

N

O

P

R

S

T

V

Z

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER TOME.

APPROBATION

du Censeur Royal.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Traité des Maladies Vénériennes de Mr.* ASTRUC, *Docteur & Professeur Royal en Médecine, traduit en François*; & j'ai crû qu'une version en Langue vulgaire d'un Livre, qui ne laisse rien à souhaiter sur une matière de cette importance, ne pouvoit qu'être très-utile au Public. Fait à Paris, ce 17. Novembre 1739.

BURETTE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME CAVELIER, Libraire à Paris, Ancien Adjoint de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer, & donner au Public, un Ouvrage qui a pour titre : *Traité des Maladies Vénériennes*, par

le Sieur ASTRUC; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le Contrescel des Présentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage ci-dessus specifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci dessus spécifié, en tout ni en partie; ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur

le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs; & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725; & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſeront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Hôtel de la Banque, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeurs de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin de cet Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, &

nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles, le onzième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cens trente-neuf, & de notre Regne le vingt-cinquiéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 307. fol. 293. *conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28. Février* 1723. *A Paris, le* 15. *Décembre* 1737.

SAUGRAIN, *Syndic.*





